

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE
ET COMMERCE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

2me SÉRIE. — TOME VI.

PREMIÈRE LIVRAISON.



AMIENS
TYPOGRAPHIE DE E. YVERT, RUE DES TROIS-CAILLOUX, 64

1867

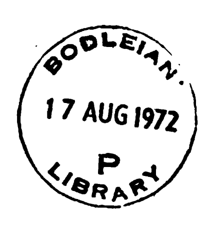
MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.





OBSERVATIONS

SUR UNE NOUVELLE TRADUCTION

D'HORACE

DE M. JULES JANIN

PAR M. TIVIER.

(*Séance du* 27 *Janvier* 1866).

Horace a été peut-être, de tous les écrivains de l'antiquité, le plus traduit et le moins rendu, j'entends en notre langue. Compter combien de fois on a tenté d'habiller à la française ce poète si français par son esprit, sa riante humeur et sa modération, ce serait une entreprise difficile :

« Adeò sunt multa, loquacem
Delassare valent Fabium. (1)

C'est qu'en effet son humble et un peu trop accommodante sagesse, sa poésie à l'aile rapide, son style si remarquable tour a tour d'élégante hardiesse et d'ingénieuse facilité, et le laisser-aller gracieux

(1) Horace, satires I, v. 13.

de sa causerie, le rendaient éminemment propre à satisfaire l'esprit dans toutes les situations : rêveur, à le bercer dans sa rêverie ; sombre, à l'égayer ; abattu, à l'animer ; fatigué, à le détendre. Un des maîtres que regrette le plus justement l'Université, Hyacinthe Rigaut, d'aimable et spirituelle mémoire, a remarqué qu'une traduction d'Horace figure inévitablement dans les projets d'avenir de ceux qui touchent au terme d'une carrière active, et qu'il n'est guère d'ancien officier-général ou de magistrat en retraite qui n'en fasse l'occupation ou le passe-temps entrevu de ses dernières années. D'où vient cela ? Ce n'est pas seulement de ce qu'Horace a, plus que tout autre, le don de plaire sans lasser, de ce qu'il offre, dans sa forme rapide et enlevée, dans son aimable bon sens, un charme qui se renouvelle et se multiplie par la réflexion, c'est surtout parce que ces grâces négligées d'apparence tentent le traducteur par la facilité de s'en emparer et l'espoir de les reproduire. Il se met à l'œuvre, et sa tentative échoue sans l'avertir, ou le détrompe sans le corriger. On voudrait égaler son modèle, on y travaille, on s'y obstine :

Speret idem, sudet multum, multumque laboret
Ausus idem.

et l'on s'aperçoit que, si les détails sont reproduits, l'ensemble a disparu, que le souffle, le caractère, l'allure du style nous ont échappé :

Tantùm series juncturaque pollet !

et l'on s'étonne que ce langage si simple en apparence ait encore, même dans les pièces familières, tant de nuances et d'insaisissable originalité :

Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! (1)

Il faut l'avouer, Messieurs, si les bonnes traductions sont rares, c'est qu'elles sont à peu près impossibles. En effet, de deux choses l'une : ou le traducteur est écrivain, ou il ne l'est pas, du moins il ne l'est que dans cette mesure qu'exigent et supposent les relations comme les devoirs de la vie intelligente. Dans ce cas, il donne au public la pensée de l'auteur, l'ordonnance de son ouvrage, la somme des vérités qu'il renferme. Mais, dit justement Buffon, ces choses sont hors de l'homme, le style est l'homme même, c'est-à-dire l'expression vivante de son âme, des qualités de son caractère et de son intelligence ; et voilà ce qu'un traducteur n'a pu rendre : aussi, au lieu de dire, avec un poète,

Le masque tombe, l'homme reste,

il faut, retournant la pensée, reconnaître que dans une traduction de ce genre, et c'est le plus répandu, l'homme disparaît, tandis qu'il ne nous reste qu'un masque vide et menteur.

Si l'interprète est, au contraire, un écrivain, le mal est plus grand peut-être, car il a son caractère à lui, son style, dont il lui est bien difficile de se séparer

(1) Horace, art poétique, 241 et s.

et bien généreux de se défaire. De toutes les définitions du style, la plus juste et la plus féconde est encore le mot de Sénèque : « *Oratio vultus animi est.* » S'il en est ainsi, le rôle du traducteur de mérite se compose de ces deux opérations à peu près également impraticables et chimériques : dépouiller absolument sa propre physionomie, et revêtir exactement celle d'un autre. Or, quel écrivain de valeur se condamnerait au supplice d'être toujours et volontairement un autre que soi-même, de penser, de parler, de sentir comme son modèle ; d'être lui, de s'assimiler jusqu'aux moindres nuances de sa pensée, jusqu'aux attitudes les plus simples et aux accents les plus fugitifs ? Quel écrivain consentirait à se consumer sur une œuvre absolument impersonnelle dont tout le mérite consiste dans l'effacement persistant et calculé de notre propre nature, et comme ce ministre à qui Fontenelle disait : « Vous avez travaillé vingt ans à vous rendre inutile », consacrerait beaucoup de temps à se rendre invisible, à se supprimer au profit d'un autre ?

Admettons que cet effort d'assimilation soit possible, la nature reparaîtra toujours par quelque endroit.

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret. (1)

On raconte d'une illustre, ou plutôt de la dernière tragédienne, que traduisant, elle aussi, par le geste

(1) Epitres I, X, 24.

et la diction, les chefs-d'œuvre de nos classiques, après avoir habitué ceux qui devaient la seconder aux interprétations qu'avait adoptées et consacrées son génie dramatique, emportée d'une inspiration soudaine, et défaisant brusquement l'œuvre des longues études, elle les déconcertait par ces évolutions inattendues. Cette soudaine irruption du naturel et de la personnalité dans une œuvre qui les efface et les enchaîne, est un écueil à peu près inévitable de la grande traduction, et l'on se trouve réduit à choisir entre des interprètes trop fidèles pour être écrivains ou trop écrivains pour être fidèles.

Ajoutons une dernière difficulté qui doit décourager, plus que tout autre, le véritable écrivain : c'est le sentiment d'un effort inutile, l'infaillible prévision de la stérilité de son entreprise. Si une traduction n'était qu'une affaire d'explication matérielle, un commentaire de l'ouvrage considéré dans le sens et la lettre, un simple moyen de vulgarisation, comme les interprétations *infrà, suprà* ou *juxtà*-linéaires qu'une industrie peu scrupuleuse multiplie pour les besoins de la consommation scolaire, en ce temps de baccalauréat, le talent serait superflu dans une pareille entreprise. Mais s'il s'agit de faire revivre un auteur, un homme, un génie : qui ne reculera devant cette prétention ? Tout ce que pourra faire l'art le plus consommé sera d'arriver à de trompeuses contrefaçons, à de vulgaires trompe-l'œil, qui seront à l'œuvre traduite ce qu'est à la fleur brillante de rosée

et toute gonflée de sève, la gaze et le papier qui la simulent juste assez pour produire un instant d'illusion. Tout au plus produira-t-il une image à la netteté incolore, un dessin sec et rigide; ce sera moins encore : la fleur ensevelie dans l'herbier, froissée par une pression qui la dénature, n'ayant gardé de ses parfums qu'une vague senteur, de ses vives nuances qu'une couleur terne et flétrie.

Pour échapper à tant de difficultés, deux systèmes ont été tentés, et comme tous les systèmes, ils compensent à peine par un avantage isolé de plus graves inconvénients. Le premier consiste à prendre un parti désespéré, celui du calque matériel qui place un terme sous une terme, et suit le texte avec la docile raideur du soldat automate dont le mérite suprême consiste dans la mécanique précision de ses mouvements, et je m'étonne, en vérité, que deux écrivains du plus grand mérite l'aient consacré de leur autorité. Voyez comment Chateaubriand traduit Milton, et jugez du procédé par cette seule phrase, la première qui se rencontre au début de sa traduction : « La première désobéissance de l'homme « et le fruit de cet arbre défendu dont le mortel goût « apporta la mort dans ce monde et tous nos mal- « heurs, avec la perte d'Eden, jusqu'à ce qu'un « homme plus grand nous rétablit et reconquit le « séjour bienheureux, chante, muse céleste. » M. Villemain a essayé d'appliquer à Démosthènes un procédé analogue et raconte comment, jeune encore,

il soumit à l'appréciation du général Foy ce début d'une traduction du Discours sur la couronne.

« Avant tout, ô hommes athéniens! je supplie « Dieux et Déesses ensemble que le bon vouloir dont « je suis animé sans cesse pour la ville, pour vous « tous, je le retrouve en vous tout entier pour moi, « au combat de ce jour; puis, ce qui importe sou- « verainement à vous, à votre religion et à votre « gloire, que les Dieux vous inspirent de ne pas « prendre mon adversaire pour conseil sur la ma- « nière dont vous devez m'entendre (car ce serait « une bizarre injustice) mais de consulter les lois et « votre serment où, parmi les autres conditions d'é- « quité, est inscrite l'obligation d'ouïr semblable- « ment les deux adversaires. Et cela consiste, non « pas seulement à n'avoir rien présumé sur eux et à « leur partager également votre bienveillance, mais « encore à les laisser chacun disposer son ordre « d'attaque et de défense comme il l'a voulu et « prémédité. J'ai dans ce combat plusieurs infé- « riorités devant Eschine, deux surtout, ô hommes « athéniens. »

Cela continue quelque temps ainsi, à la satisfaction commune du lecteur et de l'auditeur. Il me semble qu'il y avait dans ce contentement un peu d'illusion et de parti pris. Je ne sais si pour moi je ne préférerais pas encore l'abbé Delille mettant « des mouches à Milton » et cette version de Démosthènes, par l'abbé Tourreil, qui arrachait à Boileau

ce cri d'indignation : « le bourreau fera tant qu'il lui donnera de l'esprit. »

L'autre système consiste à lire un auteur un peu vite, si je ne m'abuse, et à le rendre d'un peu haut et d'un peu loin, avec une désinvolture rapide et un sans-gêne supérieur aux menus détails, à se laisser entraîner au courant de sa propre verve, à tâcher d'attraper la tournure et l'accent du maître, en se tenant dans un perpétuel à peu près. On y gagne au moins quelque chose. D'abord, c'est qu'on n'est point découragé par les déceptions et les aridités d'un labeur minutieux ; ensuite, c'est que la traduction ainsi obtenue est vivante, seulement elle ne supporte guère un examen minutieux ; elle perd en exactitude ce qu'elle acquiert de saveur et de facilité.

C'est vers le second de ces deux systèmes que penche le nouveau traducteur d'Horace. Habitué de longue date à deviser avec le public et à lui dédier chaque semaine une de ces épitres familières où la littérature se rencontre à chaque pas avec l'observation morale, maître exercé daus l'art de ménager la louange et la critique, et de fixer les impressions de chaque heure dans ces confidences où l'agrément de la forme doit souvent couvrir l'insuffisance du fonds, obligé de courir d'un sujet à l'autre en dissimulant l'incohérence des idées sous l'habileté des transitions, ingénieux à couvrir une trame légère d'élégantes broderies, sympathique aux jeunes gloires sans manquer de respect pour les vieilles renommées, specta-

teur indulgent des ridicules et des abus, il a plus d'un rapport avec Horace et devait le goûter mieux que personne ; il était donc plus exposé qu'un autre à la tentation de le rajeunir en l'interprétant au gré de sa sympathie. Malheureusement, quelque vive et éclairée qu'elle fût, elle n'atténuait pas des difficultés qui s'augmentent ici de toute la variété du talent qu'il s'agissait de reproduire. Il y a trois hommes, en effet, dans Horace, comme il y a trois parties dans son œuvre. Dans l'une, il est poète lyrique, non pas à la façon de Pindare et d'Alcée ; épicurien, l'inspiration religieuse lui manque ; républicain facilement rallié par la reconnaissance et le besoin du repos au gouvernement d'Auguste, il a plus d'estime que d'enthousiasme pour les grandeurs et les vertus d'autrefois. Ses muses sont l'amitié, la volupté, l'horreur des guerres civiles et le plaisir même de mouler sa pensée dans un rhythme savant et une forme irréprochable. C'est par le fini de l'exécution qu'il se recommande et c'est de la difficulté vaincue qu'il s'inspire le plus souvent. Il a toutes les qualités que résume le mot connu de Quintilien (1) sur son heureuse audace : la brièveté savante de la phrase, la netteté de l'image, la hardiesse des rapprochements et cette vigueur concentrée dont Montaigne a si justement dit : « Horace « ne se contente point d'une superficielle expression ; « elle le trahirait : il veoit plus clair et plus oultre

(1) « Variis figuris et verbis felicissime audax. » Quintilien, Inst. Or. X, I, 96.

« dans les choses. Son esprit crochette et furette tout « le magasin des mots et des figures pour se repré- « senter » (1). Voilà des beautés d'une nature bien délicate et qu'il paraît difficile de transporter dans une autre langue, sans s'exposer à les effacer sous d'insignifiants commentaires, ou du moins à les amoindrir par des équivalents inexacts.

Pour les épitres et les satires, la difficulté est d'une autre nature; ici c'est la simplicité, la fine bonhomie d'Horace, l'extrême naturel de son langage qu'il faut rendre, et surtout ce laisser-aller d'une pensée qui s'affranchit des servitudes de l'ordre logique sans s'égarer jamais ; c'est la souplesse d'un style qui emploie tour à tour le portrait, le récit, le dialogue, l'apostrophe, la fable, le précepte, la réflexion morale, qui mêle tous les tons et toutes les formes dans une variété sans confusion.

Dans l'Art poétique, à ces qualités si personnelles, s'ajoute un mérite, et pour le traducteur, un péril de plus : c'est la rigueur des préceptes dont il est à la fois si nécessaire et si difficile de déterminer le sens. La langue latine n'a pas la précision de la langue grecque ni surtout de la nôtre, et l'on est souvent tenté de mettre sous les mots d'Horace des idées qui ne sont pas les siennes ni celles de son temps.

Si nous voulions, sur cet exposé, présumer de ce que doit être la nouvelle traduction, étant donné le

(1) Essais, livre III, ch. V.

caractère et l'esprit de son auteur, il serait facile de prévoir qu'il a dû altérer le sens dans la partie dogmatique, modifier les détails du style dans la partie lyrique, et dans la partie familière, celle qui comprend les épitres et les satires, se rapprocher de son modèle par l'agrément et la piquante familiarité, tout en lui donnant une physionomie un peu moderne. Un examen attentif justifie ces prévisions : quelques exemples pris un peu au hasard suffiront à le prouver.

Signalons d'abord quelques fautes de sens qui n'ont pas disparu, même de la troisième édition. Nous ne parlons pas de ces légères inexactitudes qui se glissent dans un travail de longue haleine, fautes à peu près inévitables,

> Quas aut incuria fudit,
> Aut humana parùm cavit natura. (1)

Encore pouvait-on les éviter avec des guides tels que Bentley, Orelli et Dubner. Encore moins s'agit-il de ces points controversés sur lesquels l'érudition attend encore les lumières de l'archéologie mieux renseignée, il s'en réfère volontiers à cette sage maxime de la science sacrée : « *in dubiis libertas.* » Ainsi, dans ce passage bien connu d'une satire ou l'esclave nomenclateur engage son maître à serrer, en dépit des obstacles, la main des électeurs influents: « *trans pondera dextram porrigere.* » Que faut-il entendre par ce « *pondera?* » Les marchandises dont

(1) Horace, Art. poét., v. 352.

le comptoir est chargé ? Les objets qui encombrent la rue ? L'équilibre du corps que le solliciteur s'expose à perdre pour donner à son client une de ces poignées de main, préliminaire obligé de toutes les opérations électorales, exposant ainsi sa dignité de candidat à une chute humiliante,

Pour avoir du point fixe écarté
Ce que nous appelons *centre de gravité ?*

Toutes ces explications avaient jadis leurs partisans et se défendaient bien. Mais voici qu'un antiquaire illustre, Visconti, découvre des poids de bronze dont les élégants de Rome chargeaient les plis de leur robe afin de la faire draper plus gracieusement et le « *trans pondera* » voudra dire : étendre la main hors du vêtement ainsi disposé. C'est bien le cas d'hésiter, d'en appeler à un plus ample informé et en attendant, de tenir pour les vieilles interprétations. Je conçois également que l'on se partage, comme l'ont fait récemment deux savants maîtres, MM. Sauvage et Quicherat, sur le sens du reproche qu'adresse Horace à Lucilius :

Cùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles. (1)

« tollere » est-ce *enlever* le mauvais, ou *recueillir* le bon ? De même, dans la description des humbles réjouissances et des rustiques festins d'Ofellus, faut-il lire : « *culpâ* ou *cuppâ potare magistrâ* » et entendre par suite qu'on s'y égayait en vidant à tour de rôle

(1) Satires, I, IV, 11.

la maîtresse coupe *(cuppâ)* ou que les fautes commises *(culpâ)* obligeant à boire d'autant, déterminaient, par leur gravité même, le nombre des rasades? Dans la description du voyage de Brindes, à l'endroit où Horace mentionne sa rencontre avec ses plus chers amis, faut-il faire voyager aussi la virgule dans ce passage,

Mecœnas optimus atque
Cocceïus,

et, avec la virgule, déplacer l'épithète de manière à faire de cette haute bonté l'apanage de Coccéïus ou de Mécène ? Et dans la description de la Sirène, au début de l'Art poétique, de ce monstre dont le buste élégant

Turpiter atrum
Desinit in piscem,

faut-il entendre qu'il *se termine affreusement* en queue de poisson, ou qu'il finit en une queue de poisson *affreusement noire?* Questions minimes, sans doute, amusement inoffensif et tourment aimé des érudits de profession. On conçoit qu'un traducteur préoccupé surtout du sens et de l'esprit général les dédaigne et les esquive. Mais voici des libertés moins permises et qui donnent un peu dans l'excès. Je vois dans la traduction de l'ode IIe du Ier livre « la mer de Toscane heurtant de son flot irrité les rochers de sa rive. » Or, il n'est question, dans cette ode, ni de rocher, ni de flots irrités, mais de môles jetés dans la mer pour y supporter ces constructions soit entourées d'eau,

soit immergées, où se réfugiait l'oisiveté des Romains d'alors, et Horace ajoute qu'elles affaiblissent ou diminuent de leurs empiétements la mer Tyrrhénienne, sens bien plus naturel, et aussi plus généralement accepté que le précédent, car les rochers n'affaiblissent pas la mer; c'est bien plutôt la mer qui les affaiblit et les ronge.

Cependant on pourrait dire ici encore « *grammatici certant* » ; mais voici un point où le doute n'est plus possible ni l'erreur excusable. Horace parle à Virgile de cet ami tant regretté, de ce Quintilius qu'il redemande aux Dieux, mais en vain, car les Dieux ne le lui avaient pas prêté à cette condition de le laisser ou de le rendre à ses amis :

Non ita creditum
Poscis Quintilium Deos.

Est-il permis d'entendre avec le traducteur : « cet ami que vous aviez placé sous leur garde » ? Dans ce vers d'une épître, la première du second livre,

Libertasque recurrentes accepta per annos,

il s'agit seulement de ces propos rustiques dont l'usage se perpétue, grâce à la joie des vendanges. Le traducteur a vu « des chansons dont chaque année *agrandit* le refrain, » n'a-t-il point involontairement pensé à cet enfant de la gaieté française, au Vaudeville,

Agréable, indiscret qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant?

Je ne relèverai pas quelques erreurs de détail portant sur des mots isolés. Faire d'Ustica le nom d'une province, de Vacuna, la vieille divinité sabine qui peut représenter Diane, Cérès ou Bellone, une déesse de l'Oisiveté ; du thaliarque chargé de la royauté des festins, un ami d'Horace appelé Thaliarchus, ce sont là des fautes excusées sinon justifiées par l'exemple de quelques devanciers, et qui ne tirent point à conséquence. Je m'insisterai pas davantage sur certains procédés systématiques et d'un goût contestable, tel que celui qui consiste à composer des mots suivant la méthode de Ronsard et à dire par exemple : la rire - Lalagé (1), le souffle - avril (2), Orion le chasseur - fantôme (3), le cheval - mensonge (4), (en parlant du cheval de bois qui introduisit les Grecs dans la ville assiégée), Bolanus le brise - raison (5); ou encore : Nénas qui s'étonne *en son pardedans* (6) et Damalis la grande *biberonne* (7). On s'étonne aussi de voir l'interprète, homme de goût, sans aucun doute, prêter à son auteur un esprit dont il n'a que faire et rendre cette expression si simple :

In comptum Lacœnœ
More comam religata modum

par le jeu de mots que voici :

(1) Odes I, 22.
(2) idib. 28.
(3) Odes II, 13.
(4) Odes IV, 6.
(5) Satires I, IX, 11.
(6) Epitres I, VII, 71.
(7) Odes I., 36.

O Lydé la spartiate ! -- spartiate au moins par le nœud qui relève tes cheveux. (1)

L'interprète a pris, pour épigraphe, ces paroles de V. Hugo,

Ni peser — ni rester.

Force m'est d'avouer que quelquefois il pèse sur le texte, et quelquefois demeure en arrière

Horace a dit :

Siccis omnia dura Deus proposuit.

Je lis dans le français : c'est si bon, le bon vin ! la coupe vide est un abîme ou grouillent toutes les misères ! (2)

Plus loin, peignant tous les vices qui s'élancent de cette coupe quand elle contient l'ivresse, le poète en fait sortir l'amour insensé de soi-même (*cœcus amor sui*); la vanité qui élève sa tête orgueilleuse et vide (*tollens vacuum plus nimis gloria verticem*), l'indiscrétion prodigue de ses secrets et plus transparente que le verre (*arcani fides prodiga perlucidior vitro*). Tout cela, dans la traduction, se réduit à ces images insuffisantes ; « je serais un flot qui jase, une tête vide et laissant fuir ses secrets »— n'est-ce pas tour à tour et peser et rester ?

On lit cette belle strophe à la fin d'une ode voisine:

Quid nos dura refugimus
Ætas ? quid intactum nefasti
Liquimus ? undè manus juventus

(1) Odes II, 11.
(2) Odes I, 18.

Metu Deorum continuit ? quibus
Pepercit aris ? (3)

Campenon traduit : « à quels forfaits nous sommes-« nous refusés ? où n'avons-nous porté nos mains sa-« criléges ? de quel objet sacré la crainte des Dieux, « a-t-elle détourné le bras des jeunes Romains ? est-il « un autel qu'ils aient épargné. » Voilà la traduction « exacte ; voici l'insuffisante rédaction de Janin : « tous les crimes, nous les avons commis ! toutes les « impiétés nous les avons subies ! »

Les images d'Horace, même les plus brillantes, même les plus heureusement osées, n'échappent pas non plus à ce système de refonte et d'atténuation.

Dans le tableau des ombres se pressant aux enfers pour entendre Alcée, ce double trait si énergique :

Densum humeris bibit aure vulgus,

a fait place à l'expression décolorée que voici : « le « poète est écouté qui parle à cette foule accourue à « sa voix. » Ailleurs, Horace décrivant les apprêts d'un jour de fête montre la flamme qui pétille et la fumée qui ondoie :

Sordidum flammæ trepidant rotantes
Vertice fumum.

pourquoi nous montrer cette fumée « qui, en flocons « appétissants, blanchit au-dessus du toit réjoui ? » à quoi bon ces hardiesses équivoques et ces vains enjolivements ?

(3) Odes I, 35.

Chose singulière ! l'interprète, hardi pour son compte, est souvent timide pour celui de son auteur. Dans l'ode au vaisseau de la République, je cherche en vain cette forte pensée qui nous montre, dans les malheurs de Rome, l'effet d'une fatalité peut-être irréparable :

Tu nisi ventis
Debes ludibrium, cave.

prends garde, ô vaisseau, à moins que tu ne sois condamné sans retour à être le jouet des vents.

Dans la prophétie de Nérée, une énergique alliance de mots montre Pallas préparant, contre les Troyens, « son casque, son égide, son char et sa fureur. »

Jam galeam Pallas et ægida
Currusque et rabiem parat.

C'est peut-être un souvenir de Sophocle décrivant l'armée des Sept-Chefs qui s'avance vers Thèbes comme un torrent d'armes dorées, de bruit et d'insolence. C'est, du moins, le même procédé poétique que C. Delavigne a transporté dans ses *Messéniennes*, en faisant dire aux captives d'Ilion :

Et dans les coupes d'or où buvaient nos aïeux,
Debout, nous verserons aux convives joyeux,
Le vin, l'ivresse et l'arrogance.

Il était si facile de conserver ce hardi rapprochement de l'image matérielle et du terme abstrait, qu'on s'étonne de rencontrer dans la traduction ce pâle équivalent :

Pallas prépare toutes les armes de sa colère.

Cette autre image d'une forte race grandissant par l'action des siècles et l'insensible travail d'une végétation laborieuse,

Crescit occulto velut arbor œvo,

n'est-elle pas rendue, dans cette phrase, « grandir « semblable aux branches naissantes de chêne » avec une négligence qui détruit tout l'effet et qui emporte, du même coup, l'éclat de la forme avec la noblesse de la pensée ?

En revanche, la vieille femme de la Sabine qui, agitant son urne fatidique (*divina mota anus urna*) prédit au poète enfant qu'il mourra assassiné par les bavards, avait-elle besoin de nous être présentée sous les traits d'une vieille sorcière qui a lu sans ânonner, dans les dés de son cornet ?

Ce dernier changement pourra paraître insignifiant, mais que de beautés se sont ainsi affaiblies et voilées sous de capricieuses transformations ! C'est, dans la fable des deux pigeons, le ravissant paysage contenu en raccourci dans ce fragment de vers « *musco circumlita saxa nemusque* » qui perd dans le français, avec sa précision savante, la meilleure partie de son charme discret : « Je vis à la campagne, au fond des bois, au bord de l'eau qui jase en courant dans son lit de mousse et de petits cailloux.. ».

O imitatores, servum pecus ! ut mihi sœpè
Bilem, sœpè jocum vestri movère tumultus !

Cette apostrophe aux plagiaires, cette vive image,

consacrée par l'imitation de La Fontaine, disparaît également et fait place à ce propos assez vulgaire : « ô race abjecte et fâcheuse, ai-je assez ri de toutes vos peines et m'en suis-je assez irrité ! »

Qui reconnaîtrait dans cette expression louche et bizarre « une belle femme au sein nu écrasé soudain sous une ignoble écaille » le vers proverbial de l'art poétique :

Desinat in piscem mulier formosa supernè ?

L'épître aux Pisons présente, du vers 128 au vers 136, un passage difficile et controversé : le traducteur tantôt paraphrase et tantôt esquive les difficultés qu'il présente. Voyez d'abord tout ce qu'il ajoute à la première phrase.

« Si tu fais un drame en prenant un héros de l'his-
« toire de la fable, respecte, avec grand soin, ce
« caractère accepté de tous. Si un héros est de ton
« invention, prends garde à ne pas te démentir du
« premier acte au dernier. » (1)

Le texte, plus net et plus court, dit seulement :

Ant famam sequere, ant sibi convenienta finge
Scriptor.

Je lis plus loin : « qui sait *donner à quelque sujet connu une empreinte vive et nouvelle*, accomplit souvent une tâche illustre et pourtant etc. »

C'est la traduction de ce vers :

Difficile est propriè communia dicere. . .

(1) Traduction, page 447.

dont le sens très-discuté ne saurait plus être douteux. Horace veut dire : il est difficile d'imprimer à des caractères généraux et abstraits une physionomie vivante et personnelle ; d'animer, par exemple, un type comme celui de l'Avare ou du Misanthrope. (2)

Horace ajoute :

Publica materies privati juris erit si
Nec circa vilem patulumque moraberis orbem,
Nec verbum verbo curabis redderes fidus
Interpres, nec desilies imitator in arctum,
Undè pedem proferre pudor vetet aut operis lex.

Tout le monde est d'accord, ou peu s'en faut, pour entendre ainsi ce passage : Un sujet tiré du fonds commun (histoire ou fable), vous saurez vous l'approprier en observant ces trois conditions : 1° ne pas reprendre une matière usée et rebattue; par exemple, ne pas remettre en scène cette race d'Agamemnon qui ne finit jamais; 2° ne pas traduire, de mot à mot, l'œuvre d'un devancier ; 3° ne pas même adopter son plan, de manière à ce que, ayant commencé à le suivre, le respect même du modèle ou les lois du genre vous défendent d'en sortir.

Ce sens n'apparaît pas et pour parler franchement, aucun sens bien déterminé ne se montre nettement dans la version que voici :

« Mais alors, diras-tu, le sujet n'est pas mien !...
« Qu'importe s'il devient ton bien à force de génie...

(2) Horace et Dubner, édition de Firmin Didot, Paris 1865, page 283.

« Délivrez-moi du servile interprète qui s'amuse à
« copier une œuvre dont il ne peut se tirer d'abord
« par fausse honte, et bientôt parce que l'œuvre
« même est un labyrinthe sans issue. »

Dans le célèbre passage où sont décrits les quatre âges de la vie, avec leurs instincts et leurs caractères déterminés, Horace nous montre l'âge mûr attentif à ne rien précipiter, évitant toute démarche imprudente et qui l'obligerait plus tard à de fâcheux retours.

Commisisse cavet quod mox mutare laboret.

Le traducteur lui fait dire que l'âge viril « ne va pas renverser aujourd'hui ce qu'il bâtissait hier encore. » C'est la pensée, sinon contraire, du moins inverse.

L'humeur aigrie de l'importune et jalouse vieillesse saurait-elle être mieux rendue que par ces deux traits d'une vérité si frappante, au moins dans les cas auxquels s'applique ce triste portrait :

Laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum ? (1)

La traduction nous dit : « le vieillard adore *autrefois;* il ne sait rien de plus odieux qu'*aujourd'hui.* »

Etait-ce bien la peine d'acheter, par une grave inexactitude, cette médiocre antithèse. Vraiment on ne saurait dire que

Ces deux adverbes joints font admirablement.

(1) Art poétique V, 174.

Plus loin, le poète reproche à la tragédie, compromise par plus d'un raffinement, d'avoir adopté le langage obscur et prétentieux des oracles

Et tulit eloquium insolitum facundia prœceps.

rendre « *eloquium insolitum* » par la langue la plus vulgaire, » n'est-ce pas prendre le contre-pied de l'idée d'Horace?

Voilà bien des détails, et je suis confus d'y insister, cependant c'est par les détails qu'une traduction se soutient ; c'est par les détails également qu'elle s'apprécie. Mais la preuve sera concluante et l'argument plus décisif, si, m'attachant à certains traits plus excellents et qui ont laissé dans toutes les mémoires une trace plus lumineuse, j'en rapproche les équivalents que leur a substitués l'auteur français.

Voici d'abord un tableau connu, d'une grâce et d'une fraîcheur inexprimable ; c'est celui de l'ombrage que le pin et le peuplier forment de leurs rameaux entrelacés. Le poète épicurien invite son ami Dellius a venir, en attendant la mort, y savourer la coupe en main, près d'un ruisseau, les joies permises de la vie..

Quâ pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis, et obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo, (1)

Ce que la traduction rend ainsi : « la mort te guette

(1) Odes II, 3.

à l'ombre hospitalière et fraternelle des peupliers et des pins, au bruit du ruisseau qui jase en cherchant son chemin. »

Pourquoi introduire tout-à-coup dans cette scène riante le sombre personnage qu'Horace avait rélégué dans un coin du tableau? Pourquoi l'ombre *fraternelle* qui allonge le texte et jette un peu d'équivoque dans l'esprit ? Pourquoi effacer l'image des sinuosités du ruisseau « *rivus obliquus* » et des lenteurs de l'onde attardée en son cours, pour y substituer ce babillage dont Horace n'a point parlé ?

Une pièce inspirée du même sentiment, et offrant aussi ce contraste qui semble mettre une larme dans un sourire, a suggéré à Chaulieu, sinon sa touchante élégie aux arbres de Fontenay, au moins le trait qui la termine.

> Et des arbres dont, tout exprès,
> Pour un plus doux et long usage,
> Mes mains ornèrent ce bocage,
> Nul ne me suivra qu'un cyprès.

C'est tout le sens et tout l'effet pathétique du dernier mot d'Horace « *nulla brevem dominum sequetur*. » (1)

Janin traduit : « de tous ces arbres que ta main cultive, un seul, le cyprès ornement des tombeaux doit te suivre, *ô maître éphémère de tant de biens !* C'est un peu trop de mots pour rendre cet éloquent petit mot : *brevem*.

(1) Odes II, XIV, 24.

Le traducteur affecte cette manière d'écrire qui consiste à précipiter, brusquer, couper la phrase et lancer à tout propos l'apostrophe ou l'exclamation. S'il le fait quand le modèle s'y refuse, que sera-ce quand il y invite ? Vous vous rappelez ce cri d'impatience et de convoitise qu'Horace, fatigué des tracas de la ville, pousse au souvenir de sa chère campagne:

O rus ! quando ego te aspiciam, quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis,
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ ?

Ces trois beaux vers, on les retrouve encore dans la paraphrase froidement élégante de Boileau : on n'en saurait dire autant de celle-ci :

« Enchantement de l'étude et du loisir, des vieux livres, des heures clémentes! oubli! repos! sommeil, repas rustique ! »

Ces apostrophes accumulées ne manquent pas de vivacité ; mais que d'inexactitude et même de confusion !

La même pièce (c'est la sixième satire du second livre) se termine par la fable des deux rats devant laquelle La Fontaine baissait les armes et se confessait vaincu, puisque sa rapide et superficielle imitation n'est qu'une manière d'éviter le combat. Des poëtes comme Andrieux et Chénier ont été tentés par ce tableau étincelant ; ils ont essayé de le reproduire dans sa finesse si nuancée et la variété de ses agréments, mais ils se sont gardés d'y ajouter. Notre traducteur est moins sage. Par exemple, quand Horace

a dit seulement que les deux rats cherchent à se glisser de nuit sous les murs de la ville,

Urbis aventes
Mœnia nocturni subrepere

il nous montre : « nos deux trotte-menu gagnant la ville en toute hâte, afin de se glisser à la faveur de la nuit et de quelque fente oubliée sous ses plus formidables remparts. »

Il n'a pas trop respecté non plus l'exquise simplicité de cette épître à Tibulle, (1) modèle de délicatesse dans le reproche, et terminée par ce joyeux éclat de rire qui doit dérider le malade errant à l'ombre salutaire des bois. « *Silvas inter reptare salubres* » dit le texte ; la traduction y substitue ce développement : « errer à travers le silence heureux de ses bois pleins d'ombre et de la lumière. » Le vers si expressif

Inter spemque metumque, timores inter et iras,

est moins rendu que délayé dans le commentaire que voici :

« Sachez cependant vous tenir à égale distance des chagrins trop vifs et des violentes espérances, des grandes inquiétudes et des grandes colères. » Et le dernier trait disparaît à son tour par la métamorphose du pourceau d'Epicure en un agneau de sa bergerie.

En voilà assez, et trop peut être, pour établir que la verve et l'agilité du style ne suffisent point à une traduction d'Horace ; qu'il y faut l'exactitude, le

(1) Odes IV du 1er livre.

scrupule, l'effort attentif et soutenu pour tout dire, ou du moins pour tout exprimer, et qu'il est dangereux de faire à côté d'Horace, et, parallèlement à son ouvrage, un autre Horace de fantaisie. Fût-on, d'ailleurs, le frère du poète ou l'un de ses descendants, par la brillante facilité d'un style qui se prête à tous les tons et les heureuses dispositions d'un naturel aimable et ingénu. Le plus sûr, pour rendre Horace, c'est encore, tout en lui ressemblant, d'analyser sa pensée, de relever avec un soin respectueux toutes les nuances de son expression, de ne pas oublier ce qu'il appelait justement lui-même « *limæ labor et mora*, » de moins accorder aux rapides impressions du goût qu'à l'étude attentive et patiente et de ne pas trop prendre au mot le poète et l'ami qui nous parle ainsi :

Ami, salut ! vous nous rendez Horace,
De toutes les façons en traducteur parfait :
. . . .
Oh ! le bon, le sincère et l'heureux traducteur,
Qui, sans faire d'efforts, n'a qu'à marcher pour suivre
A la fin l'honnête homme et l'excellent auteur ;
Qui mit en bon français, non-seulement ses livres,
Mais, sans un contre-sens, son esprit et son cœur,
Et son bel art de vivre.
Tout chez vous est pareil, et ce Flaccus si bon
Qui savait bien railler sans faire de la peine,
Comme vous, il aimait, au bout de la semaine,
A mettre innocemment la malice romaine
En satire, en épître, enfin en feuilleton.
. . . .
L'un et l'autre amoureux de la muse discrète,
Près des bois, loin du bruit, se mettaient en lieu sûr,

Et pour chanter à l'aise en leur nid de poète,
Il avait un Passy, vous avez un Tibur.
Je crois que je m'embrouille et vous prends l'un pour l'autre,
Le grand mal que voilà !
Si je confonds un peu sa maison et la vôtre,
Qui diantre voudrait donc blâmer cette erreur là ?
Hé ! depuis que je tiens ce livre qui retrace
Et vos traits et les siens, je vois bien clairement
Que, si vous n'êtes lui, vous êtes de sa race,
Qu'on ne peut se méprendre à cet air de parent,
Vous le savez vous-même et le dites vraiment
Dans ces mots si profonds, d'une si grande audace,
Jules Janin, seconde édition d'Horace (1).

Le dernier trait est joli, je l'avoue. Deuxième édition d'Horace est un éloge ingénieux quoiqu'un peu vif à l'adresse du feuilletoniste dont le facile et brillant esprit a suffi, pendant une si longue suite d'années, au laborieux emploi de secrétaire du public et d'introducteur des nouveautés en littérature. Je ne dédaigne pas la deuxième édition d'Horace, en quelque sens qu'on l'entende, mais franchement je préfère encore l'édition primitive, et j'aurais aimé à la retrouver toute entière, autant qu'une traduction pouvait nous la rendre.



(1) Traduction, pages 16 et 19 de la préface.

DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

DES

PLANTES NATURELLES FORESTIÈRES

PAR M. BÉRAUD,

Conservateur des Forêts.

(*Séance du 14 Décembre 1866.*)

I.

On s'est occupé, depuis quelque temps, d'une question dite : *des générations spontanées*, qui, comme tant d'autres, a été bien souvent agitée et dont la discussion divise les savants en deux camps, celui des *Panspermistes* et celui des *Hétérogénistes*.

Les premiers reconnaissent qu'aucune génération ne s'opère, même chez les animalcules les plus exigus et les moins perceptibles, qu'au moyen de germes très-répandus dans la nature, produits eux-mêmes par des êtres de même espèce et pour la naissance desquels il faut des conditions particulières.

Les hétérogénistes supposent, au contraire, que

certains animalcules peuvent, dans certaines conditions, venir à la vie sans germes provenant d'animaux congénérés antérieurs. Ils ne soutiennent pas que les êtres ainsi formés viennent du néant ; ils prétendent seulement qu'il existe, dans la nature, des principes vitaux inconnus, autres que des germes proprement dits et que, par des causes aussi inconnues, ces principes peuvent donner naissance à des êtres animés ; mais ils ne donnent aucune autre explication de pareilles générations et leur système paraît aussi inexplicable qu'il est inexpliqué.

Ainsi, l'expression de génération spontanée a, dans chacun des deux camps, un sens bien différent : les panspermistes et les hétérogénistes ont, d'ailleurs, cherché à appuyer leurs doctrines sur des expériences.

Les résultats obtenus par les panspermistes paraissent parfaitement d'accord avec leur opinion, puisque ceux-ci ont réussi à démontrer que l'air sur lequel ils expérimentaient était peuplé de germes et que les générations obtenues dans leurs expériences, ne provenaient que de ces germes mêmes ; puisqu'ils ont montré également qu'après la destruction de ces germes, il n'apparaissait plus aucune génération, tandis que, malgré toute la puissance qu'ils attribuent au principe vital, base de leur système, les hétérogénistes n'ont encore pu obtenir de générations analogues, dans un milieu, soit ne contenant naturellement aucun germe, soit privé artificiellement de tous ceux qui y étaient contenus.

Comment admettre, d'ailleurs, qu'aucune expérience puisse jamais amener, en dehors de toute parenté, la formation d'êtres vivants.

Dieu, qui a créé le monde et les êtres qui l'habitent, Dieu, l'auteur de la vie de tant d'animaux visibles et de tant d'autres invisibles, a donné à ces êtres les moyens naturels de se reproduire suivant les lois qu'il a fixées dès l'origine; mais en dehors de ces moyens et de ces conditions, l'homme, dans ses investigations, ne peut rencontrer que des corps incapables de vie.

Un auteur a dit, il y a longtemps, avec juste raison : « Si la génération spontanée des animalcules était réelle, pourquoi n'en serait-il pas de même des oiseaux, des poissons, de tous les animaux? Qu'importe le volume à la nature! »

Est-il permis, en effet, de croire que la nature qui, dans celles de ses créations qui sont susceptibles d'être observées avec exactitude, est si ordonnée et obéit à des lois si admirables par leur régularité, leur constance et leur uniformité, puisse procéder, pour la reproduction des êtres, par des moyens essentiellement différents les uns des autres?

Ma raison n'admettra d'ailleurs jamais que de rien il puisse sortir quelque chose; que d'un milieu dépourvu de germe il puisse sortir un être vivant, et si quelques expérimentateurs s'imaginaient que des êtres ont pu, dans les expériences auxquelles ils ont procédé, être engendrés sans germes préexis-

tants, c'est que le milieu dans lequel ils agissaient, se trouvait peuplé de germes invisibles capables de naître, ou d'animalcules dans lesquels la vie s'était comme arrêtée, mais qui étaient doués de la faculté de revenir à la vie dans les conditions mêmes de ces expériences.

II.

Il en est de la nature végétale comme de la nature animale, et les mêmes lois primordiales président à la reproduction des êtres appartenant aux deux règnes de la nature vivante.

Dans les forêts, généralement habitées par des plantes indigènes, aucune plante ne peut produire de semence, ou, si elle en produit, cette semence n'est féconde, elle ne peut germer et la plante ne peut se développer dans toute la plénitude de sa vie que moyennant les conditions de climat, de sol, d'air et de lumière en rapport avec les exigences de sa nature et de son tempérament.

C'est ainsi que, quand elles sont insuffisamment acclimatées, certaines plantes exotiques sont incapables de reproduction ; d'autres, il est vrai, peuvent se reproduire, mais à la condition d'un traitement particulier approprié à leurs besoins. Plusieurs enfin, ne supportant pas la rigueur du climat sous lequel elles ont été transportées et, incapables de toute acclimatation, ne peuvent vivre que dans la température factice des serres.

Les plantes indigènes ou naturelles vivent, au contraire, dans leur climat natal, sans trop souffrir de ses rigueurs accidentelles et s'y reproduisent, par les seules forces de la nature, sans tous les soins nécessaires à d'autres.

Pendant que le Catalpa, le Datura, le Magnolia et d'autres plantes exotiques, ou ne peuvent croître que dans certaines conditions de terrain, d'exposition et de culture, ou n'ont pas de semences, ou n'en ont que d'infécondes, le chêne croît dans tous les sols ; sa graine est toujours organisée pour la reproduction de l'espèce et n'a besoin, pour se défendre contre les intempéries, que d'un lit de feuilles, de mousse tendre ou d'herbe fines.

Le germe de son gland s'implante facilement dès que la terre est amollie par les pluies d'automne ; et l'arbre qui en provient acquiert, sans culture, les plus fortes dimensions, quand le sol est assez profond et assez riche.

Pourquoi ces différences ? c'est que le chêne est une plante naturelle, vivant sans trop de souci de son propre climat ; tandis que les plantes que nous avons citées ne sont pas et ne paraissent devoir être jamais assez acclimatées pour pouvoir se régénérer sous notre ciel, comme elles se régénéreraient sous le climat de leur patrie natale.

Si j'ai cité le chêne comme type des essences naturelles, c'est que de tous les arbres indigènes, c'est celui qu'on rencontre le plus communément à

toutes les latitudes de notre pays; mais je ne parle ici que des espèces de chênes les plus connues, le rouvre ou le pédonculé, car d'autres espèces n'habitent, à l'état naturel, que dans des lieux très-restreints.

Il importe d'ailleurs de bien définir le mot indigène ou naturel ou plutôt d'en préciser le sens, en faisant observer que dans une région aussi étendue que la France, une essence peut être indigène sur certains points et ne pas l'être sur d'autres. L'indigénéïté tient, en effet non seulement à la latitude du lieu d'origine, mais encore à son altitude, ainsi qu'à la nature du sol.

Le pin maritime a une patrie primitive dans les terrains siliceux de la partie de l'ancienne province de Guienne, qui longe le golfe de Gascogne et, en qualité de plante naturelle à cette contrée, il s'y reproduit avec une merveilleuse spontanéïté. Cette essence s'est fait une patrie d'adoption dans les plaines sablonneuses de la province du Maine ; son existence n'y est toutefois que le résultat d'une acclimatation tentée avec succès vers la moitié du dix-huitième siècle, mais il n'y est pas complétement naturalisé, car sa reproduction ne s'y opère spontanément que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles ; or, on sait qu'une essence n'est ni indigène, ni naturalisée, là où sa croissance n'est pas spontanée.

Le chêne-liége est indigène et se reproduit naturellement dans les sables du Sud-Ouest du départe-

ment des Landes, tandis que nous ne l'avons pas rencontré à l'état naturel dans les terrains semblables du département contigu de la Gironde.

Le chêne tauzin habite les sols maigres, le plus souvent à base siliceuse, de certaines provinces de l'Ouest de la France, tandis que le chêne vert et le chêne kermès ont leurs lieux d'habitation sur les terrains calcaires du Sud-Est.

Certaines plantes naturelles des latitudes méridionales ne peuvent s'acclimater, ou ne s'acclimatent que difficilement, sous des latitudes plus au Nord, comme certaines essences vivant sur les hautes montagnes rafraîchies par l'humidité des nuages, s'habituent difficilement dans les plaines.

Il est à remarquer toutefois que la flore du Nord est beaucoup moins variée que celle du Midi ; que les plantes des pays froids s'accoutument plus facilement aux climats tempérés que les plantes du Midi ne s'accoutument aux climats trop rigoureux du Nord; analogie remarquable entre les plantes et les hommes, que, dans l'histoire du monde, nous voyons souvent descendre du Nord vers le Midi, tandis que les habitants des pays chauds n'ont jamais fondé dans les régions du Nord d'établissements durables.

Les plantes indigènes ne sont pas, d'ailleurs, sans avoir, pour certains sols, des préférences, ou même des exigences en rapport avec leur constitution. Ainsi, sous une latitude déterminée, le châtaignier

se déplaît dans les terrains calcaires et recherche les terrains à base siliceuse.

Le frêne demande une terre fraîche et humide ; l'aune veut une terre aquatique ou des vallées mouillées, et chaque essence croît avec d'autant plus de vigueur, que les besoins de son tempérament sont satisfaits.

III.

Entrons sous la voûte d'une futaie serrée de chênes et de hêtres. Les arbres sont tellement rapprochés, que leur feuillage laisse difficilement passer quelques rayons de soleil, et sur le sol recouvert du terreau formé par d'innombrables feuilles et d'autres débris ligneux accumulés depuis des siècles, aucune plante n'apparaît, si ce n'est, en certains terrains, quelques houx se contentant, pour leur lente croissance, du demi-jour que tamisent les rameaux peu fournis des vieux chênes.

La fructification du chêne vient-elle à réussir, malgré l'état serré du massif, les glands tombent à l'automne, ils germent au printemps suivant ; mais sous cet épais ombrage, les jeunes tiges grêles et blanchâtres sèchent et meurent faute de lumière, condition principale de toute végétation.

Force est donc, quand on veut remplacer l'ancienne futaie par une plus jeune, de l'éclaircir et de ne réserver que la quantité nécessaire d'arbres générateurs pour favoriser leur fructification, l'ense-

mencement du sol, la germination des graines et la croissance des jeunes brins.

Les sylviculteurs qui ont occasion de provoquer ces régénérations en connaissent toutes les difficultés.

Dès que la futaie est éclaircie, dès que l'air circule, que le soleil éclaire la terre et l'échauffe, une végétation, appropriée à sa nature minéralogique. et, souvent, toute autre que celle attendue, apparaît spontanément.

Ce sont d'abord, parmi les plantes d'une flore variée, des herbes ou des ronces ou des bruyères qui, le plus généralement, contrarient, soit la germination des graines semées par les grands arbres, soit la croissance des jeunes brins, si on n'a pas soin d'en débarrasser ces derniers.

Plus tard, après l'abattage des porte-graines désormais inutiles et gênants pour la génération nouvelle, le forestier rencontre, parmi les brins de chêne et de hêtre, quantité d'autres essences. Ce sont également, suivant la nature du sol et des peuplements d'alentour, des trembles, des charmes, des bouleaux, divers fruitiers, etc.

Quelle est la cause d'une pareille invasion ?

D'où proviennent tant d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres inattendus ?

Si toutes ces plantes n'ont paru qu'après l'abatage de l'ancienne futaie, c'est évidemment parce qu'elles ne trouvaient pas, auparavant, les conditions nécessaires à leur naissance et à leur développement.

IV.

Les plantes, on le sait, sont divisées en phanérogames dont les organes reproducteurs sont apparents et en cryptogames chez lesquels ces organes sont inconnus et invisibles,

Les premiers produisent une semence perceptible et leurs moyens de régénération sont d'une observation assez facile.

Tantôt cette semence, plus ou moins grosse et lourde, est dépourvue de membrane ailée et s'écarte peu du lieu où elle est née (celle du chêne, du hêtre, du châtaignier, etc.), et on comprend que cette difficulté d'expansion diminue les chances de reproduction de ces essences; tantôt elle est munie d'une aile ou de plusieurs, à l'aide desquelles le vent la transporte au loin (celle des charmes, des érables et de beaucoup d'essences résineuses.)

Chez d'autres plantes, la semence plus exiguë et plus légère est aussi, tantôt ailée (celle des ormes, des bouleaux, des frênes, etc.), et peut s'envoler au loin, tantôt sans ailes (celle des bruyères, des genêts, des ajoncs, des ronces, de beaucoup de graminées), et tombe généralement au pied de ces arbustes.

La propagation des bouleaux et des frênes au milieu des jeunes générations de chênes et de hêtres, s'explique par la facilité de dispersion, à chaque automne, de leurs semences ailées.

Dans la végétation des plantes, on doit distinguer la germination et le développement de la tige.

Pour la germination, il faut une certaine proportion d'air, de chaleur et d'humidité ; pour la croissance de la plante, avec les mêmes conditions, il faut de la lumière. Certaines plantes ont d'ailleurs plus besoin de lumière que d'autres. Ainsi le chêne, le bouleau, le tremble, le pin maritime, le pin sylvestre en exigent plus que le hêtre, le sapin, le houx et certains arbrisseaux.

Avant que la futaie ne fut abattue, quand les graines des bouleaux et des trembles, en franchissant l'espace, se répandaient à l'automne sur un sol couvert de feuilles, elles s'insinuaient parmi les dépouilles des arbres et étaient bientôt recouvertes par d'autres feuilles sous lesquelles elles n'avaient ni assez d'air, ni assez de chaleur pour germer au printemps suivant; mais, quand après la disparition de la futaie, les semences de bouleaux et de trembles se sont répandues sur un sol découvert et labouré par l'exploitation, leurs germes, exposés à l'air et échauffés par le soleil, ont donné naissance à cette quantité de jeunes bois tendres et avides de lumière qui, en disputant aux meilleures essences l'air, l'espace et les principes minéraux du sol, en sont plus souvent les dangereux rivaux que les utiles auxiliaires.

Dès que les futaies sont éclaircies, avons-nous dit, dès que l'air, la chaleur, la lumière sont suffi-

sants pour les besoins de la germination et de la végétation, certains arbustes apparaissent.

Ces arbustes restant peu élevés, leurs graines n'ayant pas d'ailes, le vent est sans prise sur les semences quand celles-ci s'échappent de leur enveloppe, et elles tombent au pied des sujets qui les ont produites ; mais s'il en est ainsi, si certains arbustes ne peuvent provenir que des graines tombées aux lieux mêmes où ils sont nés, comment expliquer l'apparition de ces arbustes dans un sol où, avant que la futaie n'eût été suffisamment éclaircie pour l'ensemencement du sol, il n'y avait eu, depuis deux siècles peut-être, aucune trace d'arbustes de même espèce?

V.

Les arbustes si divers dont je parle proviennent des semences de plantes congénères qui vivaient, avant la futaie, sous le couvert prolongé de laquelle ils avaient fini par disparaître, faute de lumière.

Revêtues d'un tégument dur et résistant, ces semences, tombées sur le sol, avaient été recouvertes par les dépouilles et les débris des arbres, et étaient restées, pendant toute la durée de la futaie, enfouies sous le terreau formé par ses détritus annuels.

Garanties dans ce silo naturel contre les influences atmosphériques, elles conservaient intactes, sous une enveloppe peu corruptible, les germes qui n'attendaient pour éclore que l'air, la chaleur et l'hu-

midité nécessaires à l'expansion de leur force vitale.

Rien n'est plus facile à comprendre, si on se rappelle cette circonstance que, dans les tombeaux des pyramides d'Égypte, des grains de froment ont conservé jusqu'à nos jours leur puissance germinative, que leur germe s'est réveillé à la lumière et que, semés après plusieurs siècles, ils ont produit un blé des espèces primitives, très-peu différentes des espèces actuelles; si on sait que, dans beaucoup d'autres tombeaux d'une antiquité très-reculée, les graines de certains arbustes, restées parfaitement intactes ont, après avoir été mises en terre, donné naissance à des plantes de mêmes espèces.

Mais les semences d'arbustes n'ont pas seules la faculté de se conserver en terre; celles de plusieurs arbres ont la même propriété; nous pourrions citer, parmi les bois feuillus,[1] non seulement la graine de bouleau, mais toutes les graines dont l'enveloppe sèche et dure peut préserver les germes d'une altération trop prompte.

Les forestiers savent avec quelle peine se conservent dans les greniers, de l'automne au printemps, le gland, la châtaigne, la faîne.

Composées à l'intérieur d'une substance molle, humide et charnue, à l'extérieur d'une enveloppe

(1) Dans le langage forestier, on distingue les bois *feuillus*, c'est-à-dire les bois avec feuilles proprement dites des bois *résineux* dont les feuilles linéaires, raides et acuminées sont, par cette raison, dites aiguilles.

peu résistante, ces semences, tantôt se dessèchent et se durcissent quand elles sont isolées; tantôt fermentent et s'altèrent quand elles sont entassées, tandis que les graines plus dures de beaucoup d'autres essences se maintiennent longtemps dans un état convenable.

La propriété que possèdent les graines de se conserver en terre, ou à la surface du sol, après leur chûte, dépend essentiellement aussi de leur constitution.

Le gland est facilement altéré par les intempéries et, sans quelque abri naturel, il se pourrit par la gelée ou se dessèche par la chaleur.

Peut-être assez profondément enfoui, se conserverait-il sans altération; mais, dans ce cas, il ne saurait germer et le jeune plant ne pourrait percer la terre.

D'autres semences se conservent dans une couche superficielle assez mince que leurs cotylédons ont d'ailleurs d'autant moins de peine à soulever, après la germination, que le terreau qui recouvre le sol des forêts est presque toujours assez léger et assez meuble.

Combien d'observations démontrent, d'ailleurs, l'immense accumulation, dans le sol, de semences de plantes les plus diverses.

Sur une terre un peu siliceuse et maigre convenant aux plantes silicicoles, telles que le genêt, la bruyère et l'ajonc, s'élevait, aux confins d'une

vaste forêt, une jeune futaie de chêne et de hêtre de 70 ans.

Le couvert et le détritus de ces feuillus avaient amélioré le sol ; mais à l'époque où était en faveur l'idée de remplacer les futaies par des taillis, la jeune futaie fut sacrifiée et éclaircie dans le but d'une conversion de ce genre.

Dans leur isolement, les chênes et les hêtres réservés séchèrent en cime. Quant aux souches des arbres exploités à un âge déjà trop avancé, elles ne produisirent que de rares et maigres cépées, et le sol, après la disparition de son lit de détritus, se couvrit de bruyères.

On chercha à réparer le mal. Le sol fut écobué à feu couvert ; les cendres furent répandues à la surface ; des graines de pin maritime et de pin sylvestre furent semées et on passa la herse.

L'année suivante, la bruyère, qui avait été coupée rez terre pendant l'écobuage, repoussa ; de jeunes plants apparurent, mais pins et bruyère furent bientôt dominés par d'innombrables genêts d'une végétation luxuriante.

Deux ou trois ans plus tard, les pins paraissaient si rares et si grêles au milieu de ce fourré de genêts, qu'on songeait à les en débarrasser ; mais entre la crainte de les voir étouffés par les arbustes et celle de les endommager dans l'extraction de ceux-ci, on laissa agir la nature et on fit bien, puisque quelques

années après, les pins devenus très-nombreux dépassaient à leur tour les genêts.

Bien longtemps avant la naissance de la bruyère et des genêts, le terrain possédait, sous les couches de détritus, produit des futaies de chênes et de hêtres qui s'étaient succédé les unes aux autres, des semences des bruyères et des genêts qui avaient vécu à une certaine époque et ces semences n'attendaient, pour germer et pour produire une génération nouvelle, que l'occasion favorable.

Après l'abatage de la futaie, c'est d'abord la bruyère qui avait paru, car la mise au jour du terrain n'avait pas suffi pour la reproduction du genêt et celui-ci ne s'était montré que quand la préparation du sol par l'écobuage avait favorisé la germination de sa semence.

Arrivé d'ailleurs au terme de sa croissance, cet arbuste avait fini par joncher la terre de ses débris, après l'avoir ensemencée de graines nombreuses, qui, elles aussi, germeront un jour et produiront d'autres genêts, quand, après l'abatage des pins devenus grands, la terre qui les recèle aura été remise au jour.

Qui n'a vu, soit après les coupes des plus anciennes futaies pleines, soit après les coupes de taillis, des terrains forestiers se tapisser de genêts ou de bruyères. Bientôt, sous le couvert des arbres ou des rejets grandissant, disparaissent ces arbustes ; mais leurs graines restées en terre, dans les futaies pen-

dant plus d'un siècle et dans les taillis pendant l'intervalle, plus court, d'une exploitation à une autre, produisent, après la coupe suivante, une génération nouvelle.

Autre exemple de la spontanéïté de la reproduction des semences forestières en réserve dans le sol.

Le pin maritime forme, dans l'ancienne Gascogne, des forêts étendues, soumises à l'extraction résineuse.

Dans ces forêts, quand la bruyère et l'ajonc abondent et s'élèvent avec vigueur entre les grands pins assez espacés pour recevoir les rayons solaires dont la chaleur favorise l'exsudation de la résine, le double couvert des arbustes et des pins s'oppose à la germination des innombrables graines qui tombent annuellement des arbres ; mais si les arbustes sont moins nombreux et d'une croissance moins vigoureuse, les graines lèvent peu de temps après leur chûte.

Dans ce cas, les peuplements se composent de bois de divers âges et ont l'irrégularité des forêts jardinées.

Quelle que soit d'ailleurs la nature du terrain, dès qu'épuisés par une longue production résineuse, les arbres ont été tous abattus et exploités, quand l'ajonc et la bruyère ont été écrasés, arrachés ou comme récépés par cette exploitation, quand le sol a été ainsi remué et que, débarrassé des arbres qui le dominaient, il n'est plus couvert que de débris bientôt pourris et réduits à l'état de terreau, on ne tarde

pas à voir reparaître une forêt nouvelle aussi florissante que celle qui vient d'être abattue.

Dans les mêmes contrées, nous avons vu d'autres futaies résineuses sous l'ombrage desquelles n'existaient que quelques arbustes, et dont le sol se recouvrait d'un magnifique peuplement de jeunes pins, dès qu'un incendie, si fréquent et si dangereux avec des éléments aussi combustibles, avait consumé ces futaies.

C'est que, quand l'ardent soleil de ces contrées éclaire les terrains ainsi découverts, les germes des graines soumises aux influences alternatives des pluies et de la chaleur brisent leur enveloppe pour former d'autres peuplements.

Enfin, nous pourrions encore citer, sur les côtes du golfe de Gascogne, des dunes de sables qui, au commencement de ce siècle, avaient été peuplées en résineux exclusivement, et dans lesquelles cependant le chêne ordinaire et le chêne liége se sont plus tard montrés et multipliés par une cause toute naturelle.

Les oiseaux domiciliés dans ces forêts, ou ceux qui les habitent momentanément pendant leurs émigrations périodiques, recherchent les glands des chênes d'alentour et s'en nourrissent ; mais quand ils sont rassasiés, un instinct depuis longtemps observé les porte à en disperser un grand nombre aux mille places où ils s'arrêtent dans leurs courses aériennes. Ainsi dispersés sur un sable toujours meuble et sous le clair et léger feuillage des pins, les glands ne tar-

dent pas à germer et à produire un peuplement considérable de chênes, vivant dans une merveilleuse affinité avec les résineux au milieu desquels ils sont nés.

Nous avons été témoin, sur divers points de la France, de phénomènes de reproduction forestière analogues, mais nous n'en avons pas vu de plus remarquables que dans les contrées méridionales où les forces naturelles de la végétation sont en rapport avec la puissance du soleil.

On voit ainsi, de quelle variété de moyens dispose la nature pour propager les essences naturelles, et à l'aspect des générations qu'elle crée d'une manière si inattendue et par des procédés si différents de ceux qu'emploie le forestier ou l'agriculteur, on comprend avec quelle rapidité, abandonnées à elles-mêmes, les forêts se propageraient dans les terrains appropriés à la croissance des espèces indigènes; mais à une époque comme la nôtre, où les forêts s'en vont si rapidement, la crainte de pareilles invasions par la nature forestière serait assurément bien chimérique.

Libre d'user et d'abuser des biens dont il dispose, l'homme a des moyens de destruction encore plus énergiques que les forces naturelles de la reproduction des plantes. Nous sommes bien loin d'ailleurs du temps où force était d'abattre les forêts pour étendre les autres cultures nécessaires à l'expansion de la race humaine, ainsi qu'au développement de la civi-

lisation, et il est évident qu'actuellement la société aurait plus d'intérêt à conserver le peu de forêts qui lui restent, qu'à les détruire.

Si, à certaines époques, en effet, les forêts créées avec tant de libéralité étaient surabondantes, elles sont aujourd'hui insuffisantes. Cependant, malgré toute leur importance dans l'ordre naturel comme dans l'ordre économique, elles diminuent de jour en jour, et si vous voulez le permettre, je vous entretiendrai un jour des déplorables conséquences de ce déboisement dans les départements du Nord, et en vous faisant remarquer la nature et l'intimité des relations qui règnent entre l'industrie minière de ces contrées, j'espère pouvoir vous démontrer la nécessité de la conservation des forêts pour l'existence même de cette grande industrie.

VI.

Ce n'est pas seulement par la semence que se reproduisent les forêts.

Les racines de certaines plantes conservent plus ou moins longtemps en terre, quoique les tiges aient disparu, une vitalité puissante et, dans des conditions données, elles sont capables de produire des tiges nouvelles.

Indépendamment de la propriété qu'ont plusieurs essences, le chêne notamment, quand leurs tiges ont été abattues rez terre à un âge peu avancé, de se

reproduire par les souches et de former de nouveaux rejets au collet de la racine, qui ne sait avec quelle puissance drageonnent quelques bois tendres à racines traçantes, certains fruitiers, le tremble, dont les vigoureux rejets infestent les forêts non moins que ses brins de semences et d'autres essences, telles que le hêtre que, dans des forêts en montagnes où on l'exploite en taillis, nous avons vu se perpétuer autant par drageonnement que par rejets de souches.

La faculté de reproduction par la racine peut même expliquer plusieurs faits de régénérations forestières.

En certaines années de glandée et de faînée, le sol se couvre, sous les futaies de chêne et de hêtre, de semences qui germent au printemps suivant ; mais si le couvert est trop épais et trop persistant, les jeunes brins de chêne, comme nous l'avons dit, s'élèvent peu ; leurs feuilles sont blanchâtres. la sève d'août reste sans effet et ils sèchent sur pied.

Au printemps des années suivantes, une nouvelle pousse repart de la racine, et il n'est pas de forestier qui n'ait eu occasion de remarquer que ces pousses sont de plus en plus faibles jusqu'au moment où il ne puisse plus s'en former aucune.

Mais dans la terre où elles trouvent les conditions de vie qui manquaient aux jeunes brins, les racines ne périssent pas aussi vite ; elles restent vivaces pendant quelque temps, n'attendant, comme les graines dont nous avons parlé, que la lumière pour produire

des tiges plus vigoureuses que les tiges disparues.

Nous avons été témoin de résurrections de ce genre, non seulement dans des parties de forêts sous l'ombrage desquelles les brins de chêne étaient tellement étiolés, qu'on les croyait incapables de reprendre une vie nouvelle, mais même dans d'autres parties où il n'y avait plus trace des brins qui s'étaient montrés les années précédentes.

Dans l'intervalle des glandées plus abondantes, tombe, chaque année, sur le parterre des futaies pleines, un certain nombre de glands qui produisent des tiges s'étiolant aussi sous le couvert, mais dont les racines plus vivaces servent aussi d'éléments pour la reproduction dans les terrains qui sont découverts par l'exploitation des futaies.

C'est même à ces germes souterrains que devaient être attribuées en partie les régénérations des coupes du système dans lequel on se bornait autrefois à abattre les futaies de proche en proche (1) sans se préoccuper de savoir si les étendues à exploiter étaient suffisamment ensemencées, et sans laisser sur pied assez d'arbres générateurs pour assurer partout cet ensemencement (2).

(1) C'est ce genre d'exploitation qui est désigné sous le nom de tire et aire dans la célèbre ordonnance de 1669, sur les eaux et forêts.

(2) Dans une magnifique futaie de chêne et de hêtre appartenant au descendant d'une des plus grandes familles de France, cet ancien mode d'exploitation continue à être appliqué.

On sait aussi avec quelle facilité la ronce, dans les terres franches, et la bruyère, dans les terres siliceuses, se régénèrent non seulement par les graines, mais aussi par les racines. On sait combien il est difficile de débarrasser un terrain de ces parasites de la pire espèce, avec quelle persistance et avec quelle vigueur ils repoussent.

Supposons qu'à force de soins, on soit parvenu à

Chaque année, quelque minime que soit le nouveau peuplement, et souvent il n'en apparaît aucun, une portion de la vieille futaie est abattue sans aucune réserve, et cependant peu d'années après il se montre au milieu de quantité de bouleaux croissant dans les parties ainsi découvertes un assez grand nombre de chênes provenant de racines demeurées vivaces dans le sol.

Du reste, tout en indiquant une des causes de reproduction dans les coupes ainsi exploitées, nous nous garderons bien de justifier ce système.

A certains moments, quand les germes sont abondants, il peut avoir son utilité ; mais il a aussi les plus graves inconvénients, car on ne peut toujours compter sur la reproduction des jeunes racines. Elles périssent en terre quand le sol reste trop longtemps couvert par la futaie; et si, faute d'une succession convenable dans l'ensemencement et dans l'enracinement du germe des glands, la vieille futaie est abattue après que toutes ces racines ont perdu, avec leur vitalité, leur puissance reproductive, si, d'un autre côté, la fructification manque, et si l'ensemencement ne s'opère pas au moment de l'exploitation, il n'apparaît, au lieu de jeunes chênes, que des plantes inutiles dont les graines et les racines vivaces existant dans le sol n'assurent que trop la reproduction, et force est, dans ce cas, de recourir à des moyens artificiels, à des semis ou à des plantations de bonnes essences pour obtenir une forêt nouvelle.

en débarrasser la surface du sol, tout ce que nous avons vu nous porte à croire que, privées de vie apparente et extérieure, ces plantes continuent néanmoins, pendant très-longtemps, à exister souterrainement par les racines échappées aux efforts inutilement faits pour les détruire entièrement.

Ces racines, qu'on rencontre souvent en fouillant les terrains forestiers, conservent une puissante vitalité prête à se manifester dès que le sol sera découvert.

VII.

On doit comprendre combien cette variété et cette puissance de reproduction rendent difficile la culture des essences les plus utiles que le forestier est obligé de protéger contre tant de plantes envahissantes.

Du reste, à part la différence des plantes, les choses ne se passent pas autrement dans la culture forestière que dans la culture des champs.

La terre renferme, en quantité innombrable, dans ses couches superficielles, les graines et les germes des plantes naturelles qu'elle nourrit depuis la création, et tout le monde sait avec quelle vigueur ces dernières se développent aussi partout ailleurs que dans les forêts.

L'espèce de ces plantes varie d'ailleurs suivant la nature du sol, suivant la culture et suivant d'autres circonstances locales.

Ainsi, dans les landes incultes, croissent les plantes les plus rustiques et les plus sauvages : les bruyères, les ajoncs, etc Aucun frimat n'empêche ni leur floraison, ni leur fructification ; leurs graines se conservent indéfiniment dans le sol ; leurs racines ont une vitalité extrême, et leur puissance de reproduction par la graine et par les racines, est telle, que quand on veut défricher ces terrains et les soumettre à une culture agricole, c'est seulement à force de sarclages multipliés qu'on peut les en débarrasser complètement.

Les plantes naturelles qui croissent dans les terrains cultivés sont, il est vrai, moins rustiques que celles des terres incultes; cependant elles sont aussi très-nuisibles en agriculture.

Il en est qui restent plus ou moins longtemps vivaces, d'autres sont annuelles : les unes se perpétuent par les racines; mais le plus grand nombre se reproduit par la graine.

Si le sol est en jachère, quantité de ces graines ne peuvent germer ; mais dès qu'il est ameubli par la culture, la germination s'opère, et les arbustes sauvages, s'élevant avec les plantes précieuses, étoufferaient celles-ci ou en amoindriraient le rendement, s'ils n'étaient extraits par des sarclages qui, fréquemment répétés avant que les arbustes ne puissent fructifier, préviennent la trop grande invasion des graines de ces arbustes, et finissent même, à la longue, par en purger la terre.

Il n'en est pas autrement dans la culture forestière, car il ne faut pas croire que le chêne, ce roi des forêts, qui, à un certain âge, les domine de toute sa hauteur, se soit ainsi élevé sans difficultés et sans épreuves.

Après l'abatage de l'ancienne futaie, à la naissance de la nouvelle forêt, les jeunes chênes sont envahis par quantité d'arbustes dont il faut aussi les débarrasser au moyen de sarclages.

Mais après les arbustes, apparaissent les bois d'ordre inférieur qui domineraient et étoufferaient les chênes, si ceux-ci n'en étaient également débarrassés par des nettoiements qui ne sont eux-mêmes qu'une sorte de sarclages plus nécessaires souvent que les premiers, car abandonnées aux forces puissantes mais désordonnées de la nature sauvage si éloquemment décrite par Buffon, les forêts ne seraient qu'un chaos des plantes les plus diverses, dans lequel les bois précieux disparaîtraient, étouffés par les arbres les moins utiles.

VIII.

Dans le règne des plantes phanérogames forestières, il faut distinguer deux mondes, le monde souterrain et le monde aérien.

Dans le monde souterrain, les germes restent plus ou moins longtemps enfermés, la germination s'élabore, les racines se disposent et l'arbre prend

son assiette; c'est dans la terre que les arbres puisent les principes minéraux, sels et oxides, qui entrent dans leur composition.

Dans le monde aérien, s'élèvent ces arbres qui, en décomposant l'acide carbonique pour s'en assimiler le carbone et en dégager l'oxigène, sont une cause puissante d'assainissement de l'atmosphère, à tel point, qu'il y a et qu'il y aura toujours de grandes différences dans l'état sanitaire des pays boisés et des pays déboisés; s'élèvent ces forêts, qui contribuent à la régularité des climats, qui protégent contre les tempêtes et qui satisfont à des besoins essentiels de l'humanité; s'élèvent enfin ces hautes futaies dont les magnificences consolent de la nudité des plaines déboisées et dont les harmonies élèvent l'esprit de l'homme qui n'a pas perdu toute poésie et tout sentiment des beautés de la nature.

Les hétérogénistes ne trouveraient, on le voit, dans l'observation des générations des plantes phanérogames forestières, rien qui pût justifier leurs théories.

Cependant nous avons rencontré des forestiers qui, à la vue de générations inattendues d'arbustes, loin de remonter aux causes premières de ces générations, s'imaginaient, presque comme les hétérogénistes, que dérogeant aux lois ordinaires et uniformes de la reproduction des êtres, la nature avait pu, par ils ne savaient quelles opérations mystérieuses, donner, sans germes préexistants, naissance

à ces plantes d'ordre inférieur; mais avec un peu d'observation, et en réfléchissant aux moyens dont la nature dispose pour perpétuer les phanérogames, ils auraient épargné à leur imagination de pareilles erreurs et compris que ces genêts, ces ajoncs, ces ronces, ces graminées, etc., ne pouvaient provenir que de semences ou de racines d'arbustes des mêmes espèces de générations antérieures disparues.

En ce qui concerne les plantes cryptogames, il est vrai qu'il est impossible de se rendre un compte satisfaisant d'une reproduction dont les moyens échappent à l'observation et à l'analyse; mais ce n'est point une raison de supposer que ces plantes se forment et se développent en dehors des lois qui régissent la formation des phanérogames.

Les fougères, les champignons, apparaissent généralement chaque année à des époques périodiques, et la naissance des champignons paraît subordonnée à certaines circonstances à défaut desquelles ils ne se montrent pas, ou ne se montrent qu'en quantité beaucoup moindre qu'à l'ordinaire.

Les lichens ne s'attachent aux arbres que dans certaines circonstances connues de végétation.

Les agarics ne se montrent sur les essences forestières que quand la décomposition de celles-ci commence, et, à la vüe de ces parasites, on peut affirmer que les sujets qui les portent sont gravement altérés dans leur organisation.

Ne pourrait-on pas induire de ces observations,

que les arbres sur lesquels apparaissent les cryptogames en contiennent les principes et les germes, comme on le remarque dans les champignons dont les spores ne sont sans doute que des graines légères destinées à être emportées par l'air pour servir à la reproduction, ou bien que, quelle qu'en soit la provenance, ces principes et ces germes se déposent mystérieusement dans le sol ou sur les arbres, et qu'en tout cas, ils ne peuvent se développer que dans des conditions déterminées et par des moyens dont la nature gardera peut-être toujours le secret.

De ce que l'homme ne connaît pas le mode de génération des cryptogames, il ne s'ensuit pas que cette génération s'opère sans germes préexistants; au contraire, si on remarque la périodicité de reproduction de ces espèces, la concordance qui existe entre la reproduction de certaines d'entre elles et les circonstances à l'aide desquelles celle-ci paraît s'opérer, on doit penser que cette reproduction a lieu en vertu d'une loi constante et uniforme, et que, malgré l'extrême différence dans la manière d'être des germes des uns et des autres, la nature se comporte d'une façon analogue dans la génération des cryptogames et dans celle des phanérogames.

De l'observation des divers faits naturels dont l'énumération précède, nous concluons, en résumé, que les générations des plantes naturelles sont spontanées en ce sens, qu'elles peuvent s'opérer par

les seules forces de la nature ; non pas, il est vrai, sans germes, comme le croient possible les hétérogénistes, mais toujours au moyen de germes préexistants et produits eux-mêmes par des plantes de mêmes espèces.

Il est assurément digne de remarque que, dans le règne végétal comme dans le règne animal, ce sont les individus les plus exigus, les plus microscopiques, ceux dont les semences et les germes sont par conséquent encore plus imperceptibles à l'œil, qui sont considérés par les hétérogénistes comme ayant été engendrés spontanément dans le sens qu'ils donnent à ce dernier mot, tandis que ceux-ci n'ont jamais attribué la même origine de production aux individus d'un volume perceptible.

Aussi, est-ce sans doute parce que la faiblesse ou la grossièreté de nos sens ne nous permet pas de percevoir certains animalcules ou certaines plantes de dimensions tout à fait inférieures, et encore moins leurs semences ou leurs racines, que l'idée est venue aux hétérogénistes de chercher à expliquer l'existence de ces êtres par une génération sans germes préexistants, c'est-à-dire par un genre de production essentiellement contraire à tout ce qui se passe sous nos yeux dans la nature vivante.

PROGRAMME

D'UN

NOUVEAU MODE D'ENSEIGNEMENT

DE LA

GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

Par M. FUIX,

INGÉNIEUR EN CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

(*Séance du* 13 *Avril* 1866).

Il n'y a peut-être pas d'enseignement que n'ait été, de nos jours, couché sur un programme *officiel*, sorte de lit de *Procuste* où viennent à l'envi se faire toiser les manuels qui aspirent au privilége de concourir à l'éducation publique.

A la faveur de l'estampille qui constate leur conformité, ces livres, grands et petits, s'en vont par le monde répandre à flots sur les masses les bienfaits d'une instruction uniforme ainsi mise à la portée de tous. Si Euclide a été évoqué par quelque *spirite* moderne, il a dû être stupéfié en voyant le *populaire*

rouler en chemin de fer dans le domaine de la *Géométrie*, lui qui n'avait pas su y tracer une simple route royale à l'usage du roi Ptolémée Philadelphe.

Les manuels ont certainement du bon, les chemins de fer aussi. Ceux-ci conviennent admirablement à l'homme d'affaires qui ne se préoccupe que du but du voyage. Aussi dès qu'il l'a atteint, ne le questionnez ni sur la topographie des pays qu'il a traversés, ni sur leur histoire naturelle. Les diverses circonstances du voyage, il ne les a subies qu'en vue du but ; et si, par aventure, quelque site, quelque fait remarquable, contemporain ou historique, avait eu le privilége d'attirer un instant son attention, soyez sûr que l'impression faite sur son esprit n'aura pas excédé la durée du voyage.

De même l'écolier dont la grosse affaire est d'emporter, pour ainsi dire, à la course l'un ou l'autre diplôme de bachelier, une fois ce résultat obtenu, n'a rien de plus pressé que d'oublier le peu de science qu'il avait été forcé d'emprunter plutôt que d'acquérir, dans ce trajet ; et c'est justice, en vérité. Qu'est-ce, en effet, qu'un diplôme ? Une carte qui vous ouvre une porte. Comme vous l'avez payée et que vous avez votre quittance, personne n'a le droit et personne ne s'avise de vous demander jamais si vous continuez à remplir les conditions du contrat. Les conséquences de l'institution du diplôme obligatoire sont importantes ; mais comme cette matière cotoie l'économie politique qui n'est pas de mon sujet, et

que je me soucie peu d'empiéter sur son domaine, je m'abstiendrai de les signaler.

Ce n'est point pour le commun des poursuivants de diplômes que j'ai composé cet écrit. Je ne viens donc pas grossir la liste déjà longue des manuels, et cependant, le titre l'indique, ceci n'est pas non plus un traité de géométrie. Ce traité, il est vrai, est presque rédigé; mais le plan que je m'étais tracé est si vaste, que je me vois obligé, sinon de renoncer à le réaliser, du moins d'en ajourner l'accomplissement.

La partie terminée se borne aux notions relatives à la *ligne droite*, aux *courbes* et aux *figures* qu'elles peuvent former sur un *plan ;* et quelque faible que soit le produit de mes recherches, je ne me crois pas le droit d'anéantir cette partie du fonds commun social : Un jour peut-être un véritable géomètre, plus autorisé et plus persévérant que moi, en fera jaillir le peu d'utilité qu'elle récèle, en coordonnera les éléments incohérents et constituera l'édifice que je n'ai eu ni le temps, ni le courage, ni le talent d'élever.

Je le répète donc, cet écrit n'est pas un traité de géométrie élémentaire. Il suppose dans le lecteur des notions rudimentaires de cette science. Le but que je me suis proposé est complexe ou plutôt mixte et pédagogique autant que scientifique. Il consiste principalement dans l'exposé d'un groupe de faits géométriques généraux qui sont la source de toutes les propriétés de l'étendue, et d'un mode *analytique* d'enseignement à l'aide duquel on les en fait découler, mode qui

n'emporte pas plus, d'ailleurs, que la *synthèse*, exclusivement employée, le secours de *l'analyse algébrique*. C'est une sorte de programme d'un nouvel enseignement de la géométrie.

La méthode synthétique a naturellement dû précéder la méthode analytique. On comprend, en effet, qu'il a été plus aisé de constater un fait géométrique dans une circonstance toute particulière, que de découvrir du premier jet la formule générale dont il n'est qu'un cas singulier. Que de phénomènes connus dont la formule n'est pas encore trouvée et ne le sera peut-être jamais ! Le phénomène de la chûte des *graves* se produit sous les yeux des hommes depuis l'origine du Monde ; mais il a fallu qu'une pomme détachée de l'arbre tombât devant Newton, pour que le grand géomètre découvrît la loi de la *gravitation universelle*, sublime synthèse dont ce fait particulier fut le point de départ. C'est ainsi que des lois générales desquelles procèdent certains faits connus, répondant à des circonstances données, n'ont souvent été établies que longtemps après ceux-ci, et à la suite d'investigations plus ou moins laborieuses. C'est ainsi, par exemple, que le *théorème de Pythagore*, dont la découvèrte excita chez son auteur des transports d'enthouisasme et qui remonte déjà à plus de vingt-quatre siècles et demi n'est plus aujourd'hui qu'un mode particulier de la loi générale qui régit les relations réciproques de *trois* points situés *d'une manière quelconque dans un plan*,

et que celle-ci elle-même ne serait qu'un mode de la loi plus générale encore à laquelle sont soumises les relations de *quatre* points disposés d'une manière quelconque dans l'espace.

Remonter de la proposition du *quarré de l'hypothénuse* à la loi générale qui lie trois ou quatre points quelconques, est le procédé de la synthèse; descendre de cette loi générale aux théorèmes particuliers qui en dérivent, ou plutôt en suivre les transformations à l'aide desquelles elle parvient à se plier à toutes les circonstances diverses qui modifient la position relative de ces points est la marche contraire que suit l'analyse.

Ces deux méthodes ont leurs avantages propres. La première est le chemin tout fait par le pionnier qui a donné le premier coup de pioche et par ceux qui ont repris son œuvre au point où il l'avait laissée. Quoique ascendante, il est plus commode de suivre cette voie pour gravir au point culminant que de s'élancer d'un seul bond sur celui-ci. D'un autre côté, une fois sur le sommet de la montagne, on en voit mieux les flancs tout à l'entour et l'on en descend plus rapidement les pentes.

La première voie, je l'ai déjà dit, est celle qui est tracée dans tous les traités élémentaires de géométrie et je n'ai pas à m'en occuper dans cet écrit. Je n'ai pas non plus, je dois le répéter, la prétention de faire un traité analytique. Je veux seulement signaler les quelques théorèmes généraux qui sont

considérés comme le fondement de la science, en essayer la démonstration *à priori* et faire voir comment un grand nombre des théorèmes démontrés dans les livres s'en déduisent immédiatement, soit comme applications à des cas particuliers, soit comme simples corollaires.

Cette première partie sera exclusivement consacrée à la *ligne droite*, aux *lignes à simple courbure* et aux *figures* qu'elles forment dans un *plan*. C'est la *géométrie* proprement dite, celle qui a pris naissance en Égypte, sous le roi de Sésostris, à l'occasion du cadastre des terres de l'empire, et que je désignerai, avec quelques auteurs, sous le nom de *Planimétrie*.

On ne sera pas surpris d'y rencontrer un petit nombre de théorèmes nouveaux, bien que leurs corollaires soient dans tous les livres ; mais la filiation de ces derniers n'y est même pas soupçonnée. On y verra aussi un théorème de Carnot, assez peu connu nonobstant son utilité dans la résolution de quelques problêmes intéressants, pour la science au moins, sinon pour les applications pratiques. Il m'a conduit, en effet, à une méthode — je n'ose pas dire encore une formule — générale pour inscrire dans un cercle, sans le secours de la *trigonométrie*, un *polygone régulier* d'un nombre *quelconque de côtés*. Carnot a donné de son théorème une démonstration trigonométrique qui a exigé l'établissement de plusieurs *lemmes*. Je suis parvenu à en trouver une démonstra-

tion assez simple avec l'aide seule de la géométrie élémentaire.

Parmi les généralités exposées dans cet écrit, celle que je regarde comme la plus importante, puisqu'elle est le premier fondement de la géométrie, est la définition des formes de l'étendue, que j'ai empruntée à un ordre d'idées beaucoup trop négligé dans les traités élémentaires. En général les définitions des *quantités géométriques de tous les ordres* laissent beaucoup à désirer. Cette vérité a été reconnue de tout temps en ce qui concerne la ligne droite ; mais les définitions de toutes les autres lignes et des surfaces ne sont pas elles-mêmes à l'abri de la critique. Elles sont la plupart, je pourrais dire toutes, de véritables théorèmes qui réclament une démonstration. Je crois avoir évité cet écueil en tirant mes définitions de la loi de la formation de chaque espèce de grandeur : *ligne*, *surface*, *solide*, c'est-à-dire de la loi de la succession des *éléments* qui leur sont respectivement propres.

Si l'on prend un fil flexible, inextensible, d'une ténuité extrême et supposé au besoin dénué de largeur et d'épaisseur, comme le veut l'abstraction mathématique, on peut le concevoir, tantôt sollicité par deux forces égales appliquées à ses deux extrémités et agissant en sens contraire, tantôt enroulé autour d'une surface polie, régulière ou irrégulière, de manière à ce qu'il s'y applique exactement (1),

(1) Sections coniques, hélice, etc.

ou sollicité par une infinité de forces [2] parallèles ou concourantes, égales ou inégales, situées ou non dans un même plan, appliquées à chacun de ses points. Dans le premier cas le fil sera évidemment tendu en ligne *droite*, et dans les autres situations, le même fil décrira toutes les *courbes* à simple ou à double courbure que l'imagination puisse concevoir.

Ce fil peut-être divisé en un nombre immense, indéfini des parties égales. Cette divisibilité indéfinie se conçoit parfaitement. Elle est admise dans toutes les sciences physiques et mathématiques comme un axiome. Et, en effet, il n'y a pas de vérité qui naisse plus immédiatement de nos sensations. Quelles limites doit-on assigner à cette propriété commune aux choses rationnelles comme aux choses matérielles? Nul ne saurait le dire. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est qu'elle ne peut jamais conduire à l'anéantissement de ces choses : en d'autres termes, pour les quantités géométriques, au *point*, la plus abstraite des abstractions.

Ce serait donc une erreur très-grave que de considérer ces dernières comme formées de points, même en *nombre infini*. Le point géométrique correspond, en effet, au *zéro* algébrique qui n'est que l'un des modes de la dualité attribuée à ce caractère dans la science des nombres. En vain accumulerait-on des montagnes de zéro, on n'obtiendra jamais une création. Ce n'est pas du néant que Dieu lui-

(2) Chaînette, parabole, etc.

même a tiré le monde. Le *Cosmos* co-existait avec lui dans sa pensée éternelle ; et c'est de sa pensée qu'il l'a fait jaillir par un acte de sa volonté.

On voit que je n'admets pas *l'indétermination* comme étant le *produit de zéro par l'infini*. Je ne conçois les opérations de l'arithmétique qu'entre les nombres ; et ni le zéro ni l'infini n'ont ce caractère. Je ne saurais même leur reconnaître celui des *limites*; car une limite, quelque idée qu'on s'en fasse, appartient toujours en commun à deux *grandeurs* qui s'y terminent, et l'une d'elles ne peut être le néant. Le zéro qui n'existe pas ne peut donc appartenir à aucune grandeur. L'infini, tel qu'il en dérive suivant la formule $\infty = \frac{1}{0}$, ne saurait exister davantage ; mais ils ont l'un et l'autre, si je peux m'exprimer ainsi, leurs *succédanés*, dont ils sont l'expression hyperbolique.

Dans ses *réflexions sur l'ordre à suivre dans les éléments de géométrie, sur la manière de les écrire, etc.*, Lacroix soutient que le point, la ligne droite, la surface existent *réellement* ; mais le raisonnement qu'il fait, pour établir la *réalité* de leur existence, ne prouve qu'une chose, c'est qu'ils ont une *représentation matérielle* dans les limites, visibles à l'œil, des corps, des surfaces et des lignes, représentation qui aide, sans doute, la pensée à les concevoir ; mais qui n'est pas plus l'essence même de ces grandeurs que l'image formée par la réflexion des rayons qui en émanent n'est le corps lui-même.

Le succédané du zéro ou du point géométrique est *l'élément*, ce fragment si ténu de la ligne, ou grandeur géométrique du *premier degré*, dont il est impossible de fixer la longueur ; mais dont on peut se faire une idée, même par des considérations de l'ordre physique.

Dieu seul voit les grandeurs géométriques dans leur vérité ; l'homme ne les connaît que par les rapports qu'il établit entr'elles. C'est dire qu'elles n'ont rien d'absolu pour nous, et que, pour apprécier humainement une grandeur, nous sommes obligés de la comparer à une autre grandeur de même espèce que nous appelons unité. Celle-ci même n'est pas plus absolue que les autres ; et ce n'est qu'en familiarisant notre vue avec elle que nous parvenons à lui reconaître une sorte de fixité qui nous permet d'établir assez approximativement une mesure des grandeurs qui n'en diffèrent pas beaucoup, même quand elles ne sont pas en présence de leur terme de comparaison. Ainsi, il est facile de donner à la simple vue et à quelques décimètres près, l'expression en mètres d'une longueur qui n'excède pas sensiblement un décamètre.

Sous un autre point de vue encore, l'aspect sous lequel une grandeur géométrique se présente à nous dépend de l'organisation de l'appareil de la vision. Admettons un instant que Dieu ait muni cet appareil d'une sorte de *microscope*, et les objets que nous voyons avec leurs dimensions, que nous croyons être

leurs dimensions réelles, nous auraient apparu sous des dimensions dix fois, cent fois, mille fois plus grandes ; des objets dont nous ne soupçonnons pas l'existence, bien qu'ils nous environnent de toutes parts, parce qu'en raison de leur petitesse, ils n'ont aucune action sur notre appareil oculaire, se seraient manifestés avec des dimensions que notre œil est habitué à saisir. Qui ne sait enfin combien la *perspective* modifie la perception de toutes les grandeurs ?

Je ne saurais mieux faire, pour donner une idée du degré de divisibilité de la *matière*, et à *fortiori*, de l'être de raison désigné sous le nom de *quantité géométrique*, que de transcrire ici un passage d'un article publié par M. Gaudin sous le titre: ***Enseignement de la chimie et de la cristallogénie par la synthèse mathématique.***

« Nous voyons avec un puissant microscope des animalcules dont le diamètre ne dépasse pas ***un millième de millimètre***, qui se meuvent dans l'eau avec la plus grande agilité, et qui sont pourvus, par conséquent, d'appareils de locomotion, de muscles, de nerfs et d'organes de nutrition ; et nous n'exagérons pas en supposant que, d'une extrémité à l'autre de leur corps, il existe un millier de molécules organiques albumineuses, gélatineuses, mesurant du centre de l'une au centre de l'autre dix distances d'atomes.

« A ce compte, une distance d'atomes est la ***dix millième partie d'un millième de millimètre***, et dans un petit cube de métal de deux millimètres de côté,

gros comme une tête d'épingle, où tous les atomes sont identiques et isolés, le nombre de ces atomes est représenté par le cube de 20 millions, soit le chiffre 8 suivi de 21 zéro ; et si l'on voulait les nombrer en supposant qu'on en prît un milliard par seconde, le dénombrement durerait 250 mille ans ! »

J'ajouterai qu'aucun microscope connu n'est doué d'une assez haute puissance pour rendre visibles les molécules (*moles parvulæ*) de l'air, composées elles-mêmes d'innombrables atomes chimiques. (3) La division mécanique a atteint des limites aussi reculées grâce à l'emploi de *l'électricité*. M. Froment est parvenu ainsi à diviser avec un diamant, en dix mille parties égales, un millimètre tracé sur une lame de verre, et l'on prétend même que, dans ces derniers temps, la division aurait été poussée jusqu'au deux cent millièmes du millimètre ! Ne sait-on pas, d'ailleurs, que l'amplitude de certaines *ondes lumineuses* peut descendre au-dessous d'un vingt-trois millième de millimètre ? Et cependant tout cela n'est rien encore en comparaison de la divisibilité de l'être rationnel appelé grandeur géométrique. En effet, que l'on conçoive une circonférence de cercle décrite avec un rayon égal à cette division extrême que l'art mécanique lui-même est parvenu à obtenir ; qu'on imagine seulement le poly-

(3) M. Gaudin désigne sous le nom d'atome chimique, la particule matérielle indivisible par des moyens chimiques.

gone régulier de 393216 côtés inscrit dans une telle circonférence, polygone dont un géomètre (Nicole) a eu la patience de calculer le périmètre en fonction du rayon, et l'on trouvera, pour le côté d'un pareil polygone, quelque chose comme *un dix billionnième de millimètre !* Ai-je besoin d'avertir qu'on peut imaginer, dans la circonférence d'un deux cent millième de millimètre de rayon, un polygone régulier inscrit d'un nombre de côtés indéfiniment plus grand, et que, par suite, le côté de ce polygone peut tomber au-dessous de toute grandeur humainement exprimable ?

A côté, ou plutôt au-dessus de ces considérations physiques, mécaniques ou géométriques, rapportons, sur le même sujet, la *pensée* exprimée par Pascal dans son magnifique langage :

« Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini ? qui peut le comprendre ? Mais, pour lui présenter un autre prodige aussi étonnant, qu'il recherche, dans ce qu'il connaît, les choses les plus délicates : qu'un ciron, par exemple, lui offre, dans la petitesse de son corps, des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs. Que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces et ses conceptions ; et que le dernier objet où il puisse arriver soit maintenant celui de notre discours. Il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je

veux lui faire voir là dedans un abime nouveau. Je veux lui peindre, non-seulement l'univers visible, mais encore tout ce qu'il est capable de concevoir, l'immensité de la nature dans l'enceinte de cet atome imperceptible. Qu'il y voie une infinité de mondes dont chacun a son firmament, ses planètes, sa terre, en la même proportion que le monde visible ; dans cette terre des animaux, et enfin des cirons, dans lesquels il retrouvera ce que les premiers ont donné, trouvant encore dans les autres la même chose, sans fin et sans repos. Qu'il se perde dans ces merveilles, aussi étonnantes par leur petitesse que les autres par leur étendue. Car qui n'admirera que notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, imperceptible lui-même dans le sein du tout, soit maintenant un colosse, un monde, ou plutôt un tout, à l'égard de la dernière petitesse où l'on ne peut arriver ? » (Pensées de Blaise Pascal, art. 6ᵉ, IV).

Les considérations qui précèdent n'autorisent donc à proposer de regarder une portion de ligne comme composée d'une quantité innombrable *d'éléments*. *d'atomes linéaires* pourrais-je dire, d'une ténuité dont j'ai essayé de donner une idée, et de même nature qu'elle ; c'est-à-dire dépourvus comme elle de *largeur* et *d'épaisseur*. Or, on conçoit, sans aucun effort, un assemblage de ces éléments, tel, qu'ils se succèdent, sans interruption, bout à bout et de telle manière, qu'en appliquant, de quelque côté que ce soit d'un couple d'éléments contigus, de part et d'autre de

leur *joint*, (4) les deux extrémités d'un troisième élément, on ne puisse jamais former un vide entre ces trois éléments (5).

J'espère qu'on reconnaîtra à cette description une de ces vérités de fait ou de sentiment dont nous sommes témoins à tous les instants de la vie, de l'ordre de ces vérités primordiales, les seules vraies *à priori*, que nos sens suffisent à percevoir et que tout raisonnement serait important à éclaircir davantage. C'est la loi de la génération d'une espèce de ligne qu'on a appelée *ligne droite;* et l'on voit que cette loi est complètement et minutieusement définie et que l'esprit la suit pour ainsi avec les yeux. Elle a donc le véritable caractère de la définition qui peint fidèlement ce que ces mots expriment. C'est, non point la démonstration, mais la description, la peinture de la chose exprimée par les mots *ligne droite;* c'est-à-dire, suivant Pascal, la véritable définition géométrique de ce *nom* ; tandis que la définition usuelle est une définition de la chose et, par conséquent, ou un *axiome* qui a besoin qu'on l'admette, ou une *proposition* qui exige une démonstration. (Pensées de Blaise Pascal, art. 1er, I.)

(4) Pour simplifier le discours, j'ai donné le nom de *joint* emprunté à l'art des constructions, à l'extrémité commune à deux éléments. On pourrait se servir aussi du mot *Ancon* du latin *Ancon*, *ônis* qui signifie *pli du coude* (Vitruve).

(5) J'ai employé cette périphase pour éviter le mot *angle* dont la notion dépend de celle de la ligne droite et ne peut, par conséquent, la précéder dans un traité élémentaire.

On se souvient que le fil que j'ai considéré tout-à-l'heure est susceptible de former , *ad libitum*, toutes les lignes droite ou courbes imaginables , sans cesser d'être composées des mêmes éléments. Il en résulte évidemment que droite et courbes sont formées d'éléments de même grandeur et de même espèce, et qu'elles ne diffèrent entr'elles que par le mode de liaison ou de succession de ces éléments; ce que j'appelle la *loi de leur génération*. Ainsi, dans la ligne droite, l'angle des éléments contigus est nul ; dans le *cercle* et les autres courbes planes, tous les éléments, d'abord, sont contenus dans un même plan , et, dans le premier, chaque élément fait avec celui qui le précède et avec celui qui le suit le même angle obtus extrêmement ouvert et s'approchant d'autant plus de deux angles droits que la circonférence est plus grande, ou, en d'autres termes, qu'elle est composée d'un plus grand nombre d'éléments.

La succession des éléments, dans les autres courbes du second ordre est loin d'avoir le même caractère de simplicité que dans la ligne droite et le cercle, et l'on ne voit pas tout d'abord qu'elle serait la formule explicite de la loi. C'est ici surtout qu'il faut accepter résolument les services de l'analyse algébrique qui donne — pour les courbes du second ordre, du moins — des relations relativement simples entre les coordonnées de l'élément et la *tangente trigonométrique* de l'angle qu'il fait avec leur *axe*. On sait, en effet, que cette loi s'exprime par la *constance* du produit de

cette tangente avec le rapport *de l'ordonnée à l'abcisse*, dans *l'Ellipse* et *l'Hyperbole*, et avec l'ordonnée seulement dans la *parabole*. Cette loi combinée avec *l'expression* de la *sou-tangente* qui, pour chaque nature de courbe, est *une fonction des coordonnées* de chaque élément et de l'angle de son prolongement avec l'axe, donne la définition complète de chaque courbe, de laquelle se déduisent toutes ses propriétés connues.

Si je me sers ici de ce langage analytique, c'est uniquement pour éviter des périphrases ; mais dans le cours de l'ouvrage, la théorie de ces courbes est établie sans le secours de l'algèbre appliquée à la géométrie.

Il a donc été facile de tirer la définition des diverses courbes, soit directement de leur mode particulier de génération, soit de ses conséquences les plus immédiates.

C'est ainsi que j'ai été amené a présenter les diverses *étendues* comme *composées d'éléments de leurs espèces respectives*, *toujours constants de forme et de grandeur*, *et d'une petitesse telle, qu'on ne puisse séparer l'idée d'une coïncidence partielle de deux éléments de la même espèce de celle de leur coïncidence totale*, *et qu'il soit possible de considérer comme absolument égales deux grandeurs qui ne différeraient entr'elles que d'un élément de leur ordre ou d'une de ses fractions.*

Les conséquences de cette manière d'envisager les grandeurs géométriques sont capitales. D'abord le

zéro, aussi imaginaire, comme grandeur géométrique, que $\sqrt{-1}$, devient une réalité que chaque intelligence peut, sans doute, apprécier différemment en raison de la puissance d'abstraction qui lui est propre, mais dont la moyenne ne lui attribuera pas une valeur supérieure à celle dont j'ai essayé de montrer une limite première, et qui sera soumis, en vertu du caractère de la *grandeur* qu'on ne pourra plus lui dénier, à toutes les opérations arithmétiques et algébriques. Il en sera de même du *succédané* de *l'infini*. Si donc, pour le distinguer du zéro, avec lequel il n'a rien de commun, on représente le premier par le caractère Δ, le second s'exprimera par $\frac{1}{\Delta}$, quotient qui mesurera bien réellement le seul infini qui soit à la portée de l'humanité. Dieu seul est en possession du véritable infini.

L'indéterminé, être aussi imaginaire que ses deux géniteurs, n'aura plus de raison d'être. Il ne se présentera plus dans les résultats des calculs lorsque les notions qui précèdent seront admises et introduites dans l'analyse algébrique, surtout lorsqu'on voudra bien s'abstenir de la futile satisfaction de demander à l'expression de *l'inconnue* la réponse à des questions en vue desquelles elle n'a pas été déterminée; et les géomètres cesseront de torturer leur conscience de logiciens dans l'établissement de certaines formules, telles que celles qui donnent le développement en *séries* des *sinus*, *cosinus* et *tangente* d'un *arc en fonction des puissances* de cet arc, pour

prouver que, lorsque l'arc devient nul, *sin* $\frac{0}{0}$ et *tang* $\frac{0}{0}$ deviennent l'un et l'autre égaux à l'unité. La chose est, en effet, évidente par elle-même, lorsque l'arc se réduit à son *élémeut*, attendu qu'alors le sinus et la tangente s'y réduisent également.

On voit que ma méthode, quoique très-rigoureuse, fait un usage très-modéré de l'abstraction, ne la prenant qu'au point où elle se fait en quelque sorte *tangible*, au point où elle devient *l'embryon* de la réalité. Mon élément n'est pas, en effet, autre chose que *l'élément différentiel* constant de la variable indépendante rendu tangible par les considérations précédentes, et personne ne refuse de reconnaître au calcul dit *infinıtésimal* le caractère de rigueur exclusivemant propre aux sciences mathémathiques pures.

Sans m'étendre sur les autres conséquences, je me bornerai à citer l'application des notions nouvelles à la démonstration de certaines propositions de géométrie élémentaire, et notamment de la proposition XI du 4e livre de la géométrie de Legendre. (6) A ce propos je ferai observer, en passant, l'impropriété de la qualification de *semblables*, donnée par les auteurs à deux arcs qui, fesant partie de circonférences décrites avec des rayons inégaux, correspondent à des angles au centre égaux.— Une telle confusion ne peut naître que de l'idée absurde que *les deux arcs se composant d'une infinité de cordes ou de côtés, ceux-ci doivent être en nombre égal dans*

les deux, et que leurs angles, s'approchant de la limite de deux angles droits d'une quantité inférieure à toute grandeur finie, doivent jouir du même caractère d'égalité.

Dans cette manière d'envisager les grandeurs géométriques, on peut définir *l'incommensurabilité : Le caractère du rapport de deux grandeurs qui n'ont d'autre commune mesure que l'élément de leur ordre.* Et comme cet élément est essentiellement *fini*, toute loi ou proposition démontrée à l'égard de quatre grandeurs commensurables entr'elles, s'étend, sans autre démonstration, aux grandeurs de même espèce dans le cas où elles sont incommensurables.

D'après la définition que je viens d'en donner, la ligne droite est indéfinie dans ses deux sens; car, quelque fragment qu'on considère, on peut toujours *souder* un élément à chacune de ses extrémités, en se conformant à la loi de sa génération. Il n'en est pas de même de toutes les autres lignes, même situées tout entières dans un plan, dont certaines, en petit nombre, il est vrai, se soudent à elles-mêmes. Cependant l'abstraction mathématique considère quelques-unes d'entr'elles, notamment la circonférence du cercle, comme se continuant indéfiniment par superposition ou coïncidence de ses révolutions. Et à cette occasion, qu'il me soit permis de faire remar-

(6) Je me référerai souvent à la dixième édition de ce traité, que je considère comme la meilleure, afin de ne pas embarrasser cet écrit de démonstrations connues de tout le monde.

quer que cette considération, qui s'impose par la nature des choses, entraîne malheureusement des inconvénients fâcheux. C'est à elle qu'il faut attribuer l'impossibilité de résoudre, par la géométrie élémentaire, le problême de la multisection de la circonférence ; car elle conduit fatalement, pour la détermination de la corde d'une partie aliquote de la circonférence, à une équation d'un degré égal à la moitié de leur rapport, lorsque celui-ci est un nombre pair, $2n$, ou à n lorsqu'il est impair, $2n+1$. Si l'on pouvait s'affranchir de cette nécessité, comme à un même arc d'une circonférence, il ne répond qu'une seule corde, il est évident que celle-ci serait donnée par une équation du premier dégré.

Cette réflexion révèle une des impuissances de l'analyse; ou du moins une de ses lacunes. Celle-ci ne pourra être comblée que par une autre science ou plutôt par une autre branche de l'analyse qui se proposerait de déterminer les règles à suivre pour la *mise en équation* de l'énoncé d'un problême, en éliminant à *priori* toutes les circonstances absolument étrangères à la question, circonstances qui amènent dans *l'équation finale* des racines qui n'y satisfont pas, tout en augmentant, dans une proportion immense, les difficultés de sa résolution.

Après la définition des grandeurs géométriques, il n'est pas de loi plus féconde en conséquences que celle qui exprime les relations de deux lignes droites quelconques.

Si l'on se figure par la pensée les deux points de ces lignes, qui se trouvent les plus rapprochés, il pourra arriver ces deux choses : On bien, à partir de ces points, et de quelque côté que ce soit de la droite qui les joint, les deux droites considérées s'éloigneront de plus en plus l'une de l'autre ; ou bien, tout en s'éloignant, d'un côté de leur transversale, elles se rapprocheront de l'autre côté et finiront par se rencontrer. Dans le premier cas on dit que les droites sont *dans l'espaee*, par opposition à l'autre cas dans lequel on dit qu'elles sont *dans un même plan*. Il ne sera pas question, dans cette partie des droites dans l'espace. Quant aux droites situées dans un même plan, elles peuvent affecter, dans leur position relative, deux manières d'être distinctes, soit qu'elles se rencontrent à une distance *finie* de leur transversale, soit qu'elles ne se rencontrent ni d'un côté ni de l'autre de ladite transversale, ou, comme le disent à tort les géomètres, qu'à une distance *infinie*. Dans ce dernier cas, en effet, bien qu'à l'infini, elles devraient se rencontrer de part et d'autre de la transversale et ne formeraient, en réalité, qu'une seule et même ligne droite. Leur caractère n'est donc pas qu'elles se rencontrent à l'infini ; mais quelles se suivent toujours, côte-à-côte, pour ainsi dire, sans jamais se toucher; ce qui exige qu'elles se tiennent invariablement à la même distance l'une de l'autre. Cette conséquence est si étroitement liée à la définition des *parallèles* que quelques

auteurs, notamment *Bossut*, la lui ont substituée, et ont cru, bien à tort, se tirer d'embarras pour l'exposition de la *théorie des parallèles*.

On comprend l'intérêt qu'il y a à fixer les signes auxquels on reconnaît que deux droites situées dans un même plan sont *parallèles* ou *concourantes*. *Euclide* paraît avoir, le premier, posé comme axiome le fameux *postulatum* qui porte son nom dans la science et le n° 11 de ses maximes dans les éléments qu'il en a donnés, et dont il a fait le fondement de sa théorie des parallèles. Legendre, après quelques tentatives infructueuses, à l'effet de rendre cette théorie indépendante du *postulatum*, y était revenu purement et simplement vers la 9e édition de ses éléments de géométrie, où il se bornait à donner un moyen de le *vérifier pratiquement ;* mais, dès sa 12e édition, il y renonçait de nouveau et basait sa théorie des parallèles sur le théorème de la *somme des trois angles* du triangle. Il n'a pas été plus heureux dans cette dernière tentative : la démonstration de ce théorème reposant sur la considération de l'infini n'est pas acceptable dans des éléments. (7) Lacroix, avec plus

(7) Dans la deuxième des notes qui suivent ses éléments de géométrie, Legendre a essayé de donner une démonstration du *postulatum* d'Euclide ; mais il s'appuie sur cette abstraction, qu'une ligne droite divise la surface d'un plan sur lequel elle est tracée *en deux parties égales*, vérité du même ordre que celle-ci : *un nombre quelconque est placé au milieu de la chaîne infinie des nombres*, à l'aide de laquelle il serait aussi facile de démontrer que 2 *et* 3 *font* 5. Il a été mieux inspiré en appli-

6

de franchise, reconnaissant la grande difficulté de démontrer immédiatement le *postulatum*, l'a résolument élévé à la hauteur d'un *axiome*, en reprochant à Bezout d'avoir dissimulé le vice du raisonnement par le vague de l'expression. Bossut, je l'ai déjà dit, avait éludé la difficulté par une définition du caractère du *parallélisme*, qui, à la vérité, est un théorème exigeant une démonstration ; mais qui du moins ne répugnait pas à l'esprit et qu'il démontrait tant bien que mal. Les auteurs modernes ne l'ont ni éludée ni vaincue. Je pourrais dire qu'ils l'ont grossie ; je me bornerai à montrer qu'ils l'ont remplacée par une autre difficulté qui n'est pas mondre, ou plutôt qu'ils en ont changé la forme. Et, en effet, il faut bien, quoiqu'on fasse, pour exposer la théorie des parallèles, établir nettement les caractères qui différencient le parallélisme et la convergence des lignes droites. Un seul, à ma connaissance, M. Endrès, auteur d'un manuel estimé, a montré que dans un plan, une droite — et une droite unique — satisfait à la double condition de passer par un point donné et de rencontrer une autre droite donnée à une distance infinie ; c'est-à-dire, suivant une définition que je n'admets pas, de lui être parallèle. Mais, outre que le mode d'argumentation employé repose encore sur

quant le principe de *l'homogénéité* à la démonstration analytique du théorème de la somme des angles du triangle, démonstration qui ne laisse rien à désirer, si ce n'est qu'elle n'est pas élémentaire.

la considération de l'infini, il est aisé de voir qu'il n'est pas rigoureusement établi que c'est précisement lorsque la ligne discutée est perpendiculaire elle-même à la transversale perpendiculaire à la ligne donnée que sa rencontre avec celle-ci se fait à l'infini.

Quoiqu'il en soit, à l'exception peut-être de M. Endrès, tous les auteurs modernes se sont bornés à admettre *l'unité de parallèle*, comme un principe évident, sans avoir la franchise de le classer parmi les axiomes. Or, en dépit de ce déguisement, qui ne reconnaît sous ce nouveau costume le fameux *postulatum* d'Euclide?

Cependant, cette proposition n'est pas rebelle à toute démonstration, et je puis, à cette place même, la donner en deux mots sans invoquer le secours de l'infini.

Soient A, B, deux lignes parallèles à une troisième C, *située dans l'espace;* c'est-à-dire formant avec A et avec B deux plans distincts que je désignerai respectivement par les expressions : *plan* AC, *plan* BC. Je dis que les lignes A et B seront parallèles entr'elles.

En effet, d'après la position même de la question, la ligne C est l'intersection des deux plans AC, BC, et contient, sans exception, tous les points communs à ces deux plans. Elle contiendrait donc aussi le point commun aux deux lignes A, B, si elles se coupaient; ce qui est contraire à la supposition. Donc les lignes A, B ne se rencontrent pas. Je dis, de plus, qu'elles

sont dans un même plan, ce qui est indispensable pour qu'elles soient parallèles.

Si je voulais employer la considération de l'infini, je n'aurais qu'un mot à dire, savoir que les deux signes A et B coupant la ligne C à l'infini, d'après la définition admise, se coupent aussi elles-mêmes à l'infini et sont par conséquent dans un même plan et parallèles entr'elles. Mais je n'ai pas besoin d'employer un tel moyen qui n'est qu'un pitoyable subterfuge.

En effet, si les deux droites A, B n'étaient pas dans un même plan, on pourrait, par la ligne A et un point quelconque, *b*, de B, faire passer un plan, A*b*, et par la droite B et un point quelconque, *a*, de A, faire passer un autre plan B*a*, qui serait nécessairement distinct du précédent ; mais la droite *ab* qui joindrait les deux points *a*, *b* leur serait commune et par conséquent serait leur intersection. Elle ne rencontrerait pas d'ailleurs la droite C, sans quoi les deux plans AC, BC auraient, outre la ligne C commune la ligne *ab* toute entière, et ne formeraient qu'un seul et même plan, ce qui ne s'accorde pas avec la supposition. Mais la droite C étant parallèle à chacune des droites A et B, d'après l'énoncé de la proposition sera parallèle aux deux plans A*b*, B*a*. (Legendre, livre V, preposition VIII) (8). Elle serait donc aussi

(8) Il est essentiel de remarquer que cette proposition de Legendre ne repose absolument que sur la définition du parallélisme entre une droite et un plan, et que, par conséquent,

parallèle à leur intersection *ab*. D'où il suit que quoiqu'il arrive ; c'est-à-dire que la ligne *ab* rencontre ou ne rencontre pas C, ees deux lignes sont dans un même plan, lequel contient la ligne C commune aux deux plans AC et BC, le point *a* appartenant aussi au premier, et le point *b* appartenant au second, de sorte que si les plans A*b*, B*a* se coupaient, il en résulterait cette conséquence absurde que les trois plans AC, BC, C*ab* n'en formeraient qu'un seul. Donc ces plans ne peuvent pas se couper, et comme ils

elle peut très-bien être établie en tête du premier livre d'un traité élémentaire de géométrie. Il en est de même de la démonstration ci-dessus qui ne suppose pas de notions supérieures à la définition même du plan et à ses conséquences immédiates formulées dans les théorèmes II et III du même livre. Toutefois, il faut reconnaître que la démonstration de la proposition VIII n'a pas toute la rigueur désirable. Il semble qu'on pourrait la lui donner en l'appuyant sur le lemme suivant : *Si une ligne droite A (voir la fig.* 187 *des éléments de Legendre,* 10[e] *édition) rencontre en B un plan MN, il n'est pas possible de lui tracer une parallèle située dans ce plan.*

En voici la démonstration :

La parallèle devant se trouver à la fois dans un plan passant par la droite A et dans le plan MN serait nécessairement leur intersection. Or, tous les plans contenant A coupent le plan MN suivant des droites qui passent toutes au point B ; donc aucune de ces droites ne peut être parallèle à A avec laquelle elles ont le point B commun.

Comme conséquence de ce lemme, si la droite AB est parallèle à une droite CD située dans le plan MN, elle sera nécessairement parallèle à ce plan ; car si elle le rencontrait, aucune ligne située dans ce plan ne saurait être parallèle à AB ; ce qui est contraire à l'énoncé.

ont les deux points *a* et *b* communs, il faut bien qu'ils se confondent. Donc les droites A et B sont dans un même plan, et puisqu'elles ne se rencontrent pas, elles sont parallèles dans toute la rigueur de la définition.

Dans le cas où la ligne C est située dans le même plan que les lignes A et B, on imagine d'abord en dehors du plan AB une droite D, parallèle à C. D'après la proposition précédente, les droites A et D parallèles à C, situés en dehors de leur plan, seront parallèles entr'elles ; par la même raison la ligne B sera aussi parallèle à D ; donc les lignes A et B seront parallèles à la ligne D, située hors de leur plan ; donc elles seront parallèles entr'elles.

Le corollaire immédiat de cette proposition est cette autre qui est le fondement de la théorie des parallèles, que : *par un point donné on ne peut mener qu'un parallèle à une droite donnée.* Si l'on pouvait en mener deux, elles seraient à la fois parallèles entr'elles et concourantes, contradiction absurde.

Grâce à ces deux propositions, la théorie des parallèles devient d'une rigueur tout à fait mathémathique.

Néanmoins, le *postulatum d'Euclide*, auquel je restitue son véritable caractère de théorème, me paraissant se rapprocher davantage des notions qui dérivent immédiatement de nos sensations, j'ai cru devoir le rétablir en tête de cette théorie, et je crois être parvenu à le démontrer dans son expression la

plus générale, d'une manière très-rigoureuse et indépendante de la considération de l'infini. On en jugera (9).

On verra d'ailleurs que cette démonstration est également indépendante de la définition de la ligne droite ; ce qui infirme l'opinion émise par Legendre, qui s'exprime ainsi dans la note 2, à la suite de ses éléments : « Ce *postulatum* n'a point été encore démontré d'une manière entièrement géométrique et indépendante de la considération de l'infini ; *ce qu'il faut attribuer sans doute à l'imperfection de la définition de la ligne droite,* qui sert de base aux éléments. » Inutile de dire que cette définition devient, dans mon programme, un véritable théorème dont la démonstration géométrique s'appuie sur la loi de génération ci-dessus formulée et sur les corollaires immédiats du *postulatum* d'Enclide.

Je passe à *l'élément superficiel ou du second ordre.* Les *analystes*, rapportant toutes les figures de la géométrie plane à deux *axes* généralement *rectangulaires*, ont exprimé *l'élément différentiel* des surfaces planes par le *rectangle* $dxdy$, à l'égard des figures dont *l'équation* est une *fonction implicite*, et même par le rectangle ydx, lorsque x seul est *variable indépen-*

(9) Il y a déjà douze ans que j'ai trouvé cette démonstration qui fait partie d'un traité de géométrie, dont j'ai commencé en 1853 la rédaction aujourd'hui ajournée sinon abandonnée. J'en ai donné en 1860 une copie à M. Féburier, inspecteur générale des Ponts-et-Chaussées. Je la reproduis à l'appendice qui suit ce travail.

dante. Le choix des axes a dû être le seul motif du choix fait de la forme rectangulaire pour l'élément superficiel, et comme tout s'enchaîne dans un même ordre d'idées, on s'est trouvé en cela d'accord avec la *numération géométrique usuelle*, c'st-à-dire appliquée aux *usages sociaux*, qui a pour unité de superficie une mesure affectant la figure du *quarré* ou *quadrilatère régulier*.

Il y a, dans ce double choix, une inadvertance évidente. Le principal caractère d'un élément et d'une mesure est sans contredit la simplicité de la forme. Or, quelle est la figure plane la plus simple, si ce n'est le *triangle équilatéral?* C'est donc le triangle dont les trois côtés sont égaux à *l'élément linéaire* ou *du premier ordre*, qu'il m'a paru logique d'adopter comme élément superficiel. Tout ce que j'ai dit du premier s'applique au second comme générateur des surfaces ou courbes. Remarquons d'ailleurs que l'expression a^2 s'applique aussi bien à la mesure de l'*aire* du triangle équilatéral dont le côté est a qu'à celle du quarré de même côté, et que par conséquent l'appellation *a quarré* qu'on lui donne quelquefois est défectueuse, en ce sens qu'elle particularise une expression qui a une signification très-générale. C'est ce qui ressort avec une entière évidence des considérations développées dans l'ouvrage. (10) J'ajou-

(10) Il en est de même de l'expression a^3 qui représente aussi bien le *tétraèdre régulier, élément du 3e ordre,* lorsque a est l'élément du premier, que *l'hexaèdre régulier ou cube*, base du système orthogonal.

terai que le triangle équilatéral est la figure fermée qui se trace le plus facilement et le plus rapidement.

Pour ne pas alonger inutilement le discours, j'ai cru pouvoir substituer à la périphrase par laquelle ce triangle est exprimé, un simple mot synonymique dont j'ai emprunté la forme à celui par lequel on désigne un instrument de *géodésie*, le *sextant*, dont l'angle au centre est mesuré par la *sixième* partie de la circonférence, absolument comme chacun des angles du triangle *équilatéral* et *équiangle*. Tels sont les motifs de la création du mot *sextangle* et son étymologie. Par extension, j'ai appelé *hauteur sextangulaire* d'un triangle *quelconque* la partie de la ligne fesant, avec un des côtés du triangle pris pour base, un angle égal à deux tiers d'angle droit, comprise entre cette base et une parallèle passant par le sommet de l'angle opposé.

Dans ce système de *numération géométrique*, les propositions connues de la mesure des surfaces planes se présentent sous les *énoncés* ci-après :

L'aire du triangle équilatéral (sextangle) est égale au produit de son côté par lui-même. (C'est l'unité de superficie du système sextangulaire, comme le quarré est l'unité du système *orthogonal*.

L'aire d'un triangle quelconque est égale au produit de sa base par sa hauteur sextangulaire.

L'aire du parallélogramme est égale au double produit de sa base pour sa hauteur sextangulaire.

L'aire du trapèze est égale à la somme des bases parallèle multipliée par sa hauteur sextangulaire.

Etc. (11)

Ces deux numérations se valent au point de vue de la simplicité d'expression ; mais la numération sextangulaire l'emporte du côté de la logique.

En émettant ces réflexions je ne vais pas jusqu'à formuler le vœu que le système sextangulaire soit substitué, dans les usages de la vie, au système orthogonal ; mais je ne peux m'empêcher de regretter qu'on n'y ait pas songé en temps utile ; parce qu'il a incontestablement plus de droits que son heureux rival à en être le régulateur. Toutefois, il convient de remarquer qu'une pareille révolution pourrait s'effectuer bien plus pacifiquement que celle qui aurait pour but la substitution du système arithmétique *duodécimal* au système *décimal* en vigueur, et qu'elle serait beaucoup plus légitime. On ne comprend pas facilement qu'on puisse considérer comme un avantage la propriété purement arithmétique dont jouit la *base douze* de contenir un plus grand nombre de *facteurs simples* ou *composés* que la

(11) L'aire de *l'héxagone* régulier s'exprime très-simplement par br^2, r étant le rayon du cercle *circonscrit.* En désignant par φ le rapport de la circonférence à son *apothème sextangulaire* qui n'est autre que le côté de l'hexagone qui lui est circonscrit, que je désigne par H, la circonférence sera exprimée par φH, soit 5.4413980 H et l'aire du cercle par φH^2, soit 5.4413980 H^2, φ étant approximativement égal à 5.4413980 et à $H \frac{2r}{\sqrt{-3}}$

base *dix*. C'est à mes yeux un désavantage *économique* réel, en ce sens qu'il nécessiterait la création d'un plus grand nombre de *sous-multiples* dans la *numération métrique duodécimale* appliquée aux transactions journalières et ajouterait ainsi une regrettable complication à celle qui résulterait de l'introduction de deux nouveaux caractères. Loin de chercher à multiplier le nombre des facteurs de la *base* d'un système de numération, il y aurait un certain profit, si la chose était possible, et si déjà, en effet, il n'était pas, dans la base décimale, réduit à sa plus simple expression, à s'attacher à le diminuer encore. A ce point de vue je préférerais au système duodécimal, le système *sexima*l ou à la base de *six*. Dans ce dernier, ne comprenant que cinq caractères, outre le zéro, l'expression des nombres les plus usuels ne gagnerait pas en longueur ce que la numération acquerrait en simplicité. En effet, même par le temps de *milliards* qui court, les *trillions* sont encore rejetés dans les futurs contingents. Or, dans le système décimal, un *trillion* s'exprime par l'unité suivie de *douze zéros* et par la notation algébrique 10^{12}. L'expression *décimale* des unités de *trillion* emploie donc 13 chiffres. Pour savoir combien il faudrait de chiffres pour exprimer un trillion *décimal* dans le système *sexima*l, il faut poser la relation $6x = 10^{12}$ de laquelle on tire $x = 15$, qui montre que les unités de trillion du système *décimal* auraient besoin de 16 *chiffres* pour être traduites

dans le système *seximal* ; c'est-à-dire *un quart en sus*, avec un nombre de caractères inférieur de *quatre dixièmes* à celui des caractères du système décimal. Dans le système *duodécimal* il eût fallu seulement *douze chiffres*, mais aussi *douze caractères*.

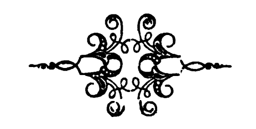
Je n'ai pas dû omettre, dans un écrit dont la substitution de l'analyse à la synthèse est l'idée mère, un procédé analytique de résolution des triangles rectilignes, objet spécial de la trigonométrie, qui réunit dans une seule et même formule, tous les cas qui sont résolus séparément dans les traités de trigonométrie. Il avait été l'objet d'une communication faite en 1864 à l'Académie d'Amiens. A cette époque j'ignorais qu'un procédé analogue eût déjà été publié au commencement de ce siècle (Lettre du citoyen Carnot, membre de l'Institut national, ministre de la Guerre, au cit. Bossut, membre de l'Institut national, examinateur du corps du Génie). Bien que mon procédé soit, au fonds, celui indiqué par Carnot, comme il en diffère par la forme, je n'ai pas cru que cette découverte fût de nature, soit à m'interdire, soit à me dispenser de l'exposer dans cet ouvrage.

On y verra figurer aussi un théorème général de trigonométrie qui n'est encore connu que dans un de ses cas particuliers.

J'en ai dit assez, je l'espère, pour faire connaître l'esprit et le but de l'ouvrage que j'ai entrepris. Ce n'est, je le répète, qu'un simple programme jalonné

par quelques théorèmes généraux ou plutôt générateurs dont je viens de poser les termes. Les intervalles n'en seront remplis que tout autant que l'opposition des méthodes, qui renversera nécessairement dans maintes circonstances l'enchaînement des propositions, m'obligera à en modifier les anneaux. Pour le reste je renvoie à la géométrie de Legendre.

En général sa lecture n'exige que les notions les plus élémentaires de *l'algèbre*. Tout ce qui dépasse la portée de *l'équation complète du second degré* est l'objet de notes courantes en dehors du texte ou d'uu appendice relégué à la fin de l'ouvrage, afin de ne placer aucun obstacle dans la marche du lecteur auquel ces connaissances supérieures ne seraient pas familières



APPENDICE

Extrait d'un traité inédit de géométrie élémentaire (page 87, note 9).

PROPOSITION V (livre premier).

THÉORÈME.

Fig. 18 *Si deux droites* AC, AD, *partant d'un même point* A, *coupent deux autres droites* BE, BF, *partant d'un autre point* B, *aux points* G, H, I, K, *de manière à déterminer le quadrilatère* GHIK *toute droite* AM *passant par le point* A *et comprise dans l'angle* CAD *coupera nécessairement la droite* BN *passant par le point* B *et située dans l'angle* EBF.

Car, d'abord, la ligne BN prolongée ne pourra sortir du triangle BGH qu'en coupant le côté GH, attendu que si elle en sortait par l'un ou l'autre des côtés BG, BH, elle aurait avec ce côté deux points communs et ne formerait avec lui qu'une seule et même ligne droite ; ce qui est contraire à la supposition Par la même raison elle ne pourra sortir du triangle BIK qu'en coupant le côté IK ; donc la ligne BN coupe les côtés GH, IK aux points PQ. Donc les droites AC, AD et BN prolongée se coupent deux à deux aux points A, P, Q et forment le triangle APQ.

Donc la droite AM prolongée rencontrera aussi le côté PQ de ce triangle, qui appartient à la ligne indéfinie BN.

PROPOSITION VI.

THÉORÈME.

Fig. 19 *Si deux droites* AC, BD *font avec une troisième* AB *deux angles antérieurs* BAC, ABD *dont la somme soit moindre que deux angles droits, les droites* AC, BD, *prolongées suffisamment se rencontreront.*

Par le point A menons la ligne indéfinie AX, faisant avec AC l'angle CAX égal à ABD. De deux choses l'une : ou la ligne AX rencontrera la ligne BD en un point situé au-dessus de AB, ou elle ne l'y rencontrera pas. Dans l'un et l'autre cas on peut choisir sur AX, un point E tel qu'en le joignant au point B, la ligne BE tombe dans l'angle ABD. Tous les points de AX jouissent de cette propriété dans la seconde hypothèse. Dans la première, il n'y a que ceux compris entre le point A et celui où la ligne AX rencontrerait BD ; mais un seul suffit.

Dans le triangle ABE, l'angle BAE sera égal à BAC + ABD ; et comme il est plus petit que deux angles droits, la ligne AE sera située, par rapport à la sécante AB, du même côté que AC.

Par le même point A menons la ligne AG faisant avec AX un angle GAX égal à ABE. L'angle ABE est nécessairement plus petit que l'angle ABD ; puisque, d'après ce qui vient d'être dit, la ligne BE tombe

dans l'angle ABD. Il sera, à plus forte raison, ainsi que égal GAX, plus petit que l'angle BAE. Donc la ligne AG tombera dans l'angle BAE et ne pourra sortir du triangle ABE qu'en coupant le côté BE en un point L. Dans le triangle BAL on aura l'angle BAL = BAE — EAL = BAC + ABD — ABL; d'où BAL + ABL = BAC + ABD.

Ainsi voilà déjà deux *couples* de lignes AB, AX et AG, BE, qui forment avec la sécante AB des angles dont la somme est égale à celle des angles formés avec la même sécante par les deux droites données AC, BD, couples qui ont, de toute rigueur, un point commun L.

Prenons maintenant sur la ligne indéfinie AG un point arbitraire G, et tirons BG. Formons au point A un angle IAX = ABG. L'angle ABG sera plus petit que ABD par la même raison qui vient d'être exprimée à l'égard de l'angle ABE. A plus forte raison ABG ou son égal IAX sera-t-il plus petit que BAX. Cette inégalité subsistera même jusqu'à ce que la ligne AG dans le mouvement résultant de ce mode de construction continué indéfiniment, ait pris la position BY dans laquelle elle fait avec AB un angle intérieur égal à BAX ou BAC + ABD.

Retranchant des deux membres de l'inégalité IAX < BAX l'angle EAG, il vient GAI < BAG; donc la ligne AI tombe dans l'angle BAG; donc elle coupe la ligne BG en un point N.

Mais on a par construction l'angle ABN = EAN et

l'angle BAN = CAB + ABD — EAN; donc on aura encore, par rapport aux deux lignes indéfinies AI, BG, la relation BAN + ABN = CAB + ABD. Donc ces lignes constitueront un troisième *couple* de lignes concourantes faisant avec la sécante AB des angles intérieurs dont la somme est la même que celle des angles que les deux droites données forment avec cette sécante.

En continuant indéfiniment cette construction on formera autant de couples qu'on voudra de lignes partant respectivement des points A et B de la ligne AB, faisant avec cette ligne des angles dont la somme sera constante et égale à celle des angles BAC, ABD, et des triangles dont les sommets sont aux points successifs A L N P etc.

Il est évident, d'ailleurs, que nul empêchement ne limite la faculté de construire par ce mode autant de triangles qu'on voudra, ou, plus précisément, de faire parcourir au couple de droites qui satisfont à la condition ci-dessus exprimée toutes les positions possibles, au moins jusqu'à la position ABF, dans laquelle l'angle ABF est égal à BAC + ABD.

En effet, il a été établi ci-dessus que, jusqu'à cette dernière position, les angles EAG, GAI, IAJ, etc., formés par deux positions successives de la ligne qui aboutit au point A sont plus petits que les angles EAB, GAB, IAB, etc., formés par les lignes de ce groupe avec la sécante AB, et que forcément, ces lignes doivent se couper deux à deux aux points

A,L,N,P, etc., avec les lignes de même rang du groupe aboutissant ou point B.

Or, les lignes AE, AG, AI, etc., vont continuellement en se relevant, à partir de la position AE, et il n'y a aucune raison pour qu'elles n'atteignent pas ou même ne dépassent pas la position AC ; car AC n'est qu'une des positions données à ces lignes par le hasard de la figure, et tout ce qu'on pourrait dire pour repousser l'assertion en ce qui concerne la position particulière AC pourrait être opposé avec le même fondement à toute autre position, AI par exemple, bien que cette position ait été donnée par la construction, et qu'il ait été rigoureusement démontré que les lignes AI, BG se rencontrent et que la position du point d'intersection du couple ait pu être assignée en N. Donc il est évident que, dans le mouvement réglé par la construction précédente, l'une des lignes du groupe A peut, sinon venir se placer sur A, cas auquel sa *conjuguée* serait BD et la rencontrerait nécessairement, du moins prendre une position au-delà de AC et aussi voisine qu'on voudra de celle-ci.

Le raisonnement qui précède ne permet pas de douter de la possibilité d'arriver par cette construction aux positions extrêmes AF, BY; mais pour peu qu'on en doutât, il suffirait de faire, en partant du point B, une construction et un raisonnement analogue à ceux qui ont été faits en partant du point A, et l'on retrouverait, de l'a tre côté de l'espace CABD,

un système (1) de couples satisfaisant exactement aux mêmes conditions que celui obtenu ci-dessus ; c'est-à-dire, formant avec AB des angles intérieurs à somme constante et égale à BAC + ABD et se coupant deux à deux, système qui ne se distingue en rien du premier. On est donc autorisé à dire qu'ils ne sont qu'un seul et même système régnant dans l'espace XABY.

Cela posé, admettons néanmoins que, par cette construction, on ne puisse parvenir à faire coïncider l'une des lignes du groupe A avec la ligne AC.

Il est nécessaire de constater une conséquence importante et forcée de ce mode de construction ; c'est que chacune des lignes AE, AG, AI, etc., coupe, non-seulement sa *conjuguée* BA, BE, BG, etc., mais encore la ligne du groupe B qui suit celle-ci et celle qui la précède, de manière à déterminer des espaces quadrilatères fermés GLL'N, INN'P, etc.

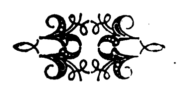
Une autre remarque à faire, c'est que, toujours par la nature de la construction, les angles que font avec la ligne AC les lignes AE, AG, AI, etc., sont respectivement égaux à ceux que les lignes BA, BE, BG, etc. font avec la ligne BD.

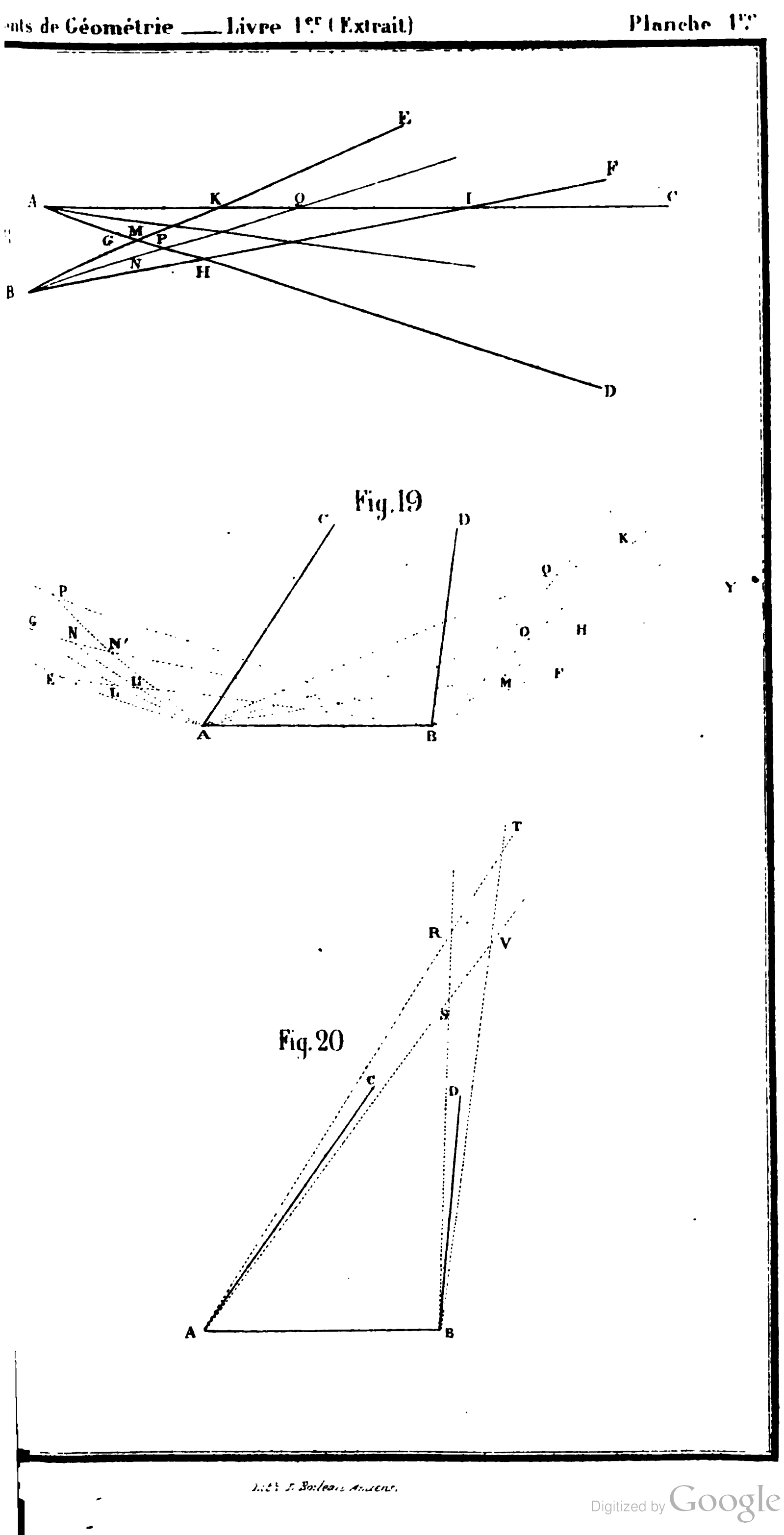
Fig. 20 Admettons, dis-je, qu'aucune des lignes du groupe A ne puisse coïncider avec AC, et supposons que AT représente la position antécédente la plus rapprochée de AC qu'on ait pu atteindre par la construction ; la

(1) Il est évident que ce système se compose d'autant de couples que l'imagination en peut concevoir.

position de sa *conjuguée* sera la ligne BR faisant avec BD, et du même côté, un angle DBR = CAT. Soit AV, BT la position du couple qui suit immédiatement le précédent. A cause de la constance des angles qu'elles forment intérieurement avec AB, ces deux lignes tomberont respectivement de l'autre côté de AC, BD.

Or, d'après la remarque faite ci-dessus, les quatre lignes AT, BR, AV, BT, doivent se couper forcément aux points R, S, V, T, et former le quadrilatère RSVT; dans les lignes AC, BD comprises, la première dans l'angle TAV, et la deuxième dans l'angle RBT doivent nécessairement se couper (proposition V) dans leur prolongement.




E
F
A
K
Q
I
C
G
M
P
N
H
B
D
Fig. 19
C
D
K
Q
Y
P
G
N
N'
O
H
E
L
U
M
F
A
B
Fig. 20
T
R
V
S
C
D
A
B

CINQ AUTEURS ILLUSTRES

POUR UN MÊME SUJET

ET

QUELQUES MOTS SUR LA POÉSIE

PAR M. H. HENRIOT.

(*Séance du* 26 *Mai* 1866).

MESSIEURS,

Parmi les fables d'Ésope, si pleines de sens et de sagesse dans leur extrême concision, il en est une : *La Mort et le Bûcheron*, que trois de nos plus grands poètes, J.-B. Rousseau, Boileau et La Fontaine ont imitée et mise en vers : J'ai donc pensé qu'il pouvait y avoir quelqu'intérêt à comparer les quatre manières, et même à en ajouter une cinquième par Corrozet, l'un de nos meilleurs poètes du XVIe siècle ; non qu'il soit à la hauteur des trois autres, mais parce qu'il a dû faire naître à La Fontaine l'idée que le genre de la fable pouvait être heureusement traité en vers et convenait au génie de notre langue essentiellement amie des formes douces, gra-

cieuses et naïves. Voici d'abord la fable d'Ésope traduite du grec aussi littéralement que possible :

Un vieillard, ayant un jour coupé du bois, fit en le portant beaucoup de chemin ; l'excès de la fatigue le força de déposer son fardeau dans un certain lieu, et là il appelait la mort à son secours.

Celle-ci étant venue et lui ayant demandé pour quelle cause il l'appelait, le vieillard épouvanté lui répondit : C'est afin que tu soulèves mon fardeau.

Moralité : Cette fable nous montre que tout homme est attaché à la vie, même quand il est dans l'infortune et dans la misère.

La poétique et l'état de notre langue, au XVI[e] siècle, donnent à la fable de Corrozet un caractère de naïveté qui n'est pas sans charme :

Un vieillard portait
Un fardeau de bois.
Dont lassé était
Par son trop lourd poids.

Doncques tant lassé
De porter sa charge.
Auprès d'un fossé
Son fardeau décharge.

Puis par désespoir
La Mort appela
Et tout son pouvoir,
Laquelle vint là.

Disant : que veux-tu ?
Es-tu las de vivre ?
Es-tu abattu ?
Veux-tu la Mort suivre ?

Non, dit le vieil homme,
Je ne veux mourir.
Je t'appelle et somme
Pour me secourir.

Prête un peu ta main
Pour me recharger,
Car c'est acte humain
D'autrui soulager.

J.-B. Rousseau traite ainsi le même sujet :

Le malheur vainement à la mort nous dispose,
On la brave de loin : de près c'est autre chose.

Un pauvre bûcheron, de peine atténué,
Chargé d'ans et d'ennuis, de forces dénué,
Jetant bas son fardeau, maudissait ses souffrances
Et mettait dans la mort toutes ses espérances.
Il l'appelle, elle vient : — Que veux-tu, villageois ?
Ah ! dit-il, viens m'aider à recharger mon bois.

Je passe à la fable de Boileau :

Le dos chargé de bois, et le corps tout en eau,
Un pauvre bûcheron, dans l'extrême vieillesse,
Marchait en haletant de peine et de détresse ;
Enfin *las* de souffrir, jetant là son fardeau,
Plutôt que de s'en voir accablé de nouveau,
Il souhaite la mort et cent fois il l'appelle.
La Mort vint à la fin : — Que veux-tu ? cria-t-elle.
Qui, moi ? dit-il alors, prompt à se corriger,
Que tu m'aides à me charger.

Maintenant, vous vous rappelez sans doute, Messieurs, que La Fontaine a traité deux fois le même sujet sous deux titres différents ; la première de ses deux fables, intitulée : *La Mort et le Malheureux*,

envisage la chose d'une manière générale et lui donne pour moralité ces beaux vers de Mécène, qui nous ont été conservés par Sénèque :

Delibem facito manu,
Delibem pede, coxâ :
Tuber adstruc gibberum,
Lubricos quate dentes;
Vita dum superest, bene est :
Hanc mihi, vel acutâ
Si sedeam cruce, sustine.

Voici comme La Fontaine a imité cette pensée :

Qu'on me rende impotent,
Cul de jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.
Ne viens jamais, ô Mort, on t'en dit tout autant.

Sa seconde fable porte le même titre que celle d'Ésope, et en adopte les traits principaux.

Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée,
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans
Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée,
Enfin, n'en pouvant plus d'efforts et de douleur,
Il met bas son fagot, il songe à son malheur :
Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?
En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?
Point de pain quelquefois et jamais de repos :
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.
Il appelle la Mort. Elle vient sans tarder,
Lui demande ce qu'il faut faire.
— C'est, dit-il, afin de m'aider
A recharger ce bois ; tu ne tarderas guère.

Le trépas vient tout guérir,
Mais ne bougeons d'où nous sommes :
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes.

Assurément, Messieurs, ce n'est pas devant vous que je m'occuperai de rechercher en quoi consiste l'immense supériorité de La Fontaine sur ses deux antagonistes contemporains assez riches, d'ailleurs, de leur propre fonds pour ne pas envier le bien d'autrui et pour se consoler de leur échec : Seulement, je ne puis me dispenser d'ajouter que Boileau, trouvant la fable de La Fontaine faible et languissante, voulut essayer de mieux faire ; mais l'événement dut lui prouver que les beaux esprits se trémoussaient envain pour effacer l'incomparable bonhomme. La sensibilité, dit D'Alembert, respire à chaque vers dans la fable de La Fontaine ; chaque vers de celle de Despréaux semble flétri par la sécheresse, et cependant combien elle me paraît encore moins froide et moins incolore que celle de J.-B. Rousseau.

Autre exemple d'imitations empruntées à ce passage très-connu des odes d'Horace :

Pallida mors æquo pulsat pede
Pauperum tabernas
Regumque turres.

Racan l'a imité ainsi :

Les lois de la mort sont fatales
Aussi bien aux maisons royales

Qu'aux taudis couverts de roseaux.
Tous nos jours sont sujets aux parques
Ceux des bergers et des monarques
Sont coupés des mêmes ciseaux.

Les stances de Malherbe sur le même sujet nous sont tellement familières, que je pourrais me dispenser de les transcrire :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois.
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Inutile encore d'ajouter que tout parallèle serait superflu entre l'une et l'autre imitation. D'un côté, en effet, absence complète d'images, termes vagues et communs, tandis que les expressions de Malherbe, aussi vives qu'harmonieuses, élèvent et ennoblissent les choses les plus humbles pour se terminer par une image pleine de pompe et d'éclat. *Ut pictura poesis* : j'en tombe d'accord, et cependant pour montrer combien la poésie l'emporte sur la peinture qui ne peut jamais représenter qu'un moment, je demande si le plus habile peintre parviendrait à m'offrir sur la toile tout ce que le poète me fait voir dans ce petit nombre de vers.

Messieurs, j'ai donné la préférence à ces deux exemples, non que Malherbe et La Fontaine surtout,

n'aient fait encore mieux comme imitateurs, mais parce qu'ils m'ont paru réunir un double avantage; d'abord de montrer, jusqu'à l'évidence, qu'en littérature il n'est rien de vraiment beau et bon, fût-ce une fable de quinze vers, ou une simple pensée de trois, qui ne reste toujours et ne gagne même en vieillissant. En second lieu, de présenter, dans un cadre restreint, des sujets et des noms qui rendent à la fois la comparaison plus facile et plus concluante entre ce que j'appellerai les spécialités de talent et les divers degrés de génie. Je ne fais, d'ailleurs, qu'ajouter à la gloire des plus grands poètes en redisant, après bien d'autres, comment ils ont su, tout en imitant les œuvres d'autrui, se les assimiler et les régénérer en quelque sorte. N'est-ce pas encore ainsi que, sans cesser d'être original, et surpassant même le plus souvent son modèle, Virgile a emprunté à Homère, Corneille dans *le Cid* à Dom Guilhem de Castro, Molière à Plaute dans l'*Avare* et dans *Amphitryon*, le même La Fontaine à Ésope et à Bocace, Boileau à Horace, Perse à Juvénal, et que Ducis a su approprier à notre goût et à notre scène les plus belles créations de Shakespeare? Ajouterai-je le parti admirable que J.-B. Rousseau et Racine ont tiré des livres saints, et avec quel bonheur ils en ont fait passer dans notre langue l'énergie, les beautés et l'enthousiasme.

Il est donc impossible de méconnaître la puissance de la poésie et l'importance du rôle qui lui a été

attribué dans tous les temps et chez tous les peuples. Cependant, avant de passer outre, quelques aperçus très-sommaires, mais pleinement justifiés par l'histoire universelle et par les œuvres poétiques elles-mêmes parvenues jusqu'à nous, ne seront peut-être pas ici hors de propos.

D'après les documents les plus authentiques sur la matière, l'origine de la poésie se confond avec l'origine des langues. Elle paraît même s'être développée avant la prose, comme le prouvent les monuments des peuples les plus anciens, des Hindous, des Perses et des Grecs, et comme le prouveraient plus récemment, dans nos langues vivantes, les œuvres de Shakespeare, de Schiller, de Malherbe, de Corneille et de Boileau. Dans le principe, elle était consacrée à l'expression spontanée des sentiments religieux, aux accents guerriers, aux chants d'amour, au récit de faits héroïques, de légendes nationales, et ce n'est que plus tard qu'elle devint un art traitant de sujets fictifs et visant à produire de l'effet par le prestige de l'imagination et du style. C'est d'abord avec Moïse, le plus ancien des poètes dont les œuvres nous soient parvenues, ensuite avec Salomon, David et la succession des livres saints, le lyrisme des psaumes, des cantiques et des prophéties. Huit siècles environ après Moïse apparaît l'Épopée, puis successivement et à mesure que les lettres et les arts se développent chez les Grecs et chez les Romains, la tragédie, la comédie, le poème didac-

tique et leurs nombreux dérivés; de l'ode à la chanson, de la satire à l'épigramme, des enseignements les plus profonds et les plus sublimes de la philosophie et des sciences à ceux aussi simples que naïfs des pastorales et des fables. Assurément,il est difficile de réunir plus de titres à la reconnaissance et à l'admiration des hommes; aussi la poésie en avait-elle fait ample moisson jusqu'à présent. En quoi donc a-t-elle pu démériter et s'amoindrir pour que précisément à une époque soi-disant de progrès et de lumières, vouée déjà à tant d'indifférence et d'abandon, elle semble condamnée par la force même des choses à n'être plus, dans un avenir prochain, qu'un objet de répulsion ou d'ennui.

En effet, n'entendons-nous pas répéter partout et sans cesse,que le temps de la poésie est passé, ou en d'autres termes, que le siècle a bien autre chose à faire que de s'occuper de rêveries et de rimes, comme si, bornée fatalement à se perdre dans les nuages et à fabriquer des vers, elle était le partage exclusif de certaines organisations purement mécaniques, de certains esprits fantastiques ou maladifs qui, en dehors de leur innocente et ridicule manie, ne sont, à proprement parler, capables de rien autre chose? Au surplus, ce n'est pas la première fois qu'aurait été avancée une pareille imputation, car elle me rappelle un vieux proverbe espagnol que je n'ai pas retrouvé toutefois parmi ceux du judicieux Sancho-Pansa, et dont voici la traduction mot pour mot :

« Il faut être sot pour ne pas faire deux vers ; il faut » être fou pour en faire quatre. »

Messieurs, ce n'est pas, cela va sans dire, devant une Compagnie qui s'honore d'avoir Gresset pour fondateur, et qui a toujours compté dans ses rangs nombre de poètes aussi distingués, fussent-ils en même temps magistrats, jurisconsultes, archéologues, journalistes ou médecins, qu'il pourrait me venir l'idée de discuter sérieusement une aussi burlesque sentence. Mais comme elle pourrait bien exprimer assez fidèlement l'opinion d'ordinaire très-dégagée et très-frondeuse de l'ignorant vulgaire, cet autre *servum pecus*, toujours pressé d'applaudir et de singer quiconque le fait rire, surtout quand c'est aux dépens de personnes et de choses qu'il ne peut ni égaler ni comprendre, je ne crois pas déroger à votre dignité en abordant ainsi franchement une question toute de circonstance. N'êtes-vous pas d'ailleurs les gardiens et les défenseurs naturels des sciences, des arts et des lettres?

Ces préliminaires posés, je me demande, de bonne foi et sans amertume, ce qu'on peut reprocher à la poésie.

Accessible, pour ainsi dire, à tous les sujets, qu'ils soient réels ou imaginaires, sublimes ou plaisants, terribles ou gracieux; se pliant, en quelque sorte, à toutes les formes, à tous les tons, à toutes les règles, suivant le génie et le caractère des idiomes, des individus et des peuples, la poésie, que je définirais

volontiers, la vérité dans l'idéal, est, suivant la belle expression de Voltaire, comme une musique de l'âme qu'il faut entendre pour en juger, c'est-à-dire que le poète, suivant la nature de son sujet, doit non seulement intéresser l'esprit ou le cœur, mais encore chatouiller agréablement l'oreille, d'où résulte qu'indépendamment de ce qu'il peut tirer de son propre fonds en fait de pensées et de sentiments, il doit se soumettre à certaines règles telles que la rime, la structure et le mélange des vers les uns avec les autres. Si les Grecs et les Romains n'employaient pas la rime, c'est sans doute que leur langue déjà si harmonieuse par elle-même (Homère, dit-on, chantait ses vers), et naturellement accentuée par le retour régulier des spondées et des dactyles, eût répudié tout autre ornement : c'est donc dans la nature elle-même, ce premier des poètes, et dans l'absence d'une prosodie sensible, qu'il faut chercher la raison d'être de la rime, et pourtant elle n'a réellement qu'un rôle tout-à-fait secondaire, quoique souvent elle contribue à donner plus de saillie et de vivacité, plus de grâce ou d'énergie à l'expression ou à la pensée. En un mot, la rime est une esclave, a dit le législateur du Parnasse. Oui, mais une esclave indocile, créant à son maître d'incessantes difficultés, parce qu'elle ne doit être ni triviale ni trop recherchée, et qu'elle ressemblerait, a dit encore Voltaire, au bruit choquant des poulies et des cordes d'un mauvais mécanicien, si elle ne savait se garder

de la monotonie et de la pesanteur : le génie en triomphe, il est vrai, mais au prix de combien de temps et de travail? c'est ce que nous ne saurons jamais, attendu que le plus grand art est de cacher l'art, condition sans laquelle il ne saurait exister.

Assurément, tant d'écueils à éviter et tant d'obstacles à vaincre devraient recommander les poètes à l'indulgence de tous et surtout de ceux qui leur témoignent une si grande indifférence. Comment donc l'accorderont-ils avec cette inexorable investigation qui ne passe ni une expression, ni une rime douteuse, ni la plus petite négligence de composition ou de style, quels que soient d'ailleurs l'intérêt des situations, le charme des sentiments et la beauté des images. Ah! ce n'est pas ainsi qu'en jugeait l'Alceste du *Misanthrope*, lorsque pour stigmatiser la pompe fleurie de tous les faux brillants qu'on étalait avec tant de confiance à son époque, il disait et redisait, avec une verve et un enthousiasme toujours croissants, cette vieille chanson dont la rime, comme il est le premier à le reconnaître, n'est pas plus riche que le style :

Si le roi m'avait donné
  Paris, sa grand'ville,
Et qu'il me fallut quitter
  L'amour de ma mie!
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris,
J'aime mieux ma mie, ô gué!
  J'aime mieux ma mie.

C'est ainsi que de parti pris, et par un enchaînement nécessaire, les détracteurs systématiques de la poésie en sont arrivés à condamner, presqu'à l'avance, toute œuvre nouvelle et à proférer contre son auteur, n'importe ce qu'il est ou peut devenir, cet anathême du Baliveau de *la Métromanie* contre Damis, son neveu :

Va des auteurs sans nom grossir la foule obscure.

J'irai plus loin encore. Est-il impossible, en effet, que tout en ayant l'air de vous faire une concession, ces messieurs ajoutent le plus naturellement du monde : — Admettons, si vous voulez, que votre jeune protégé fasse mieux que les autres; qu'il ait même du talent, du génie, en sera-t-il lu davantage, et quel profit le public en tirera-t-il ? Oh déplorable et honteux aveuglement ! Et vous, dites-nous donc, à votre tour, pourquoi la divine Providence, en donnant à l'homme des sens, des muscles, des organes; enfin, cet ensemble admirable qui constitue la vie et le bien-être du corps, lui a donné en même temps l'intelligence, l'imagination et le sentiment qui constituent la vie et les jouissances de l'âme ? Ici vous nous objecterez probablement qu'en fait d'imagination et de sentiment, vous ne prisez que ce qui peut être véritablement utile, et que vous cherchez vainement de quelle utilité sont les vers ; mais alors nous vous demanderons à quoi servent la peinture, la musique et la sculpture, dont vous

paraissez faire beaucoup de cas, bien qu'à la rigueur il suffise, avec elles, d'avoir des yeux et des oreilles. Or, comme elles sont, ainsi que les sciences et la partie des belles-lettres dont vous ne niez sans doute pas l'utilité, telles que l'éloquence, la philosophie et l'histoire, une émanation de la poésie elle-même, qui seule a pu préluder aux bienfaits de la civilisation, en perfectionnant le langage et en épurant le goût, pourquoi la répudiez-vous aujourd'hui comme une futile et ambitieuse superfétation ?

Reste enfin à votre disposition ce dernier argument, corollaire obligé de celui qui précède ; c'est que tout ce qui est exprimé en vers le serait aussi bien et plus aisément en prose. Au surplus, il n'est pas nouveau, et jamais, cependant, il n'a pu résister à un sérieux examen. En effet, comment n'en serait-il pas ainsi, alors que la prose, sans rien ajouter aux pensées, a de moins que la poésie le rhythme, la cadence, l'harmonie imitative, l'écho si parfait et si sonore de la rime ; en un mot, ces ressources infinies que le véritable poète sait trouver avec bonheur jusques dans ses hardiesses et dans ses licences ? Pour s'en convaincre, qu'on essaie seulement de façonner en prose, aussi habilement que possible, ne fût-ce qu'une fable de La Fontaine, un passage de *Vert-Vert*, ou une boutade d'Alfred de Musset, et que l'on compare ensuite. Puis, dans l'hypothèse, que deviendraient tous ces chefs-d'œuvre qui, traversant le temps et l'espace, et toujours debout et

admirés, malgré les révolutions et les cataclysmes, ont marqué d'un sceau ineffaçable les beaux siècles de Périclès, d'Auguste, des Médicis, de François Ier. et de Louis XIV ? Mais non, rassurez-vous, génies immortels, Homère, Virgile, Horace, Le Dante, Shakespeare, Milton, Corneille, Voltaire, Racine, Molière et tant d'autres déjà nommés, ou qui mériteraient de l'être, y compris nos deux grands poètes contemporains, auteurs des *Méditations*, des *Harmonies*, des *Voix intérieures* et des *Rayons et des Ombres*, votre place est marquée à jamais dans les fastes impérissables de l'esprit humain, et les zoïles passés, présents et futurs ne pourront qu'ajouter encore à votre célébrité et à votre gloire ; et s'il m'était permis de vous consacrer aussi quelques vers, je vous dirais :

Voilà l'empire du génie,
Tributaire qu'il soit des humaines erreurs,
Qu'on le dénigre ou qu'on le calomnie,
Ce n'est pas lui qu'atteint l'ignominie
Mais ses envieux détracteurs.

De son aire pendante au-dessus de l'abime,
Quand l'aigle audacieux,
Dans un éssor sublime,
S'élève et plane dans les cieux,
Vienne de noirs corbeaux une troupe bruyante
Du roi des airs braver la majesté,
Dédaignant de punir une ligue impuissante,
Il monte, et se dérobe à la tourbe insolente,
Dans des flots de clarté.

Ainsi, Messieurs, en stigmatisant, comme elles le

méritent, ces agressions inintelligentes ou déloyales, sachons les réduire à leur véritable valeur. Ne se peut-il pas, en effet, qu'à part quelques organisations profondément anti-poétiques, elles ne soient chez la plupart qu'entraînement ou irréflexion ?

Et puisque dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, il se produit de loin en loin des besoins et des aspirations qu'il ne leur est pas donné de prévoir, est-il hors de vraisemblance que les générations présentes, surprises, pour ainsi dire, par cet immense courant industriel et financier, d'où semble dater une ère nouvelle de problèmes et de luttes aléatoires, aient insensiblement perdu de vue cette bonne et instructive littérature qui faisait l'orgueil et les délassements de nos pères et que, la première effervesence calmée, elles y reviennent avec bonheur ? Aujourd'hui, plus que jamais, les sciences, les arts et les lettres sont l'âme du corps social, la gloire et la prépondérance des nations, et pour ne parler que des lettres, n'est-ce pas surtout par elles, disait dernièrement M. le Ministre de l'Instruction publique, que se développent les sentiments affectueux, les idées morales, la raison éloquente, l'imagination, le goût du beau et du bon et l'expérience de la vie. Aussi, vous savez quelles sont pour elles, dès les humanités universitaires, la sollicitude et les sympathies du Gouvernement. Plus tard même la poésie sera, dans l'intérêt de tous, l'objet d'une distinction particulière, soit par les

hauts enseignements de la Sorbonne, soit par les palmes que lui décernent l'Académie française et les académies de province, comme pour aller au-devant de tous les généreux instincts, de toutes les nobles ambitions, sans en excepter celle du jeune homme sans fortune qui veut lui consacrer ses inspirations, et ses veilles. Sans doute, l'entreprise sera longue et difficile, mais puisque nous manquerons plutôt de littérateurs et de poètes que de négociants et d'industriels, qu'il en soit, dès le début, dédommagé par les encouragements et l'estime des véritables amis de lettres. Ceux-là, du moins, en surveillant ses premiers pas, sauront l'avertir à propos de ne pas prendre l'enflure pour le sublime, la manière pour la grâce, la licence pour l'enjouement, la niaiserie pour la naïveté, et les écarts de l'imagination pour les hardiesses du génie, et le jeune lauréat, bientôt convaincu qu'il doit toujours y avoir une idée neuve à promulguer, un nouveau besoin à satisfaire, une nouvelle forme à exploiter, se mettra courageusement à l'œuvre, et dans les bons, comme les mauvais jours, se rappellera la réponse *suivante* du Damis *déjà mentionné* :

Que la fortune donc me soit mère ou marâtre,
C'en est fait, pour barreau je choisis le théâtre ;
Pour client la vertu, pour lois la vérité,
Et pour juges mon siècle et la postérité.

La belle profession de foi, et les admirables alexandrins ! quelle opulente concision, et quelle vibra-

tion puissante dans ces huit hémistiches au son plein et vaste, à l'idée ferme et arrêtée où le trait et l'harmonie viennent charmer tout à la fois l'esprit et l'oreille ! mais il en est d'eux comme de la musique, il faut les sentir, et il y a grande apparence que Baliveau n'en fut que plus indigné contre Damis, se promettant bien de ne laisser pour héritage à l'incorrigible rimeur que son mépris et sa malédiction.

Messieurs, de magnifiques paroles ont été prononcées récemment dans une séance solennelle de l'Académie française, à la gloire des génies arrivés, par de grands succès poétiques, au sommet de la renommée, et je vous demande la permission de les rapporter ici comme entrant tout-à-fait dans le plan de cette étude, et même la résumant beaucoup mieux que je n'aurais su le faire. Elles sont empruntées au discours de réception de M. Prévost-Paradol, séance du 8 mars 1866.

« On peut dire de la poésie ce que Labruyère disait de l'éloquence : le risque y est plus grand qu'ailleurs, mais la fortune y est plus rapide. Le poète heureux, Messieurs, c'est le parvenu de la république des lettres ; mais, là comme ailleurs, cette fortune rapide s'explique et se justifie par quelque raison profonde. Ce qui enchaîne la foule au char du poète aussitôt qu'il a paru, ce qui fait tendre vers lui toutes les mains, ce qui fait jeter vers lui, sans hésiter, toutes les couronnes; c'est le sentiment que

nous avons tous de l'extrême rareté des dons qui font le vrai poète. Poètes, nous le serions tous, s'il suffisait, pour mériter ce nom, d'être remués jusqu'au fond de l'âme par les grands ou les touchants spectacles de la nature ou de la vie ; oui, cette émotion profonde qui s'éveille alors en nous, qui envahit tout notre être, qui monte jusqu'à nos lèvres tremblantes et jusqu'à nos yeux humides, n'est autre chose que le flot sacré de la poésie qui se soulève par intervalles et à divers degrés dans presque toute âme humaine, mais tandis que nous laissons passer cette émotion divine, craignant de ne pouvoir l'exprimer que par des mots indignes d'elle, le poète plus hardi, parce qu'il sent sa force, recueille, comme son bien, ce souffle d'en haut, le concentre, le modère, le mesure, l'épanche enfin à son gré en flots d'harmonie, et aussitôt que sa voix inspirée a frappé notre oreille, nous courons l'entourer de notre admiration reconnaissante, car ce que nous avons senti comme lui, lui seul pouvait le chanter. »

Encore un mot pour conclure.

J'ai lu dans, le *Voyage d'Anacharsis*, qu'une jeune athénienne, accusée de je ne sais quel crime, était d'une beauté si merveilleuse, qu'ayant été traduite devant un tribunal, son défenseur ne trouva rien de mieux en sa faveur que cet expédient dont le succès justifia la hardiesse. S'apercevant que son éloquence ne faisait aucune impression sur les juges, il s'approche de sa belle cliente, déchire les voiles qui

couvraient son sein, et représente fortement que ce serait une impiété de condamner la prêtresse de Vénus, et les juges frappés d'une crainte religieuse, s'ils n'étaient plus éblouis encore des charmes exposés à leurs yeux, n'hésitèrent plus à reconnaître l'innocence de celle qu'ils allaient condamner à mort. Eh bien ! voilà nombre de siècles qu'une autre femme incomparablement plus belle, toujours jeune, toujours pure, toujours bienfaisante, la poésie enfin, cette fille du Ciel est descendue sur la terre pour toucher, instruire et moraliser les hommes. Les annales littéraires des peuples sont là pour nous dire comment elle a rempli sa mission divine et ce qu'elle lui a valu de reconnaissance et d'hommages jusqu'au jour, peut-être, où, à la suite de succès inespérés, un fébrile et contagieux agiotage, entraînant les esprits dans les voies nouvelles où le cœur et l'esprit ne pouvaient que s'étioler et se flétrir, se mit à assiéger l'autel de l'aveugle et boiteux Plutus. Mais l'expérience est un grand maître, et comme ce n'est pas d'aujourd'hui que bien des yeux ont été ouverts, bien des entreprises ruinées, bien des fortunes détruites, ce n'est pas non plus d'aujourd'hui que l'idole commence à chanceler sur sa base d'argile ; fasse donc le Ciel qu'elle en soit bientôt précipitée sans retour, et puissent alors, sur ses débris, les arts et les lettres refleurir rajeunis et purifiés, sans autre distinction d'école désormais que le culte exclusif du beau, du bon et du vrai. S'il en est ainsi,

leur reine et leur compagne, la poésie, qui ne saurait être une affaire de fantaisie ou de mode, recouvrant avec eux son prestige et son influence, verra de nouveau les peuples attentifs à sa voix arborer ses nobles couleurs et lui jurer pour toujours, comme autrefois nos preux à leurs dames : obéissance, amour et fidélité.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. CHARLES DUBOIS,

AVOCAT

(*Séance du* 30 *Novembre* 1866).

En venant prendre place au milieu de vous le premier sentiment que doivent exprimer mes paroles est le regret de n'avoir pas répondu plus tôt à l'honneur de votre choix. Mais ai-je vraiment besoin d'excuses? Frappé moi-même dans mes affections les plus chères, n'ai-je pas vu le deuil public venir se mêler au deuil privé, et cette saison passée au milieu des malheurs qui assaillaient à chaque instant quelqu'un des nôtres, laissait-elle place à ces pures jouissances de l'esprit que vous m'aviez appelé à goûter au milieu de vous? Et si pendant ces jours funèbres, malgré le devoir qui, retenant quelques-uns d'entre vous au poste le plus périlleux, les éloignait de vos réu-

nions, malgré le chagrin et les douleurs qui n'ont point été épargnés à quelques autres, vous avez donné un noble exemple en ne discontinuant pas vos travaux, vous me pardonnerez pourtant de ne point vous avoir abordés sous d'aussi funestes auspices et d'avoir attendu, pour vous remercier de l'honneur inespéré que vous m'avez accordé, des temps plus calmes et des jours meilleurs.

Et maintenant laissez-moi vous remercier de cette bienveillance précieuse qui m'a donné accès parmi vous, et de cet encouragement donné à des travaux si modestes qu'ils n'auraient pu constituer des titres, si votre indulgence n'en avait oublié l'insuffisance pour n'apercevoir que le but qu'ils se sont proposé et les idées qui les ont inspirés.

Si grand qu'ait été, à toute époque, le goût des occupations littéraires, dans cette cité qui, dès le XIVe siècle, possédait une académie, ancêtre de la nôtre, c'est, sans doute, en ouvrant devant vous un horizon plus large que vos fondateurs ont assuré votre durée et l'éclat de votre carrière.

Vos travaux comprennent le champ tout entier des connaissances humaines, tout le domaine des sciences naturelles et des sciences morales. Les lettres vous reposent d'études plus sévères, et à ceux que vous admettez dans votre sein vous offrez à la fois la douceur des plus vives satisfactions de l'intelligence et un enseignement fécond qui ne reste étranger à aucun des progrès de l'esprit humain.

A ceux-là surtout, il convient de se montrer reconnaissants de votre accueil, à qui l'objet ordinaire de leurs études impose le devoir d'effleurer au moins toutes les sciences morales. Entre toutes il existe un lien qui les fait converger, pour ainsi dire, vers un point unique : la législation. La philosophie nous révèle ses principes, l'histoire sa marche et son origine, l'économie politique son but et ses effets. Immense étendue de connaissances qu'il est donné à bien peu de parcourir, mais qu'il importe à tous d'aborder. Je ne saurais trop me féliciter, quant à moi, d'avoir rencontré des guides aussi sûrs, et mon seul embarras serait de vous payer mon tribut de collaboration si notre législation même et son histoire n'offraient pas un sujet inépuisable.

Si c'est dans les lois civiles que viennent se concentrer la plupart des progrès des sciences morales, c'est là aussi que la lutte s'engage la plus vive entre les aspirations de l'avenir et les traditions du passé.

La France a eu ce privilége, que lui envient encore tous les peuples qui n'ont pas copié ses lois, d'avoir, d'un seul coup, et par la Révolution la plus soudaine, fait triompher dans ses codes l'esprit nouveau.

A peine la Révolution commençait-elle qu'au milieu des désordres civils et des guerres étrangères, au bruit du canon ennemi que les échos du sol français pouvaient apporter jusqu'à elle, la Convention nationale, confiante dans les principes dont elle était

l'expression puissante, posait, dans un projet mémorable, les bases de la nouvelle organisation civile que le Code Napoléon n'a eu qu'à formuler plus tard.

Cette œuvre, que l'on a considérée longtemps, et que beaucoup considèrent aujourd'hui comme le dernier mot du législateur, nous régit depuis 60 ans. Immobile sur la base que lui avaient préparée nos assemblées nationales, elle a vu passer, sans en presque ressentir l'atteinte, nos discordes et nos révolutions. Vainement la nation lancée, depuis le début de ce siècle, sur une pente rapide, a réalisé d'immenses progrès ; vainement dans l'ordre moral elle a enrichi toutes les sciences de précieuses conquêtes ; vainement dans l'ordre matériel elle a changé la face même du sol et la valeur relative des choses, au milieu de ce changement universel le Code civil seul est resté debout, comme s'il était à l'abri des atteintes de la science moderne.

Pourtant, tout a vieilli autour de lui, et les autres œuvres de ses auteurs n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Après deux révisions successives, la loi pénale n'a complètement satisfait ni les philosophes ni les jurisconsultes ; nos lois commerciales sont l'objet de remaniements incessants ; le Code d'instruction criminelle commence à se perfectionner, et les meilleurs esprits ont définitivement condamné notre procédure civile.

Lui aussi, le grand recueil de nos lois, n'est-il plus d'accord avec l'état de la société qu'il gouverne ?

Quelques-uns le soutiennent et ne sollicitent rien moins que sa révision radicale. Ce sont les téméraires; mais à côté d'eux, et si effrayés qu'ils soient de ces hardiesses, les plus prudents reconnaissent qu'en quelques points une réforme est possible et plus d'une est aujourd'hui à l'ordre du jour de nos assemblées délibérantes.

Ce ne sont pas seulement les novateurs qui formulent leurs critiques contre la grande œuvre de la Révolution, elle a à résister à d'autres attaques. Le temps a passé, sans doute, où elles pouvaient se produire au grand jour, mais pour être mieux dissimulées, elles n'en sont ni moins hardies ni moins radicales. C'est de ce côté que je vous demande la permission d'appeler un instant votre attention. Les éléments de la question sont désormais réunis, le chemin est frayé et d'autres ont pris soin d'en écarter les ronces et les épines.

Dans un des chapitres de l'*Esprit des lois*, où Montesquieu examine les conditions du gouvernement monarchique, c'est-à-dire d'un état où l'autorité absolue d'un roi est tempérée par la présence d'une noblesse puissante, il a formulé cette pensée : « On peut, dans la monarchie, permettre de laisser la plus grande partie de ses biens à un seul de ses enfants; cette permission n'est même bonne que là. »

Bien qu'il ne soit pas sorti de son laconisme ordinaire, on aperçoit assez les motifs de la maxime qu'énonce Montesquieu : là seulement l'inégalité

entre les enfants peut être bonne où elle est nécessaire, pour établir la puissance d'un petit nombre, et là seulement elle n'est pas dangereuse où un pouvoir fort et absolu peut contenir toutes les usurpations.

Jusqu'à ces derniers jours, personne ne paraissait douter de la vérité proclamée par l'illustre publiciste du dernier siècle. Malgré la tendance contraire de quelques-uns de nos vieux jurisconsultes si souvent animés de l'esprit de la bourgeoisie, l'ancienne monarchie avait rigoureusement maintenu la règle de l'inégalité des partages ; le droit d'aînesse, les priviléges de masculinité, les substitutions, les renonciations anticipées à la succession de parents, que l'on imposait aux puînés et aux filles à l'heure de leur mariage, avaient survécu jusqu'en 1789, assurant aux aînés des familles aristocratiques les moyens de soutenir la splendeur du nom.

La Révolution, de son côté, n'avait pas moins bien compris combien était nécessaire à un état démocratique l'égalité entre les enfants, et son premier soin avait été d'assurer le triomphe de ce principe que dans leurs tentatives les plus hardies nos pères n'osaient pas même formuler. Egalité complète, absolue, entre les enfants du même père : telle fut la règle des lois révolutionnaires, et pour la protéger contre les souvenirs du passé et les tendances qui pouvaient subsister dans certaines classes, elles anéantirent entre les mains du père de famille le droit de tester.

Le triomphe complet des idées nouvelles et le changement que, sous leur influence, l'espace de quinze ans avait apporté dans les mœurs, permirent aux auteurs du Code civil plus de modération. Ils rendirent au père de famille, en le limitant sagement, le droit de disposer d'une part de ses biens, variant avec le nombre de ses enfants, assurés de ne pas compromettre ainsi le grand principe de la démocratie moderne : l'égalité des partages.

Ils ne se trompaient pas, et bientôt apparut un fait merveilleux, sans exemple peut-être dans l'histoire des mœurs des peuples. Vingt-cinq ans ne s'étaient pas écoulés depuis que l'Assemblée nationale avait brisé la législation monarchique qui avait gouverné la France pendant tant de siècles, et le gouvernement d'autrefois était rétabli. Nos vieux rois remontaient sur le trône, entourés de leur noblesse toute imbue des préjugés d'autrefois, et toute stupéfaite encore de l'audace des idées nouvelles. Les mêmes hommes qui prenaient le pouvoir étaient ceux qui avaient lutté contre la Révolution avec cette énergie désespérée qui avait coûté tant de sang. On pouvait croire que, sous leurs auspices, les anciennes mœurs allaient reprendre leur empire, que 25 années ne prévaudraient pas contre cette longue suite de siècles, et qu'avec l'ancienne monarchie rentrerait l'inégalité : Chose étonnante ! il n'en fut rien, et chose plus étonnante encore ! les habitudes nouvelles étaient déjà si vigoureusement enracinées,

qu'elles s'imposaient même aux familles contre lesquelles étaient dirigées les lois révolutionnaires, tant, en vingt-cinq ans, avaient changé les mœurs de la France !

C'est avec douleur que le représentant le plus éminent et le plus convaincu de l'esprit aristocratique constate ce changement dans sa correspondance privée. « Le mal, s'écrie-t-il, est bien plus dans nos mœurs que dans nos lois.... Sur vingt familles aisées il en est à peine une où l'on use de la faculté d'avantager l'aîné ou tout autre des enfants. » Comme un symptôme plus grave encore de l'esprit nouveau, il cite un gentilhomme nommé pair de France, à la charge de créer un majorat pour son fils, et qui préfère laisser périr sa pairie à la nécessité d'exhéréder ses filles. « A une société aussi malade, ajoute M. de Villèle, il faut beaucoup de temps et de ménagements. »

Je crois, en effet, qu'il eût été difficile de guérir une société *aussi malade* ; mais pourquoi donc la maladie avait-elle marché si vite ? C'est le moment d'examiner la question de plus haut.

Malheur, en effet, à qui n'y verrait, comme M. de Villèle, qu'une question politique, ou, comme certains publicistes de nos jours, qu'une question économique! Elle est plus grave et plus haute, et si les mœurs de la France, brisant le joug d'une tradition séculaire, s'étaient conformées si vite aux idées modernes, c'est que ces idées étaient l'expression même

de la Justice et de la Raison trop longtemps bannies du vieux monde.

C'est que nous ne comprenons pas, pas plus que ne l'avaient compris les anciens, la domination d'un enfant sur ses frères ; c'est que nous jugeons immorale la dépendance où l'inégalité de la fortune place quelques-uns des enfants vis-à-vis d'un autre; c'est qu'à ceux qui ont été portés par le même sein, l'objet des mêmes soins et du même amour, la conscience paternelle, comme la conscience publique, veut conserver la même part.

Et il faut que ce sentiment soit bien profondément imprimé dans l'âme humaine pour se retrouver à de si longs intervalles et dans des sociétés si différentes. Personne ne l'a compris et exprimé plus énergiquement que les anciens Romains, parce qu'aucune société n'a plus énergiquement senti l'esprit de famille, parce qu'aucune législation ne lui a fait une part aussi large. Pour eux, l'enfant est le véritable copropriétaire des biens du père, et ils créent pour cette idée le mot expressif de *condominium*. Quand, après la mort du père de famille, ses fils viennent recueillir sa succession, ils disent, qu'en quelque sorte, il succède, non pas à son père, mais à lui-même, il est presque son propre héritier, ou plutôt, car l'énergie du langage le rend presque impossible à traduire, il est *suus hœres*.

Voilà énergiquement affirmé, longtemps avant la révolution chrétienne, ce droit de l'enfant sur les

biens du père, et si l'humanité a pu le perdre de vue ce n'est qu'au milieu de la barbarie des mœurs féodales. Et à cette époque même, quand l'orgueil des puissants s'élève ainsi contre la voix de la nature, là où l'orgueil ne pénètre pas, là où la raison politique n'a pas accès, dans la cabane du pauvre, sous le toit du serf, on retrouve le sentiment qui inspirait l'antiquité, et si l'enfant recueille le misérable héritage de son père, la tenure servile concédée par le seigneur, il le doit encore à cette idée de co-propriété que la coutume fait dériver de la communauté d'existence.

Aussi, de nos jours, tous les efforts ont-ils été impuissants à faire refluer, vers le passé, les mœurs nouvelles de la France, et quand le gouvernement d'alors, obéissant à une inspiration funeste, a fait un effort pour rétablir, avec le droit d'aînesse, l'inégalité entre les enfants, ce sont les aînés eux-mêmes qui ont protesté contre le douloureux privilége dont on voulait les investir, et la tentative a échoué contre le soulèvement unanime de la Nation.

Il semblait que ce fût là un verdict suprême, et que jamais plus nous n'aurions à redouter de retour vers le passé. Mais voici que de nos jours, et au moment le plus inattendu, les mêmes idées reparaissent, les mêmes tentatives se font jour et pénètrent jusque dans nos chambres législatives.

Il est vrai que la question se pose désormais autrement, que c'est au nom même des idées démocra-

tiques que parlent les partisans de l'inégalité des partages, qu'ils invoquent de nouveaux principes ; et que c'est en vertu, soit des nécessités économiques, soit même des principes constitutifs de la famille, qu'ils entendent donner à son chef le droit absolu d'exhérédation.

A en croire ces novateurs, le Code civil a déjà compromis et doit compromettre chaque jour davantage la richesse de la France. C'est à lui que nous devons de n'avoir ni grands établissements industriels, ni grandes exploitations agricoles. La propriété va se divisant à l'infini; elle sera bientôt morcelée en parcelles si minimes, que leur valeur en sera anéantie. Le père de famille, qui a engagé ses capitaux dans une entreprise industrielle, se hâte, dès qu'il a conquis l'aisance, de les en éloigner, tremblant qu'une mort imprévue ne livre aux chances du partage ou de la licitation l'établissement qui composait sa fortune.

A la même cause on rattache d'autres effets. De tous les pays d'Europe il n'en est presque aucun où l'augmentation de la population soit moins rapide que dans le nôtre. C'est le Code civil encore qui doit porter la responsabilité de notre infériorité, et si, dans nos classes aisées, le nombre des enfants dépasse rarement certaines limites, si le chef de famille semble craindre, par dessus toute chose, l'accroissement de sa postérité, c'est qu'il sait qu'entre tous ses enfants sa fortune se partagera en fractions

égales, et qu'aucun, s'ils sont nombreux, ne recueillera la fortune ou l'aisance

Le remède consiste, non plus, sans doute, à rétablir le droit d'aînesse ; on ne saurait aujourd'hui faire accepter à personne que le fait de la primogéniture puisse déterminer un privilége, mais au moins à permettre au père de famille de laisser à l'un de ses enfants, soit à l'aîné, soit au plus digne, la plus grande partie ou même la totalité de sa fortune. Aussitôt, dit-on, tout changera de face, les biens, au lieu de se diviser, vont se réunir ; les exploitations agricoles, dont l'importance diminue à chaque génération, iront s'agrandissant sans cesse ; les capitaux afflueront vers l'industrie, et nos usines, affranchies de la menace qui paralysait leur essor, rivaliseront enfin avec celles des pays les plus favorisés. Il n'est pas jusqu'à la stérilité des familles qui va disparaître, et l'un des partisans les plus autorisés de cette nouvelle opinion ne promet pas, sous le régime nouveau, moins de vingt cinq enfants à chaque génération. De ce nombre *imposant*, dix seulement, il est vrai, arriveront à l'âge d'homme, et parmi eux neuf exclus de l'héritage paternel iront chercher une situation et une fortune nouvelle dans l'armée, la marine, l'administration, le clergé, le commerce, les colonies et à la fin de la carrière aventureuse qui leur est promise, si le succès n'a pas couronné leurs efforts, ils viendront s'asseoir au foyer de leur frère ou de leur

neveu qui, héritier de toute la fortune paternelle, mène une existence opulente au milieu d'une vaste exploitation industrielle ou agricole.

Voilà, dans sa forme la plus exagérée, sans doute, mais telle qu'elle est exposée dans un ouvrage qui a fait sensation parmi les économistes, (1) l'utopie nouvelle. Elle a son point de départ dans cette idée, que le père de famille, laissé maître absolu de ses dispositions, préférera l'avenir de sa fortune au bonheur de ses enfants, et qu'il sacrifiera sans pitié leur bien-être au désir de perpétuer une famille puissante et un nom entouré d'une auréole de richesse et d'autorité ! Mais, grâce au ciel, ce sont là des sentiments qui n'ont pas cours parmi nous, et ce n'est pas en ce sens que la société se transformera jamais dans la France telle que l'a faite la Révolution. Que ces novateurs réalisent leurs désirs ; que la loi proclame cette liberté absolue de tester, objet de leurs vœux et de leurs espérances, je suis sans crainte ; à défaut de la loi nos mœurs nous protègent, et jamais nous ne réaliserons cet idéal dont l'ancienne société française n'a même pas approché.

Mais ne nous arrêtons pas à ces projets qui ne tendent pas à moins qu'à créer une société nouvelle, et qui doivent être, dès lors relégués dans le domaine de l'utopie, et examinons si le système de nos lois mérite les critiques que l'on a dirigées contre lui.

(1) La Réforme sociale, par M. Le Play.

et si ce qu'il peut y avoir de fondé en elles mérite qu'on leur sacrifie le principe de l'égalité des partages.

La division extrême des propriétés est-elle, en effet, un obstacle aux progrès de l'agriculture? Question ancienne et longuement débattue La division est trop grande entre les économistes et entre les agronomes pour que j'ose même risquer une opinion. Mais ne peut-on pas retenir au moins de leur discussion que la grande et la petite culture ont toutes deux leurs avantages. A la première, l'élève du bétail, l'emploi des machines, l'abondance des engrais; à la seconde, le travail assidu par les mains du maître, la bonne tenue de la terre, l'amour plus vif de la propriété, et parmi le grand nombre des propriétaires, la diffusion du goût des affaires publiques, de l'ordre et de la liberté.

S'il est vrai, ce que l'on ne saurait méconnaître, que l'infini morcellement des parcelles en diminue la valeur, c'est là un inconvénient auquel on peut parer sans toucher même à une seule des dispositions du Code civil.

Mais ce que l'on peut nier sans crainte, c'est que la prospérité de notre industrie soit liée à une modification du régime des successions. Il lui est heureusement facile de se passer de ces grands établissements héréditaires, et l'association est prête à réparer les effets du morcellement des fortunes. Contre ces dangers imaginaires il suffit de jeter les yeux autour de nous pour être pleinement rassuré. Loin de nous

faire défaut, les grandes entreprises industrielles couvrent notre sol tout entier. Et je sais de bons esprits qui, loin de se plaindre de leur petit nombre, ne laissent pas que d'être effrayés du développement de ce qu'ils appellent la féodalité industrielle.

En échange de ces avantages problématiques dans l'ordre matériel, quel trouble dans l'ordre moral ! Laisserons-nous l'intrigue et la captation s'asseoir au foyer domestique, et laisserons-nous la carrière ouverte à la cupidité et à la calomnie ? L'enfant qui, pendant la vieillesse du père de famille, s'éloigne de la maison paternelle pour le service de l'État ou la défense de la patrie, trouvera-t-il, au retour, dans le testament de son père, avec la ruine de légitimes espérances, le regret d'avoir perdu l'affection de ses derniers jours ? Qui peut affirmer que la fortune, qui sera parfois le lot du plus digne, n'ira jamais à celui dont le caractère sera le plus bas et le plus complaisant ? Et la jalousie constante, et les craintes sans fondement et les divisions domestiques ! Quel triste tableau ! Heureux encore si cette liberté de disposer ne s'exerce jamais aux dépens de la famille, et si le père n'en fait pas un indigne emploi. Il y a des fils ingrats ou prodigues, mais n'est-il plus de pères qui donnent carrière à leurs débordements ? Ce sera rarement, sans doute, que des étrangers seront préférés aux enfants, mais cette loi ne serait-elle pas mauvaise, qui, ne fût-ce qu'une fois, permettrait le scandale de l'exhérédation d'enfants qui n'auraient point dé-

mérité, et de la fortune paternelle allant rémunérer la débauche de celles dont parlait Juvenal :

> ..... Quæ testamenta merentur
> Noctibus.

Je sais que contre l'avidité et la captation on peut compter sur une répression sévère, et que notre magistrature ne prêterait pas facilement les mains à l'exhérédation des enfants qui ne seront pas indignes. Elle respecterait sans doute la volonté des mourants; mais comme elle en voudrait sonder les motifs, et rechercher les causes qui auraient dicté leurs dernières volontés. Dans ces recherches et dans ces enquêtes, je vois compromis les testaments eux-mêmes; et s'il est vrai qu'aujourd'hui l'avidité des collatéraux laisse passer sans attaques peu de dispositions testamentaires, qui sera assuré du plein exercice de son droit de tester le jour où ce sera par les enfants exhérédés que les testaments seront âttaqués.

Faut-il maintenant défendre la loi du reproche de laisser désarmée l'autorité paternelle ? Et dois-je rechercher si la crainte de l'exhérédation est en effet nécessaire pour maintenir chez nous la piété filiale ? Je ne le sais. Mais lequel faudrait-il préférer d'un peuple chez lequel l'amour filial aurait disparu, ou d'un autre où le respect, soigneusement maintenu dans les familles, n'aurait d'autre fondement que la cupidité ? Les égards intéressés, les démonstrations hypocrites, les protestations d'une affection feinte,

sont-ils préférables à l'absence de toutes prévenances et de tout respect? La question serait difficile, sans doute, mais elle ne mérite pas d'être agitée : la société contrainte de s'adresser à l'intérêt des enfants pour maintenir l'autorité et l'ascendant du père, serait bien compromise, sinon perdue.

Est-ce à dire que dans les critiques dirigées contre les partages actuels, tout soit absolument sans force et sans valeur? je ne le crois pas. Mais le remède est dans la loi même, et c'est à peine s'il serait nécessaire, pour l'appliquer, de modifier un peu la jurisprudence de nos tribunaux.

Oui, sans doute, il est vrai que dans le morcellement infini des parcelles de terre, il faut s'arrêter, à peine de voir leur valeur s'anéantir. Mais qui empêche donc les tribunaux de déclarer impartageables celles qui sont déjà trop morcelées? Je ne sais trop ce qui se passe dans les divers pays de la France, mais les tribunaux de nos colonies ont déjà donné l'exemple d'une interprétation intelligente de la loi. A la Réunion, une sucrerie, en dépendît-il des centaines d'hectares, n'est jamais considérée comme partageable, parce que, divisée, elle perdrait une partie de sa valeur. Pourquoi nos tribunaux ne feraient-ils une application analogue de la loi, si les parties éclairées sur leurs intérêts véritables la leur demandaient?

Mais où les adversaires de la loi triomphent, c'est en face de la jurisprudence qui, non contente d'obli-

ger le père de famille à respecter l'égalité dans la quotité des biens dont il dispose, l'oblige même à composer les lots qu'il destine à ses enfants de biens de même nature. Les exemples ne manquent pas pour démontrer les inconvénients de cette pratique. Un agriculteur a deux fils, l'un initié à ses travaux et prêt à continuer son industrie; l'autre, qui a embrassé une profession libérale. Sa fortune peut se diviser en deux parts égales; dans l'une, des terres, la ferme, le matériel d'exploitation; dans l'autre, des capitaux et des créances. S'il meurt *intestat*, l'un des deux frères pourra exiger le partage des terres. Le père a prévu leur mésintelligence; pour obvier à ces inconvénients, il a recours au partage testamentaire, et, dans sa sagesse, s'inspirant utilement de la profession de ses enfants, il laisse les terres à l'agriculteur, les capitaux à celui qui a embrassé une autre carrière. Sa volonté peut n'être pas respectée, et, au détriment de tous deux peut-être, les terres seront partagées et la ferme vendue.

Le mal est certain : en faut-il accuser la loi, ou la jurisprudence seule est-elle coupable d'avoir exagéré la pensée du législateur? La question est au moins douteuse, et elle a été longtemps discutée. La loi avait dit que dans les partages *ab intestat* chaque enfant devait avoir part égale dans les meubles, part égale dans les immeubles; mais peut-être à ses yeux était-ce un des bienfaits du partage testamentaire d'y pouvoir déroger, et entendait-elle laisser au père de

famille la faculté de consulter les goûts et les aptitudes de ses enfants; au moins elle avait gardé le silence et n'avait pas reproduit, à l'égard des partages faits par le père de famille, la règle qu'elle avait imposée aux partages faits après son décès.

Si la question se posait aujourd'hui pour la première fois, on n'apercevrait sans doute aucune raison grave pour empêcher le père de famille de composer des lots de nature différente, mais d'importance égale. La transformation qui, depuis quarante ans, s'est opérée dans la fortune publique, le développement inouï de la richesse mobilière, les modifications constantes dans la composition des fortunes ont créé des conditions nouvelles qui nous laissent assez indifférents à la possession de meubles ou d'immeubles; si ceux-ci nous donnent une sécurité plus grande et de moindres embarras, nous nous consolons sans peine de la perte de ces avantages, par l'accroissement des revenus que la fortune mobilière nous promet.

Mais au commencement de ce siècle il en était tout autrement. Comme nos anciens jurisconsultes, comme les auteurs du Code civil, les premiers magistrats chargés de son interprétation étaient pénétrés de l'esprit de l'ancienne jurisprudence qui attachait tant de prix à la conservation des immeubles dans les familles, et qui exagérait tant l'importance de la fortune immobilière : ces idées décidèrent de l'interprétation de la loi.

Que cette jurisprudence persiste, qu'une loi soit nécessaire pour la changer, il importe peu. Le père de famille peut facilement y obvier lui-même, et s'il a respecté la loi en maintenant entre ses enfants l'égalité des lots, il peut défendre ses dernières volontés en privant de la quotité disponible l'enfant qui oserait les attaquer.

Que subsiste-t-il donc des critiques accumulées contre la loi? ceci peut-être, que les partages sont coûteux; que, dans les petites successions, les frais absorbent parfois une part notable de l'hérédité! Mais ici le Code civil n'est plus en jeu, les critiques portent contre notre procédure, et il serait au-dessus de mes forces d'en entreprendre la défense.

Ne nous arrêtons donc pas à tous ces systèmes. Il est vrai que de tous les pays qui nous entourent, aucun n'a restreint autant les pouvoirs du père de famille; mais nos mœurs ne sont-elles pas d'accord avec la loi? Où est le père de famille qui, sans les raisons les plus graves, a rompu, dans les limites permises, l'égalité entre ses enfants? Où est l'agriculteur ou l'industriel qui, pour empêcher le morcellement de sa ferme ou la vente de son usine, a disposé de la quotité disponible? Au bas d'une pétition qui portait, l'année dernière, cette question devant le Sénat, figuraient, dit-on, 400 signatures; j'affirmerais, sans crainte, que si parmi ces hommes, si dévoués à la chose publique, il existe des pères de famille, ils n'ont point appliqué les doc-

trines qu'ils professent, et je m'en référerais volontiers à leurs testaments pour leur donner à eux-mêmes le plus énergique démenti. Soyez-en assurés, l'agitation, qui est parvenue à porter la question devant les deux chambres législatives, est toute factice, et ces idées économiques, avec lesquelles on a entraîné quelques bons esprits, ne sont rien autre chose que le masque moderne qui couvre le visage des amis du passé.

Dans notre pays, aucun besoin nouveau ne se fait jour, et ce n'est pas chez nous qu'il faut invoquer, en fait de législation civile, l'exemple de nos voisins. La France, qui a donné ses codes à la moitié de l'Europe, n'est point habituée à chercher au dehors les modèles de ses lois. Où les prendrions-nous d'ailleurs? Serait-ce au milieu des mœurs féodales de l'Allemagne, ou au sein de l'Italie à peine transformée? Deux pays au monde ont seuls proclamé la liberté absolue du testament, la démocratique Amérique, où l'étendue du sol et l'activité du travail ne laissent pas aux fortunes accumulées l'importance relative qu'elles ont en Europe, et l'aristocratique Angleterre, où les hommes les plus libéraux et les plus éclairés voient avec raison, dans la loi des successions, l'une des causes d'une inégalité monstrueuse, et prennent nos lois pour exemple, au moment même où l'on nous conseille de revenir à ces débris du moyen-âge qui sont restés les lois de l'Angleterre.

Défendons donc ce principe de notre Code, qui est comme la clef de voûte de nos institutions : l'égalité des partages. Si cette lutte doit s'engager, il vous appartient d'y prendre part. Dans le discours par lequel il a marqué, avec tant d'éclat, son entrée parmi vous, votre Directeur vous disait que le rôle des sociétés comme la nôtre peut n'être pas entièrement stérile, «soit qu'elles secondent, par leurs encouragements, le vigoureux élan du progrès réalisable, soit qu'elles sauvegardent ces notions éternelles du grand, du beau et du juste dont le culte assidu suffit, à défaut de gloire et de génie, pour l'honneur et la dignité d'une époque.» Eh bien ! s'il manque à la nôtre ce merveilleux génie créateur en toutes choses, qui a fait la gloire de la génération qui vient de disparaître, sachons du moins sauvegarder ces notions éternelles du juste qu'elle a proclamées, et notre passage n'aura pas été sans honneur et sans dignité, si nous laissons consolidés et à l'abri de toute atteinte les principes sur lesquels nos pères ont projeté une si vive lumière.



REPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CHARLES DUBOIS

PAR M. WATTEAU, DIRECTEUR.

(Séance du 30 *Novembre* 1866).

MONSIEUR,

Lorsqu'au mois de février dernier, l'Académie vous appelait à siéger dans son sein, elle était loin de soupçonner devoir, pendant si longtemps encore, rester privée de votre collaboration.

Toutefois, en vous exprimant ses regrets, elle n'a pas assurément la pensée de vous reprocher un ajournement dû surtout à des calamités auxquelles nous avons tous, hélas ! plus ou moins douloureusement payé notre tribut ; et, cherchant aujourd'hui à jeter le voile de l'oubli sur ce triste passé, elle se réjouit d'un présent qui vous donne définitivement à elle. Soyez donc le bien venu, Monsieur, et, au risque d'effleurer la susceptibilité de votre modestie, laissez-moi

vous dire que c'est en pleine connaissance de cause que nos suffrages sont allés vous chercher. Sans parler des études sérieuses qui vous ont valu, dans la science du droit, le grade le plus élevé que puisse conférer l'Université ; sans tenir même autrement compte de vos heureux débuts au Barreau, l'Académie a trouvé, dans le succès mérité de vos *lectures publiques*, un titre exceptionnel à ses préférences.

Vous avez, en effet, par là, donné la mesure de vos forces et montré qu'à la variété et à la profondeur des connaissances, vous joignez l'art de bien dire et le culte éclairé des aspirations de l'esprit moderne. Vous apparteniez, dès lors, de plein droit à une Compagnie qui s'honore des mêmes tendances et qui s'efforce, autant qu'il est en elle, de les mettre en œuvre. Vous venez de nous prouver que notre choix ne s'est point égaré, et nous avons retrouvé, dans l'intéressante esquisse dont vous nous avez offert la primeur, les qualités solides et brillantes, le sens droit et pratique, les sentiments généreux qui constituent le précieux apanage de votre personnalité.

Le grand principe de l'égalité des partages, l'une des plus précieuses conquêtes de la civilisation, devait tout naturellement, Monsieur, vous compter au nombre de ses défenseurs. Vous avez, avec autant de force que de raison, apprécié la valeur de ces utopies dangereuses qui, dissimulant mal, sous le masque de la liberté et du progrès, des regrèts impuissants, ne tendent à rien moins qu'à porter une

atteinte fatale aux lois les plus saintes de la famille, de la morale et de la religion. Qui pourrait, en effet, sérieusement soutenir qu'en ouvrant ainsi un champ sans limites à l'arbitraire du père de famille pour la disposition de ses biens; en conviant complaisamment la cupidité, l'hypocrisie et l'astuce à s'asseoir à chaque foyer ; en laissant la fantaisie prendre la place d'une sage protection de droits dont une origine commune doit garantir l'égalité, le système que vous combattez n'autoriserait pas ouvertement la violation de ces sentiments désintéressés de respect et d'amour pour leurs parents dont la nature a déposé le germe pieux dans le cœur de tous les enfants, et n'introduirait pas ainsi, dans les relations les plus intimes et les plus nécessaires, une perturbation dont l'ordre social tout entier ne tarderait pas à ressentir le mortel contre-coup ?

Je ne crains donc pas plus que vous, Monsieur, de voir jamais prévaloir de pareilles doctrines qui ne reposent sur aucune base acceptable, et contre le dangereux absolutisme desquelles protestent à la fois les jurisconsultes, les moralistes et les bons citoyens. Non, le vieux monde ne saurait ainsi, même partiellement, renaître de ses cendres éteintes; non, nous ne sommes pas condamnés à nous mouvoir sans cesse dans un cercle sans issue, et nous ne pouvons pas accepter, comme conséquence de cette évolution nécessaire et fatale, le retour des théories rétrogrades et des principes surannés dont l'expérience et le

sentiment public ont, dès-longtemps, fait justice ! Nous marchons et nous marcherons sans cesse, en dépit des obstacles et des protestations : c'est la loi de notre nature, c'est le décret de la Providence !

Je me félicite donc, Monsieur, pour l'Académie, du concours que vous allez lui prêter, et je suis, pour ma part, heureux que le premier acte de mes nouvelles fonctions ait précisément pour objet la consécration des liens qui vous unissent à elle. Aussi bien, votre venue parmi nous et les ressources qu'elle nous assure, nous sont d'autant plus précieuses, qu'elles nous sont plus nécessaires. Puis-je ne pas rappeler combien, depuis quelques mois, notre Compagnie a été durement éprouvée, et quels vides la mort et l'absence ont opérés dans ses rangs ? Après M. Bouthors, de savante mémoire, la mort vient, hier encore, de nous ravir inopinément M. l'abbé Berton, dont l'âge semblait devoir nous permettre l'espoir d'une longue et utile collaboration. Théologien consommé, professeur plein d'expérience, M. Berton, mû par le seul amour du bien, avait récemment quitté le domaine de la théorie pure et des études abstraites pour aborder courageusement les réalités pratiques de la vie, et l'opinion publique avait payé, par un succès immédiat, ses efforts et son abnégation, en entourant de sa faveur l'institution qu'il avait fondée. Nous avons vivement ressenti la perte d'un collègue auquel sa science et les travaux remarquables qui en ont été le fruit, sa modestie et

la facilité de son commerce avaient concilié au plus haut point notre estime et notre affection.

Une autre perte non moins sensible pour l'Académie, mais qui, grâce à Dieu, loin d'être l'œuvre de la mort, est, au contraire, le résultat d'un acte de justice, est encore venue nous affliger. M. le président Guérin, notre si récent collègue, que les éminentes qualités de son intelligence et de son caractère nous avaient déjà rendu cher, est allé suivre au loin le cours d'une carrière judiciaire qui ne peut manquer d'être brillante, et semble ainsi ne nous avoir appartenu que pour nous laisser aussitôt le regret de l'avoir perdu.

Vous me pardonnerez, Monsieur, de parler ainsi des autres alors que je ne devrais m'occuper que de vous seul ; mais, votre esprit si juste et si élevé verra dans l'expression de ces affectueux souvenirs une preuve nouvelle de l'empressement sincère avec lequel nous vous accueillons ; loin d'en prendre ombrage, vous y trouverez la garantie des sentiments de bonne confraternité qui unissent les membres de notre Compagnie, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent et auxquels j'ai hâte de vous inviter à vous associer désormais.

L'AME HUMAINE

PAR M. MATHIEU.

Séance du 28 Décembre 1866.

..... **Ce que demande l'Académie française, c'est une réaction contre le matérialisme.**

VILLEMAIN.

MESSIEURS,

Deux classes d'êtres, vous le savez, se partagent le monde, et ces deux classes peuvent se résumer par deux mots : la matière et l'esprit.

Dans la matière qui s'étend autour de nous, et qui remplit des espaces dont il nous est impossible de mesurer l'étendue, nous remarquons l'existence d'un ordre admirable, (*cosmos*), qu'elle n'a pu se donner elle-même; puisque l'existence d'un ordre suppose celle d'un ordonnateur capable de commander, et pour la matière, la nécessité d'obéir. Or, cette nécessité pour la matière n'existerait pas, si elle avait en

elle-même le principe de son être ; elle est donc nécessairement l'ouvrage d'un esprit qui n'a pas commencé, sans lequel rien n'existerait, et à qui tous les esprits contingents, nos âmes, par conséquent, doivent aussi leur existence. De là, cette distinction entre le monde physique et le monde moral. L'homme, petit monde en abrégé, (*microcosmos*), les représente l'un et l'autre, pour ainsi dire; par son corps, il est matière; par son âme, il est esprit; l'union de cet esprit et de ce corps forme son être; et, par un privilége qui le distingue de tous les êtres visibles, il possède la puissance de se voir lui-même dans cette union, il possède la Réflexion.

C'est en vertu de ce privilége dont nous avons fait le sujet d'une lecture il y a plusieurs années, que nous venons aujourd'hui vous parler de l'âme humaine qui, toujours simple dans son essence, nous paraît organisée quant à ses facultés.

Point de sujet, vous le comprenez, qui nous touche de plus près, qui soit même plus académique ; car, en effet, qu'est-ce qu'une Académie, si ce n'est une réunion d'âmes qui se sont rencontrées dans le chemin de la vie, sur un point de l'espace et du temps, qui se sont choisies réciproquement pour compagnes de voyage, et qui, dans l'espoir d'être utiles, se communiquent leurs pensées et leurs sentiments par la parole, c'est-à-dire par un moyen que la matière est incapable d'employer.

Notre intention toutefois, dans un sujet si vaste,

n'est pas de venir faire ici le rapide sommaire d'un traité de Psychologie, ce qui dépasserait nos limites et de beaucoup, ou l'histoire abrégée de tous les systèmes qui se sont tour-à-tour succédé et combattus, ce qui serait encore plus long; nous voulons seulement vous en citer d'abord quelques-uns, sans perdre de vue la pensée que nous venons de vous soumettre, et vers laquelle constamment nous allons nous diriger.

Rien de plus divers que les opinions des philosophes sur la nature de l'âme humaine.

Pythagore la regardait comme une harmonie, et chose singulière, comme un nombre qui se meut, et qui est l'intelligence.

Selon Thalès et Platon, l'âme est un principe de mouvement, une force qui se meut par elle-même. Ce dernier la subdivise en trois parties, ou plutôt en trois âmes, dont la première seule, l'âme raisonnable, est immortelle. Il place celle-ci dans la tête; la seconde, qu'il appelle irascible, dans la poitrine et le cœur, et la troisième, concupiscible, au-dessous des deux autres. Il enseigne que des idées éternelles ont été mises par Dieu dans notre intelligence.

Aristote veut aussi que nous ayons trois âmes, l'une nutritive ou végétative comme celle des plantes, l'autre sensitive, comme celle des animaux, et la dernière intellective ou rationnelle, qui nous est propre. Il définit l'âme, l'essence, la forme, l'entéléchie première d'un corps naturel qui a la vie en

puissance. D'après lui, l'expérience serait la source de nos idées.

Arrêtons-nous quelques instants sur Aristote; non seulement, parce que c'était un esprit supérieur, élève illustre d'un illustre maître; parce que notre Cuvier a fait un magnifique éloge de son livre des animaux; mais encore à cause de l'influence étonnante exercée par sa philosophie sur celle du moyen-âge, qui semblait ne s'en séparer qu'à regret, et quand il le fallait absolument.

Toutefois, ces paroles d'Aristote : l'âme est l'entéléchie du corps, ont subi différentes interprétations. D'après Barthélemy Saint-Hilaire, St Augustin, trompé vraisemblablement par l'inexactitude d'un manuscrit, appelle l'entéléchie : *continuata motio et perennis*, tandis que ce mot veut dire : réalité parfaite. St Thomas le remplace par *forma*, par *actus*; on conçoit, en effet, que l'âme soit le principe d'action du corps. Mais écoutons Aristote lui-même expliquer son expression. L'entéléchie, nous dit-il, est ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est; ainsi l'entéléchie d'une hache sera de couper. L'entéléchie du corps de l'homme sera donc ce qui le fera, ce qui le formera, vivant, parlant et pensant. Sous ce rapport, vous voyez qu'il faut distinguer entre la forme extérieure d'un être, et ce qui le forme, ce qui le fait tel qu'il doit être pour devenir parfait, pour correspondre au but de son auteur. Ce dernier point de vue nous conduirait presque au

premier chapitre de la Genèse, où Dieu voit que chaque être qu'il a créé répond au dessein qu'il avait en le formant.

Si, malgré cette explication, vous trouvez, comme l'ont trouvé beaucoup d'autres avant vous, qu'Aristote n'est pas toujours très-clair; ne croyez pas que l'illustre philosophe, s'il venait tout-à-coup à paraître dans cette enceinte, se montrerait blessé par votre appréciation ; au contraire, il en serait peut-être satisfait.

Le souvenir de Socrate était alors vivant dans les esprits ; aussi Platon, et plusieurs philosophes de ce temps, avaient-ils deux doctrines, l'une ostensible pour le public, et l'autre secrète, destinée seulement pour les intimes ; mais indépendamment de ce motif de prudence, Aristote en avait encore un autre : Alexandre ne voulait pas que son maître fût celui de tout le monde, et comme il reprochait à ce dernier de vulgariser la science par la publication de ses ouvrages, celui-ci lui répondit qu'on ne les comprendrait pas, si lui-même n'en donnait l'explication. Laissons-le donc, pour le moment, dans son obscurité volontaire, et remarquons, en passant, qu'une opinion répandue chez les Grecs donnait à l'âme sensitive la figure même du corps qu'elle habitait, et que c'était cette âme seule qui comparaissait, après la mort, devant le tribunal de Minos, pendant que l'esprit ou l'entendement retournait au ciel.

Occupés, comme ils l'étaient, à conquérir le Monde, les Romains s'adonnaient moins à la métaphysique. Toutefois, l'éclat des deux astres les plus brillants de la philosophie grecque ne pouvait échapper aux regards d'un esprit d'élite comme celui de Cicéron; il compare la doctrine du Lycée avec celle de l'Académie, et laisse voir sa préférence pour cette dernière dont il appelle le chef le premier des écrivains, le prince des orateurs : *longè omnium quicumque scripserunt, aut locuti sunt, exstitit, suavitate et gravitate, princeps Plato*. Quel éloge, Messieurs, quand c'est un pareil juge qui le prononce! Après lui, Lucrèce vient orner de beaux vers le triste système d'Épicure; et Virgile, plutôt ami de Pythagore et de Platon, semble définir l'âme comme le principe de la vie, quand il dit de Turnus :

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.

Mais franchissons les temps. Descartes démontre l'incompatibilité qui existe entre la matière et la pensée; il regarde celle-ci comme étant l'essence de l'âme; et, pour expliquer l'origine de nos connaissances, il admet l'hypothèse des idées innées. Locke repousse cette hypothèse, et prétend que la sensation, jointe à la réflexion, suffit pour nous donner les moyens de connaître; il représente l'âme comme une chambre noire dans laquelle se peignent les images venues de l'extérieur, et proclame de nouveau ce principe : il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait

d'abord passé par les sens. — Excepté l'intelligence elle-même, lui répond aussitôt l'illustre Léibnitz ; ce grand philosophe réfute Locke, et fait observer aux partisans de Descartes, que la pensée n'est pas la substance de l'âme, mais l'acte que produit l'un de ses attributs. Après lui, Condillac réduit tout à la sensation, et revient à l'ancienne comparaison de la table rase, sur laquelle arrivent les impressions des sens, unique source de nos idées.

A ces opinions si diverses, que nous ne faisons seulement qu'indiquer, et sur lesquelles nous devions jeter d'abord un coup-d'œil rétrospectif, pour voir ce qu'il nous donnerait de favorable ou de contraire à notre pensée, une foule d'autres encore pourraient être ajoutées, et toutes prouveraient, par leur divergence, et souvent par leur obscurité, que l'esprit de l'homme est pour lui-même un incompréhensible mystère. Mais quoique cet esprit ne permette pas d'affirmer sa ressemblance, soit avec les êtres vivants dont il est environné, soit avec le corps dont il est le moteur, tant est grande la différence de sa nature, il ne doit pas être impossible toutefois de découvrir entre tous quelques analogies ; puisqu'ils sont les ouvrages d'un seul et même auteur qui grave dans toutes ses œuvres ses divines perfections ; puisque le monde des corps est comme une faible image du monde des esprits ; et puisque notre langue elle-même, expression de notre âme, emploie souvent les mêmes mots d'une manière analogue, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique.

Jetons donc aussi sur le végétal, sur l'animal et sur nous-mêmes, un rapide coup-d'œil.

Voyez-vous cet arbre en fleurs qui fait l'ornement de vos jardins? Bientôt, il se couvrira de fruits; et de ces fruits vont sortir des graines, dont chacune contient un être semblable à l'état rudimentaire. Confiée à la terre, cette graine ne tarde pas à s'ouvrir; la radicule s'enfonce dans le sol pour absorber et pour consolider, pendant que séparée d'elle par le nœud vital, la plumule s'élance vers le ciel, sans qu'il soit possible à l'homme de changer la direction, soit de l'une, soit de l'autre. Cette plumule devient tige, s'entoure d'écorce, pousse des branches garnies de feuilles, organes de la respiration, auxiliaires de la circulation, et bientôt l'arbre va se parer de fleurs nouvelles qui donneront à leur tour naissance à des arbres de même espèce.

Non loin de cet arbre fleuri, rampe une chenille qui se cache sous les feuilles d'une plante dont elle fait son aliment. Echappe-t-elle à la vigilance du jardinier? la voilà qui s'entoure de duvet, et devient une chrysalide, immobile, quoique vivante, pendant un temps déterminé. Quand arrive le moment de sa délivrance, elle sort de sa prison et déploie des aîles brillantes dont elle semble se plaire à nous montrer la beauté aux rayons du soleil. C'est maintenant un papillon qui voltige de fleur en fleur, léger comme cette âme dont les Grecs lui font porter le nom,

Par levibus ventris, volucrique simillima somno.

Mais chose vraiment remarquable, il va déposer ses œufs contenant de nouvelles chenilles, c'est-à-dire des êtres qu'il n'a pas vus et qu'il ne verra jamais, sur la plante même qui convient à leur nourriture.

Ils seraient innombrables tous les faits de ce genre que nous pourrions citer dans le règne animal comme dans le règne végétal.

Au milieu de ces êtres vivants, l'homme, supérieur à tous, se tient debout comme doit le faire le roi de la création, auquel convient l'attitude du commandement.

> Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
> Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Son visage laisse entrevoir le rayonnement de son âme; et dans ses yeux, où l'univers vient se refléter, semble briller le feu de sa pensée, tantôt aimante et gracieuse, tantôt sombre et menaçante. Expressive à sa manière, la bouche y remplit trois fonctions principales : elle parle, alimente et respire. Mais laissons à d'autres le soin de vous redire la circulation du sang, l'entretien de sa chaleur, le jeu si varié des muscles, l'étonnante activité des nerfs, transmettant au cerveau les impressions des sens, recevant par ce dernier les ordres de l'esprit, et enfin ce qui constitue la merveilleuse harmonie du corps humain, cet hymne que la science a commencé depuis longtemps, qu'elle compose encore tous les jours, et ne termine jamais.

D'où viennent toutes ces merveilles? D'où vient

pour la graine cette vie en puissance qui se conserve pendant des mois, des années, des siècles même, et pendant un temps si long que notre savant et regretté confrère, M. Barbier, quand il parlait de cette vitalité latente, n'osait pas citer l'exemple du blé trouvé près des momies d'Égypte, tant la chose lui paraissait extraordinaire ? D'où vient, pour l'animal, cet instinct si sûr qui ne le trompe jamais ? D'où vient, chez l'homme, cette force qui dirige tout vers un même but?

C'est, nous direz-nous, le résultat de l'organisation. Tout, chez ces différents êtres, a été organisé pour développer, pour conserver la vie ; et chacun de leurs organes répond à la fin pour laquelle son auteur l'a destiné.

Nous acceptons cette réponse, et nous disons :

Tout ce qui existe est l'ouvrage d'une cause intelligente, et rien de ce qui a été fait ne l'a été sans dessein. Les corps inorganiques eux-mêmes, qui forment des masses considérables, se meuvent dans l'espace avec une telle précision que nous pouvons les considérer comme faisant partie d'une horloge immense, construite et réglée par le Créateur, et dont l'ensemble dépasse la portée de notre vue, malgré tous les moyens que nous prenons pour l'augmenter. Si l'univers physique, en quelque sorte, nous paraît organisé sous ce rapport, et si l'ordre et le concert que nous y remarquons nous le rendent plus admirable, ne pourrions-nous pas sans témérité, dans

l'ordre spirituel, avoir une semblable pensée pour son divin auteur, dont les attributs divers se concilient d'une manière incomparable dans l'unité d'une même essence, et forment, par leur accord, le type éternel de la souveraine beauté ?

C'est par l'organisation que les règnes végétal et animal sont supérieurs au règne minéral ; c'est elle qui, dans les êtres dont ces règnes se composent, tend à produire l'unité par la direction commune des organes vers une même fin ; et c'est elle qui la produit en effet par l'existence de l'individu vivant. Et pourquoi l'esprit, quoique différent quant à son essence, supérieur à la plante, supérieur à l'animal, n'aurait-il pas aussi l'avantage de l'organisation, pour manifester d'une manière plus parfaite encore, par la vie morale, l'unité de l'âme humaine, existant d'abord en puissance, comme l'arbre dans sa graine, et se développant successivement avec l'organisation physique, par le jeu de ses facultés diverses, suivant l'ordre établi par l'action du Créateur?

Nous n'avons pas à rechercher si nous avons en nous quelque chose de ce qui fait végéter la plante, et mouvoir l'animal d'une manière instinctive ; ou si, comme le veut Stahl, notre âme est l'agent de toutes les fonctions physiques, même de celles dont nous n'avons pas la conscience, et qui s'opèrent d'une manière tout-à-fait indépendante de notre volonté ; nous disons seulement que l'organisation des facultés de l'âme, n'ayant qu'un seul foyer, loin d'être incom-

patible avec l'unité de son essence, la détermine au contraire d'une manière spéciale, mieux encore que ne le ferait, pour un point lumineux, la convergence de ses rayons.

Toute organisation suppose une ou plusieurs fins qu'elle est chargée d'atteindre, et celle dont nous parlons en aurait trois principales : mettre l'âme en relation avec le corps, avec Dieu, avec elle-même.

Que l'âme soit organisée pour se trouver en rapport avec le corps, et, par le corps, avec le monde extérieur, l'expérience de tous les jours nous le démontre clairement; et nous avons la certitude qu'elle agit, et se fait obéir, quoique le comment ne soit pas aperçu.

Ensuite, parmi les facultés qu'elle possède, nous en remarquons trois des plus importantes : l'intelligence pour connaître le vrai, la volonté pour vouloir le juste, le sentiment pour aimer le bon. Nous sentons qu'il existe une force d'attraction, une affinité, pour parler comme les chimistes, entre notre intelligence et la Vérité, entre notre volonté et la Justice, entre nos sentiments et la Bonté. Or, la Vérité, la Justice et la Bonté, considérées d'une manière absolue, c'est Dieu; donc notre âme est organisée pour se trouver en rapport avec Dieu.

Enfin, l'âme est organisée pour se trouver en rapport avec elle-même au moyen de la conscience qui constitue sa personnalité, et qui la fait agir, non plus seulement sur le corps qu'elle habite, sur la

matière qui l'entoure, mais sur ses propres pensées, sur ses propres desseins, sur ses propres affections, pour les fortifier, les rectifier où les combattre, et sur ses réflexions elles-mêmes d'une manière indéfinie. C'est elle qui centralise en quelque sorte toutes nos facultés dans l'unité de notre âme, et qui nous permet de dire d'une manière relative : *ego sum tali modo*, ce que Dieu dit d'une manière absolue : *ego sum qui sum*. Sans elle, on ne conçoit plus, ni l'intelligence qui comprend d'une manière successive et qui se rectifie, ni la volonté qui délibère et qui se modifie, ni le sentiment qui apprécie son malheur ou son bonheur, qui s'afflige ou se console.

Eclairée par cette lumière, l'âme distingue entre l'impression reçue par le corps, la perception qu'elle en a, et la sensation qu'elle en éprouve ; elle possède la conviction profonde de sa liberté ; trouve dans la mémoire la preuve de l'identité de son être, et soumet à son examen ses différentes facultés dont elle cherche à former la classification. Nous ne devons pas, vous le savez, la suivre dans cette voie ; et nous dirons seulement que l'âme humaine, *à l'état parfait*, par l'unité de son essence et l'admirable organisation de toutes ses facultés, nous paraît être le chef-d'œuvre de la création. — Je ne suis qu'un roseau, disait Pascal ; mais je suis un roseau pensant ; et, sous ce rapport, je suis plus grand que l'univers ; s'il m'écrasait, il ne le saurait pas.

Rien de plus grand, en effet, et de plus admirable que l'âme humaine, quand on la considère auprès des êtres qui l'entourent Des végétaux si variés qu'elle aperçoit, elle saisit les caractères communs, forme des classes, des familles, des genres, des espèces, organise comme une armée, et quand un nouvel individu se présente, elle le fait mettre à son rang. Plus nombreux encore, les animaux, quelle que soit leur grosseur ou leur petitesse, leur force ou leur agilité, ne peuvent entièrement se soustraire à son empire; qu'ils habitent les plaines, les forêts ou les montagnes, les airs ou les eaux, qu'ils soient même ensevelis dans les entrailles de la terre, ils sont l'objet de ses investigations; et quelquefois, à la vue d'un seul de leurs débris, elle reconstruit par la pensée, l'animal tout entier, tant est grande la sagacité de ses observations, tant est parfaite et mesurée l'action du Créateur. Pendant que tous ces êtres vivent dans le présent, et semblent renfermés dans l'espace qu'ils occupent, l'âme humaine plonge dans le passé, et pénètre dans l'avenir. Pour elle, les cités antiques reparaissent, les peuples y circulent, les orateurs y déploient leur éloquence, leurs philosophes y enseignent, leurs généraux y préparent la guerre, et le passé tout entier semble revenir à la vie. Le présent lui paraît gros de l'avenir; elle y découvre des causes dont sa prévoyance aperçoit de loin les effets, objets de ses craintes ou de ses espérances.

Ce globe, où son enveloppe matérielle se trouve placée, elle en décompose les éléments ; une seule de ses pensées serait capable d'en bouleverser la surface.—Comme un éclair invisible, sa parole traverse les profondeurs de l'Océan, et se fait entendre d'un monde à l'autre. — Par des moyens qu'elle a su découvrir, elle agit sur la matière ; et voilà que celle-ci semble acquérir des qualités nouvelles ; elle est vive et sensible comme notre vue, et plus fidèle que la mémoire, conserve les images dont la lumière a jeté l'impression. — Le soleil vient-il à nous abandonner, elle sait en créer un qui fait pâlir tous les flambeaux connus jusqu'à présent. — Docile à ses ordres, le feu produit un nuage élastique et puissant ; il donne à nos vaisseaux des aîles pour dompter les vents et la mer ; et sur la terre, messager infatigable, il dévore l'espace, sans s'écarter de la ligne qu'elle a jugé convenable de lui tracer. — Sa pensée, plus prompte que les coursiers d'Homère, s'élance en un instant jusqu'aux astres, que dis-je, jusqu'aux extrêmités du monde matériel, et plane, pour ainsi dire, au-dessus de son immensité.

Tour-à-tour grande et sublime, aimable et gracieuse, rêveuse et plaintive, généreuse, forte, héroïque, pleine d'imagination et d'enthousiasme, mais toujours harmonieuse, l'âme, dans la poésie, fait briller tous les dons qu'elle a reçus du Créateur. Plus harmonieuse encore dans la musique, elle soupire avec la tristesse et bondit avec la joie, tonne avec

l'orage et mugit avec les flots, triomphe avec le vainqueur, et nous communique ses sentiments les plus forts et les plus doux. — Les pierres et les rochers obéissent à son génie, et s'élèvent en ordre pour former ces temples magnifiques qui semblent prier et chanter avec l'âme dont ils réalisent la pensée. Par le pinceau du peintre et le ciseau du sculpteur, elle lutte avec la création, anime ses ouvrages, et leur donne, en quelque sorte, un reflet de sa lumière. Enfin, comme son intelligence et comme sa volonté, sa puissance d'aimer est d'une force indéfinie; elle surmonte tous les obstacles; s'étend au-delà du tombeau, et ne s'étonne pas que les anciens poètes attribuaient à l'amour la création de l'univers.

Cette puissance de sentir et d'aimer, plusieurs philosophes ne veulent pas l'attribuer à l'âme chez laquelle la volonté seule en tiendrait lieu, et la regardent comme appartenant à l'organisation physique, au cœur principalement; de manière que, suivant eux, l'âme en subirait seulement l'influence, mais serait, de sa nature, incapable de la posséder. Nous ne partageons pas cette opinion, et, pour la repousser, la conscience nous suffit; nous savons certainement, d'après son témoignage, que ce qui sent en nous est le même être que ce qui pense et ce qui veut, et que, par conséquent, la puissance dont nous parlons est le propre de l'âme immatérielle. On dit bien, il est vrai, dans le langage ordinaire, éclairer l'esprit et toucher le cœur, comme si l'on désignait

deux choses différentes, tandis qu'il ne s'agit que d'une seule et même essence, et de deux facultés distinctes : l'Intelligence et la Charité. C'est par analogie seulement que l'on emploie le même mot au physique et au moral ; car de même que le cœur est en nous comme le centre de l'organisation physique, de même la Charité ou l'amour est en nous comme le centre de l'organisation morale ; et si nous aimons nos parents, nos amis, notre patrie, c'est bien avec le cœur que nous aimons, mais c'est avec le cœur de notre âme.

L'organisation de l'âme au moment de son origine, réelle quoique latente, nous fait comprendre a ssi ces divisions fictives, tant de fois indiquées, d'âme inférieure, supérieure, intérieure ; ces ressemblances et ces différences qui se trouvent entre les hommes ; leur accord presque général sur les vérités aperçues par la seule intuition , et cette inégalité d'intelligence que les parents et les maîtres remarquent chez les enfants. Ces conséquences ne sont pas les seules que donne notre pensée ; elle en contient beaucoup d'autres ; et nous pourrions en exposer plusieurs en ce moment; si les contradicteurs, qui ne manquent jamais, ne nous obligeaient pas de leur dire quelques mots.

Les premiers qui se présentent sont les partisans de la table rase dont nous parlions en commençant. La comparaison qu'ils emploient met toutes les âmes à leur origine dans un état d'égalité parfaite, et l'âme

de Virgile, par exemple, n'aurait eu rien alors qui la distinguât de la foule, quant aux dons d'intelligence, de génie et de sentiment; toutes les différences qui se manifestent entre les esprits seraient produites par la manière dont les sens écrivent sur ces tables uniformes, par l'attention de ces dernières aux impressions reçues, et par les soins donnés à leur éducation; ce que l'expérience toutefois est loin de confirmer.

Ne pas faire développer l'âme concurremment avec le corps, ne pas donner bientôt à la première l'initiative qui lui appartient par l'excellence de sa nature; réduire ainsi l'être supérieur dans un état subordonné par rapport à l'inférieur, en l'obligeant à trouver dans ce dernier la source de ses idées, à se faire en quelque sorte créer par le corps, n'est pas le matérialisme, mais nous paraît conduire à ce triste résultat. Aristote, Locke, Condillac, disent bien que l'âme n'est pas le corps, et cependant nous ne sommes pas surpris, après le premier, d'apercevoir Épicure avec son nuage d'atomes, n'admettant pour principes des choses que la matière et le vide, (vide immense, en effet, pour qui veut ôter Dieu de l'univers), après Locke et Condillac, de voir Gall entouré de ses crânes, y localiser les facultés de l'âme, indiquer dans leurs protubérances les marques de penchants parfois irrésistibles, et Broussais, son scalpel à la main, déclarer qu'il vient de chercher une âme et qu'il ne l'a pas trouvée.

Malgré toutes les réfutations que vous connaissez déjà depuis longtemps, et que l'on paraît trop souvent vouloir mettre en oubli, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, il existe une école matérialiste dont les adeptes, quelquefois, ne craignent pas de se montrer au grand jour, comme plusieurs l'ont fait sur les bancs de la Cour d'assises, où l'on n'était pas étonné de les voir, et, dernièrement, au congrès de Liége, où l'on gémissait de les entendre. « Aujourd'hui, nous disent-ils, Voltaire serait un esprit arriéré. N'avait-il pas la simplicité de parler quelquefois de Dieu en termes éloquents, et de répéter à ses amis : Messieurs, nous avons beau dire, les causes finales ont une fin.—Tout cela est *suranné;* c'est le mot. Le progrès veut arracher la racine des erreurs ; il repousse ce dont nos sens ne peuvent constater l'existence ; et ce qu'il demande, ce sont des physiologistes, des phrénologistes, des naturalistes, des positivistes, des socialistes, des réalistes, pourvu toutefois qu'ils n'admettent rien de spirituel ; la matière, et la matière toute seule, solide, liquide, gazeuse, éthérée, aussi subtile que l'on voudra la supposer, organisée ou non organisée, voilà ce qu'il regarde comme une réalité. — Quant à l'esprit, il a fait son temps. — Un pareil langage nous porterait presque à le croire, s'il était généralement adopté.

Ainsi, Messieurs, leur dirons-nous, vous êtes des portions de matière organisée, sans avoir eu d'organisateur, des composés d'oxygène et d'hydrogène,

de carbonne et d'azote ; et vous prétendez être libres ! et même libres penseurs ! Comme si le corps était capable de penser ; et comme si la liberté, faculté spirituelle, éminemment spirituelle, pouvait être le partage de l'aveugle matière, toujours esclave de ses affinités, toujours soumise à l'impulsion de ses moteurs. D'après vous, cependant, ce serait cette matière qui aurait inventé le langage, l'existence de l'âme, de la divinité, et qui produirait une foule de pensées contraires à sa nature ; qui aurait composé l'*Iliade*, l'*Enéïde*, les tragédies du *Cid* et d'*Athalie*, et le Discours sur l'histoire universelle ; qui ferait des traités de logique, de métaphysique et de morale, de physique, de chimie, d'anatomie, de physiologie ; qui aurait découvert les moyens d'agir sur les centres nerveux, sur les fils conducteurs des impressions, pour se rendre elle-même inaccessible à la douleur ; et qui, chez le médecin malade, prévoirait sa dissolution prochaine, quelquefois même en indiquerait le jour.

Ce serait elle qui éprouverait un plaisir, où les sens n'ont point de part, en découvrant une vérité, en faisant une bonne action ; et ce serait elle aussi qui justifierait, par ses remords, cette pensée de Tacite : *tuta esse possunt crimina, sed non secura !* Que deviendraient alors les idées de vice et de vertu, les promesses, les traités, les serments, et en général cette obligation de faire le bien et d'éviter le mal, aussi ancienne que Dieu même, nous dit Cicéron ?

Et quel serait le principe de ces dévouements admirables qui font exposer, sacrifier même la vie pour l'accomplissement d'un devoir, et dont nous avons eu tant d'exemples pendant ces derniers temps ? L'amour de la vérité et de la justice, l'amour de Dieu et de ses semblables, ne seraient donc plus que des qualités instinctives dépendant de l'organisation physique ; et, dans le cas si triste d'un suicide, ce ne serait plus l'âme qui tuerait le corps, ce serait l'organisation matérielle qui se détruirait elle-même, de *propos délibéré !* Il faut être bien crédule pour croire aveuglément de pareilles absurdités.

En présence de ces doctrines qui bouillonnent dans les esprits comme les flots de la mer avant la tempête, à la vue des funestes conséquences de l'affreux matérialisme, les philosophes honnêtes reculent épouvantés ; mais plusieurs, fatigués par l'examen des opinions si diverses qu'ils rencontrent parmi les hommes, désespérant d'y trouver la vérité, se réfugient dans le scepticisme, afin d'y chercher le repos qui les fuit et de prendre, comme ils le disent, le doute pour oreiller. Triste oreiller, que Montaigne trouvait bon, mais qui ne donne pas, qui ne peut pas donner ce qu'il semble promettre. Ils le prennent toutefois, ou du moins ils affectent de le prendre comme l'a fait, il y a quelque temps, dans l'une de nos villes de France, un adepte des sociétés secrètes. Ces sociétés ne sont pas tellement secrètes qu'aucune indiscrétion ne puisse leur échapper. Permet-

tez-nous de vous en citer une dont il serait tout-à-fait inutile de parler, s'il ne nous paraissait pas difficile de peindre, en moins de mots, le sceptique dont il s'agit. On s'occupait d'une réception; et avant de faire subir au candidat les épreuves terrifiantes qui doivent être la garantie de son silence, on lui fit faire son testament dans une chambre tendue de noir, ornée de têtes de morts. Voici comment il le commença : Je laisse à Dieu, s'il y en a un, mon âme, si j'en ai une.

Pour justifier le mépris qu'il fait de la raison, le sceptique nous répète que Kant ne voyait rien de certain hors de lui-même; que, d'après Hégel, tous les systèmes de philosophie sont vrais ou faux, selon les points de vue où l'on se place pour les considérer; que ces systèmes manquent de base, et que l'évidence elle-même a besoin d'être prouvée.

Cette évidence, nous dit-il, que vous m'opposez avec tant d'assurance, c'est vous-même qui la faites; et vous tombez ensuite en admiration devant votre propre ouvrage. Ainsi, vous me proposez comme un axiome cette proposition : tous les rayons d'un cercle sont égaux; mais, n'avez-vous pas dit que la circonférence était une ligne courbe, dont tous les points sont également éloignés d'un autre point qu'on appelle centre; or, si les rayons étaient inégaux, tous les points ne seraient pas également éloignés, et l'évidence dont vous me parlez ne prouve rien autre chose que l'impossibilité où vous êtes de dire en

même temps : oui et non, sur le même sujet, considéré sous le même rapport. Sans citer d'ailleurs aucun exemple particulier, l'évidence, selon vous, n'est-elle pas une force qui nous oblige d'adhérer à à la proposition que nous jugeons évidente ; mais existe-t-il, entre cette force et la vérité intrinsèque de la proposition dont il s'agit, une liaison nécessaire? et, si nous étions organisés d'une manière différente, ne la jugerions-nous pas tout autrement? A cela nous répondons, que Celui qui a fait notre œil pour voir et notre oreille pour entendre a fait aussi notre âme pour connaître la vérité ; que sa véracité nous donne la raison de l'évidence, et qu'elle est pour nous, dans l'ordre spirituel, cet inébranlable point d'appui que, dans l'ordre physique, Archimède demandait pour soulever la terre.

Ici, remarquons-le, nous trouvons pour auxiliaires l'esprit si profond d'Aristote, et notre langue elle-même dont l'organisation participe à celle de l'âme qui l'emploie pour exprimer ses pensées.

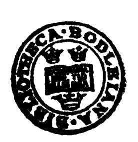
Aristote voulait ramener tous les axiomes à un seul qu'il fallait affirmer préalablement à tous les autres, et cet axiome générateur était l'affirmation de l'être. On le conçoit. L'être, c'est ce qui est ; ce qui est, c'est la vérité ; ce qui est d'une manière absolue, c'est la vérité absolue. Les êtres contingents dont l'existence suppose celle de l'être absolu, comme l'effet celle de la cause, ne sont que des vérités relatives supposant aussi l'existence de la vérité absolue qui en est la source.

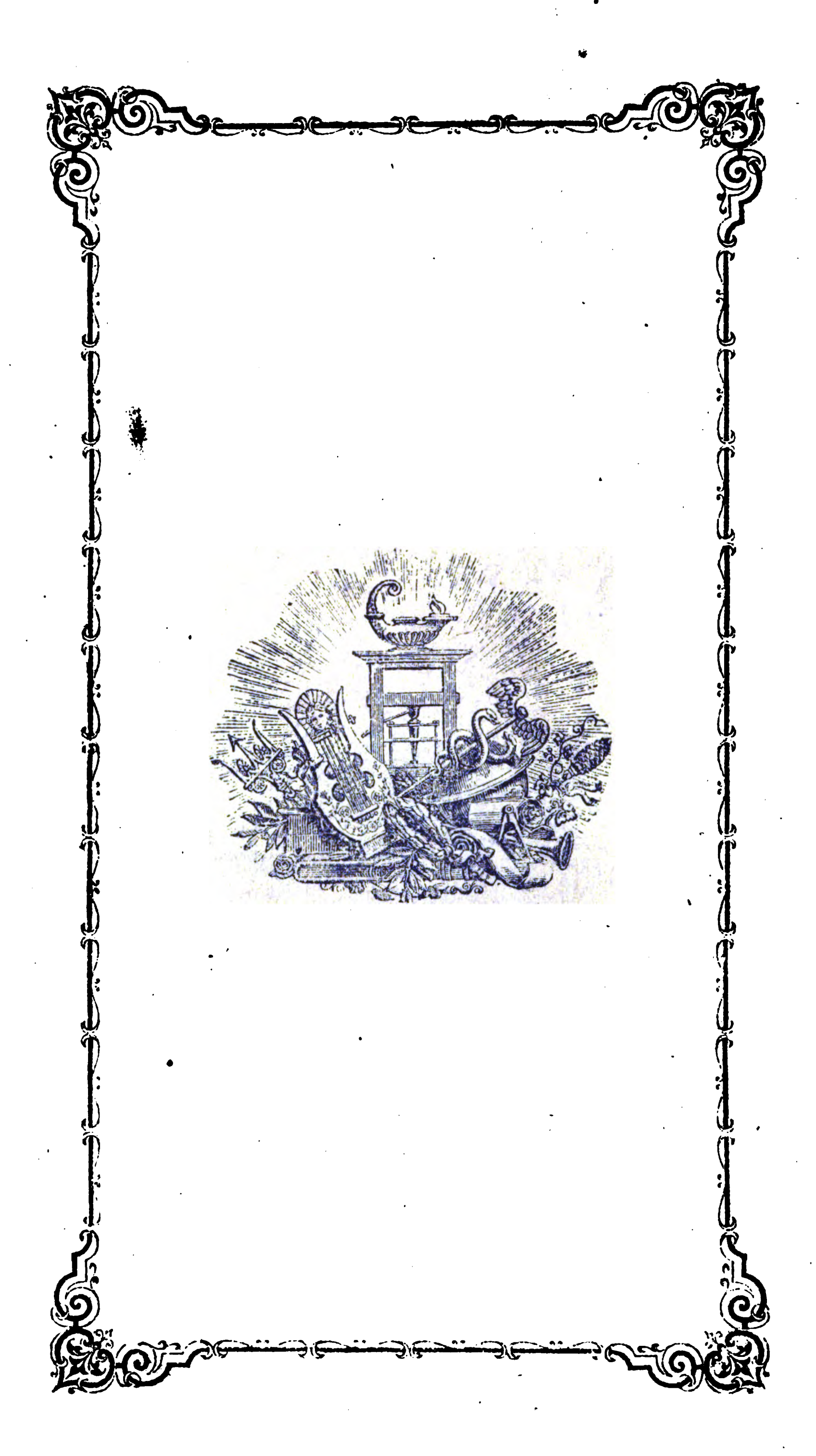
Et voyez comme la langue vient à l'appui de cette pensée; point de langue sans le verbe, et point de verbe sans le verbe être qui entre dans la composition de tous les autres. Descartes lui-même affirmait l'être, même avant d'avoir formulé complètement son fameux enthymème ; car je pense n'est autre chose que je suis pensant, et en disant : donc je suis, il ne faisait qu'abstraire de son être, *affirmé déjà*, l'un des modes de son existence.

L'affirmation de l'être est donc indispensable; et puisque l'être nécessaire est la vérité même, la vérité absolue d'où dépendent toutes les vérités relatives, il serait contraire à sa nature de tromper ses créatures intelligentes, spirituellement organisées pour se trouver en rapport avec la vérité, c'est-à-dire avec lui-même. La véracité divine est donc la première et la dernière raison, l'alpha et l'oméga, de toute bonne philosophie.

Avant de rendre à cette adorable véracité ce juste et nécessaire hommage, que le sceptique parcourt, s'il le veut, la chaîne des vérités relatives ; que son intelligence en saisisse quelques anneaux; qu'il passe de l'un à l'autre au moyen du raisonnement; soit qu'il marche dans un sens par l'analyse, soit qu'il le fasse dans un sens différent par la synthèse; d'un côté comme de l'autre, si la force ne lui manque pas, et s'il est conséquent, il arrivera jusqu'à la main puissante qui tient la chaîne suspendue, et qui l'empêche de tomber dans les ténèbres.

Parvenu jusqu'à ce point, le sceptique devra cesser de l'être ; et, s'il veut bien y réfléchir, la véracité divine se montrera bientôt à son intelligence comme le tronc vivant d'où sortent deux branches fécondes, toujours distinctes et jamais séparées, la philosophie et la théologie; la philosophie dont nous venons d'entrevoir le domaine, et la théologie dont nous ne devions pas ici nous occuper. Sur la première, il verra l'âme humaine s'avancer par l'autorité de la raison, et sur la seconde, par la raison de l'autorité. Que l'on renverse, il le comprend, que l'on détruise ce tronc divin; ce qui, fort heureusement, ne dépend pas de l'homme ; ou bien que l'on sépare les branches de leur source de vie, ce que l'on a quelquefois le malheur de vouloir faire ; la raison n'aura plus d'autorité, l'autorité n'aura plus de raison, et tout disparaîtra dans l'ombre de la nuit. Honneur donc au Souverain Etre, s'écriera-t-il, qui soutient le monde moral aussi bien que le monde physique, qui est en même temps la lumière et la vie de nos âmes, et qui les a créés par sa bonté, pour la Vérité, la Justice et le Bonheur.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

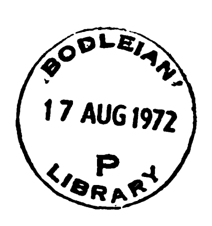
2me SÉRIE. — TOME VI.



AMIENS

TYPOGRAPHIE DE E. YVERT, RUE DES TROIS-CAILLOUX, 64

1868


BODLEIAN
17 AUG 1972
P
LIBRARY

NOTICE

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE PAR M. ANSELIN,

SUR

Les probabilités de succès qu'offrirait le forage d'un puits artésien à Amiens,

(*Séance du* 27 *Janvier* 1867).

MESSIEURS,

J'ai peu de chose à vous dire, et si je me suis porté à l'ordre du jour, c'est pour ne pas paraître repousser l'appel que nous fait le règlement, en me prévalant de la faveur qu'il accorde aux septuagénaires.

Trois personnes feront les frais de cette courte communication.

Ce sont : MM. de Marsilly, Mancel et de Gomer. Les opinions qu'ils ont émises sur un sujet très-intéressant pour notre ville n'auraient pas, prises séparément, l'importance qui résulte de leur ensemble ; en les rapprochant elles constituent un document complet sur lequel il peut être utile d'appeler l'attention de l'administration municipale ; et si une tentative couronnée de succès dotait la Ville d'eaux

12

abondantes, salubres et obtenues avec uue économie relative, comparée à la dépense de la construction et de l'entretien des machines, nous pensons que l'Académie se féliciterait d'avoir vu déposer dans son sein le germe d'une entreprise éminemment utile.

Dans vos séances du 14 février et du 14 mars 1862, M. de Marsilly, notre honorable collègue, vous entretenait du forage, en cours d'exécution, que faisait pratiquer chez lui, à Courcelles, M. de Gomer.

La communication de M. de Marsilly ne fut que verbale; mais, par son importance, elle fixa votre attention et fut avec soin consignée dans vos procès-verbaux. La mention en est courte et précise. Permettez-moi de vous la remettre sous les yeux.

Séance du 14 février 1862.

« M. de Marsilly dépose sur le bureau diverses « échantillons de minéraux. Ce sont, dit-il, des mar- « nes argileuses que la sonde a été chercher au- « dessous du banc de craie ou calcaire qui couvre le « sous-sol de notre département. Ils proviennent du « forage d'un puits artésien en voie d'exécution à « Courcelles-Moyencourt, chez M. de Gomer.

« M. de Marsilly expose que si cette masse argi- « leuse est identique à celle extraite sous la craie, « quand on a percé les puits de Grenelle et de Passy, « il y a espoir de rencontrer bientôt la nappe d'eau « ascendante. Et comme la profondeur du banc de

« craie serait ici bien moins considérable qu'à Paris, « les probabilités seraient de pouvoir creuser à « Amiens même, et à peu de frais, des puits d'eaux « jaillissantes.

« M. de Marsilly établit les chiffres des différentes « profondeurs des puits forés de la capitale, l'épais- « seur des bancs de craie qu'il a fallu traverser pour « arriver aux marnes argileuses très-rapprochées de « la nappe *aquifère*, et en comparant cette épaisseur « à celle trouvée au puits de Courcelles, il en con- « clut, par analogie, qu'on obtiendrait les mêmes ré- « sultats à Amiens, et que, s'il en était ainsi, le fo- « rage d'un tel puits à Amiens, même à la hauteur « d'Henriville, s'établirait à moins de 30,000 fr. de « dépense, et présenterait des avantages considéra- « bles sous le rapport de l'abondance des eaux et de « l'économie.

« Toutefois, M. de Marsilly déclare qu'il veut, pour « affermir ses prévisions, confronter les échantillons « des minéraux qu'il a recueillis à Courcelles avec « ceux obtenus à Grenelle et à Passy, et qu'il espère « donner de nouvelles explications à la prochaine « séance.

« L'Académie applaudit aux études si importantes « de M. de Marsilly, et l'engage à compléter le plus « tôt possible cette communication d'un haut intérêt « pour le pays.»

Ce ne fut que dans la séance du 14 mars que notre collègue put donner suite à sa proposition dans les termes suivants :

Séance du 14 mars.

« M. de Marsilly complète la communication faite « dans la séance du 14 février, par la comparaison « qu'il a faite des éléments minéraux extraits du « sondage du puits de Courcelles, avec ceux re- « cueillis à Paris, aux puits de Grenelle et de Passy. « Il fait ressortir l'identité de ces divers échantillons « qu'il met sous les yeux de l'Académie. Il présente « les conséquences qu'on peut tirer, tant de cette « identité, que de celle des couches qui les précèdent « ou les suivent ; il y puise l'espoir de pouvoir « creuser à Amiens des puits artésiens, dont le jaillis- « sement et le fonctionnement, sans l'emploi de « machines, amènerait une grande économie. »

Au moment où M. de Marsilly s'exprimait ainsi, la condition *sine quâ non* était la rencontre de la nappe aquifère et la hauteur à laquelle l'eau ainsi rencontrée s'élèverait dans le puits de Courcelles.

Cette condition, bien douteuse encore, à cette époque, est maintenant accomplie. La nappe d'eau est rencontrée, elle s'élève dans le tube ascendant de 80 mètres. C'est ce que nous apprend M. de Gomer dans un article intéressant qu'il a fait insérer au *Mémorial d'Amiens*, numéro du 8 janvier présent mois.

Ainsi, les prévisions de M. de Marsilly se sont réalisées. La nappe existe, sa force d'ascension est connue ; l'identité des éléments extraits du sondage

de Courcelles et de l'ordre de leurs couches était plus douteuse en les rapprochant du *sous-sol* de Paris qu'en les comparant au *sous-sol* d'Amiens, bien connu de M. de Marsilly, en sa qualité d'ingénieur en chef des mines dans notre département. Il a mis sous vos yeux notre carte géologique, et, dans une discussion orale, a établi l'identité de notre *sous-sol* avec celui de Courcelles et celui de Paris.

Nous possédons donc trois des quatre éléments qui permettent d'espérer un succès : 1° l'identité du *sous-sol ;* 2° la rencontre de la nappe aquifère ; 3° la force d'ascension de l'eau. Le quatrième élément, M. Mancel nous l'a fourni dans sa dernière lecture, en précisant, avec des données certaines, la hauteur du radier du petit réservoir d'Henriville.

Réunissons les éléments épars dans les diverses études que je viens de citer, et précisons les chiffres : M. de Gomer nous apprend que le sol de Courcelles est à 139 mètres au-dessus du niveau de la mer, et que, dans le tube qui constitue son puits, l'eau s'est élevée de 80 mètres, restant ainsi de 50 mètres au-dessous du sol. Il ajoute qu'une machine hydraulique, combinée avec un moulin à vent, lui donnera 18 mètres cubes d'eau à l'*heure*.

D'autre part, M. Mancel établit dans son étude, que le radier du petit réservoir sur la route de Saint-Fuscien est à 58 mètres d'altitude du niveau de la mer.

Si, comme toutes les données géologiques tendent à l'établir, la nappe aquifère de Courcelles se rencontre à Amiens; en forant le puits à la hauteur du petit réservoir, on doit espérer un jaillissement de 22 mètres au-dessus du sol; car les 80 mètres d'ascension dans le puits de Courcelles correspondent à 22 mètres au-dessus du radier du petit réservoir, et dès lors, sans avoir recours à l'emploi d'une machine à pompe foulante, qui supporte une grande fatigue et en impose une non moins considérable aux tuyaux de conduite ascensionnelle, l'eau apportée au réservoir par le puits n'aurait plus, pour se rendre en ville, qu'à s'écouler par les tuyaux descendants. Inutile de discuter cet avantage immense.

On objectera peut-être que M. de Gomer ne pense obtenir que 18 mètres cubes d'eau à l'heure; mais ce produit n'est pas tout celui que pourrait fournir la nappe découverte; ce n'est que le produit de la force et du jeu des machines qu'il est obligé d'employer pour élever l'eau au-dessus de 80 mètres, limite de sa force ascensionnelle, et faire franchir à une partie seulement du jet de la nappe la distance de 50 mètres entre l'extrémité du jet et la superficie du sol.

Les jaillissements obtenus par les puits artésiens, et qui sont en rapport, non-seulement avec la force ascensionnelle, mais encore avec le diamètre des tubes d'ascension, sont en général de beaucoup supérieurs au chiffre dont se contente M. de Gomer.

Je crois donc qu'en réunissant les éléments dont je viens de vous présenter un aperçu, ils constituent un ensemble digne d'études sérieuses et que, si ces études conduisaient à un succès, vous n'auriez qu'à vous applaudir d'y avoir contribué.

Notre collègue, M. Mancel, dans sa lecture de la séance du 11 janvier, proposait, comme pouvant fixer l'attention, les sources des marais de Contre, Famechon et Vélennes. Je veux croire à la salubrité de leurs eaux, bien que jaillissant au pied de côteaux de craie ou carbonate calcaire, ce qui est une médiocre recommandation, mais en les supposant aussi abondantes que salubres, six lieues (24 kilom.) nous séparent de ces sources qui ne seraient guère à plus de 17 mètres au-dessus de nos réservoirs. Cette pente, comme le dit notre collègue, serait-elle suffisante pour un chemin si long à parcourir, et dont l'acqueduc ou canal exigerait des travaux d'art et de terrassement dispendieux ?

On ne peut se dissimuler qu'il y a, en général, quelque chose d'aléatoire dans la recherche d'une nappe d'eau. Mais ici les données scientifiques sont nombreuses en notre faveur. Une entreprise particulière nous a tracé la voie. Le succès de Courcelles est presque le gage de celui qu'on peut espérer à Amiens.

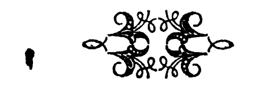
La Ville n'oserait-elle faire pour un intérêt aussi puissant, une tentative dont un simple particulier a bien voulu courir les risques, et qui, maintenant,

d'après les résultats obtenus, se présenterait avec des chances nombreuses de succès, qui n'étaient pas encore connues lorsque M. de Gomer a pris l'initiative pour le forage du puits de Courcelles.

Quant à la dépense, elle peut être couverte en partie par la Ville ou par une souscription, même par une loterie : on en a créé pour des objets d'un moindre intérêt.

Une Compagnie peut se former.

Enfin, il y a nombre de moyens financiers d'arriver à la solution du problème important de la fourniture à la Ville d'une eau salubre et abondante, aussi nécessaire à l'assainissement qu'à l'alimentation.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GUÉRIN,

Conseiller à la Cour Impériale.

(*Séance du 8 Juin 1866*).

MESSIEURS,

J'ai toujours pensé que la simplicité des paroles convenait à la sincérité des sentiments. Je viens donc, sans souci de la forme, vous dire *merci* pour le témoignage d'estime que vous m'avez accordé en m'appelant par vos bienveillants suffrages à l'honneur de siéger parmi vous. M'associer à vos travaux, c'est m'admettre à partager avec vous l'héritage de considération que vous ont laissé vos devanciers, car dans cette mise en commun de tous les efforts, les mérites particuliers de chacun deviennent, en quelque sorte, dans une certaine mesure du moins, le patrimoine de tous.

L'Académie du département de la Somme ne se recommande pas seulement par le nom de son illustre fondateur, par l'ancienneté de son origine, déjà

plus que séculaire ; elle a toujours compté parmi ses membres des hommes distingués dans toutes les branches du savoir humain ; elle a produit des mémoires, inspiré des œuvres que ne désavoueraient pas des Sociétés en possession d'une notoriété plus grande et de l'autorité la mieux consacrée.

Vous êtes restés fidèles à ces honorables traditions ; ce qui l'attesterait, au besoin, c'est le beau travail publié, il y a quelques années, sur la *Justice répressive*, par un éminent magistrat qui a autrefois dirigé cette Compagnie, et qui a emporté tous vos regrets dans le poste élevé où l'appelait un talent plein d'originalité, de force et d'éclat. — C'est aussi l'excellent *Traité de physique*, composé par un des vôtres, qui sait jeter les vives clartés d'un esprit vulgarisateur sur les profondeurs de la science.

Et pour ne parler que de l'heure présente, ne savez-vous pas l'accueil flatteur que reçoivent en ce moment du public plusieurs ouvrages émanés d'hommes que vous comptez dans vos rangs ou qui se rattachent à vous par le titre de l'honorariat ? — L'un, dû à la plume d'un savant professeur, se distingue autant par la sagacité des aperçus que par la richesse de l'érudition. En répandant des lumières nouvelles sur les institutions de la *Cité antique*, il a obtenu dans le monde des lettres un succès du meilleur aloi. — Un autre, fruit de patientes recherches, a fait justice d'erreurs anciennes, révélé les vraies *sources du droit* français et conquis ainsi la chaleureuse appro-

bation des historiens et des jurisconsultes, notamment en Allemagne, où les travaux de cette nature trouvent des appréciateurs si compétents. — Un autre enfin, et celui-ci composé pour l'Académie par un docte indianiste, a réfuté victorieusement, suivant moi, les idées émises par un membre de l'Institut, sur le *Nirvâna bouddhique*, dans un livre justement remarqué, mais moins remarquable que la critique qu'il a suscitée.

Combien, à côté de celles-ci, ne pourrais-je pas citer de productions dignes aussi d'une mention honorable, mais que je suis forcé de passer sous silence pour éviter des longueurs que ce disconrs ne comporte pas.

Les Académies ont donc leur utilité. Pour prouver qu'elles vivent réellement, elles marchent et répondent par des œuvres sèrieuses à des épigrammes surannées.

Et, puisque la pente de mes réflexions m'entraîne vers ce sujet, qu'il me soit permis d'indiquer brièvement quelques-uns des services que rend en province une association littéraire ou scientifique : en groupant les intelligences, elle les fortifie; elle stimule des esprits qui, faute d'exercice, s'atrophieraient dans les molles langueurs d'une existence trop paisible; elle féconde des germes qui n'auraient jamais reçu leur développement; elle donne un corps à des pensées flottantes qui resteraient indécises si elles n'étaient formulées; elle rectifie ou affermit des

théories ou des systèmes qui, sous l'épreuve de la contradiction, laisseraient place à l'erreur ou au doute ; elle donne à des hommes modestes la conscience de leur force et le moyen de se faire jour ; elle provoque enfin par des concours la solution des problêmes qui présentent un intérêt ou local ou général. Ajoutons que son action se fait encore sentir au dehors par une sorte d'émanation génératrice. Bientôt, en effet, soit que les spécialités diverses qu'elle a réunies éprouvent le besoin de former des groupes plus homogènes, soit que l'influence du bon exemple ou le goût de l'association, qa'elle a développé, produisent un tel résultat, on voit naître, à ses côtés et pour ainsi dire à son ombre, des sociétés nouvelles qui deviennent autant d'auxiliaires du progrès.

Regardez autour de vous. Peut-on dire que l'Académie du département de la Somme n'ait pas, grâce au privilége de l'antériorité, encouragé la fondation des Sociétés savantes qui se sont multipliées auprès d'elle, qui toutes font le bien, émules et non rivales, heureuses, les unes et les autres, de leur mutuelle prospérité ?

Faisons, et c'est justice, la part aussi large que possible à l'initiative individuelle, toujours est-il que les institutions ne naissent pas par voie de génération spontanée ; elles sont filles du temps, des circonstances, de l'état des esprits. Or, en inspirant l'amour des fortes études, n'avez-vous pas préparé

le terrain où ces Sociétés ont jeté leurs solides assises? Vous avez fait plus, vous avez coopéré à leurs entreprises, car il n'en est pas une qui ne compte dans son sein quelque membre de l'Académie.

C'est un grand honneur pour la ville d'Amiens que ce soin donné par elle à la satisfaction des plaisirs délicats de l'esprit au milieu des préoccupations, souvent absorbantes, des affaires industrielles et commerciales. Ces aspirations élevées ont reçu la plus éclatante manifestation dans ce Musée monumental qui, dédié à l'art, en est lui-même une magnifique création. Soyez fiers de lo montrer aux étrangers, ainsi que votre splendide Cathédrale, car l'un et l'autre attestent le génie d'une cité que les intérêts matériels n'ont jamais détournée du culte du vrai et du beau.

Nous assistons, Messieurs, à une transformation qui se révèle en raccourci dans les faits dont je viens de présenter le tableau, mais qui a un caractère plus général, et par cela même plus significatif. Je veux parler de ce mouvement intellectuel qui donne comme une physionomie nouvelle à la province, mouvement unique, par sa généralité, dans l'histoire de notre pays et dont nous sommes les témoins peut-être trop inattentifs.

La province a longtemps vécu dans une atonie à laquelle échappaient seules quelques organisations privilégiées; elle recevait la lumière sans la renvoyer et sans la répandre; aujourd'hui, elle veut vivre

de sa vie propre, non pas qu'elle cesse jamais de considérer Paris comme un foyer brillant dont la flamme rayonne partout, mais elle entend que ses rapports avec lui soient des rapports d'échange; elle aspire, en un mot, à une décentralisation raisonnable dans le domaine des lettres, des sciences et des arts, et il est permis d'espérer que la décentralisation administrative lui servira encore à atteindre plus promptement ce but. Constatons ici plus qu'une tendance, mais déjà un fait presque accompli.

Il existait encore, il y a trente ans, et je puis l'affirmer, des départements où ne se publiait pas un seul journal. Aujourd'hui il n'est guère de ville un peu importante qui n'ait le sien, et dans certains centres populeux il s'imprime même des revues rédigées avec un véritable talent. Chaque chef-lieu de département possède une ou plusieurs Sociétés savantes qui défrichent avec ardeur le champ si vaste de l'érudition. Des comices agitent de toutes parts les questions relatives à l'agriculture qui sort de la routine pour entrer dans la voie expérimentale et scientifique. Une foule de musées contiennent des collections précieuses sous le rapport de l'histoire naturelle et de l'archéologie ou des galeries de tableaux, dans lesquelles se rencontrent bon nombre de chefs-d'œuvre des maîtres français et étrangers. Des Sociétés musicales s'établissent presque partout, même dans nos campagnes, où une émulation pacifique et féconde remplace les divisions et les inimitiés d'autrefois.

Ils sont nombreux, les hommes qui, dans toute la France, consacrent leur temps à l'avancement des connaissances humaines. Ceux-ci interrogent avec une curiosité infatigable les chartes, les chroniques, les archives, las traditions, pour écrire l'histoire locale, retracer la biographie des hommes illustres ou le tableau des guerres, des mœurs et des institutions anciennes. Ceux-là fouillent le sol pour découvrir dans ses entrailles des débris de monuments, des objets d'art, des monnaies antiques, ou bien la trace des révolutions du globe et les ossements des premiers habitants de la terre. D'autres, patients chercheurs, s'en vont glanant les plantes jusque sur les sommets des hautes montagnes et composent la Flore d'une contrée; d'autres recueillent les légendes ou traduisent les poésies populaires de la Bretagne ou du Midi; d'autres, enfin, demandent à leurs creusets des combinaisons nouvelles pour étendre encore l'empire de l'homme sur la matière de plus en plus soumise à ses lois.

Une vaste association scientifique relie entre elles les Sociétés départementales, et, depuis deux ans, des hommes distingués pris dans leur sein sont venus faire à Paris des lectures qui ont été fort applaudies.

Les départements ont leurs congrès qui sont des fêtes pour la science, et vous ne tarderez pas à voir dans vos murs un de ces conciles laïques, à la tête duquel figure un savant justement considéré, agent actif d'une propagande qui contribue à ranimer la vie

intellectuelle dans les diverses parties de l'Empire.

Une revue spéciale, organe franchement décentralisateur, *la Revue des Provinces*, seconde de sa publicité tous ces efforts que l'Institut récompense chaque année dans des distributions de prix où, vous le savez, la moisson de nos départements ne laisse pas que d'être abondante.

Paris n'a plus même le monopole absolu de la renommée. La province possède des écrivains connus : le naturaliste Pouchet à Rouen, le physiologiste et chirurgien Sédillot à Strasbourg, le criminaliste Trébutien à Caen, les jurisconsultes Delamarre et Le Poitvin, le chimiste Malaguti à Rennes, le poète Mistral, l'auteur de *Mireille*, en Provence, Boucher de Perthes à Abbeville. Bien d'autres encore, et parmi eux ce docteur Lescarbaut qui découvrait naguère une nouvelle planète que les savants de l'Observatoire n'avaient pas aperçue avec leurs puissants télescopes. N'oublions pas non plus le profond jurisconsulte qui a fait sur le droit civil le meilleur traité que nous possédions, le professeur Demolombe qui, plutôt que d'abandonner la ville de Caen, a mieux aimé renoncer au siége qui lui avait été offert à la Cour de cassation. — Paris ne nous prend donc plus tous nos écrivains d'élite, il nous en rend ou nous en donne : témoin votre célèbre compatriote, le docteur Dubois, qui vit habituellement parmi nous et se fait un bonheur de passer dans sa ville natale tout le temps que lui laissent ses fonctions de secrétaire

perpétuel de l'Académie de médecine ; témoin encore Alphonse Karr, ce spirituel romancier qui, émigré à Nice, y cumule le métier de jardinier fleuriste avec la profession d'homme de lettres.

Ainsi une activité nouvelle anime les membres de ce grand organisme qui s'appelle la France. A quoi tient ce mouvement qui se dessine d'une manière si nette ? A plusieurs causes, suivant moi : à la réaction naturelle amenée par les abus d'une centralisation excessive ; à ce sentiment démocratique qui fait que la valeur de l'homme se mesure surtout à l'étendue de son savoir et qui pousse chacun à acquérir ce moyen de légitime supériorité ; à l'attrait que présente la science affranchie des hypothèses téméraires et élargissant, à l'aide d'une méthode sûre, le champ toujours plus vaste de ses découvertes; aux communications rapides que les chemins de fer ont établies entre la Capitale et les départements, où la vie est généralement plus facile ; au goût qui porte les classes aisées vers les campagnes ; à l'impulsion enfin du Gouvernement qui sait bien que l'instruction est une des conditions essentielles du progrès moral.

N'est-ce pas, en effet, à l'instigation du Pouvoir que se sont fondés les nombreux cours publics ouverts depuis 1864 dans tous les ressorts académiques, et dont le chiffre s'est élevé, l'année dernière, à 865, parmi lesquels les départements peuvent en revendiquer 626 ?

Vous avez pu, Messieurs, juger par vous-mêmes de l'empressement avec lequel les lectures du soir ont été suivies dans notre ville par une foule distinguée, avide de s'initier aux spéculations éclairées de la philosophie, aux merveilleuses inventions de la science, aux beautés de la poésie, aux scènes intéressantes de l'histoire ; vous vous rappelez avec quel éclat ces cours ont été professés par des maîtres en l'art de bien dire, parmi lesquels vous comptiez de nombreux représentants.

L'enseignement supérieur n'était pas le seul qu'il fallût généraliser ; le Gouvernement l'a compris et il a fait appel aux instituteurs. A sa voix toute une armée d'hommes dévoués a répondu, et 24,686 cours d'adultes, suivis par 595,606 auditeurs, se sont établis en peu de temps sur toute la surface du territoire; cette croisade des instituteurs français contre l'ignorance n'a eu d'égale, on l'a dit avec raison, que la levée en masse des instituteurs américains contre l'esclavage

Les bibliothèques populaires, que l'on s'occupe d'établir dans nos villes et dans nos campagnes, seront un immense bienfait, une source de distractions honnêtes et d'instruction à la fois pour les personnes qui savent lire.

Quant aux individus illettrés, dont le nombre est encore considérable, seront-ils délivrés bientôt de cette cécité morale qui leur voile les meilleures conceptions de l'esprit et les rend étrangers, à part l'en-

seignement religieux, aux traditions de l'humanité ? Je ne sais ; le mal est grand, mais le zèle ne l'est pas moins. Espérons que notre génération ne passera pas sans qu'elle ait vu tous ceux qui sont plongés dans les ténèbres rachetés de cette infirmité qui paralyse tant de facultés naturelles et l'essor du génie lui-même.

Ils sont loin de nous ces imprudents sophistes qui auraient voulu restreindre dans les limites les plus étroites l'enseignement du peuple, sous prétexte que rien n'est dangereux comme le demi-savant. Ils eussent été fort embarrassés si on les avait sommés de montrer un savant complet : ils oubliaient que toute vérité est un rayon divin et qu'elle est bonne comme tout ce qui vient de Dieu. Le temps et la raison publique ont fait justice de ces misérables paradoxes. Qui pourrait contester aujourd'hui les avantages sociaux de l'instruction ?

L'instruction, c'est le meilleur outil mis entre les mains de l'ouvrier; la substitution des jouissances de l'esprit à des jouissances ruineuses et malsaines; la vie de famille rendue plus intime ; la prévoyance, amenant à sa suite l'épargne, puis le bien-être et, comme conséquence, le perfectionnement de la moralité. Plus il y a de places occupées à l'école, moins il y en a dans la prison. Consultez la statistique, elle vous dira que les individus illettrés représentent tout au plus un tiers de la population en France, tandis que sur 100 criminels, il y en a 81, c'est-à-dire les

quatre cinquièmes qui n'ont pas réellement le bienfait de l'instruction élémentaire. Ces chiffres ne parlent-ils pas assez haut ?

J'ajoute que pour lutter contre la concurrence étrangère il nous faut des ouvriers instruits, et que si jamais l'instruction fut une nécessité de premier erdre, c'est dans un pays où le suffrage universel existe ; car il importe que les destinées d'une nation ne soient pas remises à des forces inintelligentes, et que le peuple soit prémuni contre des théories décevantes que la moindre notion d'économie politique suffit pour faire rejeter comme absurdes.

De la lumière ! Plns de lumière ! Ce fut le mot de Gœthe mourant ; que ce soit la devise de notre époque. L'avenir, qui récoltera ce que nous aurons semé, fera une gloire à notre siècle de l'affranchissement intellectuel des masses plus encore que de leur affranchissement politique ; il notera comme un grand progrès ce souffle nouveau qui anime nos départements pénétrés d'une sève puissante circulant, vous l'avez vu, de bas en haut et de haut en bas, dans les provinces qu'elle féconde.

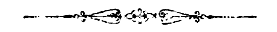
Les conquêtes faites sur l'ignorance valent mieux que celles obtenues par les armes. Travaillons, Messieurs, autant qu'il est en nous, à cette grande tâche d'émancipation. Heureux celui qui aura pu propager une vérité, détruire une erreur accréditée, contribuer à créer une bibliothèque populaire ; il en trouvera la récompense à ces heures de recueillement qui rem-

plissent le soir de la vie, alors que l'homme, retiré de l'agitation du monde, se reporte vers le passé, interrogeant sa conscience dans le silence des passions désormais éteintes, et n'a pas de plus grand bonheur que le souvenir des services rendus.

Un des nôtres, dont vous aimez, comme nous, la parole toujours si ferme, si nette et si brillante, vous décrivait l'an dernier, en termes éloquents, la marche progressive de l'humanité. Me plaçant dans une sphère plus restreinte, mais m'inspirant de sa pensée, j'ai pris plaisir, Messieurs. à jeter avec vous un coup d'œil rapide et d'ensemble sur le mouvement littéraire, scientifique et artistique qui, parallèlement au mouvement industriel, vivifie de plus en plus la province; mais si j'ai loué ce qui est louable, ne croyez pas que je sois dupe d'un optimisme irréfléchi.

L'organisation de nos Facultés de province a été l'objet de critique que j'approuve; il est certain que leur base n'est pas assez large et leur enseignement assez pratique; elles gagneraient à se modeler sur les universités allemandes qui ont, il faut bien le dire, une supériorité marquée sur toutes celles de l'Europe. Le Ministre de l'Instruction publique a senti, du reste, qu'il y avait quelque chose à faire; il a envoyé des hommes spéciaux en Allemagne et en Angleterre pour recueillir les éléments d'une réforme qui ne pourra manquer d'élever encore, s'il y a lieu, comme je l'espère, le niveau intellectuel dans nos départements.

Je le répète, tout n'est pas pour le mieux en France; notre société, à côté de ses splendeurs, a aussi ses défauts et ses vices; qui pourrait le nier? J'y vois, pour ma part, des tendances matérialistes que je regarde comme un facheux symptôme et contre lesquelles il est urgent de protester. Il existe aujourd'hui, dirai-je une philosophie? Non, on n'est pas philosophe quand on n'admet que des phénomènes et des lois, mais un système qui, sous le nom de positivisme, veut limiter au monde physique les recherches de l'esprit en déclarant inaccessible à la raison humaine Dieu, l'âme et le problême de la vie future. Je ne crois pas que de pareilles doctrines puissent jamais prévaloir contre les instincts vivaces que l'homme porte en lui; mais elles troublent momentanément des intelligences égarées; elles sont de nature à pervertir profondément le sens de l'idéal, du droit et du devoir; elles seraient, si elles prenaient faveur, un dissolvant dangereux, une cause d'abaissement. Je me proposais de les combattre, le temps m'a manqué; j'espère le trouver plus tard pour traiter ce sujet qui tente mon courage en défiant mes forces, mais je n'ai pas voulu ajourner davantage le plaisir d'assister à vos séances et de profiter de vos travaux. »



REPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GUÉRIN

PAR M. WATTEAU, CHANCELIER,

Présidant la séance en l'absence de M. Bouthors, directeur, retenu chez lui pour cause de maladie.

(*Séance du* 8 *Juin* 1866).

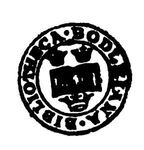
MONSIEUR,

Je serais tenté de me féliciter de l'heureuse fortune qui me permet de vous adresser, au nom de l'Académie, les paroles de bienvenue, si un sentiment tout à la fois de tristesse et de défiance de moi-même ne venait pas tempérer ma satisfaction. Comment, en effet, au jour où j'occupe une place qui n'est pas la mienne, ne me reporterais-je pas par la pensée vers la cause si déplorable qui nous prive momentanément, espérons-le encore, du concours de notre savant Directeur? Comment, d'un autre côté, ne craindrais-je pas de ne vous offrir qu'une imparfaite expression de nos sentiments quand je songe à l'à-propos tout particulier qu'aurait eu pour vous accueillir la réponse de M. Bouthors, l'un des plus

dévoués apôtres de cette décentralisation intellectuelle dont vous avez tout-à-l'heure éloquemment salué les premiers essais? Mais enfin, nous avons hâte de vous voir définitivement des nôtres, et je dois, pour complaire à notre commun désir, me dégager de ces préoccupations, si justifiées qu'elles puissent être. Du reste, vous l'avez dit avec raison : la simplicité des paroles convient à la sincérité des sentiments; vous voudrez donc bien, j'en ai la confiance, oubliant qu'il me manque l'autorité de l'exemple, ne vous souvenir que de mes vives sympathies pour vous, et me pardonner, dès lors, si je donne à mon accueil un caractère plus cordial que solennel.

Vous avez, Monsieur, rendu un éclatant hommage à la Compagnie qui vous ouvre aujourd'hui ses rangs par un vote d'autant plus honorable, que votre modestie ne l'avait pas sollicité : vous avez glorifié tout ensemble son passé et son présent; c'était justice. — Mais, laissez-moi ajouter qu'en nous disant ce que vous attendez d'elle dans l'avenir, vous nous avez fait une promesse tacite dont nous prenons acte.

L'Académie sait, en effet, combien votre collaboration lui sera précieuse pour poursuivre le but que sa noble ambition lui assigne. Elle sait que les idées que vous exprimez si bien ne sont pas écloses d'hier dans votre cerveau; qu'elles ont, au contraire, fait l'objet du culte assidu de toute votre vie, et que vous avez vous-même courageusement mis en œuvre



cet esprit d'initiative éclairée et progressive que vous louez chez les autres. Elle sait que, grâce à vous, la presse a vivifié par les lumières de ses enseignements une partie de la Bretagne jusque-là déshéritée de ce bienfait, et que, tour à tour écrivain politique et littéraire, philosophe et poète, vous jouissiez, dans votre chère province, d'une légitime influence qu'aux jours du danger le parti sagement libéral des honnêtes gens a su mettre à profit pour le salut de tous. Elle n'ignore pas, enfin, combien, depuis que vous avez conquis à Amiens le droit de cité, les études sérieuses qui continuent à charmer les heures de vos laborieux loisirs se reflètent avec éclat dans le magistrat chez qui l'art de bien dire s'allie si heureusement à la science du droit et à la connaissance du cœur humain.

Votre place, Monsieur, était donc, à tous égards, marquée parmi nous, et je soupçonne fort qu'en vous appelant à elle l'Académie n'a fait, en réalité, qu'abriter son égoïsme sous les apparences d'un acte de justice. Vous allez combattre avec nous l'ignorance, l'erreur, le préjugé; vous contribuerez à prouver, par vos œuvres, que la sève intellectuelle circule activement en province, et que Paris, si jaloux qu'il soit de sa prépondérance, n'absorbe pas cependant à lui seul tous les rayons du soleil de la civilisation et du progrès. Vous vous associerez ainsi à cette généreuse croisade entreprise contre les tendances matérialistes qui menacent d'envahir notre époque

et qui, si par malheur elles venaient à triompher, entraîneraient fatalement sa décadence. N'est-il pas vrai, en effet, que les aspirations idéales et les spéculations spiritualistes qui relèvent de la dignité de l'homme tout en confondant parfois sa raison, se trouvent mal à l'aise du contact de ces idées si accréditées de nos jours, qui circonscrivent les efforts de la pensée humaine dans le cercle mesquin d'une actualité pratique dont les jouissances immédiates et fiévreuses de la fortune et du luxe constituent trop souvent l'unique et suprême souci ?

Unissons-nous donc pour réagir énergiquement contre ce courant malsain dont le flot grossit sans cesse, et le succès, n'en doutons pas, sera le prix de nos luttes. La diffusion des lumières et l'étude intelligente de ce qui est bien et beau y aideront puissamment ces générations déjà avancées dans la vie, qui sentent au fond de leur conscience inquiète le besoin de cette rénovation : quant à celles qui naissent à peine, espérons qu'elles puiseront dans l'anseignement de mieux en mieux approprié des écoles du Gouvernement un fonds de saines doctrines et de solides principes qui, développé plus tard par la réflexion, les rendra meilleures et plus fortes que leurs aînées : espérons, en un mot, que la promesse solennelle faite au nom de l'Université sera réalisée et que l'éducation publique nous formera enfin *des hommes*. Ce sera là le pas le plus décisif dans la voie du progrès. Mais ne croyez-vous pas aussi, Monsieur,

que l'œuvre du perfectionnement moral que nous rêvons ne pourra définitivement s'accomplir que lorsque la réforme de l'éducation des femmes aura, sous les restrictions nécessaires qu'elle comporte, fait litière des traditions surannées de la routine et marqué la date d'une ère nouvelle ?

Il y a, sans aucun doute, aussi bien à dire à cet égard, et je n'ai pas la pensée téméraire d'aborder en ce moment un sujet si vaste et si délicat : je craindrais de n'arriver, en définitive, qu'à formuler d'inutiles critiques sans avoir à proposer un remède efficace au mal que j'aperçois. Mais ne me sera-t-il pas du moins permis d'affirmer, et n'admettez-vous pas avec moi, en dehors de tout système préconçu et de toute opinion morale, politique ou religieuse, que les femmes ne reçoivent aujourd'hui qu'une éducation futile, incomplète, étroite, dont le vice capital est de ne pas suffisamment développer en elles ces salutaires enseignements de morale usuelle, de bon sens pratique, de naturelle simplicité aussi bien que ces pures satisfactions de l'intelligence qui, les uns comme les autres, les protégeraient efficacement, à leur entrée dans le monde, contre les dangers des écueils parsemés sur leur route ? — Les grandes pensées viennent du cœur, a dit un de nos moralistes : à ce titre, n'est-ce pas surtout dans la nature plus expansive et plus impressionnable des femmes qu'elles devraient rencontrer un terrain particulièrement favorable à leur entière fécondation ?

Sans doute, je ne veux point par là prétendre qu'il faille faire des Françaises du dix-neuvième siècle des Spartiates ou des Romaines ; mais j'ai la conviction que l'influence des femmes dans la société est telle, quoi qu'on en puisse dire, qu'il convient d'en ménager les effets avec autant d'habileté que de sagesse. Ne serait-il pas temps, dès lors, pour tarir dans l'une de ses sources les plus fécondes la contagion contre laquelle nous voulons lutter, de chercher aussi à faire de nos filles de *vraies femmes*, au lieu de leur laisser imprudemment caresser comme l'idéal de la perfection qui doit assurer leur empire la réalisation de ces types grotesques, s'ils n'étaient pas attristants, que notre théâtre moderne a popularisés ? La décentralisation intellectuelle, en se régularisant et en s'acclimatant chez nous, hâtera la solution de cet important problème qui intéresse à la fois la prospérité, la dignité et la moralité de notre pays.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que je me laisse, en dépit de mes promesses, entraîner à professer, et c'est là pour moi un rôle aussi inutile que périlleux. Je m'arrête donc, et j'oublie volontiers les travaux que nous pourrons entreprendre ensemble pour donner, à cette heure, place à un sentiment tout personnel et me réjouir de voir nos liéns de bonne confraternité se resserrer encore par une confraternité nouvelle.

NOTICE

SUR

M. Léonor JOURDAIN

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

PAR M. J. GARNIER.

(*Séance du* 27 *Juillet* 1866.)

MESSIEURS,

Je crois être l'interprète de ceux de mes collègues qui ont connu M. Léonor Jourdain, en priant l'Académie de vouloir bien consigner au procès-verbal de cette séance l'expression de ses regrets pour la perte que nous avons faite récemment de ce membre distingué de notre Compagnie.

M. Léonor Jourdain[1], après avoir rempli les fonctions de précepteur dans une des plus honorables famille de l'Artois, était revenu dans sa ville natale, où il ne tarda point à se faire une réputation comme professeur libre de littérature. Nommé membre

(1) M. Léonor Jourdain naquit à Amiens le 11 Janvier 1779 ; il mourut dans sa ville natale le 18 Juillet 1866.

titulaire le 15 juillet 1823, il appartint à l'Académie jusqu'au 12 mars 1842, qu'il se retira pour cause de santé. Mais l'Académie, qui tenait à honneur de le conserver dans ses rangs, s'empressa de lui conférer, le 26 du même mois, le titre de membre honoraire. M. Jourdain était digne de cette faveur, car il avait assiduement payé sa dette.

C'est surtout comme traducteur que M. Jourdain s'est fait connaître, et ses travaux nous le montrent également familier avec la littérature ancienne et la littérature moderne. Ainsi nous lui devons une traduction de la deuxième idylle de Théocrite, et celle d'une ode d'Anacréon ; celle de plusieurs odes d'Horace; de l'*Amphitryon*, de Plaute, et du Discours de Cicéron pour Marcellus. D'autres fois il nous initia aux poésies de Shakespeare, de Campbel et de Byron, en nous donnant le *Roi Jean*, du premier; le *Poème sur l'Espérance*, du second ; *La Solitude* et le sonnet sur l'Italie, du dernier; ou bien il emprunta à l'Espagnol la remarquable préface que Cervantes a mise en tête de son *Don Quichotte*.

Je citerai encore, parmi les principales communications de notre collègue, son rapport sur une Étude comparative des langues qu'avait présentée M. Obry, et qui décida l'admission de ce savant linguiste. Enfin, je rappellerai un rapport sur les poésies de M. Boucher de Perthes et sur le *Petit Glossaire* du même auteur.

M. Jourdain n'avait pas une connaissance ordi-

naire des langues, il en avait étudié l'esprit et le caractère, il en possédait tous les secrets, toutes les nuances, et, avec cette finesse de goût, cette justesse d'appréciation dont il était doué, il savait réellement traduire, c'est-à-dire rendre la pensée de l'écrivain, avec la couleur dont elle était revêtue. Mais c'était surtout dans les causeries qu'il fallait l'entendre, lui si simple, si modeste, formuler son jugement sur un livre, en signaler les défauts, en montrer les beautés avec un talent, une originalité qu'on ne rencontre pas toujours dans nos critiques les plus vantés. Une difficulté se présentait-elle dans un texte qu'il fallait expliquer, il cherchait avec vous et présentait comme un doute ce qui, pour ceux qui l'entendaient, était une solution sans réplique; car d'avance il avait fait pressentir, par une suite d'observations ingénieuses ou logiques, le sens et l'expression propres que l'on s'étonnait d'avoir si longtemps cherchés en vain.

Avec sa science profonde des langues, son jugement juste et prompt, son imagination vive et brillante, son caractère bon et conciliant, M. Jourdain aurait pu être toute autre chose que le simple professeur qu'il a été; mais il préférait à tout d'être libre, d'étudier à ses heures, et il semblait ignorer ce qu'il possédait d'érudition, et tout ce qu'il y avait dans son esprit de finesse, d'entraînement et de charme.

DOCUMENTS RELATIFS A GRESSET

Titres originaux que, par l'intermédiaire de M. Daussy, M. Gabriel Rembault, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, a bien voulu, avec l'autorisation de la famille Gresset, communiquer à l'Académie.

(*Séance du* 27 *Juillet* 1866).

I

Certificat de naissance de J.-B^te Louis Gresset, délivré le 26 août 1728, et approuvé le lendemain par Pierre Sabatier, évêque d'Amiens. Gresset avait 19 ans lorsque ce certificat fut délivré.

« Extrait des registres aux baptesmes de la paroisse de Saint-Firmin le martyr dit en Castillon de la ville d'Amiens.

» Le vingt-neuf aoust mil sept cent neuf a esté baptizé Jean Baptiste Louis, fils né en légitime mariage de Mr Jean Baptiste Gresset, conseiller du roy, commissaire enquesteur de la ville d'Amiens et de Mad^e Catherine Rohault ses père et mère, le parein, Mr Louis Hugo marchand à Amiens la mareine Mad^le Marguerite Dauchy qui ont signé.

» Lequel extrait je soubsigné prestre docteur en Théologie et curé de la dite paroisse certifie estre véritable et conforme à loriginal expédié à Amiens ce vingt-six aoust mil sept cent vingt-huit.

Signé : C L QUIGNON
avec paraphe.

Au *verso* se trouve l'approbation suivante :

« Pierre, par la grâce de Dieu et du saint siége apostolique Évêque d'Amiens certifions que l'extrait de l'autre part est signé du sieur Quignon Curé de la paroisse de St-Firmin dit en Castillon à Amiens et qu'on doit y ajouter foy. Donné à Amiens en notre palais Épiscopal sous nôtre seing et le sceau de nos armes, le vingt-sept aoust mil sept cent vingt-huit,

Signé : PIERRE Éu. d'Amiens.
Par Monseigneur,
Signé : LAPIERRE
avec paraphe.

Sceau, timbre sec aux armes de Pierre Sabatier, avec la légende : *Petrus Sabatier episcopus ambianensis.*

II

Diplôme oblong sur velin, du 2 octobre 1747, conférant à JB^te. L^s. Gresset, le titre de membre de l'Académie royale de Berlin.

Auspiciis serenissimi ac potentissimi
Friderici II
Regis Boruss. Elect. Brandenb. Duc. Supr. Siles. etc.
Regiœ Scient. et Litt. Acad. Boruss.
Protectoris clementissimi.

Virum illustrissimum, suisque titulis condecorandum
J.-B. Lud. Gresset,
In Regiam nostram Academiam, hoc Diplomate
Suscipimus.
Eumque honore, privilegiis et beneficiis
Academicorum ordini concessis
Rite ornamus.

Cujus rei, ut plena fides existat,
Ex decreto Academiæ in Acta relato,
Hasce litteras sigillo publico et subscriptione consueta munitas
Expediri jussimus.
Berolini, die 2 octobris anno 1747.
Signé : P. L. Moreau de Maupertuis,
prœses.
Formey. secret. tr.

III

A la quatrième et dernière feuille du document suivant, se trouve, en travers, la note qui suit, écrite de la main de Gresset lui-même et transcrite ici ligne pour ligne.

=Copie collationnée du privilége du / Mercure de France, en datte du 27 / avril 1758, dans lequel est portée La / pension de deux mille Livres que / le Roy eu la bonté de m'accorder./.

« Aujourd'huy vingt sept avril mil sept cent cinquante huit, le Roy étant à Versailles, voulant que le Mercure de France, dont Sa Majesté avoit accordé le privilege au feu sieur de Boissy, par son Brevet du douze octobre mil sept cent cinquante quatre, continue d'être composé tous les mois avec toute l'attention qu'exige vn ouvrage aussi utile qu'agréable au public. Sa Majesté a cru ne pouvoir confier ce travail à vne personne qui rassemble plus de talens que le s^r Marmontel, connu par les différens ouvrages qu'ils (*sic*) a donné et qui ont eu les succès les plus suivis, en Luy accordant cette grâce, Sa Majesté a jugé à propos de réunir aud. privilege Celuy de l'Extrait et du choix des anciens mercures, soit historiques, soit Littéraires, et de rendre participants au produit de ce privilege plusieurs personnes qui méritent des récompenses par leurs services, ou par la distinction avec laquelle ils paroissent dans La republique des lettres. A cet Effet Sa Majesté a choisy pour composer à l'avenir le Mercure, ainsi que l'Extrait du choix des anciens mercures, soit historiques, soit littéraires, Exclusivement à tous autres, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, le s^r Jean François Marmontel. Veut et ordonne que toutes lettres de privileges luy en soient expédiées aux conditions neanmoins de ne pouvoir cedder ny transporter led. privilége en tout ou partie à quelque Personnes que ce puisse être, Sa Majesté se réservant la Disposition avenant le déces

dud Sr Marmontel. N'entend neantmoins Sa Majesté sous prétexte du présent privilege, interdire aux autheurs qui composeroient des ouvrages autre que des collections, et des ouvrages périodiques d'Extraire Les morceaux du Mercure qui seroient relatifs aux matieres qu'ils Traiteroient. *Veut Sa Majesté que led. Sr de Marmontel soit tenu de payer par chacun an, à commencer du premier aoust prochain,* Tant qu'il sera revêtu dud. privilege, les pensions pensions (*sic, bis*) cy aprés énoncés, Scavoir *au Sr Cahusac celle de deux mille Livres* que Sa Majesté luy avoit accordées dés l'année mil sept cent quarante quatre en consideration de ses travaux Littéraires et de ses services dans les emplois qu'il avoit remplis, *celle de pareille somme de deux mille Livres au s^r abbé Raynal* qui a été chargé de la Composition du Mercure pend^t Plusieurs années et qui a perfectionné cet ouvrage par son attention, et par son Travail particulier, *celle de deux mille livres à la d^lle de Lussan*. conformément au Brevet qui Luy en a été Expédié le dix neuf may mil sept cent cinquante cinq, celle *de deux mille Livres au s^r Philippes Bridor de la Garde, celle de dix huit cent livres au s^r Piron, celle de douze cens livres au s^r Ch^er de La Negerie frère du feu S^r de La Bruere, celle de deux mille quatre cent Livres à la Dame Veuve du s^r de Boissy et à son fils* et la disposition *reversible de l'un à l'autre, celle de deux mille livres au s^r Crébillon pere, celle de quinze*

cent Livres au sr Ste-Foix; celle de deux mille Livres au Sr Gresset, et celle de douze cens Livres au Sr de St Germain. Sa Majesté est persuadée que les graces qu'elle veut Bien répendre (*sic*) à des personnes de mérite et distinguées par leurs services et par leurs talens ne pouront (*sic*) qu'exiter (*sic*) l'Emulation et le progres des Lettres, veut et ordonne que toutes lesd. pensions soient payées annuellement La vie durant à ceux auxquels Sa Majesté en a fait don à La fin du mois de décembre par chacun an ou au plus tard dans le courant du mois de Janvier suivant, par led. Sr de Marmontel ou ses successeurs aud. privilege. Ordonne en outre, Sa Majesté que lesd. pensions soient prelevées sur le produit dud. Privilege immediatement après les frais necessaires pour son exploitation sans que le propriétaire du privilege en puisse rien retirer que l'acquit desd. pensions, et en cas qu'il vienne à en vaquer par le decés de quelques vns de ceux que Sa Majesté en a Gratiffié, elle se reserve d'en disposer de cette manière, et en faveur de telle personne quelle jugera à propos, et pour la plus grande surete du payement desd. pensions, L'intention de Sa Majesté est que celui qui sera préposé par led. Sr Marmontel ou ses successeurs aud. privilege pour la recette des deniers provenant de la vente des exemplaires du Mercure, donne et fournisse bonne et suffisante Caution, et quant au produit du Mercure depuis le decés dud. Sr de Boissy jusqu'au Premier aoust

prochain, il appartiendra à sa veuve et à son fils, a condition par eux de se charger de la Redaction du Mercure jusques et compris le mois de juillet de cette année, et de payer jusqu'à ce tems les pensions dont Etoit tenu le feu sr de Boissy par le Brevet du douze octobre mil sept cent cinquante quatre aux personnes y dénommées, et à celles qui ont succédée aux pensions vacantes sur led. privilege. Veut et ordonne aussi Sa Majesté qu'il soit délivré par led. sr de Marmontel vne expedition en forme dud. privilege à chacun des pensionnaires portées (*sic*) en icelui, et pour assurance de Sa volonté Sa Majesté m'a commandé d'expédier le Present Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy Conser Secrétaire d'Etat, et de ses commandemens et finances. Signé : Louis. et Plus Bas Phelippeaux.

Collationné par nous Ecuyer Conseiller secrétaire du Roy, maison Couronne de France Et de ses finances, sur loriginal En parchemin dud. Brevet, representé Et rendu ce Jourdhuy Dix Juin mil sept cent cinqte huit

Lecoinels.

Cette signature est illisible : Peut-être est-ce *Lecointe* ou *Lecaisnes*?

IV

Lettres d'annoblissement pour le s^r Gresset.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous Présens et Avenir, SALUT. Les avantages que les Sciences, les Belles Lettres, et les arts procurent à notre Royaume, Nous invitent à ne negliger aucun des moyens qui peuvent contribuer à leur maintien et à leur progrès. Les Titres d'honneurs répandus avec discernement sur ceux qui les cultivent, nous paroissent l'encouragement le plus flateur (*sic*) que nous puissions leur donner. Parmi ceux de nos sujets qui se sont livrés à l'étude des Belles Lettres, Notre cher et bien aimé JEAN-BAPTISTE-LOUIS GRESSET s'est distingué par des ouvrages qui lui ont acquis une célébrité d'autant mieux méritée que la Religion et la décence toujours respectées dans ses écrits, n'y ont jamais reçu la moindre atteinte. Sa réputation a depuis longtems engagé l'Académie française à le recevoir au nombre de ses membres, et Nous l'avons vu avec satisfaction Nous offrir en qualité de Directeur les homages (*sic*) de cette Académie, la première fois que Nous avons bien voulu l'admettre à nous les présenter à l'occasion de notre avenement à la couronne. Nous savons d'ailleurs qu'il est issu d'une famille honête (*sic*) de notre ville d'Amiens, que son ayeul et Son Père y ont rempli différentes charges municipales, et qu'ils y ont toujours, ainsi que le s^r Gresset lui même,

vécu de cette maniere honorable qui, en raprochant (*sic*) de la Noblesse, est en quelque sorte un dégré pour y monter. A Ces Causes, Nous avons de notre grace speciale, pleine puissance et autorité Royale annobli, et par ces Présentes signées de notre main, annoblissons ledit s^r^ Jean-Baptiste-Louis Gresset, et des titres et qualités de Noble et D'Ecuyer, l'avons décoré et décorons, voulons et Nous plait qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses Enfans, Postérité et Descendans mâles et femmelles nés et à naître en légitime mariage, que comme tels, ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'Ecuyer, parvenir à tous dégrés de Chevaleries, et autres dignités, titres et qualités réservés à notre Noblesse, qu'ils soient inscrits au catalogue des Nobles, et qu'ils joüissent et usent de tous les droits, prérogatives, priviléges, franchises, Libertés, prééminences, exemptions et immunités dont joüissent et ont accoutumé de joüir les anciens nobles de notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement, et ne féront acte de dérogéance, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, Terres et séigneuries Nobles de quelque titre et qualités qu'Elles Soient. Permettons aud. Sr Gresset, et à Ses Enfans, Postérité et Descendans de porter des armoiries timbrées telles qu'Elles seront réglées par le S^r^ D'hozier, Juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans ces Présentes, aus-

quelles Son acte de réglement sera attaché sous notre contrescel, avec pouvoir et liberté de les faire peindre, graver et insculper, si elles ne le sont déja, en tous endroits de leurs maisons, terres et Seigneuries que bon leur semblera sans que pour raison de ce que dessus led. Sr Gresset ses Enfans, Postérité et descendans puissent être tenus de Nous payer et à nos Successeurs Rois aucune finance ni indemnités, dont à quelque Somme qu'elles puissent monter, Nous leur avons fait et faisons don par ces d. Présentes, et Sans qu'ils puissent être troublés et recherchés pour quelque cause, occasion et pretexte que ce soit, à la charge par eux de vivre noblement et Sans déroger. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces Présentes ils ayent à faire enregistrer, et du contenu en icelles joüir et user led. Sr Gresset, ensemble ses Enfans, Postérité et Descendans mâles et femmelles nés et à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens quelconques, et non obstant tous Edits, Déclarations, arrêts et reglemens à ce contraires, ausquels et eux dérogatoires des dérogatoires y contenus Nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard Seulement, et Sans tirer à conséquences. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à

toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces d. Présentes, sauf en autre chose notre droit, et l'autrui en tout. DONNÉ à Marly au Mois de Juillet, l'An de Grace mll sept cent soixante quatorze et de Notre Règne le Premier.

LOUIS.

PAR LE ROI,

PHELYPEAUX
(*avec paraphe*).

NOTA. Les armoiries de Gresset sont : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 croix pattées de même, 2 et 1*.

(Note communiquée par M. M.-A.-Gabriel Rembault, d'Amiens).



DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE

PAR M. WATEAU,

DIRECTEUR, PREMIER AVOCAT GÉNÉRAL,

(*Séance du 4 Août* 1867).

MESSIEURS,

Jamais les efforts de l'activité humaine ne furent à la fois ni plus persévérants ni plus féconds en résultats pratiques que dans notre siècle. Chaque jour fait, pour ainsi dire, éclore avec lui une conquête nouvelle : ainsi, nous voyons avec admiration, tantôt la science étendre ses limites incessamment fugitives ; tantôt le commerce régénéré vivre d'une vie plus large, grâce aux facilités sans nombre aujourd'hui permises à ses transactions ; tantôt l'agriculture, remise en honneur, réaliser des perfectionnements aussi précieux qu'imprévus ; tantôt enfin l'industrie accomplir des prodiges dont la France

offre en ce moment au monde entier l'incomparable assemblage. De toutes parts donc, dans les nations civilisées, un immense mouvement intellectuel s'opère, qui tend de plus en plus à effacer les vestiges vermoulus du monde ancien; à niveler, de l'Orient à l'Occident, les intelligences désormais affranchies des entraves d'une mesquine rivalité, et, par le puissant levier de ses efforts réunis, à pousser l'humanité vers la terre promise de l'avenir par les voies lumineuses de la civilisation et du progrès.

Toutefois, Messieurs, telle est la loi de notre imparfaite nature, que cet élan, si merveilleux qu'il soit, n'embrasse cependant pas l'ensemble de toutes les conceptions de l'esprit humain, et que, dans l'ardeur de sa course fiévreuse vers l'asservissement du monde matériel à ses besoins comme à ses fantaisies, l'homme laisse fatalement de côté ce qui, à d'autres époques, a fait l'objet de ses plus chères préoccupations; je veux dire le culte des aspirations immatérielles et des manifestations idéales de son cœur et de sa pensée : de là, en regard de cet unanime concert de toutes les forces vives de son intelligence en l'honneur de la science et de l'industrie, ce triste et non moins unanime délaissement de sa part, dans tous les pays et plus particulièrement peut-être dans le nôtre, de cette grande et forte littérature qui, pendant les deux derniers siècles, a ajouté aux autres gloires de la France un nouvel et impérissable éclat.

Messieurs, je n'aime guère les longs discours, surtout quand je les fais; n'ayez donc aucune crainte de me voir aborder devant vous la tâche, hélas! trop facile, mais en même temps aussi trop vaste, de l'examen critique de notre littérature contemporaine. Je me propose seulement d'esquisser à grands traits ses tendances et ses défauts, et de me renfermer ainsi dans le modeste rôle d'une sentinelle avancée, impuissante à rendre d'autre service que d'éveiller l'attention de ceux qui, par leur zèle et par leur talent, peuvent conjurer le danger et réparer le mal. C'est déjà beaucoup pour mes forces, ce sera trop sans doute encore pour votre patience.

Il ne faut être ni un moraliste bien sévère ni un littérateur bien raffiné pour confesser que la littérature actuelle n'est pas, chez nous, à la hauteur de son passé et subit une crise dont les symptômes deviennent de jour en jour plus alarmants. Chacun gémit, tout bas, d'une situation sur laquelle l'illusion ne lui est pas permise, mais chacun semble néanmoins, tout haut, l'accepter avec une sorte d'indulgente faiblesse, et, par cette tiédeur même, laisse un libre champ à l'envahissement toujours progressif du fléau. Pourquoi ces transactions? Pourquoi ces contradictions? Ayons donc au moins le courage d'envisager résolument le mal; ne craignons pas surtout d'appeler les choses par leur nom et de dire que, pour le fond comme pour la forme, nous sommes en pleine décadence littéraire. Il ne me

faudra pas, je pense, beaucoup d'efforts pour démontrer la justesse de cette appréciation, et pour m'en faire ainsi pardonner la sévère mais nécessaire franchise.

Ai-je besoin d'insister sur la première de ces propositions, et le vice capital des productions littéraires livrées chaque jour en pâture à l'insatiable avidité du public n'apparaît-il pas à la conscience de tous dans sa désolante certitude ? N'est-il pas vrai qu'au lieu d'avoir pour effet de moraliser les masses, nos romans et nos pièces de théâtre, par exemple, cette expression la plus populaire et la plus saisissante de la pensée, n'aboutissent, en définitive, grâce à leurs faciles et énervantes allures, qu'à reléguer dans l'ombre et à émouser les éternels principes d'honnêteté, de moralité et de devoir qui font les sociétés fortes et prospères ? Où donc est la cause de ces fâcheuses tendances et de ces tristes résultats ? Valons-nous donc moins que nos pères et la corruption a-t-elle fait dans le cœur humain de si désastreux ravages qu'il ait perdu la susceptibilité primitive du sens moral, et qu'il accepte aujourd'hui comme presque légitimes des enseignements qui auraient encouru jadis sa réprobation et son mépris? Non, Messieurs ; soyons plus justes envers notre époque et n'accusons pas la civilisation, dont nous constations tout-à-l'heure les bienfaits à un autre point de vue, de nous avoir, par une sorte de compensation déplorable, oblitéré la conscience et des-

séché le cœur. L'homme est toujours l'homme, avec ses passions, ses défaillances, ses vices même, mais aussi avec sa grandeur et ses nobles sentiments qui sont comme le reflet le plus souvent éphémère mais parfois aussi resplendissant de sa divine origine. Mais, le milieu dans lequel il vit et qu'il se prépare à lui-même dans la plénitude de sa liberté, contribue puissamment à favoriser l'essor de ses bons ou de ses mauvais instancts, et il n'est [pas surprenant que, dominé aujourd'hui par le besoin sans cesse plus impérieux de donner satisfaction à ses jouissances matérielles et à ses goûts de luxe et de bien-être, il fasse facilement bon marché des traditions désormáis importunes auxquelles l'austérité des anciens temps avait imprimé le caractère du devoir. De là, ces capitulations de conscience, ce relâchement des mœurs qui s'infiltrent peu à peu dans toutes les classes de la société et qui, violant assurément la loi morale, paraissent souvent n'avoir d'autre souci que de côtoyer habilement les périlleuses limites de la loi pénale. Mais, si telle est la réalité de la vie moderne, la littérature qui cherche à en reproduire le tableau a, de son côté, le tort impardonnable d'en assombrir encore les couleurs, et, sous le vain prétexte de fidélité, d'étaler au grand jour ces faiblesses et ces hontes qu'elle s'efforce complaisamment de pallier quand elle ne pousse pas l'impudeur jusqu'à les exalter. Voilà le mal.

Ainsi, le théâtre, en particulier, avait autrefois la

prétention souvent justifiée de corriger les mœurs en ridiculisant les travers du temps et en rendant le vice odieux et méprisable : pour y parvenir, il prenait des types d'autant plus saisissants, qu'ils étaient plus vivants et plus vulgaires. A l'heure qu'il est, que nous présente donc ce prétendu miroir de nos vices et de nos défauts ? Ce sont ou des hommes façonnés à plaisir en dehors des conditions normales de la nature humaine, capables des combinaisons les plus recherchées et, grâce à Dieu, les plus impossibles de la scélératesse et de l'infamie, animés des passions les plus effrénées et les plus subversives ; ou bien encore des femmes, faut-il les appeler ainsi ? qui, foulant aux pieds toute retenue, ne réclament pour leur sexe des franchises et des immunités nouvelles que pour pouvoir ainsi impunément offrir à nos yeux attristés le spectacle de leur pudeur perdue ; partout enfin des héros de fantaisie, types d'un idéal monstrueux mille fois plus pervers que la réalité, si affligeante qu'elle puisse être ! Il en résulte que chacun, même le plus accommodant, refuse bien vite de se reconnaître sous ces traits exagérés et travestis : par un sentiment, jusqu'à un certain point excusable, de dignité offensée, il se sent meilleur, et ce n'est pas beaucoup dire, que l'humanité de convention qu'on lui expose, et il en conclut assez facilement qu'il n'a ni à se préoccuper ni surtout à se corriger de vices ou de travers qu'il n'a pas Est-il besoin de dire combien la pente de

cette trop indulgente appréciation de soi-même est rapide et dangereuse? Non-seulement on est porté alors à se complaire dans ses imperfections ; mais, si l'exemple proposé n'a pas eu, par suite de son exagération même, l'effet moralisateur qu'il devait produire, il amène en outre ce fatal résultat de perpétuer le mal en étiolant peu à peu l'esprit et le cœur dans l'insouciante habitude de sentiments faux et malsains.

On a souvent dit, Messieurs, que la Cour d'assises est la meilleure école du crime : n'est-il pas permis d'affirmer aussi que, dans de pareilles conditions, le théâtre ne saurait être l'école de la vertu? Lorsque, il y a plus de deux siècles, cet admirable génie que Louis XIV considérait avec raison comme le plus grand homme qui dût illustrer son règne, Molière, voulant faire justice du mauvais goût qu'une recherche et un raffinement excessifs avaient introduit dans le langage, s'attaquait de front à la puissance littéraire de son temps qui couvrait de son égide ces exagérations, à l'hôtel de Rambouillet, et mettait en scène les *Précieuses ridicules*, le coup portait aussitôt terrible et sans riposte ; notre langue à peine formée secouait victorieusement le joug de l'afféterie pour sortir pure, énergique et simple de cette périlleuse épreuve, et il ne se rencontrait personne qui eût encore la témérité de vouloir disputer à Cathos et à Madelon la palme du langage emprunté et les brûlants hommages de Mascarille et de Jodelet. De nos

jours, un auteur spirituel et des plus osés veut stigmatiser tout ensemble la frivolité des femmes, l'esprit trop prosaïquement calculateur des hommes, le vice de l'éducation des jeunes filles et les ridicules des jeunes gens. La satire est vive et piquante; et, par une heureuse exception, on reconnaît au passage, à leur fidèle ressemblance, les personnages que l'on coudoie chaque jour dans le monde. Vous croyez sans doute que c'en est fait de la *Famille Benoiton*; qu'elle va désormais rentrer dans un oubli mérité et disparaître à toujours devant l'autorité souveraine du bon sens et du goût? O bizarrerie! Le ridicule dont on la couvre n'a d'autre effet que de la rendre plus triomphante et plus vivace encore! Beaucoup ont la faiblesse irréfléchie de s'efforcer de reproduire aussi exactement que possible dans la vie ces personnages dont ils viennent de rire au théâtre, et tous, même parmi les plus austères, acceptent sans trop protester ces étranges allures auxquelles, il faut le dire bien bas, ils font même parfois aussi d'involontaires concessions. Pourquoi donc en est-il ainsi? Pourquoi la leçon a-t-elle manqué et pourquoi le public, tout en la reconnaissant juste et raisonnable, en prend-il cependant le contre-pied? N'est-ce pas parce que la littérature a, par sa faute, perdu son prestige; qu'on ne croit plus à ses enseignements trop souvent pernicieux ou faux et; qu'enfin, la facilité de nos mœurs s'accommode plus volontiers du laisser-aller que de la contrainte?

Je crois, Messieurs, en avoir dit assez pour montrer que nous ne devons guère compter sur la littérature actuelle pour nous instruire et pour nous corriger, et qu'ainsi elle pèche évidemment par sa base la plus essentielle, l'autorité et la force morales dont l'absence, non contente de la frapper d'impuissance, en peut faire aussi un redoutrble instrument de désorganisation sociale.

Mais la richosse de la forme viendra-t-elle, du moins en partie, racheter les imperfections du fond, et les enseignements de cette moralité suspecte se produiront-ils abrités sous le masque séduisant d'un langage élégant, harmonieux et pur ?

Au risque de passer à vos yeux pour un censeur bien chagrin, je suis contraint de constater, Messieurs, que, bien loin de rencontrer ici l'appoint de cette consolation littéraire, je me heurte, au contraire, contre un mal non moins grave et non moins évident que l'autre. N'est-il pas trop réel, en effet, que la vraie langue française, la langue de Bossuet, de Racine et de Voltaire, menace, si l'on ne prend pas garde, de se transformer en un patois indigeste et sans nom, rompant effrontément en visière, non seulement avec les errements de son splendide passé, mais aussi avec les règles les plus vulgalres de la délicatesse et du goût ? Comment ne pas nous émouvoir quand nous la voyons, sous le prétexte de s'enrichir, emprunter, sans nécessité et sans mesure, à des idiomes étrangers des mots et des locutions qui,

par une assimilation intempestive, lui enlèvent son individualité propre et son caractère national ? Comment surtout ne pas nous insurger plus énergiquement encore contre cette malencontreuse manie qui la conduit à faire servir ses mots à des combinaisons bizarres et grotesques, à les détourner sans cesse de leur sens primitif et naturel, pour les applications les plus imprévues, et à substituer ainsi un jargon confus, et le plus souvent inintelligible pour ceux qui ne sont pas initiés à ses hardiesses, à ce langage dont, à défaut d'élégance et de recherche, la simplicité et la clarté constituaient du moins naguère l'incontestable mérite ? Avouons-le, ce n'est plus seulement aujourd'hui dans les conversations familières et frivoles que règne en souverain maître cet argot de mauvais aloi : on le retrouve partout, au salon comme dans la rue, au théâtre comme dans les livres ; chaque jour, il s'affirme avec une autorité nouvelle, il tend à se régulariser et à se poser davantage et, s'il n'a encore ni sa syntaxe ni son académie, il a du moins maintenant son dictionnaire officiel (1).

Si donc l'on apporte pas un prompt remède à cet état de choses, c'est le désordre, c'est l'anarchie, c'est bientôt la décadence avec tous ses désastres ! Qui sait alors quand luira le jour de la rénovation et quand surgira un autre Molière qui tarira la

(1) *Dictionnaire de la Langue*, par Alfred Delvau.

source de ce mal plus sérieux encore que celui dont a triomphé notre grand écrivain, puisqu'au lieu de se proposer pour idéal l'exagération de l'élégance et la quintessence du langage, notre littérature semble, au contraire, poursuivre désormais, comme le type de la perfection suprême, l'ambiguïté, la vulgarité, la grossièreté, dirai-je même parfois le cynisme de l'expression?

Ne nous le dissimulons donc pas, Messieurs, nous sommes en face d'un de ces dangers redoutables qui réclament, pour être efficacement combattus, non point la timide prudence d'une résignation expectante, mais de la résolution, de l'initiative et de l'action. Tous, gens de cœur et d'intelligence, amis de toutes les gloires et de toutes les grandeurs de notre pays, nous sommes d'accord pour vouloir lui conserver intacte cette aristocratie de l'urbanité et du beau langage que nul ne pouvait jadis lui disputer. Faibles ou forts, unissons nos courages pour lutter contre le flot qui nous déborde et qui menace d'entraîner bientôt à la dérive ce précieux héritage que nous ont légué nos devanciers. Grâce au Ciel, cette lutte est depuis longtemps entamée et soutenue avec ardeur par quelques esprits d'élite qui protestent par leurs œuvres contre les aberrations de la mode, et en voyant leurs efforts encouragés, dans de certaines limites, par ceux-là même qui sacrifient aux faux dieux que je veux détrôner, on peut conserver encore la légitime espérance d'un meilleur avenir.

Hier encore, expirait à la tâche un de ces infatigables champions de la bonne cause, le plus dévoué et le plus illustre de tous, et vous me permettrez de m'incliner avec respect devant la tombe du poète, gardien fidèle de nos grandes traditions littéraires, pour lequel l'immortalité vient si prématurément de commencer. Quand, il y a vingt-quatre ans, François Ponsard se révéla à l'improviste par un ouvrage aux mâles et sévères accents, *Lucrèce*, l'émotion fut grande dans le monde des lettres ; et, si les critiques les plus passionnées ne furent pas épargnées au jeune avocat de Vienne, qui s'élevait du premier bond au niveau des maîtres, on dut au moins reconnaître unanimement en lui des qualités éminentes et saluer au passage, dans ses vers inspirés, l'écho depuis si longtemps muet de la muse de Corneille. Vainement essaya-t-on d'effeuiller par le ridicule la fragile couronne qui ceignit, dès le début, le front du poète, en l'appelant le chef de l'École du bon sens : Ponsard, ainsi que l'avait fait avant lui Casimir Delavigne, pour le plus grand profit de sa gloire littéraire et de la nôtre, ne crut pas la poésie condamnée à un nécessaire et éternel divorce avec le bon sens : il accepta donc résolument cette qualification ironique dans la bouche de ses détracteurs comme devant être le programme de sa vie tout entière, et si d'autres, dans le délire de la passion, avaient osé prendre un moment pour devise ces mots: « Le beau, c'est le laid, » lui inscrivit, sans hésiter,

sur son drapeau ceux-ci : « Le beau, c'est le vrai, c'est l'honnête. » — Le succès ne pouvait faire défaut à une pareille entreprise au service de laquelle l'écrivain mettait une connaissance approfondie des modèles de l'antiquité, l'amour convaincu de l'art et un cœur qui, épris de toutes les idées grandes et généreuses, voulait se consacrer sans réserve à en assurer le triomphe.

Aussi, voyez comme dans une langue, tantôt harmonieuse et charmante, parfois sublime, toujours énergique et correcte, il savait peindre les passions es plus tendres, exprimer les plus nobles sentiments, combattre les mauvais instincts et revendiquer les droits imprescritibles de la raison humaine ! *L'Honneur et l'Argent, la Bourse*, quelles sanglantes satires des mœurs du siècle ! — *Horace et Lydie*, quelle ravissante réminiscence de la poésie du temps d'Auguste, assouplie à nos exigences modernes ! — *Agnès de Méranie*, *Charlotte Corday*, *le Lion amoureux*, quelles œuvres empreintes tout à la fois de grâce et de puissance ! et *Galilée* enfin, son chant du cygne, quel drame émouvant dans sa simplicité ! quel éloquent plaidoyer en faveur de la liberté de penser, màis en même temps quel pieux et éclatant hommage rendu à la grandeur de Dieu ! et comme l'honnêteté, l'indépendance et l'énergie des sentiments s'y unissent avec un merveilleux bonheur à la flexibilité et à la vigueur du style !

Il ne pouvait entrer dans le plan que je me suis

tracé d'étudier ici avec détails l'œuvre entier de Ponsard : j'ai voulu seulement l'effleurer afin de montrer, par un exemple irrécusable, ce que peuvent la persévérance et la conviction pour arrêter les progrès du mal que j'ai essayé de vous signaler. Ne désespérons donc pas, Messieurs ; au lieu de nous consumer dans de stériles lamentations, réagissons avec courage contre les entreprises insensées dont nous sommes les témoins, et mettons en commun nos dévouements et nos efforts. Sans doute, les hommes de la trempe de celui que je viens de citer n'apparaissent qu'à de rares intervalles, comme de brillants et fugitifs météores ; mais si tous n'ont pas en partage les inspirations et la puissance du génie, tous, du moins, peuvent apporter à l'œuvre de régénération devenue nécessaire les lumières du sens commun, les fruits de l'étude et le sentiment profond de l'amour du bien. Puisse donc cet appel être entendu! Pour moi, quand je viens ainsi convier tous les hommes de bonne volonté à servir la cause de notre littérature française si sérieusement compromise, j'ai la ferme espérance de rencontrer un sympathique écho dans la ville natale des Du Cange, des Voiture et des Gresset.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX DE LA POÉSIE

de 1866

ET D'ELOQUENCE DE 1867

Par M. H. HENRIOT.

(*Séance du 4 Août* 1867.)



MESSIEURS,

L'Académie n'ayant pu tenir sa séance publique l'an dernier à cause des tristes événements qui ont affligé notre ville, s'est vue dans l'obligation de renvoyer à la séance d'aujourd'hui son rapport sur le concours pour le prix de poésie de 1866.

Parmi les entreprises extraordinaires que les conquêtes scientifiques et le génie créateur du dix-neuvième siècle auront tentées et accomplies dans l'intérêt du bien-être et de la civilisation universels, il en est deux surtout qui, par la hardiesse des

conceptions, la multiplicité des obstacles, la grandeur du but et le prestige qui les environne, ont semblé, dès le principe, destinées d'une manière toute spéciale aux honneurs de la poésie : je veux parler du percement de l'isthme de Suez et du Mont-Cenis. Or, celui-ci, comme premier en date, ayant été désigné par l'Académie en 1865, pour le concours de 1866, tout devait lui faire espérer que le choix du sujet provoquerait une lutte sérieuse et aboutirait à une couronne; mais, par malheur, je dois dire, dès à présent, qu'elle a été complètement déçue dans son attente. S'il en fût arrivé autrement, ma tâche eût d'abord été moins difficile, surtout à si courte échéance, et, en second lieu, bien plus agréable.

« Dans les profonds desseins de la Providence, il « n'est pas jusqu'aux plus puissants obstacles qui ne « deviennent un élément de progrès. »

Telle est l'épigraphe de l'une des trois pièces de concours adressées à l'Académie. Adoptant les stances libres et le caractère du dithyrambe, l'auteur divise son poème en quatre parties dont la première, par une prosopopée hardie, présente le Mont-Cenis comme un autre Titan révolté contre le Ciel. Elle se compose de quatre strophes que je vous demanderai la permission de citer en entier pour vous donner une idée générale de la manière et du plan du poète, et aussi parce qu'elles sont de beaucoup les meilleures de toute son œuvre :

Les temps étaient venus ; le Monde allait éclore,
La nuit et le soleil n'existaient pas encore,
Le chaos s'agitait dans sa profonde horreur,
Quand, au souffle tombé d'une puissante bouche,
Le feu rendu captif sous une épaisse couche,
Vaincu, gronda, mugit dans toute sa fureur.

Soumis dès ce moment au grand ordre suprême,
L'élément condensé, refoulé sur lui-même,
Indigné d'obéir, déjà se révoltait ;
Et d'effroyables coups sans repos se pressèrent,
Et des monts orgueilleux vers le ciel se dressèrent
Comme pour insulter au Dieu qui les domptait.

Entre les plus altiers aux formidables crêtes,
Allant braver la foudre et vaincre les tempêtes,
Le Cenis d'un seul jet avait touché les cieux :
A peine reposé de l'effroyable crise,
Raidi de tout son poids sur sa profonde assise,
Il soulevait encor ses pics audacieux.

Ainsi la soif du mal toujours pousse et dévore,
Ainsi lutte l'orgueil ; mais avant que l'aurore
Au premier jour du Monde eût ouvert le chemin,
Une voix s'entendit comme un grand bruit qui passe,
Et l'ouragan fougueux s'arrêta dans l'espace,
Et le mont frissonna sous l'immortelle main.

Assurément ce début ne manque ni d'énergie ni de grandeur, et la majesté des images y est bien en rapport avec l'élévation du sujet. Aussi regrettons-nous vivement que le poète n'ait pas soutenu plus longtemps son vol à la même hauteur, et qu'il semble, pour ainsi dire, déjà fatigué en abordant la seconde partie dont nous ne citerons que les trois premières stances.

La voix disait : Grain de vile poussière,
Impuissante matière,
Que prétends-tu ? Pourquoi
Ton insolent orage
Dans ton excès de rage,
S'épuise-t-il à te souffler vers moi ?

Si tu croyais monter jusqu'où naît ma tempête,
Dresser ton orgueilleuse tête
Encor plus haut,
Arrête !
J'ordonne, obéis, il le faut...

Mais comme devant moi la peine suit le crime,
Mais plus profondément il a creusé l'abîme,
Plus il en doit subir l'épouvantable horreur,
Ecoute, retiens bien sur quelle pente en fleur,
Je te ferai glisser dans mon jour de terreur.

Vient ensuite de la part de l'Éternel, de celui qui s'est contenté de dire, *lux fiat*, pour que la lumière fût faite, une longue et fastidieuse énumération des châtiments qu'il réserve au coupable, et qu'il semble se complaire à rendre plus terribles encore par une gracieuse et riante opposition du splendide printemps qui doit les précéder.

Puis à l'instant venu, j'obscurcirai mes voiles,
J'éteindrai mon soleil sous une épaisse nuit,
J'arracherai le feu du front de mes étoiles,
Pour les précipiter avec un plus grand bruit.

Cinq autres strophes de la même couleur et d'une imperturbable redondance continuent à peindre, toujours avec un grand luxe de détails, les

vengeances du Tout-Puissant, qui ne cesseraient, pour faire place au pardon,

Que lorsqu'après mille ans, mille ans et plus encore,

l'indomptable orgueil du farouche Titan aura crié merci, et que la France et l'Italie s'étant frayé un passage à travers les gouffres qui le retiennent captif, resserreront plus étroitement encore les liens qui les unissent : et c'est aussi de ce jour, si nous en croyons les pressentiments du poëte, que datera l'ère d'une paix universelle, d'un nouvel âge d'or pour tous les peuples : fasse donc le Ciel que nous ne l'attendions pas trop longtemps!

La troisième partie consacrée à la description des travaux, et la quatrième au tableau de la grande régénération qui doit les suivre, n'offrent pas les mêmes exagérations de mots et de pensées que la deuxième. Mais comme elles ne sont cependant pas comparables à la première, je crois devoir ne leur emprunter aucune citation.

Bref: plus de défauts que de beautés, tel est le jugement de l'Académie sur une œuvre qui, renfermât-elle quelques strophes heureuses, lui a paru pécher essentiellement par l'abus du bizarre et du gigantesque, indépendamment d'une foule de redites et d'expressions vicieuses, les unes triviales et les autres à peu près inintelligibles. Il y a donc loin de là à ces justes proportions, à cette parfaite concordance, qui seules peuvent assurer à la poésie,

comme à tous les arts en général, un succès légitime et durable, et sans lesquels il ne saurait y avoir pour eux ni gloire ni profit.

Un vers très-connu :

> L'Ennui naquit un jour de l'Uniformité,

sert d'épigraphe à la seconde pièce de vers dont j'ai à vous rendre compte.

Si les écarts de l'imagination, l'abus du coloris, en un mot, l'enthousiasme de contrebande, sont un des plus grands écueils de la poésie, elle ne doit pas se garer avec moins de soin de l'excès contraire, c'est-à-dire de cette extrême simplicité voisine du trivial, de ce terre-à-terre de la pensée et de l'expression qui lui retirant son cachet et son caractère, surtout dans les sujets sérieux, la rend, par cela même, bien inférieure à la prose. Celle-ci, du moins, entièrement libre dans ses conceptions et dans son essor, puisqu'elle n'est gênée ni par le rhythme ni par le césure ni par la rime, ne dit que ce qu'elle veut et comme elle le veut, sans avoir à lutter sans cesse pour se renfermer dans une sage réserve et de justes proportions. L'immortel législateur du Parnasse français a dit avec raison :

> Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Et à l'avenir, ajouterai-je, mais en simple prose, ne voulant pas faire concurrence à Boileau, ne vous aventurez plus sur une mer perfide et fertile en

naufrages, ô vous qui n'en serez pas moins, pour cela, bon fils, bon père et bon citoyen : les *qui*, les *que*, les *enfin*, les *et puis*, l'abus des phrases incidentes et des pléonasmes, et bien d'autres misères contre le goût et les règles, qui pullulent dans vos vers, nous montrent jusqu'à l'évidence que vous n'avez pas reçu du Ciel l'influence secrète et que vous ne pourriez que vous consumer en infructueux efforts. Ajouterons-nous que de vos 160 alexandrins il en est peu qui n'aboutissent, presque mécaniquent, à tomber et à finir les uns après les autres avec une désolante monotonie, comme ceux-ci, par exemple; ils ont rapport au commencement des travaux, et je les prends, pour ainsi dire, au hasard :

Bientôt pourtant parut un formidable essaim,
De hardis travailleurs, les armes à la main,
Fidèles messagers des ordres de la France,
Dont les regards brillaient d'ardeur et d'espérance :
Quand le foret profane attaqua le granit,
De la base au sommet le géant tressaillit ;
Vers ces audacieux baissant sa tête altière,
Et du regard lançant un éclair de colère,
Son écrasant mépris laissa tomber ces mots
Que grossirent encor ses terribles échos :
« Malheureux insensés !!.. sachez que sur ces faîtes
« On a vu se briser mille et mille tempêtes ;
« Sur mes flancs endurcis les siècles ont passé,
« Et contre mes rochers le temps s'est émoussé,
« Je ris de vos efforts, vain peuple de la terre,
« Moi... dont le vieux granit arrête le tonnerre. »

Il dit.., et puis reprit son immobilité...

En vérité je ne crois pas que l'auteur s'y fût pris autrement dans les neuf dixièmes au moins de son poème pour démontrer une fois de plus la vérité de son épigraphe :

« L'Ennui naquit un jour de l'Uniformité.»

Mais l'Académie l'avait reconnue depuis trop longtemps pour avoir besoin de cette nouvelle démonstration.

Enfin, Messieurs, le troisième et dernier envoi poétique dont il me reste à vous entretenir, a été remis sans épigraphe, ni bulletin cacheté, et seulement vingt jours après le terme prescrit. Mais, je me hâte de le dire, l'Académie y a vu d'autant moins une fin de non-recevoir, qu'elle n'avait pas de prix à décerner. Il est intitulé : *Passage des Alpes par Annibal et Napoléon. — Percement du Mont-Cenis.*

En lisant et relisant cette composition de trois cents vers et plus, et que je ne puis attribuer qu'à un poète jeune encore, et probablement à son coup d'essai, j'ai éprouvé tour à tour deux impressions bien différentes : impression de plaisir en y reconnaissant l'empreinte d'une intelligence rapide, d'un esprit cultivé, d'un véritable sentiment poétique. Mais aussi, d'autre part, impression de regret, en voyant des dons si précieux gaspillés comme à plaisir par une précipitation et une incurie inconcevables. En effet, au milieu de vers souvent harmonieux et faciles, d'heureuses et brillantes métaphores, d'ex-

pressions aussi justes que hardies, et de souvenirs historiques empruntés avec bonheur aux conquêtes de deux grands capitaines, pour leur opposer ensuite avec avantage les conquêtes pacifiques du progrès et de la civilisation, comment expliquer autrement les fautes qu'on y rencontre à chaque pas. J'en excepte cependant les quarante derniers vers : ceux-ci, je dois le dire, sans être d'un ensemble irréprochable, me paraissent tellement supérieurs à tout ce qui précède, que je les comparerais volontiers au couronnement grandiose d'un édifice dont toutes les autres parties manqueraient de liaison, de style et même de solidité : fautes contre le goût, contre la prosodie et même contre la grammaire : ici c'est un brutal hiatus qui vous saisit inopinément à la gorge, là des rimes plus que douteuses ou irrégulières, plus loin un alexandrin de treize pieds, voisin d'un autre qui n'en a que onze, sans parler de tous ceux qui, pour avoir exactement leur compte, n'en vont ni plus droit, ni plus vite, etc., etc.; tandis qu'avec un peu d'attention et de travail il eût été si facile à notre jeune poète, (je dis jeune, sans le connaître, parce qu'autrement je le considérerais comme incurable), de se poser honorablement dans les lettres : — Qui veut la fin veut les moyens, dit un vieux proverbe qu'il n'avait, d'ailleurs, pas besoin de connaître pour s'en faire l'application, attendu qu'il ne pouvait entrer dans la lice qu'avec la ferme résolution de s'y comporter vaillamment et de vain-

cre tous ses rivaux ; pourquoi donc n'a-t-il pas fait quelques efforts de plus pour leur disputer honorablement la victoire?

Voici maintenant les vers qui terminent le poème et qui m'ont paru mériter une citation. Ils sont consacrés principalement à l'éloge des sciences et des arts profitables au bien-être de l'humanité.

Libre à toi d'admirer la sordide tunique
De cet homme étalant sa paresse cynique.
Je préfère ceux-là, sages, laborieux,
Philosophes actifs, savants industrieux.
Aux usages communs l'oracle du Lycée
Aristote a souvent appliqué sa pensée.
Par un grand citoyen à Syracuse né,
L'art de la mécanique au monde est enseigné :
Triptolème à Cérès doit son apprentissage,
Minerve disputa la palme du tissage ;
Tout n'est donc pas nouveau sous la voûte des cieux :
Les Grecs et les Romains, les Goths et nos aïeux
Ont préparé de loin cette ère merveilleuse
Que pourtant, du passé, l'on voit si dédaigneuse.
D'Euclide et Pythagore à Descarte et Newton
D'Huyggens et Van Robet à Jacquard et Fulton,
L'esprit suit un progrès tantôt imperceptible,
Tantôt brusque et soudain, toujours irrésistible,
Et quand la barbarie a paru l'étouffer,
Sous la cendre son feu ne faisait que couver.
Le Moyen-Age vint, sous la forme gothique,
Créer un art nouveau rival de l'art antique.
Aux trésors qu'il retrouve il ajoute les siens :
Nous sommes mieux dotés que n'étaient les anciens.
Ce siècle jeune et vieux, siècle de renaissance,
Vit autant de son crû que de réminiscence,
Depuis lors, nous marchons de progrès en progrès,
La chimie au grand-œuvre a dû bien des secrets,

La poudre, de la guerre a changé la tactique,
La boussole a conduit Colomb en Amérique,
Par la presse en tous lieux la lumière s'épart :
Que l'édifice est loin de son point de départ !
Mais plus nous approchons de son dernier étage,
Plus l'architecte doit être prudent et sage :
Pour calmer notre fièvre et vaincre notre orgueil,
De la tour de Babel considérons l'écueil ;
Cherchons dans la morale et la philosophie,
Le progrès au-delà des choses de la vie.

Sans cesse j'entends dire à la ronde que la poésie s'en va de jour en jour, mais ne serait-il pas plus juste de dire que ce sont les poètes ? Les uns, par impuissance, les autres, par méfiance ou par apathie, si ce n'est même plus encore par cette espèce de mauvaise honte, de respect humain de nouvelle date qui leur fait craindre de passer, surtout aux yeux des admirateurs exclusifs de l'utile, pour une non-valeur, une superfétation sociale, trop heureuses même les plus grandes illustrations poétiques anciennes et modernes, si ces messieurs veulent bien faire une exception en leur faveur. Tels sont, en effet, les préjugés anti-littéraires que l'ineptie, la frivolité ou l'ignorance semblent avoir pris à tâche de propager de plus en plus de nos jours ; mais outre que le temps et l'expérience ne manqueront pas d'en faire tôt ou tard justice, ce n'est pas devant un auditoire aussi éclairé que je m'aviserais de prendre en main la défense du plus ancien, du plus noble et du plus difficile de tous les arts. Je ne pourrais, d'ailleurs, reproduire qu'une faible partie

des arguments développés dans une étude identique que j'ai soumise, il n'y a pas longtemps, à l'appréciation de l'Académie, et qu'elle a bien voulu accueillir dans ses Mémoires.

Messieurs, ici ma tâche serait terminée si je ne devais ajouter encore quelques mots sur le concours pour le prix d'éloquence de 1867, ayant pour sujet :

De la Presse littéraire quotidienne, et de son influence sur la production des grandes œuvres littéraires.

Assurément, l'Académie ne pouvait offrir à l'examen et aux méditations des véritables amis des lettres une question d'un plus haut intérêt et d'une plus grande actualité, à une époque surtout où la presse quotidienne littéraire plus active et plus féconde que jamais, se recrute nécessairement parmi nos jeunes écrivains les plus spirituels et les plus habiles. Maintenant que ce soit l'amour de l'argent ou de la gloire, ou les nécessités de la vie, qui leur mettent la plume à la main, il n'en reste pas moins à examiner si ce travail sans trêve ni merci, à jour, à heure fixe, où la réflexion et le jugement ont moins de part que la précipitation et une extrême frivolité; en un mot, si cette production sans bornes comme but n'est pas plus nuisible qu'utile à leurs facultés natives, ainsi qu'au bon goût et à la moralisation du public, et enfin ne doit pas avoir, avec le temps, une influence fâcheuse sur notre grande et belle littérature si justement célèbre dans l'élo-

quence, les lettres, la philosophie, l'histoire et la poésie. Cependant, comme les inconvénients peuvent, à certains points de vue, être compensés par les avantages, il est bien entendu qu'aucun programme n'avait été imposé aux concurrents.

Il est pénible de dire que malgré cette latitude et les ressources énumérées ci-dessus, l'Académie n'a reçu qu'une seule pièce (réputée d'éloquence), et encore si écourtée et si superficielle, que la question reste véritablement tout entière. Ce n'était pas, en effet, des journalistes du commencement et de la fin du XVIII[e] siècle, si insuffisants et présomptueux, s'il faut en croire Voltaire et Laharpe, qu'il s'agissait ici, mais bien de ceux de notre époque, et quelques conseils anodins, quelques compliments aigres-doux, loin d'élucider la question, ne pouvaient que l'obscurcir et la compliquer davantage. Que tout paraisse à l'auteur pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, il n'en doit compte qu'à lui-même, mais du moment qu'il ambitionnait une palme académique, il fallait au moins que son opinion fut justifiée par des aperçus nouveaux, et appuyée sur quelque statistique intellectuelle et morale du moment, pour en faire jaillir ensuite, conséquemment à ses vues, la conclusion la plus conforme d'une part à la logique, et de l'autre aux intérêts bien entendus du véritable progrès et de la civilisation.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADEMIE

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

(*Séance du 4 Août* 1867).

MESSIEURS,

Si nous n'abordons jamais sans inquiétude la mission souvent ingrate et toujours périlleuse du compte-rendu de nos travaux annuels, cette mission, embrassant aujourd'hui une double période, doit à plus juste titre peser à une plume fatiguée, dont la faux du temps, mauvais canif, s'il en fut, loin d'en aviver la taille, se contente de l'émousser.

Mais aussi, par une de ces compensations qu'Azaïs voulait rencontrer partout, notre tâche est simplifiée. Cette compensation, nous la trouvons, hélas ! dans des circonstances pénibles à rappeler, et dans de douloureux souvenirs.

La dernière moitié de l'année 1866 a été marquée

par l'invasion d'un fléau qui, en frappant les corps, a réagi sur les esprits.

Ceux même que leur fermeté, ou le sentiment du devoir, enchaînaient au lieu du danger, n'ont pu se soustraire à des préoccupations qui paralysent l'essor de la pensée. Toutes les solennités qui se rapportaient au mouvement intellectuel ont été ajournées. Dérogeant à nos précédents, nous n'avons pas appelé à nos réunions annuelles de famille un auditoire, toujours bienveillant, assurément, mais dont l'empressement à se réunir eût été douteux.

Dans notre désir de nous retrouver en présence de cet auditoire sympathique, nous avons devancé l'époque ordinaire de cette séance et réduit d'autant notre année académique. Voilà donc les causes des tristes compensations qui viennent alléger notre double tâche. Puissions-nous être autorisés à penser que la valeur du travail peut suppléer à l'étendue.

Dans la courte période que nous venons de traverser, nous avons subi des pertes douloureuses.

MM. Léonor Jourdain, Péru-Lorel, Berton, Bouthors, sont l'objet de vos regrets.

M. Léonor Jourdain que son grand âge et ses infirmités tenaient depuis longtemps éloigné de nos séances, les avait souvent animées par de bonnes traductions ou d'aimables poésies. Théocrite, Anacréon, Horace, Shakespeare, Byron étaient les poètes favoris, dont il aimait à transporter les beautés dans notre langue.

Garnier

Nous devons, dès ce moment, remercier M. Garnier, pour la notice biographique dans laquelle il sut, avec autant de simplicité que d'énergie, retracer le caractère indépendant et le mérite littéraire de notre collègue.

M. Péru-Lorel représentait dignement chez nous le Commerce, dont il signala, dans un écrit remarquable, un épisode intéressant: l'adoption, vivement contestée par nos ouvriers, de la *navette* volante. Quel pas a fait le tissage depuis ce léger perfectionnement ! Et, dans un demi-siècle, quel immense espace franchi, entre la navette volante et le métier Jacquart, mû par la vapeur ou l'électricité !

M. l'abbé Berton, que l'épidémie nous a ravi, savait faire passer dans les questions métaphysiques qu'il traitait, ou dans les paraphrases des textes sacrés, toute la chaleur d'une âme ardente que soutenait, ou minait, peut-être, une organisation délicate.

M. Bouthors, le savant auteur de l'œuvre sur les Coutumes, et des recherches sur les origines du droit rural, nous fut enlevé dans l'exercice d'une présidence que, pour la troisième fois, vous veniez de lui déférer. Profond dans l'étude du droit, autant que spirituel et léger dans la poésie, on pouvait dire de lui : *miscuit utile dulci* ; sa perte sera longtemps sentie.

Que de vides dans nos rangs, Messieurs! Mais chez nous il ne suffit pas, comme dans les combats, de

dire : *serrez les rangs !* Il faut les remplir. Aussi la période de 1865 à 1867 vous présente-t-elle, avec un heureux choix de candidats, de bons discours de réceptions.

Dans les académies où le nouvel élu vient occuper le fauteuil du prédécesseur, ce mode entraîne, de la part du premier, l'éloge obligé du second.

En échappant à cet usage, nous échappons à l'inconvénient qu'il entraîne ; à ces froids panégyriques, où les ressources de l'esprit l'emportent sur les sentiments du cœur ; où l'indifférence est voilée par des fleurs de rhétorique ; où, bien souvent, une divergence d'opinion, quelquefois même, un antagonisme antérieur, font grimacer une louange obligée, et pas toujours exempte de traits amers, habilement dissimulés.

Ici quelques mots bien sentis et non imposés ; un remerciement inévitable et aussi restreint que possible, font place à un sujet scientifique, littéraire ou philosophique, et nous autorisent à comprendre ces discours au nombre de nos travaux.

C'est la *dot* qu'apporte le récipiendaire en entrant dans la communauté ; c'est le gage d'une utile collaboration.

M. Dubois C'est ainsi que nous donnons *quittance* à M. Dubois d'un excellent discours sur l'Égalité des partages, dans lequel, en proclamant les principes de la législation moderne, il a proscrit un retour rêvé par quelques esprits arriérés ou imprudents, à

cette législation inique qui fut trop souvent la source de divisions et de haines dans les familles.

M. Guérin Heureusement, comme dit le proverbe : *scripta manent.* Si l'honorable magistrat, dont un vote unanime avait accueilli la présidence, vous a été enlevé par un avancement dû à son mérite, et qui confirmait vos suffrages, il vous a laissé un remarquable discours de réception, dans lequel il a bien fait comprendre l'utilité des associations scientifiques, réveillant l'atonie provinciale, opérant partout la décentralisation de l'intelligence ; thèse habilement développée et appuyée de renseignements statistiques précieux. Le titre de membre honoraire que vous avez déféré à M. Guérin, a été la juste expression de vos regrets et du prix que vous attachez aux premières paroles qu'il a prononcées en prenant place parmi vous.

L'accueil que vous aviez fait à la candidature de M. Bernard, substitut de M. le procureur général et nommé avocat général à Dijon ; l'admission récente de M. Davost, conseiller à la Cour impériale, honorent tout à la fois la Magistrature et l'Académie, heureuse de rencontrer si souvent le mérite dans les interprètes de la loi.

Cet attrait qu'offre l'inconnu, ou pour mieux dire, cette aspiration à la connaissance de la vérité, *morale* ou *scientifique*, est de tous les temps ; mais elle est surtout un des caractères de notre époque — Il faut prescrire cependant des bornes à ce désir, à

peine de n'être jamais qu'un homme superficiel ; — mais en même temps qu'il faut s'attacher à une spécialité sans vouloir *tout apprendre*, il faut se mettre en état de *tout* comprendre.

M. Moullart Il y a là une limite dont le tracé difficile a été bien indiqué par M. Moullart. — Il a fait aussi ressortir, par des exemples heureusement choisis, les analogies qui peuvent exister entre des sciences tellement différentes entre elles, qu'on ne les soupçonnerait pas de se prêter un mutuel appui, et de renfermer une communauté de principes. Telles seraient l'histoire naturelle et le droit. — Trouver ces analogies c'est faire preuve d'un jugement aussi sagace que d'un esprit observateur.

Plus que jamais, peut-être, faut-il se tenir en garde contre un désir immodéré de tout savoir.

De tous côtés s'offrent des horizons nouveaux. Mais, heureusement, les applications des découvertes amènent dans la vie matérielle des avantages dont, le plus souvent, on s'empresse de profiter, de jouir, sans s'inquiéter de la science qui les produit.

M. Mollet Quelles seront les conséquences de cet essor ? — C'est ce dont M. Mollet s'est préoccupé dans une étude très-développée, bien qu'il se soit borné aux effets qu'on doit attendre de la télégraphie électrique, des chemins de fer et de la vapeur appliquée à l'industrie, — aperçu, comprenant la vie de famille, le commerce, l'agriculture, sujet assez vaste

déjà, et dont notre collègue se propose de suivre le développement.

M. Vion

M. Vion, à son tour, s'est emparé des rapprochements que vont opérer entre les différentes parties du Globe, la facilité et la rapidité des communications.

L'Océan n'a-t-il pas perdu son immensité ? Les rivières ont abrégé leurs cours ; les montagnes sont devenues des barrières moins infranchissables que celles qu'élèvent, entre les peuples, les haines politiques ou le fanatisme religieux.

Notre collègue a signalé la nécessité qui se fera sentir, dans un avenir prochain, d'une langue universelle internationale ; ou tout au moins d'une langue commune à tous les savants, et dont il indique la racine, comme pouvant être puisée dans la langue aryaque, de laquelle paraissent dériver les langues des races *caucasiennes*, et de nouvelles études de linguistique confirment cette assertion.

Vous le voyez, Messieurs, déjà l'idée a fait son chemin ; déjà il résulte de quelques productions récentes que, dans le monde savant, on ne regarde pas comme une entreprise impossible ce projet, le plus favorable peut-être au développement de l'intelligence, au perfectionnement de *l'âme humaine*; car l'un des attributs de cette essence divine est le don de perfectibilité.

Et sans être obligée de remonter aux plus anciens temps historiques, la comparaison de l'état intellectuel des races du Globe, nos contemporaines, non-

seulement atteste un état d'enfance de l'âme dans plusieurs de ces races ; mais encore fait voir la richesse ou la pauvreté du langage, en rapport constant avec les progrès de l'intelligence et de la civilisation chez les différents peuples.

L'âme humaine, venons-nous de dire, sujet si vaste, si attrayant ; objet des méditations des philosophes de l'antiquité et des temps modernes, offre à

M. Mathieu

M. Mathieu le texte d'une étude remarquable par le style et l'élévation de la pensée. — Sans se perdre dans les abstractions psycologiques où trop souvent on s'égare, il ramène à l'unité toutes les œuvres de la création, et réunit toutes les circonstances d'où résulte pour lui cette déduction : que l'âme, simple dans son essence, aurait, comme le corps, son organisation particulière pour l'exercice de ses facultés.

Prendre, pour épigraphe de son discours, ces paroles de M. Villemain : « *L'Académie française* « *demande une réaction contre le matérialisme,* » c'était, de la part de M. Mathieu, proclamer le spiritualisme de sa thèse, et sans dissimuler les parties contestées ou contestables de cette étude, nous pouvons dire qu'elle tiendra dans nos publications une place distinguée.

Mais ce qui doit à ces publications imprimer un cachet scientifique dont nous avons le droit de nous prévaloir, ce sont les savantes dissertations de notre orientaliste, M. Obry.

M. Obry

Vous l'avez vu, cette année, consacrer plusieurs

lectures à la recherche de la racine du nom de JEHOVA, par lequel les Hébreux désignaient l'Être *Suprême*, le *Tout-Puissant*.

Quoi, dira-t-on peut-être : attacher cette importance à la recherche de l'origine d'un nom ! — Mais si cette recherche conduit, après une persévérante investigation, à rapporter cette origine aux Védas, les plus anciens des livres, à retrouver la filiation des Hébreux et des nations sémitiques dans la race des Aryas, et remonter la chaîne des siècles, ce ne sera certes pas temps perdu pour l'étude de la haute antiquité, vers laquelle nous reportent des travaux de linguistique tout récents.

Rappelons-nous que le simple nom de *Ptolémée*, inscrit sur la fameuse pierre de *Rosette*, fut le fil qui conduisit Champollion, de savante mémoire, dans le labyrinthe obscur des hiéroglyphes, éclairé par lui d'une lumière nouvelle dont l'éclat guide encore ses successeurs.

M Fuix Que si l'on veut de la science plus positive, et moins contestable, nous citerons la nouvelle *Méthode* présentée par M. Fuix, pour l'enseignement de la géométrie élémentaire. Etude qui, malgré son mérite, se refuse à l'analyse ; surtout parce qu'elle suppose dans le lecteur des notions de géométrie dont ce compte-rendu ne comporte pas l'exposé.

De ces sommités, nous reviendrons avec plaisir aux sciences naturelles.

M. Béraud Nous pouvons, avec M. Béraud, parcourir les côtes

de l'Océan de Nantes à Bayonne, y étudier les causes de la formation des dunes, les moyens de les fixer par des plantations, et faire avec lui l'utile application de ce système aux dunes côtières de notre département.

Avec M. Béraud encore, nous pouvons, quittant les sables arides, aller demander aux ombreuses forêts le secret de la végétation, en apparence spontanée, des plantes et des arbres mêmes dont le germe, après un long sommeil dans le sein de la terre, semble tout à coup se réveiller, et repeuple bientôt de plantes différentes de celles qu'il comportait, un sol que le tranchant de la hache semblait avoir pour longtemps dénudé.

M. Lenoël — Nous devons aussi à M. Lenoël d'intéressantes lectures sur la transformation des espèces. Etudes qui se rattachent à la géologie aussi bien qu'à l'histoire naturelle; car l'examen des débris organiques que renferment les divers étages dont se compose l'écorce du Globe, en soulevant un coin du voile dont la nature semble avoir voulu couvrir ses mystérieux travaux, donne naissance à des systèmes opposés sur la fixité ou la transformation des espèces, systèmes que M. Lenoël met en présence avec une extrême clarté, mais dont l'adoption ou le rejet absolu serait, quant à présent, prématuré.

M. Corblet — Il appartenait à M. Corblet, historiographe du Diocèse, et dont la mission comporte aussi bien le passé que le présent, de nous donner une intéres-

sante biographie de saint-Geoffroy. Cette importante étude paye un juste tribut à la mémoire du pasteur vénéré dont les vertus firent, non-seulement l'un des plus illustres évêques d'Amiens, mais encore le fondateur persévérant de la Commune à l'affranchissement de laquelle il concourut avec un zèle ardent; bravant les périls matériels et les persécutions que lui valut son dévouement à la noble cause qu'il avait embrassée.

Déjà le ciseau de M. de Forceville, appliqué à toutes les gloires de la Picardie, nous avait dotés d'une statue de saint-Geoffroy. L'année dernière, il payait son tribut académique; en nous faisant hommage de sa statue de la Nuit. Cette année, il le paye plus largement encore, en nous présentant celles de Robert de Luzarches et du général Foy, qui viennent de subir l'épreuve de l'Exposition au Palais de l'Industrie. Ces statues ne sont encore que des archétypes; exécutées en grand, elles recevront, sur le marbre, un dernier degré de perfection, qui fera droit à quelques-unes, peut-être, des critiques qui s'attaquent toujours aux œuvres d'art.

Je dis à quelques-unes, car combien de ces sentences, hardiment prononcées par des juges incompétents, rappellent à notre mémoire l'artiste grec qui, faisant deux éditions de son œuvre, avait, dans l'une, satisfait à toutes les critiques et dans l'autre, conservées pures les inspirations de son génie et les règles de l'art. Exposées toutes deux, l'une, l'œuvre

aux corrections, excita la risée, l'autre, l'admiration. — Athéniens, dit Zeuxis, voilà votre œuvre et voici la mienne.

Ces diverses appréciations, dans les beaux-arts, tiennent à la diversité des organisations ; chacun voit à sa manière ; mais c'est surtout dans les œuvres M. Henriot de l'esprit que cette diversité se fait sentir. Aussi, Buffon a-t-il dit : le style c'est l'homme. — C'est ainsi que le même sujet revêt des formes variées, traité par des auteurs différents. — Dans une étude littéraire ayant pour titre : *Cinq auteurs pour un même sujet*. M. Henriot eut l'heureuse pensée de comparer comment cet adage aussi vieux que le monde : *Mieux vaut souffrir que mourir*, avait été traité ; d'abord par le fabuliste phrygien, puis par Corozet, vieux poète français du XVI[e] siècle, par J.-B. Rousseau, par Boileau et enfin par le grand maître à qui M. Henriot décerne, avec raison, la palme ; non pas, disons-le sincèrement, pour la fable de : *La Mort et le Malheureux*, mais bien pour celle de *La Mort et le Bûcheron* ; simple imitation d'Ésope mais dans laquelle notre *La Fontaine* a su se faire original en traduisant.

Il y a plaisir à suivre M. Henriot dans sa comparaison littéraire qu'il termine par un appel au culte de la poésie, trop négligé, dit-il, de nos jours.

A tout prendre le rôle de traducteur n'est pas si facile qu'on le croit. L'Italien, qui aime à jouer sur le mot, dit souvent *tradttore* pour *traduttore*; combien

de traducteurs, bons écrivains, du reste, défigurent élégamment leur original ! — Permettez-moi de vous rappeler quelques-unes des judicieuses réflexions dont M. Tivier fait précéder la critique qu'il vous a présentée d'une traduction en prose des œuvres d'Horace par M. J. Janin.

M. Tivier

Un double danger se rencontre, nous dit-il :

Le traducteur est écrivain ou il ne l'est pas. Dans ce dernier cas, il pourra traduire fidèlement, d'une manière correcte ; mais saura-t-il donner à la copie la physionomie de l'original ? imiter son style ?

Si l'interprète est, au contraire, un écrivain, le mal peut être plus grand encore ; car il a son caractère à lui, son style, dont il lui coûtera de se séparer. Sera-t-il assez généreux pour faire ce sacrifice? pour prendre le tour, la physionomie de son modèle? En présence de ce double écueil, on se trouve réduit à choisir entre des interprètes trop fidèles pour être écrivains, ou trop écrivains pour être fidèles. Ici domine l'écrivain. C'est M. J. Janin, dont personne ne contestera l'originalité ; mais dont la plume humoristique se livre à de certains caprices, soit à des brièvetés qui suppriment le charme des détails, soit à des longueurs qui émoussent les traits énergiques, et même à des contre-sens, disons-le bien bas, qui ne pouvaient passer inaperçus sous les yeux du professeur distingué, dans cet examen critique, où le goût, s'unissant au savoir, nous offre une des meilleures lectures que vous ayez applaudies.

M. Dauphin

M. Dauphin a entrepris de nous faire connaître un génie poétique dont l'œuvre, éclose dans notre Cité, n'a pu, par une sorte de fatalité, vaincre l'indifférence et acquérir la célébrité. Son auteur, qui commence par le sacerdoce et finit par le suicide, avait nom J.-B. Xavier Cousin de Grainville. — Le poème auquel il consacra une partie de sa vie portait ce titre : *Le Dernier homme*, sujet bizarre, bizarrement exploité, mais faisant luire, dans sa conception et son exécution, des éclairs de génie.

Dire que Charles Nodier, cet aimable écrivain, que nous avons tous connu, en donna une deuxième édition, c'est dire que l'œuvre à ses yeux en valait la peine. L'approbation d'un tel juge est une consécration. — Après un long oubli, M. Dauphin a de nouveau appelé l'attention sur le poème et son auteur. Après la notice biographique, il présente un sommaire du poème et une appréciation tout à la fois louangeuse et critique de l'ouvrage; il en signale les beautés, les défauts, les excentricités. Il donne une idée de ce que pourrait produire cette belle prose, traduite en bons vers, ainsi qu'il le fait; mais la publicité donnée à cette notice l'a déjà fait connaître, et il nous suffit d'en relever le mérite comme morceau de critique littéraire.

Je rappelais aux débuts de cet exposé, Messieurs, les savantes et utiles recherches de M. Bouthors sur les *Origines du droit rural*. M. Daussy, tout en rendant justice à l'œuvre de notre regretté collègue,

croit devoir contester quelques-unes de ses assertions.

M. Daussy Eclairé par une pratique continuelle et par la jurisprudence, il met en regard deux principes dont l'un attribue l'origine des biens communaux à la propriété native des Communes, et l'autre à la libéralité des seigneurs; il fait voir que ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne peuvent être appliqués d'une manière absolue. — Le commentaire de M. Daussy est lui-même un excellent travail sur ce point si contesté du droit.

M. Yvert M. Yvert a le privilége, vous le savez, Messieurs, de faire à vos travaux sérieux une heureuse diversion par la lecture de ses poésies légères. Il a le monopole des dialogues, dans lesquels il excelle. Nous le voyons mettre en présence deux directeurs de spectacle — l'un, madré parisien, se vante de ses succès; habile dans l'art de la réclame, il sait à propos mettre Thalie et Melpomène à la porte, Therpsicore n'est-elle pas là? Le décor ne tient-il pas lieu du poème?

L'autre, pauvre successeur de Thespis, a planté sa tente à Carpentras. Humble directeur de province, il déplore les effets d'un scrutin capricieux, imposé aux réceptions. Les exigences d'un public trop rare, qui, toujours le même, veut que la variété soit dans le répertoire, et qu'avec de petites recettes on lui donne de grands artistes. — Dans ces tableaux, si bien esquissés par notre collègue, il y a de la vie, de la vérité et toujours une mise en scène animée.

M. Alexandre Mais voici M. Alexandre qui, avec un rare désintéressement, se crée un nouveau rival dans l'art de guérir. La concurrence, il est vrai, n'est pas dangereuse, il s'agit tout simplement de Cicéron. Eh oui! de notre ami, de *Marcus Tullius*.

Il est des organisations privilégiées, dit M. Alexandre, qui, par une sorte d'intuition, devinent la science sans étude spéciale. Tel était l'orateur romain — Notre collègue avoue modestement que d'autres avant lui ont traité ce sujet :

De Cicerone medico.

Français, Allemands, Suédois, ont été chercher, dans les œuvres de l'auteur des Catilinaires, les preuves de sa science médicale. — Voilà donc Cicéron, sinon en possession du bonnet de docteur, au moins gratifié d'un brevet d'officier de santé, qui, de nos jours, lui permettrait d'exercer dans les campagnes.

Quant à M. Alexandre, c'est dans la charmante causerie *de Senectute*, qu'il va rechercher et qu'il rencontre, moins une science médicale positive, que les aphorismes d'une prévoyante hygiène.

Notre collègue nous a entraînés avec lui dans ce retour vers l'œuvre antique, aimable souvenir de nos premières études. — Nous l'avons suivi avec intérêt dans ses citations, et nous trouvions plaisir et profit à méditer les sages conseils que le prince des orateurs donne à la vieillesse pour l'aider à supporter le poids des ans et des infirmités.

M. Mancel — M. Mancel, dont presque tous les écrits portent sur des questions d'utilité publique, vous a soumis des réflexions sur le régime des eaux alimentaires dans notre ville.

M. Anselin — Votre secrétaire-perpétuel a cru devoir vous présenter, dans un cadre resserré, les diverses données produites par M. Mancel et celles résultant des travaux que M. de Gomer a fait pratiquer à Courcelles pour le forage d'un puits artésien. Il en a conclu qu'à raison des identités des différentes couches du sol, des profondeurs et du nivellement, un semblable travail pouvait être exécuté à Amiens, à la hauteur du réservoir de la route de St-Fuscien, avec l'espoir de rencontrer une eau jaillissante. Telle était aussi l'opinion de M. de Marsilly. Puisse cette pensée devenir l'objet des méditations de notre administration municipale, toute dévouée au bien de la Cité ; et si une bonne inspiration la conduisait à un heureux résultat, c'est avec reconnaissance que nous inscririons au frontispice du nouveau réservoir ces paroles de l'écriture :

Flavit spiritus et fluxerunt aquæ.

Ce simple et insuffisant aperçu, dans lequel le mérite des œuvres disparaît sous le style contraint d'une froide analyse, donnera-t-il une juste idée de nos travaux ? Je n'ose l'espérer. Mais qui de nous n'a été conduit à la lecture d'un livre par un coup-d'œil jeté sur la table des matières. Ce compte-rendu est la table ; nos publications le livre — Puissé-je

avoir inspiré le désir d'y recourir pour consulter les œuvres originales.

L'Académie, on le sait, a fondé deux prix en faveur des élèves du Lycée.

L'année dernière le prix *Gresset* a été décerné au jeune WARMEL (Paul), d'Hallencourt, et le prix *Delambre* à BOULLET (Victor), d'Acheux.

L'époque anticipée de cette séance ne nous permet pas de faire connaître les noms des lauréats de cette année; ils nous ont été confiés cependant. Par nos soins le burin les a gravés sur les médailles destinées aux lauréats. Mais ce secret qui, pour les élèves et les parents, ajoute le charme de la surprise aux joies du triomphe, nous ne pouvons le révéler. Quelques jours encore, et ces noms proclamés en présence d'un auditoire dont les sympathies et les applaudissements ne leur manqueront pas, les dédommageront du silence qui nous est imposé.



ÉTUDE

SUR

L'ORIGINE DE LA RIME

ET SUR

HROSVITHA

Poète dramatique du Xe siècle,

Par M. TIVIER.

(*Séance du 4 Août* 1867).

MESSIEURS,

Quand on a payé aux merveilles des arts et de l'industrie rassemblés de tous les points du monde le tribut d'une légitime admiration, si l'esprit retourne en arrière pour y chercher le point de départ de tant de chefs-d'œuvre et d'inventions utiles, ou seulement si le hasard vient à placer sous nos yeux un de ces objets qui n'ont plus de nom ni d'usage dans la société moderne, quelque arme inoffensive et rouillée, quelque instrument de travail informe et d'une simplicité primitive, notre premier mouvement est celui d'une pitié dédaigneuse;

l'homme vulgaire sourit et passe ; mais l'homme sérieux observe et reflèchit. Il sait que tous les développements ultérieurs étaient contenus en germe dans cette première conquête de l'intelligence et qu'ils devaient en sortir par une évolution successive ; il sait que l'œuvre imparfaite du premier jour était la condition logique, la cause première de tous les progrès à venir, et qu'enfin, quelque distance qui sépare ces deux termes, l'avantage est au premier, car si c'est la réflexion qui perfectionne, c'est le génie qui invente.

A plus forte raison doit-il en être ainsi dans les arts qui n'intéressent que l'intelligence et dont les œuvres, sans rapport avec les besoins du monde matériel, s'adressent immédiatement à la pensée. Eux aussi ont leur instrument approprié au but qu'ils se proposent, et qu'ils atteignent d'autant plus sûrement, que l'instrument est plus docile et plus parfait. Mais si les siècles l'améliorent, le principal mérite en revient toujours à l'inventeur. La lyre harmonieuse qui résonnait avec tant d'éclat et de douceur sous la main de Racine et de Corneille, et dont plusieurs de nos contemporains ont su tirer à leur tour des sons d'une grande puissance et d'une ravissante pureté, cette lyre n'eût point existé, si le Moyen-Age n'avait entendu la vielle du jongleur accompagner le chant monotone des trouvères, et si les accents confus de la muse barbare n'avaient essayé de reproduire ou de remplacer, au lendemain

de la chute du vieux monde, les sons oubliés de la poésie latine. C'est cette tentative si féconde en résultats que je vais essayer de retracer.

Le vers antique repose sur la quantité qui fait que chaque syllable a sa valeur propre, et chaque mot sa physionomie. Bien qu'enchaîné par un rhythme savant, il change à chaque instant de forme et d'allure, il trouve dans la combinaison des différents pieds, ou le droit de substituer l'un à l'autre des mètres équivalents, une source inépuisable de variété. Il enchaîne les mots par la césure, les suspend par le rejet, en éteint l'éclat dans une molle et paisible harmonie ou les précipite en cadences sonores, les détache brusquement au terme de la phrase ou les groupe de manière à ménager la chute, et demande à chacun son harmonie propre pour la faire concourir à l'effet général. Le vers moderne se contente d'énumérer les syllabes. Harmonieuses de leur nature, elles n'y présentent point, en général, de caractère rhythmique déterminé; chaque mot y compte comme un élément numérique et n'a pas de valeur au point de vue de la prosodie. Le vers antique se déroule comme un chœur vivant de nymphes légères ou de génies aériens,

Nouant et dénouant leurs vols harmonieux.

Le vers moderne fait défiler les syllables comme une armée régulière dont l'attitude plaît à l'œil, dont le mouvement satisfait l'oreille, mais dont l'ensem-

ble, composé d'éléments identiques soumis à une allure toujours la même, ne produit l'effet attendu qu'après l'achèvement de chaque évolution. Il fallait donc en indiquer nettement le terme, et c'est ce qu'on a fait par l'invention d'un signe un peu matériel, la rime ou le retour alternatif de sons analogues. Ainsi les deux systèmes ont un élément commun : c'est le nombre des pieds déterminant l'espace dans lequel la pensée doit se mouvoir. Au-delà ils se séparent ; les effets que l'un demande à l'accent, l'autre les emprunte à la consonnance ; l'un utilise la durée des sons, l'autre leur figure ; l'un préfère le rhythme, l'autre la mélodie. Comment et à quelle époque ce changement s'est-il accompli ? Quand fut trouvée cette mesure du vers moderne et cet indispensable ornement que la rime y ajoute ? A qui faut-il en attribuer l'invention ? Questions souvent agitées et peut-être insolubles. J'essaierai pourtant de montrer pour quoi je me rattache au système qui fait sortir la rime française et moderne du latin altéré des premiers siècles du Moyen-Age, et à qui revient le principal honneur de cette transformation.

Pour le dire immédiatement, je crois qu'il faut l'attribuer à une femme, humble religieuse d'un monastère de Saxe, qui vivait au Xe siècle de notre ère, sous le règne de l'empereur Othon II, Hrosvitha, dont j'ai déjà fait mention ici même, dans une lecture publique. Ce que j'en ai dit alors, permettez-moi d'y revenir et de le compléter. Pour apprécier

la découverte, il est bon de vous en faire connaître avec quelque détail l'inventeur présumé.

Dans cette renaissance partielle qui s'était accomplie sous l'influence de Charlemagne, deux auteurs latins se partagèrent le privilége d'instruire et de plaire : c'étaient Virgile et Térence. Comme tous ses contemporains lettrés, la religieuse de Gandersheim lisait et goûtait celui-ci. Mais craignant que sa morale un peu relâchée ne passât à la faveur des agréments de son style, elle résolut de se les approprier en les appliquant à des sujets plus austères. Elle les choisit dans l'histoire des martyrs et s'appliqua surtout, on le comprend, à glorifier la virginité conservée par la vie monastique ou réparée par la pénitence. Elle composa dans ce but six pièces intitulées, du nom du principal personnage : Gallicanus, Dulcitius, Paphnuce, Abraham, Callimachus et Sapience. Ce sont des drames irréguliers en deux ou trois actes.

On s'est demandé si ces drames avaient été faits pour être joués ou simplement lus. Je crois, quant à moi, qu'ils ont été composés en vue d'offrir un moyen d'étude en même temps qu'une distraction permise aux habitants des monastères. On s'explique alors que l'auteur y mêle tant de notions qui sentent l'école, qu'on y voie figurer le trivium et la quadrivium si célèbres dans les écoles fondées par Charlemagne; qu'on y retrouve des assauts de définitions comme Alcuin en proposait à son royal disciple, des

discussions sur la nature de la musique et ses diverses espèces. Il s'agit donc bien ici d'un divertissement scolaire, de pièces destinées à se produire sur une scène intime et domestique. Malgré l'humilité de cette destination, elles ont valu à leur auteur de magnifiques éloges. Au XV[e] siècle, un évêque écrit à la gloire de Hrosvitha un distique dont le sens est que si Térence règne au théâtre, Horace dans l'ode et Virgile dans l'épopée, elle réunit à elle seule cette triple gloire. Un autre la compare à Sapho qui fut nommée la dixième muse, et déclare qu'elle est la onzième. La pauvre religieuse, bien éloignée de se juger ainsi, s'accusait, au contraire, avec une charmante modestie de sa rusticité ignorante; elle rougissait d'imiter le langage emporté des passions humaines, même pour en faire triompher la vertu avec plus d'éclat. Elle se consolait pourtant de son infériorité, comme de l'apparente liberté de son langage, par la noblesse de son but et la pureté de ses intentions. Cette noblesse et cette pureté lui font éviter les écueils qu'elle effleure avec une naïve intrépidité. Il est question, dans ses drames, de jeunes filles tombées des hauteurs de la vie chrétienne dans le plus extrême abaissement, et qui se relèvent par la pénitence, ou bien encore exposées par les Païens à des injures plus cruelles que la mort. Mais en indiquant et même en prolongeant des situations dont l'idée seule est à peine supportable, Hrosvitha conserve toujours cette chasteté de l'expression

qui tient à la pureté des sentiments et au calme de la pensée. Là, où Térence insinue avec grâce ce qui peut incliner vers la chute, elle en peint les tristes effets avec cette sincérité d'une âme qui ne redoute rien à la hauteur où elle s'est placée dans le combat de l'esprit et de la chair. Elle touche avec les mains d'un ange aux plaies de la nature corrompue, et des situations extrêmes qu'elle n'a pas craint d'aborder, elle fait sortir souvent des beautés de l'ordre les plus élevé. Dans un de ses drames, une jeune fille, Irène, est menacée d'un traitement indigne. Elle demeure impassible devant cette menace et voici le dialogue qui s'engage entre elle et ses persécuteurs.

« Il vaut mieux que mon corps soit déshonoré « par l'outrage, que si mon âme était souillée par « l'Idolâtrie.

SISINNIUS.

« Si tu deviens la compagne des impudiques, tu « ne pourras plus avoir place dans l'assemblée des « vierges.

IRÈNE.

« La volupté conduit au châtiment, la contrainte « endurée assure la couronne : On ne peut appeler « crime que l'acte auquel l'esprit consent.

SISINNIUS.

« Je la ménageais en vain ; en vain j'avais pitié « de sa jeunesse.

LES SOLDATS.

« Nous le savions. Rien n'a pu la ramener au

« culte des idoles ; elle n'a pu être vaincue par la « terreur.

SISINNIUS.

« Je ne l'épargnerai pas plus longtemps.

LES SOLDATS.

« Tu as raison.

SISINNIUS.

« Prenez-la, soyez sans pitié, traînez-la cruelle- « ment à l'endroit que j'ai dit.

IRÈNE.

« Ils ne m'y conduiront pas.

SISINNIUS.

« Et qui pourrait l'empêcher ?

IRÈNE.

« Celui dont la Providence gouverne le monde. »

Dieu la sauve, en effet, par son intervention miraculeuse, et le mauvais juge, n'ayant pu la flétrir, la fait tuer.

Ne trouve-t-on dans cette scène l'expression sublime de l'indépendance morale, la sécurité d'une conscience pure qui ne relève que d'elle-même et ne se sent pas atteinte par le plus abominable abus de la force; et dans ce dernier trait, dans cet appel à Dieu qui saura sauver l'innocence d'un déshonneur inévitable, n'y a-t-il pas un accent pareil à celui de Racine, quand il nous montre Joad seul contre tous, mais fort de l'appui de celui qui sait arrêter les complots des méchants.

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Des pareils mots abondent dans le théâtre de Hrosvitha. Sans doute, elle n'a ni l'abondance, ni l'art, ni l'élégante simplicité de l'auteur qu'elle prétendait imiter. Mais elle s'en rapproche par la pureté du style et s'élève au-dessus par la profondeur. « L'imitation, dit un critique, a retenu une partie « des grâces du modèle. — La sensibilité n'est pas « moins vive et trouve des accents non moins natu- « rels.» — Ajoutons hardiment qu'elle en rencontre même de plus pathétiques. On cite avec admiration ce beau mot du poète latin : Je suis homme et rien de ce qui intéresse les hommes ne m'est étranger « *homo sum; humani nihil à me alienum puto.* » Est-il moins touchant et moins populaire ce mot que, dans un des drames de Hrosvitha, un vieillard adresse à une pécheresse qui se repent : « pécher est « le propre de l'homme, s'obstiner est l'œuvre du « démon. » « *Humanum est peccare*, *diabolicum in* « *peccatis durare* » ?

On retrouve dans un autre drame cet admirable sentiment de condescendance évangélique et de tendre commisération pour les pécheurs. Il s'agit de la courtisane Thaïs que l'hermite Paphnuce entreprend de ramener au bien Après l'avoir arrachée à sa vie de désordres, Paphnuce la conduit au désert où Thaïs passe trois années (vous voyez que l'unité de temps n'était pas encore inventée), à gémir sur sa conduite passée. Au bout de ce temps l'hermite averti par une vision céleste de la gloire réservée

à la recluse, va frapper à son étroite fenêtre. Elle s'écrie, dans un joyeux transport : Ah! je commence à mourir, et meurt, en effet, sous ses yeux, de repentir et d'amour.

Dans une autre pièce, une mère appelée Sapience voit mourir ses trois filles, victimes de leur attachement à la foi chrétienne. « Mère, s'écrie la plus jeune, « donne-moi ton dernier baiser, et recommande au « Christ mon âme qui va remonter vers lui. » Sapience lui répond : « Que celui qui t'a formée « dans mon sein te reçoive et rende au ciel cette « âme qu'il en a fait descendre. » — « Adieu, dit-« elle encore, ma fille bien-aimée, va rejoindre ton « maître au ciel et souviens-toi de celle qui t'a mise « au monde et que tu laisses sur la terre. » — Le sacrifice accompli, Sapience ensevelit ses enfants et prie sur leur tombe. « O terre, dit-elle, je te « confie ces fleurs que mon sein fit éclore : *flosculos « uteri mei ;* garde-les jusqu'au jour où elles s'épa-« nouiront plus belles dans la gloire de la résurrec-« tion. Cependant, ô Christ, reçois leur âme dans « tes splendeurs et accorde à leurs restes un paisible « repos. » Puis elle demande pour elle-même une prompte mort et achève sa prière en exhalant le dernier soupir. Cela nous paraît aussi beau que le récit connu d'Hérodote où deux enfants de la Grèce s'endorment dans la mort en récompense de leur piété filiale, et si nous sommes loin de Térence, c'est peut-être parce que Térence est dépassé, du moins dans l'ordre de la pensée.

A côté de cette élévation morale, Hrosvitha n'a pas craint de donner place aux agréments du genre comique. Dans le même drame, Dulcitius se rend à la prison où sont gardées Irène et ses deux sœurs. Dans un délire grotesque, il prend une cuisine pour la salle où elles sont enfermées, et croyant s'adresser aux prisonnières, il embrasse des chaudrons et des marmites. Il reparaît bientôt barbouillé et méconnaissable. Les pauvres martyres elles-mêmes ne peuvent s'empêcher d'en rire. Les gardes pensent voir le diable en personne, et s'enfuient d'autant plus vite, qu'il crie plus fort pour les détromper ; les portiers du palais le reçoivent à coups de poing et le jettent en bas des degrés.

Ce n'est pas là, si l'on veut, du comique le plus relevé; cependant Molière ne l'aurait pas désavoué, du moins au temps où il fondait sur des illusions et des malentendus de cette nature l'intérêt de ses premiers ouvrages. Il en est un autre plus essentiel assurément : c'est l'entente du caractère et la vérité du dialogue. Il n'a pas fait défaut non plus à la religieuse de Gandersheim, s'il faut en croire M. Villemain, qui, dans la XX[e] leçon de son cours de littérature du Moyen-Age, a détaché du drame de Gallicanus et cité avec éloge une scène où deux officiers de Constantin repoussent les tentatives de Julien pour les amener à l'apostasie. Après avoir signalé comme un trait remarquable de vérité historique l'artificieuse modération que l'on y prête à ce

prince, et la vigueur soutenue des réparties que lui opposent les deux prisonniers, l'illustre critique ajoute avec un accent marqué de surprise et d'admiration : Voilà ce qui a précédé Corneille de six siècles (1).

Les citations qui précèdent suffisent pour établir les titres de l'humble auteur au nom de poète. Elle ne l'est pas, sans doute, pour avoir rempli toutes les conditions qu'exigeait Horace (2) Mais si elle ne possédait ni la puissance inventive en un degré supérieur, ni les sublimes hardiesses de l'inspiration, ni les prestiges de l'harmonie, elle avait du moins le don de créer, en l'absence de l'art évanoui, des œuvres vivantes malgré leur sécheresse et leur imperfection ; elle avait le sentiment des grandes beautés morales et l'intelligence de leur emploi. Mais avait-elle aussi deviné ou pressenti la puissance du

(1) Si l'on en croit un savant critique allemand, M. Joseph Aschbach, Hrosvitha n'aurait point existé, et son éditeur Conrad Celtes, célèbre humaniste du XVe siècle, en publiant le prétendu manuscrit de ses œuvres, aurait grossi d'un exemple de plus la liste déjà si longue des supercheries littéraires. Celle-ci serait bien forte, et les arguments présentés à l'appui de sa découverte ne paraissent pas de nature à infirmer l'opinion reçue jusqu'ici. Que le texte primitif ait été surchargé, on peut le croire, mais rien ne prouve encore qu'il ait été inventé de toutes pièces. (Voy. Revue de l'inst. publique, 24 oct. 1867).

(2) Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.
(Horace, satires IV, I, 43).

rhythme ? A-t-elle cru s'élever au-dessus de la langue vulgaire ? Parlait-elle en vers ou en prose ? En imitant Térence, ou plutôt en substituant ses pieuses conceptions à celles du poète latin, n'y voyait-elle que des lignes inégales sans aucune valeur métrique? Cette supposition se concilierait mal avec les connaissances qu'atteste le grand nombre de poésies en vers hexamètres qu'elle a composées en l'honneur des martyrs, son éloge d'Othon le Grand, et surtout son intéressant poème de la fuite en Egypte. Il suffit de faire même de mauvais hexamètres latins pour savoir qu'un vers ïambique est autre chose qu'une ligne de longueur arbitraire. Dû reste, quand la religieuse saxonne eut renoncé à scander les vers de Térence, nous n'aurions rien à lui reprocher sur ce point, car nous ne le pouvons pas davantage. Hrosvitha fut donc heureusement inspirée en leur substituant la prose, mais une prose qui présente le caractère du rhythme poétique usité chez les modernes. En l'essayant, elle a risqué la première, si je ne me trompe, une nouveauté pleine d'avenir. Cette nouveauté consistait à couper la phrase en sections régulières qui représentent les vers d'une courte strophe et à terminer les différents membres de cette période par des rimes plates ou croisées. En voici quelques exemples.

Dans le drame de Sapience, pour me borner à celui-là, la mère exhorte l'une de ses filles au martyre dans les vers suivants que je suis obligé de

citer textuellement, puisqu'il s'agit d'en apprécier la forme métrique

Nunc, nunc, filia, gratulandum.
Nunc in Christo est gaudendum,
Nec est quæ [me] mordeat cura
Quia secura sum de tuâ victoriâ.

Voilà quatre lignes d'une longueur équivalente et terminées par le même son. Dans la même scène, l'une des filles encourage sa sœur au martyre : « Allons, dit-elle, et puisse nous accompagner « celui pour l'amour duquel nous allons mourir. »

Pergamus, ipse que nobis comitetur
Pro cujus amore ad mortem ducemur.

On peut y voir un quatrain de vers de six syllabes ou deux hexamètres parfaits. Plus loin c'est le tyran qui donne l'ordre du supplice dans ce couplet d'une symétrie presque parfaite :

In aëra suspendatur
Et ungulis laceretur,
Quoad usque evulsis
Visceribus et nudatis
Ossibus deficiat,
Et membratim crepat.

N'y a-t-il pas ici un système, une intention marquée, et en supposant que Hrosvitha la première en ait fait usage, une remarquable innovation, ne mérite-t-elle point ainsi, parmi les précuseurs lointains de la poésie moderne, une place à part, à titre d'inventeur ?

A vrai dire, elle ne fut ni la première, ni la seule à essayer de la rime. Au siècle précédent, un moine de l'ordre de St-Benoit, Otfrid de Vissembourg, avait mis l'Évangile en rimes allemandes (1). Quelles étaient ces rimes? N'étaient-ce pas de simples assonances se reproduisant uniformément pendant de longues tirades, comme dans les poèmes du même temps appelés chansons de geste? On peut le présumer. Si cette conjecture est fondée, l'invention d'Otfrid ressemble si peu à celle de Hrosvitha, qui présente, non-seulement le retour des sons analogues, mais aussi l'art de les varier et de les croiser dans une véritable strophe, qu'on ne saurait lui contester le caractère original de sa propre tentative. Ajoutons qu'elle a été féconde, puis qu'elle a créé un nouvel instrument poétique ; c'est cette métrique particulière aux chants d'église qui, par une singulière antiphrase, ont reçu et gardent encore le nom de proses, véritables cantates rimées, dont les brèves mesures et les antithèses expressives, non-seulement formulent avec une énergie remarquable les vérités de la Foi, mais présentent souvent un lyrique enthousiasme et, sous des formes rudes et tronquées, un grand caractère de poésie. Tels sont le « *Lauda Sion* » ou saint Thomas d'Aquin chantait en poète le

(1) Otfridi monachi ordinis S Benedicti Evangeliorum liber — Evangelienbuch in altfrenchischen reimen durch Ottfrieden von Weissemburg, vor 700 iahren beschriben. — (L'ouvrage fut composé vers l'an 870)

dogme qu'il avait expliqué en docteur, le « *Veni, Sancte spiritus* » si frappant par l'ingénieuse combinaison des rimes et la variété des images, et ce « *Stabat mater* » aux sons déchirants comme un sanglot, digne d'avoir été composé par le grand pape du XIII[e] siècle, innocent III,et d'avoir inspiré depuis les plus grands maîtres de la musique sacrée ; Pergolèse et Rossini.

Je n'insisterai pas sur le caractère de ces œuvres véritablement inspirées. Elles sont restées vivantes, consacrées par un usage public, entourées d'une popularité où le respect de la tradition religieuse n'a pas plus de part que l'admiration. C'est que, malgré leur imperfection relative, le sentiment y palpite et la beauté morale y apparaît à l'état natif, avant que l'art, en épurant ses formes, en ait altéré la sincérité, telle enfin qu'elle sort d'une grande âme sollicitée par le plus profond sentiment que puisse éprouver le cœur de l'homme : celui de l'adoration. C'est ce qu'un grand poète a bien compris quand il nous montre, dans une scène célèbre de *Faust*, le remords s'éveillant dans l'âme de Marguerite aux accents du « *Dies iræ.* » Permettez-moi de citer encore cette scène où l'hymne des morts, alternant avec les discours du tentateur et les sanglots étouffés de la victime, atteste, par la grandeur de l'effet produit, la puissance attachée à cette association de la mesure avec le redoublement des sons. Marguerite est à l'église où elle essaie de prier. Mais le tentateur est là,

caché derrière elle, et lui souffle des pensées de désespoir. Osera-t-elle intercéder pour sa mère dont elle a creusé la tombe? A-t-elle encore une place dans l'assemblée des justes, quand elle porte le fruit de sa faute qui sera bientôt le témoin vivant de sa honte? «Malheur! malheur! s'écrie Marguerite. Ah! ne pourrai-je chasser ces pensées qui, de toutes parts, me pressent et s'élèvent contre moi?

En ce moment la voix du chœur entonne le chant formidable :

Dies irœ, dies illa,
Solvet sœclum in favillâ.

LE MAUVAIS ESPRIT.

La vengeance t'atteint, la trompette sonne, les tombeaux s'ouvrent, ton cœur réduit en cendres se ranime à la vie pour sentir les flammes de l'Enfer.

MARGUERITE.

Ah! si je pouvais sortir! Les sons de cet orgue m'empêchent de respirer; ces chants brisent mon cœur.

LE CHŒUR.

Judex ergo cum sedebit
Nil inultum remanebit.

MARGUERITE.

J'étouffe! ces piliers me pressent, la voûte m'écrase ; de l'air!

LE MAUVAIS ESPRIT.

Tu veux te cacher! ton crime et ta honte seront connus. De l'air, dit-tu, de la lumière! malheur à toi!

LE CHOEUR.

Quid sum miser sum dicturus,
Quem patronum rogaturus,
Cùm vix justus sit securus.

LE MAUVAIS ESPRIT.

Les élus se détournent de toi, aucun des justes ne te tendra la main; malheur à toi!

Le chant funèbre recommence encore une fois, et Marguerite, écrasée par l'émotion, s'évanouit.

Certes, il faudrait être bien amoureux de la forme, bien sensible aux qualités purement littéraires, et bien prompt à s'offenser de leur absence, pour contester ici l'autorité de Goëthe, et refuser une place, dans l'ensemble des œuvres d'art, à des compositions susceptibles d'un tel emploi. Il faut donc le reconnaître, en dépit d'une latinité défectueuse, et de ces formes trop symétriques dont l'abus signale un âge de décadence ou de barbarie, ces œuvres représentent une époque et une forme de l'art, époque féconde, et par ce qu'elle produit, et par ce qu'elle inspire. Si l'on songe, en effet, que la langue latine dominait la langue vulgaire de toute la hauteur qui sépare la science philosophique et religieuse des trivialités de la vie commune, quand on voit, d'un autre côté, les œuvres des trouvères conserver si longtemps leur caractère de fadeur et de prolixité, la versification si longtemps réduite au monotone emploi des assonances, le vers si longtemps informe et dépourvu de cadence, la rime voyageant du

commencement à la fin ou s'arrêtant au milieu, on ne saurait méconnaître qu'ils étaient, en matière de rhythme et d'inspiration, inférieurs aux clercs qui composaient ces hymnes en latin rimé pour l'usage de l'Église. Mais qui donc avait transmis à ceux-ci le mètre dont ils se servaient ? C'était, toute porte à le croire, la religieuse du Xe siècle, qui, non contente de créer ce nouvel instrument de la pensée poétique, avait donné l'exemple de l'appliquer à des œuvres purement littéraires. Voilà donc le point de départ de la poésie moderne : imitation des anciens, observation des règles essentielles de l'art, invention d'un procédé spécial qui laisse à l'antiquité les ressources de la prosodie, pour créer, avec la mesure et la rime, un instrument nouveau de la poésie, voilà ce que l'on trouve rassemblé pour la première fois chez la religieuse de Gandersheim : tel est l'art dont elle offre le premier type et pourrait, sans doute, revendiquer l'invention.

Il y a quelques années, un peintre de talent exposait une œuvre remarquable dont notre collègue, M. Dauphin, a tiré le sujet d'une intéressante étude. C'était cette composition où le Sphinx est représenté suspendant son vol, pour s'attacher à la poitrine d'Œdipe qui plonge dans les yeux du monstre un regard où se concentre l'attention décuplée par le péril et l'énergie de la volonté. Un peu plus tard, le même artiste exposait une œuvre moins remarquée, mais aussi remarquable par l'originalité de la

pensée et la puissance de l'expression. Il montrait une jeune femme de Thrace au moment où elle vient de recueillir au bord de l'Hèbre les dépouilles d'Orphée, abaissant un regard chargé de douleur et de pitié sur sa lyre et sa tête sanglante. Ainsi, Messieurs, quand la poésie expirait sous les coups de la violence et de la barbarie, une femme (les femmes ont la main, grâce à Dieu, dans tout ce qui se fait de grand et de bon sur la terre), une humble religieuse ramassa la lyre tombée des mains du dernier poète latin, elle en rassembla les débris et y ajouta une corde nouvelle. La lyre s'éveilla sous ses doigts, et depuis elle se transmit d'âge en âge. Le nôtre la reçut à son tour. Après l'avoir touchée d'une main virile et délicate, il semble l'oublier et n'en parle qu'avec quelque dédain. Espérons qu'il aura préludé par le silence à de nouveaux accords La poésie est de tous les temps et de tous les lieux; elle ne saurait périr; par elle l'homme prie, il pleure, il se console, il chante les joies du temps et les espérances éternelles. La poésie durera autant que la nature dont elle s'inspire, autant que le cœur de l'homme dont elle imite le battement cadencé, et dont elle calme les émotions en les pliant aux douces lois de l'harmonie.

UNE VISITE A PARIS

ET

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Dialogue par M. Eugène YVERT.

(*Séance du 4 Août* 1867.)

JULES.

Quoi ! déjà de retour ?

LÉON.

Oui, mon cher, de Paris,
Éreinté tout à fait, et des mieux ahuris.
Ah ! notre capitale, en tout point magnifique,
Offre aux yeux éblouis un spectacle féerique ;
Mais afin d'en jouir sans trop s'y fatiguer,
Il faut avoir du temps, de l'or à prodiguer;
Être en possession, chose assez peu commune,
De ce lot précieux qu'on nomme la fortune ;
Dans un des beaux quartiers, logé splendidement,
Occuper un commode et vaste appartement ;
Avoir chevaux, voiture au sein de la remise
D'où l'on peut, s'élançant, circuler à sa guise

Sans l'aide d'un cocher brutal ou maladroit
Qui n'est jamais content, si bien payé qu'il soit ;
En loge spacieuse assister aux spectacles
Où l'art du machiniste enfante des miracles ;
Savourer le confort enfin, à très-haut prix,
Tels sont les vrais moyens de se plaire à Paris.
Quant au provincial qui doit, avec prudence,
Modérant ses désirs, limiter sa dépense,
Qui, se couchant fort tard, de grand matin levé,
Foule, d'un pied meurtri, l'asphalte ou le pavé,
Ou qui, pour éviter la foule de la rue,
Au sein de l'omnibus trouve une autre cohue,
Je crois qu'il ferait mieux, écoutant la raison,
De ne pas déserter sa paisible maison
Pour aller, de Paris affrontant le tapage,
Y laisser une somme utile à son ménage.
Veut-il voir au théâtre un ouvrage prôné ?
Dans une stalle étroite il est emprisonné,
Et trop heureux encor, si là ne se rencontre
Quelqu'adroit pick-pocket pour lui voler sa montre.
Et puis, le voyez-vous l'infortuné mortel
Mal diner, mal dormir au fond de quelque hôtel
Dont, au jour du départ, il ne franchit le porche
Sans qu'effroyablement au vif on ne l'écorche ;
Alors le malheureux trop tard aura compris
Que tout n'est pas plaisir à visiter Paris.

JULES

En vérité, mon cher, ce langage fort triste
Est, à le bien juger, celui d'un pessimiste.
Le séjour de Paris est coûteux, j'en convien,
Mais où donc, en ce monde, aurez-vous rien pour rien ?
A Toulouse, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille,
Partout où vous irez l'exigence est pareille ;
De l'univers enfin pas un coin visité
Où vous ne vous heurtiez à la cupidité.

L'amour de l'or, mon cher, à l'époque où nous sommes,
Est, plus qu'en aucun temps, le mobile des hommes ;
Explorez tour à tour Londres, Vienne, Pékin,
Partout la même ardeur partout la soif du gain.
Et puis ce beau Paris, qu'à bon droit on admire,
N'est pas si ruineux qu'il vous plait de le dire.
Et l'on peut, croyez-moi, modestement perché,
Tout aussi bien qu'ailleurs, y vivre à bon marché.
Notez qu'il est fécond en plus d'une ressource
Dont chacun peut user sans consulter sa bourse.
En de nombreux jardins, de tous côtés ouverts,
Vous pouvez, sans payer, savourer les concerts
Que, pour les auditeurs qui leur sont sympathiques,
Font de la garnison retentir les musiques,
Passe-temps agréable et qui compensera
Le plaisir onéreux qu'on cherche à l'Opéra.
Course au bois de Boulogne, au Carrousel revue,
Sauront encor gratis captiver votre vue.
Voulez-vous, désireux d'épargner votre avoir,
Enrichir votre esprit des trésors du savoir ?
Vous pouvez, profitant des leçons qu'elle donne,
Vous asseoir sur les bancs de la docte Sorbonne ;
Vous pouvez, en un mot, sans dépenser deux sous,
Satisfaire à Paris vos penchants et vos goûts ;
Y contempler parfois, au sénat littéraire,
L'intronisation d'un récipiendaire
Qui, de par un scrutin, immortel constaté,
Très-grand complimenteur est très-complimenté.
Un langage éloquent fait-il votre délice ?..
Au Corps législatif, au Palais de justice,
Vous pouvez écouter, bienheureux auditeur,
Un avocat célèbre, un illustre orateur,
De la Bourse, où se font de dangereux négoces,
Vous irez visiter les animaux féroces,
Et témoin des trafics de tous nos loups-cerviers,
Passer, si bon vous semble, à d'autres carnassiers.

Aimez-vous les tableaux, les marbres ? dans le Louvre,
Maint chef-d'œuvre des arts à vos yeux se découvre.
Aux études enclin, vous trouverez encor
A la Bibliothèque un immense trésor,
Des livres qui, du goût n'étant pas l'antipode,
Vous dédommageront des romans à la mode.
De votre bourse enfin, loin d'être le bourreau,
Vous pourrez, en grimpant sur le Trocadéro,
Avoir la perspective aussi rare que belle
De l'Exposition qu'on nomme universelle.

LÉON

Je n'en disconviens pas, mais ce n'est pas sans frais
Qu'on entre au Champ de Mars pour l'admirer de près.
Or, lorsque par les yeux on veut se satisfaire,
Dépenser quelques francs, ce n'est pas une affaire,
J'ai donc, me résignant sans plainte et sans regrets,
Acquitté mon tribut à tous les tourniquets.

JULES.

Ah ! l'Exposition !

LÉON.

Mon cher, il en est d'elle
Comme de la cité qui vous semble si belle.
De qui chérit l'étude ou cherche les plaisirs,
Paris peut, à coup-sûr, contenter les désirs ;
Mais pour y profiter de plus d'un avantage
Dont vous m'avez tracé la séduisante image,
Il faut lui consacrer, non pas huit ou dix jours,
Mais un an pour le moins, ou l'habiter toujours.
Or, cinq heures durant, dans un immense ovale
Et dans ses sections, véritable dédale,
Errant de tous côtés, appliquant tous mes soins
A contempler l'ensemble, à scruter tous les coins,
Aisément j'ai compris, forcé de marcher vite,
Que ce lieu réclamait bien plus d'une visite,

Et qu'il faut bravement, dans l'espace d'un mois,
Y revenir au moins vingt-cinq ou trente fois ;
Faire une station devant chaque vitrine,
Afin d'apprécier ce que l'on examine ;
De mille objets divers comprendre la beauté,
En saisir les détails, sentir l'utilité ;
Comparer les produits nouveaux ou similaires
Qui nous sont parvenus de tous les hémisphères,
Y compris les boissons et les mets différents
Qu'offrent des étrangers les nombreux restaurants.
Dans ce riche bazar, où ma course fut prompte,
De tout ce que j'ai vu puis-je ici rendre compte ?
Impossible, vraiment; si j'osais l'essayer,
J'userais, pour le moins, dix rames de papier.
Mais je puis affirmer que jamais l'Industrie
N'honora plus et mieux notre belle patrie,
Et que nos ouvriers, illustrant leurs travaux,
Ont, sur plus d'un terrain, su vaincre leurs rivaux.
Jamais l'habileté, façonnant la matière,
N'a mis plus qu'aujourd'hui de chefs-d'œuvre en lumière,
D'ouvrages qui nous font, en captivant nos yeux,
Nous écrier : c'est beau ! c'est pur ! c'est merveilleux !
Toutefois, en regard des mille et un prodiges
Qui, dans le Champ de Mars, nous offrent leurs prestiges,
A mon très-humble avis il manque certains faits
Dont j'aurais chaudement applaudi les effets.
Oui, l'Exposition me semblerait parfaite
Et serait, selon moi, plus belle, plus complète,
Si tout ce qu'autour d'elle on cherche vainement
Formait de ses splendeurs le digne encadrement.

JULES

Que désirez-vous donc, quand tous les rois du monde,
Se donnent rendez-vous dans sa vaste rotonde ?

LÉON.

Ce qui n'empêche pas de rayer des canons
Et de joindre une aiguille à tous les mousquetons.

JULES.

Enfin que voulez-vous ?

LÉON.

Que la Littérature
Cesse, à nos tristes yeux, d'être en déconfiture,
Tandis que l'Industrie et ses nombreux travaux
Sont marqués, chaque jour, par des progrès nouveaux.
Lancé dans un courant auquel nul ne résiste,
L'artisan parmi nous l'emporte sur l'artiste,
Et faisant admirer l'ouvrage de sa main,
L'ouvrier, de nos jours, éclipse l'écrivain;
Car l'écrivain n'est pas l'auteur de plus d'un livre
Impie ou libertin dont le peuple s'enivre,
Poison qui fabriqué par des spéculateurs,
Grandit leur bénéfice en abaissant les mœurs.
Ce que je voudrais voir, c'est la foule moins folle,
Ne pas se délecter à mainte œuvre frivole
Où les trucs, les maillots, dont l'effet la séduit,
Ont remplacé le goût, la décence et l'esprit.
Ce que je voudrais voir, c'est qu'en toute occurrence,
L'antique honnêteté reprît son influence ;
C'est que le sens moral et le simple bon sens
Ne fussent plus classés au nombre des absents,
Si j'en crois les méfaits qui, par milliers se comptent,
Et que, chaque matin, les journaux nous racontent.
Puis, ne craignez-vous pas que le luxe inouï
Par les excès duquel le peuple est ébloui,
Loin de le modérer, n'excite, ne provoque
Ce besoin de briller, travers de notre époque,
Et qui fait gaspiller et perdre imprudemment
Le produit d'un travail, acquis péniblement,
D'un labeur dont les fruits, qui devraient être utiles,
Satisfont trop souvent des vanités futiles ?
Qu'importe ! vers Paris, dût-il en coûter cher,
Pour l'Exposition tout le monde fend l'air.

Le désir d'admirer ce pompeux étalage,
Sur la mer, sur les rails, met la foule en voyage,
Et lui fait regretter qu'aux steamers, aux wagons,
L'homme n'ait pas encore ajouté les ballons ;
Mais, pour les diriger, sa persistance est vaine,
Car le vent le domine, et c'est Dieu qui le mène,
Qui, trompant les efforts dont il est le témoin,
Lui dit ainsi qu'aux flots : *Tu n'ira pas plus loin.*
L'Océan se soumit à cet ordre suprême,
Il s'arrêta soudain, et moi, je fais de même.



JEHOVAH ET AGNI

ÉTUDES BIBLICO-VEDIQUES

PAR J.-B.-F. OBRY,

JUGE HONORAIRE ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS.

φράζεο τὸν πάντων ὕπατον θεὸν ἔμμεν' ΙΑΩ.
Macr. Satur. I, 18.



INTRODUCTION.

I.

Le présent mémoire faisait originairement partie d'un plus grand travail, communiqué dans le cours des années 1831 à 1836 à mes collègues de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département de la Somme, siégeant à Amiens. Ces longues recherches avaient pour titre et pour objet les traditions primitives des Hébreux, des Perses et des Indiens sur la création, le jardin d'Éden, le déluge et les premières migrations des peuples après le grand cataclysme (1). Le nom propre du Dieu des Juifs, Jehovah, écrit Y H V H, ou plus

(1) Voy. mon opuscule *du Berceau de l'Espèce humaine* où ces traditions ont été résumées en grande partie.

simplement I H U H, en hébreu non ponctué, et nommé Tétragramme hébraïque en raison du nombre de ses lettres, ne pouvait manquer d'y tenir une large place comme désignation d'un Dieu créateur, conservateur et destructeur qui, sous ce triple point de vue, résumait, en quelque sorte, la triade indienne de *Brahmâ*, *Vichnu* et *Çiva*, et mieux encore, comme j'ai pu m'en convaincre dans la suite, la triade védique d'*Agni*, *Vâyu* et *Sûrya* (1).

Ce nom divin était réputé sacré, glorieux, terrible, ineffable et incommunicable, en tant qu'il exprimait l'essence même de la divinité, à la différence des qualificatifs latin, grec et sanscrit *Deus*, *Théos*, *Dêvas*, qui ne signifient que le lumineux, le resplendissant. Il avait joué un trop grand rôle dans la religion des Juifs, et sa véritable prononciation a donné lieu à trop de débats en Europe, depuis la renaissance des lettres jusqu'à ces derniers temps, pour qu'il n'attirât pas spécialement mon attention. Il la méritait à coup sûr au triple point de vue de l'histoire, de la linguistique et de l'éthnologie, même abstraction faite du dogmatisme qui ne devait pas entrer dans le cadre de mes recherches. J'étais d'autant plus porté à m'en occuper

(1) Dans tous les mots sanscrits, zends et latins, la voyelle *u* doit se prononcer *ou*, à moins qu'elle ne devienne demi-consonne devant une autre voyelle, auquel cas elle se prononce comme le *v* français. Quant à la voyelle *i*, tout le monde sait qu'elle se prononce comme le *j* allemand ou le *y* grec quand elle est mue par une autre voyelle.

que, d'une part, M. J. D. Guigniaut avait gardé le silence sur le culte Judaïque dans la refonte française du grand ouvrage allemand de Frédéric Creuzer, intitulé *Symbolik und Mythologie der Alten Vœlker*, et que, d'autre part, Benjamin Constant s'était livré au sujet des Juifs, comme des autres peuples d'ailleurs, à une polémique trop anti-sacerdotale dans son livre *de la Religion considérée dans sa source, dans sa forme et dans ses développements*. Il y avait donc là, selon moi, une grande lacune à remplir. Toute une aile de bâtiment me paraissait manquer au bel édifice des *Religions de l'antiquité*. Sans avoir aucunement la prétention de la construire, j'espérais pouvoir en poser les fondements.

J'étais, d'ailleurs, ramené par mes précédentes études à faire remonter l'emploi et l'usage du Tétragramme hébraïque à une époque antérieure à la vocation d'Abraham, et même à lui supposer une étymologie et une signification mixtes, moitié aryennes, moitié sémitiques. Malheureusement, les textes sanscrits des Védas de l'Inde étaient alors presque lettres closes pour notre Occident. Il m'était donc impossible de vérifier mes conjectures dans la substantielle, mais trop courte analyse de ces livres sacrés par l'illustre Colebrooke (1).

(1) Cette analyse, publiée d'abord dans les *Asiatik Researches* de la Société de Calcutta, IV, p. 369 à 476 (1805, in-4°), a été réimprimée dans les *Miscellaneous Essays* de l'auteur, I, p. 9 à 113 (London, 1837, in-8°).

Dans la disposition d'esprit où je me trouvais, j'hésitais, après beaucoup d'exégètes, à admettre *pour la période patriarcale* le sens métaphysique *celui qui est* que l'on tire communément du chap. III, vers. 14, de l'Exode, malgré la ressemblance de cette définition de Jéhovah, tant avec celle du Brahmâ *Svayambhûh* : Brahmâ *existant par soi-même*, des Brâhmanes de l'Inde, qu'avec celle de la déesse Néith des prêtres de l'Egypte : *Je suis ce qui a été, ce qui est, et ce qui sera*. D'un autre côté, j'étais peu satisfait des deux étymologies conjecturales et contradictoires proposées l'une par le dominicain portugais Oléaster et l'autre par le réfugié français Jean le Clerc, parce qu'il me semblait que si le Dieu des Juifs était tantôt *destructeur* et tantôt *créateur*, ces deux attributs pouvaient très-bien résulter de sa nature divine, sans que l'un ou l'autre eût été pris en considération dans la formation de son titre distinctif à une époque et dans un pays où l'on reconnaissait plusieurs dieux que l'on distinguait des autres êtres par le pouvoir à eux attribué de faire du bien ou du mal à volonté. J'inclinais plutôt vers cette autre idée, émise par le chanoine allemand Hartmann et adoptée par l'égyptologue français Charles Lenormant, que Jéhovah avait fait originairement, c'est-à-dire avant la loi mosaïque, l'office d'un dieu fils, préposé par ses auteurs ou par ses compagnons, les *Elohim*, au gouvernement du monde, et par suite, j'étais tenté de rapporter à cette idée de *filiation* l'origine de son

nom, ce que n'avaient pas fait pourtant les deux exégètes que je viens de nommer. Il me semblait que le qualificatif brut *Ihuh*, en le ponctuant *Yahuh* ou *Yahô*, avait pu originairement signifier le Dieu *créé* ou le fils, bien plutôt que le Dieu *créateur* ou le père. Mais, faute de preuves philologiques tirées de sources antérieures au retour de la captivité de Babylome, cette hypothèse était restée dans mon esprit à l'état de conjecture vraisemblable, mais rien de plus. Le Zend-Avesta des Perses m'offrait bien l'épithète *fils d'Ormuzd*, appliquée fréquemment au Dieu du feu, mais je n'y lisais pas une forme zende semblable à celle du *Ihuh* hébreu : l'idée de fils y était rendue par *Puthra*, sanscrit *Putra*, et c'est *Ihuh* quc je cherchais. En conséquence, j'avais relégué dans mes cartons ce travail resté incomplet et inachevé.

Dans le cours de l'année 1841, j'eus occasion d'en parler à notre grand philologue Eugène Burnouf auquel j'avais antérieurement communiqué mes premiers aperçus et qui m'honorait de ses sympathies, de ses conseils et de son amitié. Ce digne correspondant de l'Académie d'Amiens m'engagea à lire, pour m'éclairer là dessus, la petite *Rig-Véda-samhitâ* de Frédéric Rosen, publiée à Londres en 1838, avec transcription en caractères européens, traduction latine et notes explicatives. Il ne put alors me prêter ce rare et précieux recueil d'une très-petite partie des hymnes védiques, parce qu'il en avait besoin toutes les semaines pour son cours de littérature sanscrite au Collége de France, où il l'expliquait à

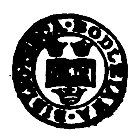
ses nombreux auditeurs. Mais il me fut loisible de le consulter à mon aise, grâce à l'obligeante communication du savant et modeste Salomon Munk dont je regrette vivement la mort récente et inattendue.

L'épigraphe *Ab Oriente Lux* inscrite au frontispice de la *Samhitâ* ou collection védique de Rosen, me donna l'espoir d'y trouver enfin ce que j'avais vainement cherché partout ailleurs. Je ne fus pas trompé dans mon attente, à ce que je crois du moins, car j'y vis briller trois fois un qualificatif divin qui me parut alors et me paraît encore aujourd'hui entièrement identique au Tétragramme de la Bible. Il y était appliqué exclusivement au dieu du feu *Agni*, latin *Ignis*, lithuanien *Ugnis*, slave *Ogni*, etc. (1). Depuis cette époque, je l'ai retrouvé trois autres fois dans la transcription du Rig-Véda entier, effectué par M. Théodore Aufrecht (2), et trois autres fois encore

(1) J'ai ici en vue le vocatif *Sahasó Yahó*, *Roboris Fili!* qu'on y lit, p. 43, St. 10, p. 49, St. 5, et p. 154, St. 4. Le nominatif serait *Sahasó Yahuh* que Benfey donne dans son petit glossaire védique ci-après cité, au mot *Yahuh*, écrit *Yhuh*, parce qu'en sanscrit la voyelle brève *a* est toujours sous-entendue après toute consonne non accompagnée d'une autre voyelle, à moins qu'elle ne soit marquée du signe de *quiescence*.

(2) Dans les vol. VII et VIII des *Indische Studien* de M. Albrecht Weber. Voici d'ailleurs, pour ordre et mémoire, l'indication des six textes du Rig-Véda que j'y ai relevés avec les noms des poètes compositeurs :

1°	Mandala	I,	Sukta	26,	Rig.	10,	Richi	Çunaçepha.
2°	id.	I,	id.	74,	id.	1,	id.	Gôtama.
3°	id.	I,	id.	79,	id.	4,	id.	Gôtama encore.
4°	id.	VII,	id.	15,	id,	11,	id.	Vasichtha.
5°	id.	VIII,	id.	19,	id.	20,	id.	Sôbhari.
6°	id.	VIII,	id.	73,	id.	4,	id.	Uçanas.



dans le texte sanscrit du *Sâma-Véda*, édité par M. Théodore Benfey en tête de sa traduction allemande et avant son précieux glossaire védique (1). Tout porte à croire qu'il figure aussi, tant dans les deux rédactions du *Yadjour Véda* que dans l'*Atharva-Véda*. Mais il m'a été impossible de m'en assurer. Partout où je l'ai vu, il est exclusivement appliqué au Dieu de l'élément igné.

Ce point de fait était pour moi un trait de lumière, car, à la lecture du Pentateuque et des autres livres de la Bible, j'avais acquis la conviction que le Jehovah des Hébreux du désert réunissait en soi les principaux attributs du *Phtah* ou dieu-feu des Egyptiens, tel que le résumait à son article la *Biographie universelle* de Michaud, dans sa *partie mythologique*. Agni, Jehovah et Phtah m'apparaissaient donc comme trois noms différents d'un seul et même Dieu adoré en Orient, c'est-à-dire depuis les rives de l'Indus jusqu'à celles du Nil, et cela dès l'aurore du monde civil, par les trois grandes races de Japheth, de Sem et de Kham, pour parler le langage de la Genèse et suivre l'ordre de filiation ou de topographie qu'elle indique dans son chap. X, vers. 21. Il me sembla que ces trois divinités avaient pour caractère essentiel et commun le *feu*, mais, comme le disait le sagace Parisot dans l'article cité de la Biographie universelle, « le feu dans son acception la plus éten-

(1) Voyez *Die Hymne des Sâma-Veda*, Leipzig, 1848, in-4°, p. 153 du Glossaire, col. B.

« due, le feu avec tous les principes que, dans « l'enfance des sciences, les peuples durent confon- « dre avec lui, le feu avec le cortège de tous les « fluides impondérables ou de leurs attributs, connus « ou inconnus, nommés ou innommés, mais incon- « testablement sentis ou entrevus par les anciens, « la lumière, la chaleur, l'électricité, le magné- « tisme. » Le mythologue que je cite ajoutait avec raison que tous ces agents invisibles pour l'œil humain et dont la nature même échappe encore à l'intelligence, avaient ceci de commun qu'ils étaient disséminés dans tout l'univers, ce qui avait conduit les sages de l'antiquité à les réunir confusément sous le nom du seul principe visible et palpable, le *feu*.

Depuis longtemps déjà, cette appréciation du dieu égyptien Phtah me semblait applicable au dieu hébreu Jehovah. Telle était aussi l'opinion du profond orientaliste allemand Wilhem Gesenius dans son *Thesaurus linguæ hebrææ et Chaldææ* (1). Je n'en concluais pourtant pas, comme il l'avait fait dans son *Lexicon manuale Hebraïcum et Chaldaïcum*, au mot *Ihuh*, que les enfants d'Israël avaient emprunté ce nom divin à quelque sanctuaire de l'Egypte et s'étaient bornés à le modifier légèrement pour l'accommoder à leur langue sémitique, car je considérais le Tétragramme *Ihuh* comme beaucoup plus ancien qu'Abraham lui-même, en Phénicie, en Palestine et

(1) Voy. ce grand dictionnaire au mot *Kbud*, p. 155, col. B.

en Chaldée. En le retrouvant lettre pour lettre dans le Rig-Véda des Aryas de l'Inde, il me parut rationnel de préférer ici Agni à Phtah, au point de vue de l'étymologie s'entend, puisqu'il portait plus visiblement que celui-ci le titre sacramentel tant controversé en la forme et au fond parmi les doctes des derniers siècles. L'identité me paraissait évidente et me paraît encore telle lorsque je compare les anciennes prononciations du nom hébreu *Ihuh* qui nous ont été transmises par les payens, par les gnostiques et par les Pères de l'Église, soit *Yahuh*, nominatif aryen, soit *Yahô*, vocatif védique.

Après une première lecture du petit Rig-Véda de Rosen, je m'empressai de faire part de ce que j'appelais ma découverte, d'abord à mon indicateur Eugène Burnouf, puis à ma patrone l'Académie d'Amiens, comme c'était mon devoir d'ailleurs, après les communications que je leur avais faites quelques années auparavant; car le qualificatif aryen que je venais de trouver, me mettait à même de compléter et de rectifier mes vues antérieures sur son homonyme hébreu. Notre illustre correspondant, je dois le reconnaître, se borna, par une lettre du 13 décembre 1841, à me donner quelques éclaircissements sur les diverses significations, non pas tant du *Yahuh* aryen ou *Yahô* védique, que de son dérivé sanscrit *Yahvah* qu'il inclinait à prendre pour une sorte d'homonyme de la lecture *Jehovah*, universellement admise aujourd'hui et à laquelle il s'arrêtait lui-même. Occupé d'études

exclusivement aryennes et peu familiarisé alors avec les langues sémitiques, il crut devoir s'abstenir d'émettre un avis sur mon hypothèse. Mais quelques années plus tard, au mois d'avril 1848, lorsqu'il eût terminé ses grands travaux tant sur la langue et les livres Zends que sur le Bouddhisme indien et expliqué très-savamment au Collége de France le petit Rig-Véda de Fréd. Rosen, il me confia en conversation qu'il avait eu plusieurs fois occasion de songer à mon étymologie de Jehovah; qu'il n'était pas éloigné de l'admettre et que j'aurais tort de ne pas la communiquer au monde savant, avec tous les éclaircissements propres à la faire bien comprendre.

Après la mort prématurée et si regrettable de ce philologue de génie, comme l'appelait son illustré collègue M. Villemain, plusieurs indianistes de Paris, en tête desquels je placerai feu M. le baron d'Eckstein et M. Adolphe Regnier, m'engagèrent à livrer mon travail à l'impression sur l'annonce que j'en avais faite dans quelques-uns de mes opuscules antérieurs (1). Enfin, MM. Ernest Renan et Alfred Maury, si connus par leurs savants ouvrages sur les matières d'archéologie religieuse, ont bien voulu me faire les mêmes recommandations, tout en me donnant à entendre, le premier surtout, qu'ils

(1) Tels que ceux *de l'Immortalité de l'âme selon les Hébreux* (1839), *du Nirvâna indien ou de l'affranchissement de l'âme après la mort selon les Brahmanes et les Bouddhistes* (1856), *et du Berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux* (1858).

avaient des doutes sur la solidité de mon système (1).

Avant la révolution de 1848, les esprits sérieux en France étaient trop absorbés par les luttes et les préoccupations politiques pour s'intéresser aux études d'histoire religieuse. Autre temps, autres soucis et autres goûts. Mais le présent travail, par le fond autant que par la forme, ne peut convenir qu'à un petit nombre de lecteurs. Je me vois forcé, en effet, de revenir sur des matières de lexicologie et d'exégèse biblique peu attrayantes par elles-mêmes et peu familières à l'esprit français. Je me trouve amené, en même temps, et bon gré mal gré, à remonter aux premiers âges de la civilisation en Orient, à l'époque anté-historique où les vieilles et grandes religions de l'Asie, nées successivement les unes des autres, ne formaient encore qu'une seule et même église, de même que les tribus si diversifiées qui y étaient soumises, ne parlaient encore qu'une seule et même langue, divisée en dialectes, comme l'église l'était en sectes.

Ces considérations, jointes à des maladies et à des malheurs domestiques, m'ont empêché jusqu'à ce jour de songer à la publication de ce vieux produit de mes études Biblico-Védiques. Je l'ai retouché, révisé et refondu à diverses dates avec le projet sans

(1) Ils y ont fait allusion sans me nommer, l'un à la p. 7 de sa brochure intitulée *de la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation,* et l'autre en divers endroits de son *Essai historique sur la religion des Aryas,* dont je parlerai bientôt.

cesse nourri et sans cesse ajourné de rechercher pour lui un éditeur bienveillant. Cet éditeur, je l'ai enfin trouvé dans le corps savant auquel j'ai l'honneur d'appartenir depuis 38 ans bien comptés, et qui a constamment accueilli avec faveur le fruit de mes élucubrations. L'Académie d'Amiens a bien voulu protéger ce dernier travail de ma plume en lui donnant accès dans ses Mémoires imprimés. Je n'entends pas dire qu'elle adopte mon système d'interprétation. A l'exemple de toutes les sociétés littéraires et savantes de la France et de l'étranger, elle ne publie les recherches laborieuses de ses membres que dans la seule vue d'appeler sur elles l'examen des juges compétents, le tout sans aucune approbation préjudicielle. Les idées que je publie me restent donc personnelles, et j'en suis seul responsable.

Ceci ne veut pas dire que je les présente toutes comme entièrement neuves et inédites. Elles ne le sont plus maintenant qu'en partie. Mais cette partie me paraît susceptible d'offrir quelque intérêt pour une certaine classe de lecteurs, sous les rapports déjà indiqués, abstraction faite des dogmes religieux qui, à mon avis, sont ici complètement désintéressés, puisque, d'une part, mon étymologie s'applique à une époque antérieure au Mosaïsme, et que, d'un autre côté, à celle d'Auguste et de Vicramâditya, les qualificatifs divins *Ihuh* et *Yahuh* avaient depuis longtemps fait place à ceux d'*Elion* en Judée et de *Paramèchthi* dans l'Inde, signifiant tous deux le *Très-Haut*.

II.

En disant que le sujet de mes études Biblico-Védiques, je veux dire mon parallèle de Jehovah et d'Agni, a perdu quelque chose de sa nouveauté, je fais allusion, non pas aux aperçus déjà anciens et nécessairement incomplets de divers exégètes allemands sur l'origine indienne du Tétragramme hébraïque (1), mais seulement au parallèle plus suivi qui a été tenté plus récemment par deux savants français entre le Dieu aryen *Indra* et le Dieu hébreu *Jehovah*. Mon devoir est d'en dire ici quelques mots par anticipation, me réservant d'y revenir plus tard, s'il y a lieu, et de montrer qu'en faisant choix d'*Agni*, au lieu d'*Indra*, c'est-à-dire du Dieu du feu en place du Dieu de l'éther, dans mon appréciation du culte védique, je m'écartais moins des origines aryennes et sémitiqnes qu'il ne paraît à première vue.

Les deux écrits dont je veux parler émanent l'un de M. Edgar Quinet et l'autre de M. Alfred Maury, écrivains qui ont acquis tous deux, dans les sciences comme dans les lettres, une grande et légitime célébrité. Ces deux savants français avaient, sur leurs devanciers d'Outre-Rhin, l'avantage de pouvoir re-

(1) Je citerai entre autres : 1° Buttmann, *Mythologus*, II, p. 74 et suiv.; 2° Von Bohlen, *Die Genesis*, Einlueitung, p. 103 ; 3° De Wette, *Bibl. Dogmatik*, Beitrage, II, p. 183 ; et 4° Vatke, *Bibl. Theologie*, I, p. 668-72. A l'époque où ces savants écrivaient on ne connaissait pas encore en Europe la religion des Aryas, antérieure au Brâhmanisme indien.

monter plus haut que le védântisme indien. Aussi se placent-ils au centre de la religion des anciens peuples qui, sous le nom d'*Aryas*, habitaient le *Sapta-Sindhou*, c'est-à-dire le pays du *Kaboul* et du Pendjâb actuels, arrosé par sept fleuves (*Sapta-Sindhavas*) dont l'Indus était le principal [1], car la région gangétique ne faisait pas encore partie de l'*Aryavarta* indien, pas plus, à ce qu'il semble, que la Perside ou Perse proprement dite n'était alors comprise dans *l'Airyanem-Vaêdjô* habité par les Iraniens de la Bactriane, frères des Aryas indiens.

M. Edgar Quinet, dans son *Génie des Religions*, publié en 1842, n'avait à sa disposition que la version latine du petit Rig-Véda de Rosen, formant tout au plus la 10e partie de ce grand recueil d'hymnes védiques. M. Alfred Maury, qui rédigeait onze ans plus tard son *Essai historique sur la Religion des Aryas* [2], avait à la sienne la traduction française et intégrale de M. A. Langlois, publiée de 1849 à 1852, en 4 vol. in-8°, dont il se proposait de rendre compte, dans le but annoncé de faire servir son analyse à éclairer les origines des religions hellénique,

(1) Sur la situation et l'étendue du Sapta-Sindhou, voyez, outre les auteurs cités dans mon opuscule du Berceau de l'espèce humaine, p. 49-53, un autre ouvrage postérieur et remarquable de M. Vivien de Saint-Martin, analysé par M. Alfred Maury, à la p. 16 de ses *Croyances et Légendes de l'Antiquité*.

(2) Dans la *Revue archéologique*, 1re série, t. IX, année 1853. Il en a donné une 2e édition revue, corrigée et augmentée, en tête de ses *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, publiées en 1863.

latine, gauloise, germaine et slave. Ce n'est guères qu'accessoirement et par occasion, pour ainsi dire, qu'ils ont tenté tous deux, mais le second avec plus d'étendue que le premier, des rapprochements religieux entre *Indra* et Jehovah (3).

J'applaudis sans réserve à leur manière de voir à ce sujet; car, dès l'année 1841, c'était déjà la mienne. Si je suis leurs brisées, ce n'est pas foncièrement pour substituer le Dieu du feu au Dieu de l'éther, la différence entre Indra et Agni me paraissant résider dans les noms bien plutôt que dans les idées. C'est d'abord pour étendre le parallèle de l'un ou de l'autre avec Jehovah à une foule d'objets, de particularités, de détails que ces deux savants ont dû négliger, parce qu'ils se proposaient moins de remonter à la première origine des deux cultes aryen et hébraïque, que de les envisager à l'époque de leurs développements respectifs. C'est ensuite et surtout pour suppléer à une autre lacune sur laquelle j'ose insister. Voici en quoi elle consiste.

En ne s'arrêtant qu'aux sommités, en distinguant Indra d'Agni, et en préférant le premier au second, mes deux illustres devanciers ont très-bien pu, ils ont dû même laisser dans une sorte de pénombre la partie purement philologique du parallèle qu'ils

(3) Pour les comparaisons entre Indra et Jehovah, voy. d'une part, *du Génie des Religions*, p. 145-58 et p. 384-5, et de l'autre, *Revue citée*, IX, p. 592-604 ou *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, p. 21-38.

esquissaient, je veux dire l'étymologie et le sens primitif du nom hébreu *Ihuh*, sujet ingrat et aride qu'ils n'auraient d'ailleurs songé à aborder que s'ils avaient remarqué la relation de ce nom avec une rare épithète aryenne d'Agni, perdue au milieu de beaucoup d'autres qualifications louangeuses. Je crois avoir de bonnes raisons pour y attacher une grande importance. Il me semble qu'en pareille matière la similitude des noms prouve mieux et prouve plus que la ressemblance des idées. En effet, Jehovah, une fois conçu comme le *Primus inter pares*, et il me paraît l'avoir été ainsi très-longtemps par ses adorateurs avant de l'être comme le Dieu unique, Jehovah, dis-je, peut ressembler au Jupiter des Latins, au Zeùs des Grecs, à l'Osiris des Égyptiens, à l'Hadad des Syriens, au Baal ou Bel des autres peuples sémitiques, et, à l'Ahuramazdâ ou Ormuzd des Bactriens, des Mèdes et des Perses, tout autant et même plus parfois qu'à l'Indra des Aryas du Sapta-Sindhou. Ces analogies de rang, de fonction ou d'aspect ne nous éclairent pas beaucoup, soit sur ses caractères intrinsèques, soit sur les particularités de son culte, soit sur l'origine de son titre distinctif, écrit *Ihuh* ou *Yhuh* ou *Yhvh* sans points-voyelles. L'identité de nom, au contraire, en lui imprimant un cachet tout spécial, le localise pour ainsi parler : elle indique de quel plateau de l'Asie il a dû descendre primitivement ; car, s'il a toujours été vrai de dire *Ab Oriente lux*, cette identité est, en quelque sorte, la

triple empreinte de sa provenance, de sa nature et de son antiquité. C'est ce qu'on verra mieux lorsque j'expliquerai le sens primordial de l'invocation védique *Sahasô-Yahô* adressée par les Aryas au Dieu de leur foyer.

J'avoue que la qualification aryenne *Sahasô-Yahuh* qui m'a séduit ne figure que six fois dans le Rig-Véda, et au vocatif seulement sous la forme *Sahasô-Yahô*, avec application exclusive à Agni, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque. Je conviens, en outre, que ses *synonymes*, et elle en a plusieurs dans les hymnes védiques, n'y figurent que 70 à 72 fois avec application au même Dieu, et 18 autres fois à d'autres déités solaires, ignées ou atmosphériques, au nombre desquelles on compte Indra (1), tandis que son homonyme hébreu *Ihuh* se présente à tout propos dans les livres de la Bible antérieurs à l'exil babylonien, soit sous une forme complexe comme dans la Rig-Véda, soit le plus souvent à l'état isolé. Mais je ferai voir, d'une part, que les autres dieux védiques ne reçoivent les équivalents du titre en question que par métaphore en tant qu'émanés du foyer d'Agni, et, d'autre part, que la rareté du titre lui-même chez les Aryas, sa fréquence et son abréviation chez les enfants d'Héber sont insignifiantes au point de vue religieux. Ces différences tiennent à nombre de causes secondaires signalées et développées par M. Ernest

(1) Les autres sont Mitra et Varuna et les trois *Ribhavas*.

Renan dans son beau livre intitulé ***Histoire générale et système comparé des langues*** sémitiques où il fait des rapprochements très-ingénieux entre les Aryas et les Sémites sous le triple rapport de leurs caractères physiques, de leurs facultés intellectuelles et morales et du génie de leurs langues respectives (1). Toutefois, en adoptant à cet égard les vues générales de l'éminent critique, je me permettrai de ne pas trop insister sur le monothéisme des seconds et le polythéisme des premiers, car l'histoire atteste qu'à l'exception du peuple Juif, les Sémites étaient aussi polythéistes que les Aryas et que les Khamites. Du reste, il a reconnu lui-même qu'en cette matière il fallait faire un triage entre la foule et le petit nombre, entre les ignorants et les lettrés (2), correctif d'autant plus nécessaire, que, chez les Israélites eux-mêmes, l'idolâtrie a eu souvent le dessus jusqu'au retour de l'exil babylonien (3).

« L'Asie, a dit avec raison M. Edgar Quinet dans son esquisse rapide et imagée, l'Asie a deux échos qui s'appellent à ses deux extrémités. Quand l'hymâlaya dit Indra, le Liban répond Jehovah ! » (4) M. Alfred Maury part aussi de ce point de vue. Mais

(1) Voyez *l'ouvrage cité*, 1re édit., p. 1-24, p. 389-400, et p. 463-77.

(2) Voy. sa brochure déjà citée *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation.*

(3) Ce fait a été amplement démontré par Benjamin Constant dans son livre *De la Religion*, II, p. 232-6, en notes.

(4) *Du Génie de Religions*, p. 314.

il remarque, toutefois, qu'Agni, *l'enfant de la force*, car, de son aveu, c'est une épithète qu'on aime à lui donner, qu'Agni, dis-je, supplante ou remplace Indra dans une foule d'hymnes védiques qui célèbrent ses sept flammes, son éclat, ses qualités, sa force, sa prééminence, et vont même jusqu'à le nommer *l'âme du monde* (1). Quant à moi, il me semble toujours qu'au siècle d'Abraham déjà les deux échos en question devaient répéter plus spécialement l'un *Sahasô Yahô*, *Roboris Fili !* au vocatif, et *Sahasô Yahuh*, *Roboris filius*, au nominatif, et l'autre soit *Yahô-Elohim*, *Fili Roborum* ou *Roboris*, soit *Yahuh-Elohim*, *filius Roborum* ou *Roboris* (en hébreu sans points-voyelles *Ihuh-Alhim*), c'est-à-dire *fils des forces*, au pluriel, ou *fils de la force*, au singulier seulement, si l'on admet avec les grammairiens qu'*Elohim* n'est ici qu'un pluriel d'excellence ou de majesté, mis en place du singulier *Al* ou *Aluh*, ponctués *El* et *Eloha*. Dès ce moment, en effet, je crois pouvoir me permettre, sauf preuves ultérieures, d'écrire, de prononcer et de traduire ainsi par anticipation et pour la période patriarcale le titre complexe *Ihuh-Alhim* des chap. II et III de la Genèse. Il me semble qu'à cette époque les prêtres aryas, en invoquant tour-à-tour le Dieu du foyer sacré (Agni), le Dieu de l'air ou de l'éther (Vâyu ou Indra) et le Dieu du ciel, c'est-à-dire le soleil (Sûrya), consi-

(1) *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, p. 45 et 48.

dérés tous trois dans leurs rôles spéciaux, n'avaient en vue qu'un seul et même être divin, le feu, cet agent universel de la nature qu'ils envisageaient comme créateur et roi des trois mondes de la terre, de l'atmosphère et du ciel, c'est-à-dire comme embrassant dans sa vaste, mais vague compréhension, les trois dieux *populaires* qui étaient réputés présider à ces trois parties de l'univers.

Si, relativement à la religion des Aryas, j'ai le déplaisir de m'écarter en ce point des vues de mon très-savant ami M. Alfred Maury (1), j'ai au moins la satisfaction de rester en parfait accord avec celles de M. le baron d'Eckstein, ce vieux Nestor des indianistes en France, très-apprécié en Allemagne où il était né. Voici, en effet, ce qu'il écrivait en 1855 à propos du naturalisme dans les Védas : « les Aryas considéraient le feu comme un dieu unique qui apparaissait en trois régions. Allumé d'en haut par un rayon solaire, ou né dans l'atmosphère par la décharge d'un nuage électrique de la foudre, ou extrait ici-bas du bois par le frottement, Agni renfermait l'idée culminante, l'idée centrale de tout le culte védique » (2).

Les textes du Rig-Véda que, de mon côté, j'avais recueillis et groupés sur cette question de critique comparative et que j'aurai soin de relever plus tard,

(1) Voir ses observations sur l'*Anukramani* ou table du Rig-Véda, *Croy. et Lég. citées,* p. 115.

(2) Voy. l'*Athénæum Français,* année 1855, p. 61, col. 2 et 3.

m'avaient paru tellement clairs, précis et concordants que, dans ma brochure du *Nirvâna indien*, publiée en 1856, je n'ai pas hésité à qualifier Agni par ce titre significatif : *l'Être unique aux noms multiples* (1). Je songeais alors au *Ihuh-Alhim* des premiers chapitres de la Genèse, à ce Dieu chaldéen qui, semblable au *Sahasô Yahuh* védique, formait à la fois la base, le centre et le couronnement de l'édifice à la fois religieux, social et politique des *Beni-Israël*, à partir de leur sortie de la Basse-Égypte.

Je me plais à croire que si, en 1863, lors de la révision de son *Essai historique* pour la 2e édition donnée en tête de ses *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, M. Alfred Maury s'était mieux rappelé ce que je lui avais dit en conversation, quelques années auparavant, de ces deux qualificatifs divins, à la fois homonymes et synonymes, il ne se serait pas borné à signaler, sans aucune explication, le titre védique *enfant de la force*, donné à Agni par les prêtres Aryas. Il l'aurait rapproché du *Ihuh-Alhim* de la Genèse, ou du moins il aurait indiqué les anciennes prononciations du Tétragramme hébraïque auxquelles je m'arrêtais. Mais peut-être, s'il y a songé un instant, a-t-il préféré attendre pour en parler la publication tant de fois annoncée, de mes *Études Biblico-Védiques*.

(1) Voy. cette brochure à la p. 21. Elle est extraite du t. Ier, 2e série des *Mémoires de l'Académie d'Amiens* pour les années 1854 à 1857.

Dans la petite phrase de M. Edgar Quinet sur les deux échos qui se répondent aux deux bouts de l'Asie, le brillant littérateur a évidemment attribué aux mots Himâlaya et Liban l'acception la plus étendue, je veux dire qu'il les a pris comme désignant deux grands systèmes orographiques, l'un Aryaque et l'autre Araméen. Or, comme il s'en réfère virtuellement, ainsi que M. Alfred Maury, au livre de la Genèse en ce qui concerne les migrations des anciens peuples de l'Asie, je crois traduire exactement leur pensée à tous deux, en marchant de l'Est à l'Ouest depuis les monts Belour-Tag et Hindou-Kouch, au nord du Sapta-Sindhou, jusqu'aux monts Horeb et Sinaï, au sud du Canaan. A leur exemple, je ne pense pas que pour expliquer les ressemblances de Jehovah soit avec *Indra*, soit avec *Agni*, soit avec *Sûrya*, car ces trois dieux védiques ne font pour moi qu'un seul et même dieu (1), il soit nécessaire de chercher dans les montagnes de la Gordyène ou du Kourdistan actuel, un foyer primordial et commun qui aurait été placé entre le Tigre et l'Euphrate et dont les flammes auraient rayonné à l'Orient jusqu'à l'Indus et à l'Oxus, de même qu'elles me paraissent l'avoir fait à l'Occident jusqu'au Jourdain et au Nil.

(1) J'ai déjà annoncé que les Indiens les ont remplacés par leur triade de Brahmâ, Vichnu et Çiva, auxquels M. Guigniaut, dans les *Religions de l'Antiquité*, I, p. 157, avait appliqué le célèbre passage de la première épitre de St-Jean, (1, 7 et 8) : *Tres sunt qui testimonium dant, etc..... et hi tres unum sunt.*

En cela, je ne fais que suivre mes anciens errements, constatés pour l'Académie d'Amiens par mes nombreuses lectures en séances privées et résumés partiellement pour le public dans mon opuscule cité du *Berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, opuscule qui fait partie du t. Ier, 2e série, (années 1858-60), des Mémoires imprimés de ce corps savant, et a été tiré à part en un certain nombre d'exemplaires (1).

Comme ces errements se rattachent au sujet que je vais traiter et qu'ils en forment l'un des points accessoires, je prie le lecteur studieux de vouloir bien, au besoin, consulter mon précédent travail, s'il n'a pas à sa portée les deux ouvrages de M. Ernest Renan sur les langues sémitiques et sur l'origine du langage. Dans tous les cas, je l'engage à se bien rappeler les neuf premiers versets du chap. XI de la Genèse, relatifs aux migrations des descendants de Noé *venant de l'Orient* et s'arrêtant dans la plaine de Sennaar (la Mésopotamie) où ils bâtirent une ville (Babylone) et une tour (Babel) qu'ils voulaient élever jusqu'aux cieux, pour leur servir, l'une, de point de ralliement et, l'autre, de lieu de refuge en cas de dispersion et de nouveau cataclysme.

(1) Ceux-ci se trouvent chez Auguste Durand, libraire à Paris, rue Cujas, n° 9. On peut voir aussi le rappel postérieur de ces idées dans l'introduction à mon Mémoire inachevé ayant pour titre *Du Culte des Mânes à Rome, à Athènes, en Perse et dans l'Inde*, p. 224 et suiv. du t. V, 2e série, des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, pour les années 1864-5.

Du reste, si je renvoie ici à ma brochure *du Berceau de l'espèce humaine*, c'est uniquement parce qu'elle résume, complète et précise les vues de mes devanciers : Henry Ewald, Christian Lassen, baron d'Eckstein et Ernest Renan : *Suum cuique.*

III.

Mes *Etudes Biblico-Védiques* ne s'adressent qu'aux esprits sérieux, dégagés de toute prévention, de toute idée préconçue. Elles tendent à démontrer que le Jehovah du Pentateuque et l'Agni de Rig-Véda n'étaient originairement qu'un seul et même Dieu comme ayant, l'un chez les patriarches de Canaan et les Israélites du désert, et l'autre chez les Aryas du Sapta-Sindhou, même nature, mêmes caractères, mêmes attributs, mêmes symboles, mêmes fonctions en paix comme en guerre, mêmes dénominations, qualifications ou épithètes, mêmes instruments de culte, mêmes nombres consacrés, même rôle dans le gouvernement du monde ou plutôt de la société aryenne ou israélite. C'est dire assez que mon travail embrasse à la fois les choses et les mots, les idées et leurs signes.

Les noms hébreux du Dieu suprême que je me propose d'expliquer à mon point de vue et par comparaison avec leurs corrélatifs sanscrits, se réduisent à quatre. Je les présente ici sous leurs formes brutes afin de ne rien préjuger d'avance sur la prononcia-

tion fort controversée du plus important, quoique j'aie déjà indiqué mon opinion là dessus. Ce sont :

1° *Ihuh* tout court, appelé par les rabbins *fils de quatre lettres* et par les hébraïsants nom *tétragrammatique* ou *quadrilittéral*, lequel est fréquemment employé seul en place du pluriel *Alhim* dans les textes hébreux de la Bible, et raccourci quelquefois en *Ih*, forme poétique ou populaire qui a fini par prévaloir dans les derniers temps du Judaïsme;

2° *Ihuh-Alhim*, dénomination solennelle qui figure d'abord aux chap. II et III de la Genèse, et se représente parfois ailleurs dans les occasions importantes;

3° *Al-Chdi*, autre nom solennel et dit patriarcal qui ne vient qu'ensuite et finit en poésie par se diviser en *Al* et *Chdi*, employés alternativement;

Et 4° *Ihuh-Tsbauth*, 3ᵉ qualification solennelle, appelée prophétique, qui ne commence à apparaître qu'au 1ᵉʳ livre de Samuel, mais à laquelle il est déjà fait allusion dans le livre de Josué.

Je n'ajoute point à ces noms le pluriel *Adni*, bien qu'il figure tantôt seul comme *Alhim* et comme *Ihuh*, et tantôt avant ou après ce dernier, parce que tous les hébraïsants s'accordent à ne voir en lui qu'un simple qualificatif qui accompagne ou remplace le Tétragramme hébreu. J'agis de même et par les mêmes motifs à l'égard de quelques autres titres de Jehovah moins fréquents, tels que *Adun* (singulier d'*Adni*), *Mlk*, *Aliun*, etc., etc

Les trois noms complexes ou composés *Ihuh-Alhim*,

Al-Chdi et *Ihuh-Tsbauth* exigeront de ma part certains développements, parce que leur comparaison avec leurs correspondants védiques m'a montré qu'ils sont susceptibles de divers sens, soit propres ou primitifs, soit allégoriques ou figurés, soit mythiques ou légendaires, non compris le sens orthodoxe ou métaphysique que je ne repousse pas pour le Tétragramme, tant s'en faut, mais que je considère comme postérieur en date, croyant suivre en cela la pensée du rédacteur de l'Exode, ainsi que je l'expliquerai ultérieurement. A la hauteur d'antiquité où j'ose me placer, on ne s'étonnera pas des distinctions de sens que j'annonce. Il y avait, alors parmi les Aryas comme parmi les Hébreux, plus de polythéistes que de vrais monothéistes, plus d'ignorants que de lettrés; en sorte que quand un *Richi* ou *Nâbhi*, c'est-à-dire un poète ou prophète, s'adressait au peuple, il se voyait forcé, pour en être compris, de parler le langage du peuple. Il faut donc en cette matière avoir égard aux temps, aux lieux, aux personnes, aux croyances, etc., si l'on ne veut pas tout brouiller et tout confondre.

Les sources où je puiserai la plupart de mes arguments sont le Rig-Véda et le Pentateuque, sans excepter ni le 10e ou dernier *Mandala* de l'un, ni le 5e ou dernier livre de l'autre, bien que réputés plus modernes par la critique indépendante. Je ne me préoccupe pas beaucoup de l'antiquité absolue ou corrélative de ces recueils sacrés. Le premier n'est

qu'une collection d'hymnes qui, comme le Psautier davidique, contient des chants des différents âges, composés par des *Richis* ou *Voyants*, réputés contemporains: les uns d'Abraham ou de Jacob, les autres de Moïse ou de Josué, d'autres encore, et même le plus grand nombre, de David et de Salomon, si l'on s'en rapporte aux appréciations des indianistes européens (1); tandis que, suivant un dernier appréciateur, M. Martin Haug, allemand de naissance, alors résidant dans l'Inde, où il dirigeait naguère les Études sanscrites au Collége de Pouna, les plus anciens auraient vécu du XXe au XXIVe siècle avant notre ère (2). De son côté, le second recueil porte maintes traces de retouches, de remaniements, d'additions, de corrections, d'explications ou de rectifications qui ont déterminé d'habiles exégètes à placer la rédaction définitive de ses quatre premiers livres au VIIIe siècle avant notre ère et celle du 5e, le Deutéronome, vers le temps de la captivité (3). Mais, en somme, le Rig-Véda et le Pentateuque, quoique de natures et

(1) Voy. là dessus les divers résumés de M. Barthélemy-Saint-Hilaire dans le *Journal des Savants*, année 1853, p. 404 et suiv., année 1854, p. 279 et suiv.

(2) Voir le compte-rendu du même indianiste français dans le même *Journal des Savants*, année 1866, p. 494-500.

(3) Voy. dans les *Études critiques sur la Bible* de M. Michel Nicolas, p. 1-95, le substantiel résumé des travaux de l'Allemagne sur les origines et la formation du Pentateuque. — Voy. aussi les *Études d'histoire religieuse* de M. E. Renan, p. 79-83 et son *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 106, 1re éd.

d'époques diverses, me semblent également dignes de confiance en tant qu'ils nous révèlent les idées et les opinions religieuses qui avaient cours aux deux extrémités de l'Asie aryenne et sémitique, et cela dès les temps historiques les plus reculés, chez deux peuples de races, de mœurs et de langues différentes, à quelque époque d'ailleurs que la critique la plus hardie place les rédactions matérielles qui sont parvenues jusqu'à nous, quand même elle les ferait descendre, pour le premier, au XIIe siècle avant notre ère (1), et, pour le second, au retour de l'exil babylonien (2).

Ces problèmes de chronologie sacrée ont leur importance sans nul doute au double point de vue de l'interprétation des textes et du développement des doctrines. Mais, fort heureusement pour moi, la haute antiquité à laquelle je remonte me dispense d'entrer en discussion à cet égard. Je suis plus frappé du caractère archaïque des idées que de tout le reste. Je n'hésite pas à faire une très-large part à la

(1) C'est ce que fait M. Max Müller, *A. History of ancient sanscrit littérature*, p. 572.— Sur quoi voy. les observations de M. A. Maury dans les *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, p. 105.

(2) On sait que nombre de Pères de l'Église attribuaient la *Restauration* du Pentateuque au lévite Esdras, après le retour de la captivité. Fabricius, dans son *Codex Pseudepigraphus veteris Testamenti*, I, p. 1156-60, cite comme partisans de cette opinion St-Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, St-Jérôme, St-Basile, St-Jean Chrysostôme, Athanase-le-Jeune et Léonce de Byzance dont il rapporte les textes. Il a oublié d'y joindre l'auteur des *Homélies Clémentines* (II, 38; III, 47.)

tradition orale en matière de chants sacrés, de récits symboliques, de légendes patriarcales que les prêtres pasteurs des deux pays gravaient soigneusement dans leur mémoire et transmettaient d'âge en âge à leurs descendants, prêtres et pasteurs comme eux, et, comme eux, intéressés à les conserver intacts. Car c'était là le fondement de leur puissance sacerdotale, plus ancienne dans le Sapta-Sindhou que dans le Canaan ou la presqu'île de Sinaï.

Il est certain d'ailleurs qu'à la longue, Agni et Jehovah ont grandi dans l'esprit de leurs adorateurs avec les progrès de la civilisation. M. A. Maury l'a très-bien montré pour le premier (1) et M. E. Quinet pour le second (2). Sur ces deux points je suis complètement de leur avis. Je ne diffère d'opinion avec eux, qu'en ce que, relativement aux Aryas, je remonte par hypothèse à une période de temps plus reculée (3), à celle de la découverte des moyens de se procurer du feu, élément très-utile et indispensable même à des tribus qui habitaient encore le plateau élevé de *Pamêr* ou *Pamir*, assis sur les

(1) *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, p. 39 à 49.

(2) *Du Génie des Religions*, p. 362-8.

(3) Je dis par *hypothèse* parce que les documents dont je me sers, après mes deux devanciers, ont besoin d'être rapprochés, réunis et même *sollicités* pour motiver les conclusions que j'en tire. La chronologie indienne, tout incomplète qu'elle est, remonte avec une certitude suffisante à l'an 3101 avant l'ère chrétienne, au jugement de M. Adolphe Pictet, de Genève. (Voir ses *Origines indo-européennes*, II, p. 329-34). On sait que les Septante placent le Déluge à l'an 3716, c'est-à-dire 615 ans auparavant.

hautes montagnes du Belour-Tag et de l'Hindou-Kouch et renommé par ses quatre fleuves paradisiaques, le Kameh-Indus au Sud, l'Oxus à l'Ouest, l'Iaxarte au Nord et le Tarim à l'Est. On sait que la tradition de tout l'Orient faisait sortir ces fleuves d'une source unique pour arroser quatre contrées distinctes, appelées, en sanscrit, ***Mahâ-Dwipas*** ou grandes îles, et se rendre delà, en coulant vers les quatre points cardinaux, dans quatre mers ou grands lacs limitrophes (1).

J'admets qu'à cette époque anté-historique les familles aryennes n'avaient pas encore fait un seul dieu d'*Agni*, d'*Indra* ou *Vâyu* et de *Sûrya*, qu'elles préposaient le premier à la terre, le second à l'atmosphère et le troisième au ciel, en les considérant comme trois dieux distincts et indépendants, chacun dans sa sphère d'action, quoique unis d'intention et de volonté. Mais, déjà sous la première période védique, telle que nous pouvons l'entrevoir, Agni était le *Primus inter pares*, en tant qu'il recevait dans sa flamme, au lever du soleil, à son midi et à son coucher, toutes les offrandes adressées tant à lui qu'aux autres dieux: il était leur bouche et leur langue, ainsi que le lui dit le *Richi* ou poète inspiré Gôtama (2). En conséquence, il devint bientôt leur maître à tous, leur père, après avoir été leur fils,

(1) Voyez là-dessus ma brochure citée du *Berceau de l'Espèce humaine*, p. 55-98 ou, en raccourci, p. 187-90.

(2) *Rig-Véda* Langlois, I, p. 142, St. 13.

jusqu'au temps où les plus anciens philosophes védântistes, par une synthèse à la fois naïve et profonde, firent rentrer en lui tous les Dêvas du panthéon védique, réunirent et concentrèrent en sa personne toutes les forces actives, apparentes ou occultes, de la nature, en donnant à son titre de *Brahman* ou prêtre une signification transcendante, puis en substituant à l'ancienne triade d'*Agni-Vâyu-Sûrya*, celle de *Brahmâ-Vichnu-Çiva*, exprimée par le divin monosyllabe *Aum* (1) sur lequel ils débitèrent autant de rêveries que les rabbins Juifs sur *Ihuh*, à telle enseigne qu'Anquetil-Duperron crut à une communication d'idées, probablement par l'entremise des dix tribus que Salmanazar avait transportées de Samarie dans les villages des Mèdes (2). Mais, je l'ai déjà dit, ces théologiens védântistes de l'Inde n'étaient en ce point que les échos renforcés de leurs devanciers du Sapta-Sindhou. En effet, dès la période purement védique, nombre de chantres avaient élevé Agni au rang suprême sous le titre d'esprit unique aux noms multiples.

Je n'hésite donc pas à identifier le *Sahasô-Yahuh* du Rig-Véda au *Yahuh-Elohim* de la Genèse, je veux dire, à prendre ces deux appellations complexes pour

(1) Sur ce nom sacré voyez *Lois de Manou*, II, 74 et suiv. et *Rig-Véda*, IV, p. 151, St. 3, et p. 235, note 290.

(2) *Oupnekhat*, I, p. 443. Comparez II Rois XVII, 6, et voy. le mémoire d'Abel-Rémusat sur Lao-Tseu, dans les nouveaux *Mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, VII, p. 44-8.

un legs de l'humanité primitive, recueilli religieusement par celle qui lui a succédé en Asie après la grande inondation traditionnelle que presque tous les anciens peuples placent en tête de leurs annales, et qu'on nomme le Déluge, savoir: de Yao en Chine, de Manou-Vâivasvata dans l'Inde, de Xisuthrus en Chaldée, de Noé en Palestine, d'Ogygès ou de Deucalion en Asie-Mineure et en Grèce (1).

Je remarque en passant que ce cataclysme général, qui aurait noyé tous les hommes à l'exception d'une famille privilégiée, pourrait bien se rattacher à la seconde période glacière qui paraît avoir suivi, tandis que la première aurait précédé l'apparition de l'homme à la surface du globe (2).

(1) Voyez ce qu'a écrit là dessus M. Alfred Maury, dans 1° *L'Encyclopédie moderne*, à l'article *Déluge;* 2° les *Religions de la Grèce antique*, I, p. 90-2, 135 et 594, et 3° la *Revue des Deux Mondes*, année 1860, n° du 1er août, p. 634-67, (article intitulé *les Nouvelles Théories sur le Déluge*.)

(2) Ce sujet est encore très-obscur pour moi. Peut-être est-il plus clair pour les géologues et les paléontologistes actuels. Je n'ai ici pour guides que MM. Louis Figuier, Charles Martins et Alfred Maury. Voy. *la Terre avant le Déluge* du premier, p. 365-70, le 3e et dernier article du second *sur les glaciers actuels et la période glacière*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1867, p. 212-7, et les *Nouvelles Théories sur le Déluge* du troisième, citées à la note précédente. Joignez-y au besoin les deux articles du dernier sur *les premiers âges de notre planète*, *même Revue*, nos des 15 mai et 15 juin 1859, ainsi qu'un 2e article sur *l'Homme primitif*, *même Revue*, n° du 1er avril 1867. Je regrette de n'avoir pas à ma portée *la Terre et l'Homme* du même savant, dont la 2e édition a paru depuis peu d'années, chez Hachette, libraire à Paris.

Quoi qu'il en soit, et pour m'en tenir aux dénominations aryenne et hébraïque dont je m'occupe, je ne pense pas qu'on doive songer ici à un emprunt quelconque qui aurait été fait soit par les Sémites aux Aryas, soit par les Aryas aux Sémites, soit même par les uns et par les autres aux Khamites ou Kouchites qui paraissent avoir dominé les premiers en Asie depuis les rives de l'Oxus et de l'Indus jusqu'à celles du Tigre et de l'Euphrate avant de s'étendre plus à l'Ouest, jusqu'en Afrique, le long de la vallée du Nil, et chez lesquels on a retrouvé quelques qualificatifs divins analogues, mais non identiques, à ceux qui font l'objet de mon travail.

J'ai deux raisons pour m'attacher aux Aryas du Kaboul et du Pendjâb et aux Hébreux du Canaan et du désert de Sinaï, préférablement aux autres nations de l'Asie placés entre eux. D'abord, ces deux peuples, dans l'état actuel de nos connaissances sur les antiques religions de l'Orient, représentent pour nous les deux grandes familles de Sem et de Japheth qui y ont prédominé dans les temps historiques (1). Ensuite leurs livres sacrés, parvenus presque intacts

(1) MM. E. Renan et A. Weber n'hésitent pas à ramener les Aryas et les Sémites à la même race primitive, malgré les différences ultérieures et profondes de civilisation, de caractères, de mœurs et de langage. Voy. l'*Histoire des langues sémitiques* du premier, p. 663-77, 1re éd., et tant les *Indische Skizzen* que les *Academische Vorlesungen* du second, traduites les unes par M. F. Baudry dans la *Revue germanique* du 5 mai 1858 et les autres par M. A. Sadous, sous ce titre : *Histoire de la Littérature indienne*, p. 11.

jusqu'à nous, sont aujourd'hui d'une interprétation plus facile, grâce aux progrès de la philologie moderne et aux récents travaux de l'exégèse biblique au-delà du Rhin. Pourtant, à l'occasion, je parlerai des grandes nations intermédiaires, contemporaines des Hébreux et des Aryas, je veux dire des Bactriens, des Mèdes et des Perses, appelés communément *Iraniens*, frères des seconds, puis des Assyriens, des Chaldéens et des Babyloniens, nommés généralement Sémites-Araméens, frères des premiers, tout en regrettant la perte d'une très-grande partie de leurs littératures sacrées dont il ne nous reste que des fragments incomplets, surtout en ce qui concerne le Tétragramme *Ihuh*.

Ces regrets, que j'exprime en passant, s'étendent par les mêmes motifs aux religions des peuples plus voisins de la Judée, tels que Ismaélites, Edomites, Ammonites, Moabites, etc., puis Syriens, Cananéens et Phéniciens. Ils s'appliquent même aux Egyptiens, placés à l'Ouest, quoique l'ancienne Egypte nous offre plusieurs qualificatifs divins qui se rapprochent plus ou moins des noms hébreux *Ih* et *Ihuh*, selon les prononciations que les Bibles ponctuées donnent au 1er à l'état isolé, et au 2e dans les noms propres composés. Sous ce rapport, les qualificatifs égyptiaques auxquels je fais allusion ne pouvaient manquer d'attirer mon attention et d'appeler mon examen. A cet égard des explications assez étendues me paraissent nécessaires. J'en ferai l'objet des deux § suivants.

IV.

Les partisans de l'origine égyptienne du Tétragramme hébraïque me reprocheront peut-être de ne pas joindre, dans le parallèle qui va suivre, le *Phtah* des Égyptiens au Jehovah des Hébreux et à l'Agni des Aryas. C'est là, pourront-ils m'objecter, une grande lacune qui rend votre travail incomplet; car, à quelque point de vue que vous vous placiez, vous ne pouvez ni ne devez, même en partant du massif de l'Asie centrale, faire abstraction de la Basse-Egypte, de cette riche vallée du Nil inférieur, contiguë à la presqu'île de Sinaï, et plus célèbre que tout le bassin du Haut-Indus par le nombre et l'antiquité de ses monuments religieux. En effet, Abraham y avait séjourné à la cour d'un Pharaon, durant une famine qui désolait le Canaan; plus tard, Joseph, Jacob et ses autres fils y étaient morts; le premier comblé d'honneurs, et les autres dans une position florissante; enfin leurs descendants avaient continué d'y résider, et plusieurs siècles s'étaient écoulés à l'époque où Moïse, l'un d'eux, élevé dans la sagesse des Egyptiens selon la Bible, en retira ses compatriotes pour les affranchir de l'oppression sous laquelle ils y gémissaient en dernier lieu.

Ces considérations ne manquent pas de force assurément. Aussi les avais-je présentes à la mémoire lorsque, au début de cette introduction, je plaçais Phtah, Jehovah et Agni sur la même ligne comme

trois dieux qui n'en formaient qu'un à l'origine, semblant ainsi annoncer par avance une *trilogie* projetée que je n'exécute pas. La vérité est que maintes fois j'ai conçu et même esquissé cette trilogie. Voici pourquoi je l'avais d'abord entreprise et pourquoi je l'abandonne aujourd'hui.

En Allemagne, nombre d'orientalistes, plus ou moins aventureux, s'étaient avancés avant moi vers les rives du Nil pour chercher chez les Khamites ce que je crois avoir trouvé chez les Aryas. Il est vrai que plusieurs d'entre-eux n'ont pas persévéré dans cette voie; mais les raisons données par les autres subsistent (1). Elles sont trop spécieuses, en

(1) Le d[r] Tholuck a donné leurs noms et cité leurs ouvrages dans sa dissertation *Uber den ursprung des namens Jehova aus Ægypten und Indien,* qu'on lit dans le *Litteralischer Anzeigher* de 1832, p. 228-30. Ce sont : 1° Gesner, *de Laude Dei apud Ægyptios,* dans *comment. Gœtting.*, anno 1751, p. 245 et suiv.; 2° J. D. Michaelis, *supplem. ad Lexica Hebraica,* v° *Ihuh*; 3° Schiller, *Die sendung Mosis;* 4° Reinold, *Die Hébr. myster.* etc.; 5° Plessing, *memnonium,* II, p. 529; 6° Heeren, *Gœttlich. Anzeigen* de 1830; 7° Von Colln, *Bibl. Theologie,* I, p. 102; 8° Hagel, *Apologie des Mosis,* p. 84; 9° Stahl, *Philosoph. Lehrbegriff;* 10° Weigscheider, *instit.* § 52, en note; 11° Herder, *Von Geist des Hebraischen Poesie,* I, p. 316, et 12° Ed. Rothe, *Geschichte der Philosophie,* p. 146. — Cette opinion avait été aussi soutenue ou adoptée par : 13° De wette, *Bibl. dogmatik,* 64; 14° Gesenius, *Lexicon Manuale hébraic. et Chaldaicum,* v° *Ihuh,* et 15° Hartmann, *Engevirbindung des alte und new Testament*; mais ces trois derniers y ont renoncé pour se tourner, savoir: le 1[er] vers l'Inde avec Buttmann, de Bohlen et Vatke, le 2° vers la Chaldée (voir son grand *Thesaurus,* p. 575-8), et le 3° vers la Phénicie (voir ses *Etymologische Forschungen Uber 5 Bücher Mosis,* p. 156.

trop grand nombre et trop bien agencées pour que je puisse les considérer comme non avenues et les passer toutes sous silence.

Les critiques égyptianisants se croient d'autant plus autorisés à remonter des bords du Nil à ceux du Jourdain, en passant par la presqu'île du Sinaï, que les Hébreux du Désert et leur législateur sortant de la Basse-Egypte où ils étaient nés, avaient dû garder des souvenirs bien plus vifs de leurs récentes relations avec les Egyptiens contemporains, que des antiques rapports de leurs ancêtres Chaldéens avec les Aryas du Sapta-Sindhou. D'ailleurs, il est aujourd'hui bien avéré que le culte mosaïque a fait de nombreux emprunts à la liturgie égyptienne (1). Ces emprunts n'ont-ils pas porté aussi sur le nom propre et sacramentel de Jehovah?

Les égyptianistes, je ne dis pas les égyptologues, répondent à cette question par l'affirmative. Ils soutiennent, avec plus ou moins de hardiesse, que Moïse a emprunté ce nom à quelque sanctuaire de la Basse-Egypte, soit à Memphis, soit à Héliopolis où il aurait été prêtre du dieu *Osarsiph*, c'est-à-dire d'*Osiris*, qu'on adorait en cette dernière ville suivant Mané-

(1) M. D. J. M. Henry les a ainsi résumés dans *l'Egypte pharaonique*, I, p. 244 (Paris 1846) : « L'arche, les tables, les « autels, les lévites, les ornements, les offrandes, les sacrifices, « le choix des victimes, les impuretés légales, les purifications, « etc., sont les mêmes en Judée qu'en Egypte. » Il avait dit à la page précédente : « Elève des prêtres d'Héliopolis, Moïse « transporta l'essence de leur culte dans celui de Jehovah. »

thon, cité par l'historien Josèphe (1). Ils ajoutent que ce législateur s'est borné à en modifier la forme pour le faire accepter de ses compatriotes parlant hébreu.

Au nombre des arguments qu'ils font valoir à l'appui de leur système, il en est deux surtout qui leur paraissent péremptoires, comme étant puisés dans la Bible elle-même. Arrêtons-nous y un instant. Ce sont, d'un côté, l'application du Tétragramme *Ihuh* au veau d'or du Désert, dressé par Aaron au pied du Sinaï, trois mois après la sortie d'Egypte (2), et de l'autre, la déclaration expresse qu'Abraham, Isaac et Jacob n'avaient pas connu Dieu sous son nom de Jehovah, révélé seulement à Moïse dans le buisson ardent du Mont-Sinaï (3).

Tous les commentateurs anciens et modernes de la Bible, sauf trois à ma connaissance (4), reconnaissent que le veau d'or du désert était imité soit du Bœuf *Apis* de Memphis, soit du Taureau *Mnevis* d'Héliopolis (5), représentant l'un Osiris et l'autre

(1) Contre Appion, I, ch. 9 et 10. Peut-être, au lieu d'*Osarsiph*, Manéthon avait-il écrit *Arsaphès*, c'est-à-dire *Horus générateur* selon l'interprétation de MM. Charles Lenormant, Ephrem Poitevin et Emm. de Rougé (voir *Revue archéologique*, 1re série, IX, p. 272-3) ; car Héliopolis était la ville du soleil de jour ou *vivant*, et Memphis celle du soleil de nuit ou *mort*.

(2) Exode XXXII, 1-6.

(3) Comparez Exode III, 14-5 et VI, 3.

(4) Ces dissidents sont Ewald, Movers et A. Réville qui prennent le veau d'or pour une imitation du taureau Molok des Ammonites, descendants de Lot, neveu d'Abraham.

(5) Outre *Apis* et *Mnevis*, les Egyptiens avaient le Taureau

Horus, c'est-à-dire le soleil dans ses divers rôles durant le jour ou pendant la nuit (1). Comme je trouve les dénominations de *Veau* et de *Taureau* appliquées dans le Rig-Véda aux dieux *Sûrya*, *Indra* et *Agni*, et, dans toute l'Asie intermédiaire, aux grands dieux de la nature, je ne vois pas la nécessité de recourir ici à la zoolâtrie égyptienne. La Perse et la Chaldée avaient pu fournir des modèles aux peuples de la Syrie, de la Phénicie et du Canaan dès le siècle d'Abraham et même antérieurement.

A première vue, l'argument tiré de la comparaison des chap. III, vers. 14-15, et VI, vers. 3, de l'Exode, paraît beaucoup plus embarrassant; car ces textes, pris à la lettre, seraient en contradiction flagrante avec plusieurs récits de la Genèse. Parmi les exégètes orthodoxes, les uns répondent que l'historien sacré de la vie des patriarches avait nommé Jehovah par *anticipation*, et cette réponse est généralement acceptée aujourd'hui. Les autres, plus rigides, n'admettent pas que le rédacteur de la Genèse se soit permis de mettre dans la bouche de ses personnages *humains*

Bakis ou *Pakis*, à Hermonthis, et le taureau *Onuphis* ou *Omphis* dans une ville de ce nom probablement; ce qui leur faisait *quatre veaux sacrés*, selon M. le vicomte Emmanuel de Rougé. (Voir *Athénéum* de 1856, n° 6, p. 46).

(1) Tout le monde sait qu'après la Scission des dix tribus, Jéroboam établit *en l'honneur et comme symboles de Jehovah* deux veaux d'or, l'un à Béthel et l'autre à Dan où ils sont restés debout jusqu'à la déportation des Schismatiques par les rois d'Assyrie.

un nom divin qui n'aurait pas été connu de leur temps. Mais, comme les versets cités de l'Exode, tels qu'ils les entendent, ne sont pas faciles à concilier avec les énonciations de la Genèse, ils se perdent ou se contredisent dans leurs explications et finissent par dire : *Crux interpretum* (1). Il y a là pour eux une croix que je ne me condamne pas à porter, n'étant pas théologien. Je serais plus disposé à admettre *partout* le langage par *anticipation*, si la critique des textes ne me fournissait une autre réponse déjà entrevue, mais non suffisamment élucidée, par un rabbin juif et par un ministre protestant. Cette réponse consiste à traduire ainsi le malencontreux verset 3 du chap. VI de l'Exode : « J'apparus à Abraham, à Isaac et à Jacob comme *Al-Chdi*, mais sous mon nom *Ahuh* (et non *Ihuh*) je ne leur ai pas été connu. » C'est ce que j'expliquerai plus tard en simple philologue, au moyen du remplacement de l'*I* par l'*A* aux trois formes *Ahih* des versets 14 et 15 du chap. III auxquels se réfère évidemment le verset 3 du ch. VI, cause et objet de la difficulté.

Pour le moment, je me borne à rappeler mon axiome *Ab Oriente Lux !* Je ne vois pas aussi clair du côté de l'Egypte que du côté de l'Inde ; et je ne suis pas le seul dans ce cas. La raison en est que le Panthéon égyptien n'a pas encore été mis dans tout son jour par nos égyptologues hiéro-

(1) Le Père Souciet et Rosenmüller, entre autres, lui ont consacré nombre de pages peu concluantes, à mon avis.

glyphistes, en sorte que, très-souvent, les profanes, les laïques, les ignorants, et malheureusement je suis du nombre, en sont réduits à deviner. Il me semble que les épithètes de Phtah, ou pour mieux dire celles des dieux égyptiens qui en émanent et qui prennent pour symboles des corps ou des têtes de bœuf ou de veau, je veux parler des qualifications *Ioh*, *Iah*, *Ohi*, *Ahi*, et même *Iho*, *Iha*, ces deux dernières par inversion d'*Ohi* et d'*Ahi* (2), il me semble, dis-je, que ces épithètes s'éloignent beaucoup plus de la forme hébraïque *Ihuh* que le titre de *Yahuh*, vocatif *Yahô*, affecté à l'Agni védique. J'en conclus provisoirement, sauf plus ample information, que ces noms égyptiaques, rapprochés des noms aryen et hébreu que je viens de rappeler, en seraient plutôt des copies altérées que des modèles ou des esquisses.

Je transporte donc hardiment le problème des vallées du Nil et du Jourdain à celles de l'Indus et de l'Oxus, puis je le ramène des deux premiers fleuves aux deux derniers, le tout en traversant le Tigre et l'Euphrate, conformément à la marche que les peuples de Sem, de Kham et de Japhet, mentionnés dans la Genèse, me paraissent avoir suivie dans leur grande émigration de l'Orient à Babylone, postérieurement

(2) Ces inversions ne sont pas rares dans les hiéroglyphes. J'admets celles-ci d'après l'abbé Greppo. Voir son *Essai sur le système hiéroglyphique, appliqué à la critique sacrée*, p. 112, Paris, 1828, in-8°.

au déluge asiatique (1). Car je ne vois pas ici moyen de leur faire prendre la route contraire, de les conduire, par exemple, du Caucase arménien au Caucase indo-bactrien. Les livres sacrés des Perses, des Indiens et des Hébreux, rapprochés les uns des autres, conduisent forcément au parti que j'adopte. C'est celui qui a été admis dans notre siècle par la plupart des savants, par les indianistes d'abord, puis par les historiens, les géographes, les ethnologistes et les critiques (2).

Il n'a guère été combattu dans ces dernières années que par MM. Kiepert, Michel Bréal et Spiegel. Et encore ces érudits n'ont-ils envisagé la question que sous l'une de ses trois faces, l'Iranienne, en laissant de côté les deux autres, l'Aryenne et la Sémitique ou Chaldéo-Araméenne. Ils ont rappelé et proposé deux anciennes solutions consistant à soutenir, l'une, que l'*Airyanem-Vaêdjô* des livres Zends, la première région créée pure par Ormuzd avant la Sogdiane, la Bactriane, la Margiane, etc., aurait été non pas la patrie primitive des Aryas de l'Inde et de la Perse, mais seulement leur première station ou étape plus ou moins prolongée, et l'autre, que ce nom Zend n'aurait désigné qu'une contrée idéale, confondue soit avec le ciel des

(1) Voir Genèse, XI, 2-9.

(2) Voyez leurs noms dans mon opuscule *Du Culte des Mânes* etc., (Mémoires de l'Académie d'Amiens, 2e série, V, p. 220, avec les notes). Je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Amschaspands, des Izeds et des Férouers, soit avec le *var Djemschid*, cet autre ciel du roi légendaire Yimô, fils du soleil, identique au Yama-Vivasvat du Rig-Véda (1).

Je ne m'arrête point à ces objections, parce que, mythique ou réel, l'*Airyanem-Vaêdjô* des Perses, répond au *Gan-Eden* des Hébreux, au *Mahâ-Mêrou* des Indiens, au *Kouen-Loun* des Chinois, au *Bâm-i-Dounia* des Tartares-Mandchoux, etc., etc. Il représente pour tous ces peuples le fameux plateau de Pamêr ou Pamir dont les contreforts sont le Belour-Tag et l'Hindou-Kouch, plateau radieux et éblouissant au soleil par ses neiges perpétuelles qui l'avaient fait assimiler à la voûte céleste et confondre avec elle par les peuplades disséminées dans les vallées d'alentour. Aux yeux des peuples de l'Inde et de la Perse, placés les uns au Sud-Est et les autres au Sud-Ouest, le Belour-Tag était la montagne sacrée, la montagne septentrionale où le dieu suprême, Brahmâ selon les uns, Ormuzd suivant les autres, avait dicté ses lois, où il faisait sa résidence avec ses compagnons les sept astres de la Grande-Ourse, appelés *Pourouchas* par les premiers et Amschaspands par les seconds (2), et où enfin, selon les Brahmanes,

(1) Voyez pour le premier le *Monathsbéricht* des Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin, décembre 1856, p. 621 et suiv., pour le second le *Journal asiatique*, 1862, XIX, 5e série, p. 481-97, et pour le troisième son *Commentar Uber das Avesta*, (Leipzig, 1865), I, p. 1 et 10-20.

(2) Voy. mon *opuscule cité*, p. 5-10.

s'était arrêtée l'arche de Manou-Vâivasvata à la fin du grand cataclysme qui avait détruit toutes les créatures (1).

Ces légendes avaient passé des Aryas du Sapta-Sindhou aux Sémites de l'Assyrie et de la Chaldée et delà à ceux de la Palestine. Or, comme on ne les trouve pas dans les hiéroglyphes égyptiens, je me crois suffisamment autorisé à contester la prétendue origine égyptienne du dieu Sémitique *Ihuh-Alhim*, de cette grande divinité qui, suivant ses adorateurs, avait présidé à la création d'Adam et au déluge de Noé (2), puis conduit Abraham de l'Ur des Chaldéens en Canaan (3), et finalement dicté ses lois à Moïse sur le Mont-Sinaï (4). Aussi bien, le Pentateuque présente-t-il maintes fois *Ihuh*, le dieu des Hébreux, comme un antagoniste et un vainqueur des dieux de l'Egypte (5).

Je n'entends pas dire toutefois que jusqu'à Moïse et Aaron, *Ihuh* était resté inconnu aux Egyptiens. Il est vrai que le Pharaon auquel les deux fils d'Amram avaient affaire, feint de le méconnaître (6). Mais ses conseillers, ses amis, ses affidés redoutent le pouvoir de ce dieu asiatique (7), et, lors du passage de la Mer

(1) *Même opuscule*, p. 64.
(2) Genèse, Vi, 7 et suiv., VI, 3-4.
(3) Ibid., XV, 7.
(4) Exode, XIX et XX, *passim*.
(5) Voir, entre autre, Exode, XVIII, 11, et Nombre XXXIII, 4.
(6) Exode, V, 2.
(7) Ibid, X, 7.

Rouge, les soldats égyptiens s'écrient : «Fuyons devant Israël, car *Ihuh* combat pour eux contre ***Mitsraïm*** » (1). De leur côté, les Israélites, après leur sortie miraculeuse de cette mer, chantent la victoire de leur Dieu libérateur qu'ils nomment alternativement *Ih* et *Ihuh* (2). D'ailleurs la mère de Moïse et d'Aaron s'appelait *Iôkabed*, (hébreu *Iukbd* pour *Ihukbd*), gloire de Jehovah (3). Tout cela suppose que, dans la Basse-Egypte au moins, le Tétragramme *Ihuh* était antérieur à Moïse et connu tant des Hébreux que des Egyptiens au milieu desquels ils vivaient depuis l'arrivée de Jacob et de ses fils dans la terre de Gessen.

Ce nom sacré devait être d'origine ou plutôt de provenance chaldéenne, car, à Paddan-Aram, c'est-à-dire en Mésopotamie, la deuxième épouse de Jacob, Rachel, avait fait entrer cet ethnique dans le nom de Joseph, son premier fils sorti de ses entrailles, en hébreu *Iusph* (4), pour *Ihusph* (5), nom signifiant, selon moi, *Jehovæ augmentum*, dans le sens de *Rejeton de Jehovah*, et correspondant, sous ce rapport, au *magnum Jovis incrementum* de Virgile (6). Plus bas,

(1) Ibid, XIV, 25.
(2) Ibid, XV, 1-3.
(3) Ibid, VI, 20 et nomb. XXVI, 59.
(4) Genèse, XXX, 23-4.
(5) Ps. LXXXI, 6.
(6) Gesenius conteste les deux allusions de l'auteur sacré. Voir son *Thesaurus*, *in verbo*. Je n'hésite pas à admettre la seconde après le chev. Drach, dans son livre de *l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, I, p. 480 et suiv. J'aurai occasion d'y revenir au § qui va suivre.

nous voyons son père Laban, au moment de se séparer de ses filles et de son gendre, traiter alliance avec ce dernier *au nom de Ihuh* (1). Plus haut, nous lisons qu'antérieurement Bathuel et Laban avaient accordé au messager d'Abraham, pour son fils Isaac, la main de leur fille et sœur Rébecca au nom du même dieu *Ihuh* (2). Enfin, au temps d'Isaac, Abimelek, roi des Philistins de Guerar, Ahuzat, son ami, et Pikol, son général d'armée, viennent trouver ce patriarche à Beerchebâ et font alliance avec lui parce qu'ils ont remarqué qu'il est béni de *Ihuh* (3).

Ces Cananéens s'expriment ainsi parce que, dans leur pensée, Isaac jouissait de toute la faveur du Dieu chaldéen qui, au temps de Melkisédek, roi de Salem et prêtre du Très-Haut, avait fait triompher son père de quatre rois de l'Orient, envahisseurs de la Palestine (4).

Il ressort en effet des récits de la Genèse relatifs aux aventures d'Abraham, que c'est lui qui aurait transporté de la Chaldée en Canaan le nom et le culte de Jehovah (5), l'un déjà connu de Noé et de sa famille avant le Déluge et l'autre pratiqué par eux à leur sortie de l'arche (6). L'auteur sacré sup-

(1) Genèse, XXXI, 49.
(2) Ibid. XXIV, 31, 50-1.
(3) Ibid, XXVI, 28-9.
(4) Voir Genèse, XIV, 1-24.
(5) Genèse, XV, 7, et Josué XXIV, 2.
(6) Genèse, VI, 8; VII, 1, 5, 16; VIII, 20-2; IX, 26.

pose que le patriarche a suivi l'exemple de Noé dès son départ de l'Ur des Chaldéens jusqu'à son arrivée en Palestine et fondé là le culte de Jehovah, nommé encore *El-Chaddaï*, *El-Eliôn* et *Elohim*.

Je suis très-porté à croire, quant à moi, qu'Abraham trouva ce culte déjà établi en Canaan, mais dans une situation peu florissante en raison du polythéisme qui y dominait, chaque localité ayant son dieu de prédilection qu'elle mettait à la tête de la hiérarchie divine (1). Il l'y restaura donc, en ce sens qu'il y fit remettre en honneur et en relief la dénomination sémitico-aryenne *Yahuh* altérée par les Cananéens, comme par les gens de sa suite eux-mêmes, d'abord en *Ihô* avec *H*, puis en *Iâ* sans cette aspirée, enfin en *Iah* ou *Ia*, car ces formes se retrouvent tant dans la ponctuation massoréthique des noms propres hébreux composés que dans la prononciation grecque de quelques autres mots ethniques de même nature, soit phéniciens, soit cypriotes ou crétois, soit carthaginois ou numides, que l'Antiquité nous a transmis (2)..

Je m'en tiendrais là sur ce sujet, si les noms de

(1) Ce point sera examiné plus tard. En attendant, voyez Genèse XXVIII, 12-22. XXXV, 1-14, et Josué XXIV, 2-14 et suiv.

(2) Les orientalistes Lindberg, Hamaker, Gesenius, Bunsen, duc de Luynes et autres ont cité quelques exemples de ces composés extra-bibliques. On en découvrira sans doute de nouveaux quand l'Académie des Inscriptions aura recueilli, classé et publié les monuments épigraphiques des nations phéniciennes dont elle a chargé une commission spéciale très-compétente.

Joseph et de *Jokabed* que j'ai relevés ci-dessus, joints à celui de *Josué* et les récentes découvertes de l'égyptologie moderne ne fournissaient pas de nouvelles armes aux partisans de l'origine égyptienne du Tétragramme hébraïque.

Ici, en effet, certains égyptianistes de nos jours, sans abandonner les conclusions principales de leurs devanciers, en ajoutent subsidiairement d'autres auxquelles ils paraissent tenir beaucoup. Ils prétendent que si les noms de Jokabed et de Joseph, signalés ci-dessus, n'ont pas été forgés ou modifiés après coup, comme ils le supposent à l'égard de celui de Josué (hébr. *Ihuchu'a*), qui n'était d'abord que *Hosée* (hébr. *Huch'a* (1), tout ce qu'on pourrait en conclure, c'est qu'Abraham aurait précédé Moïse dans l'emprunt fait en Egypte du divin Tétragramme, soit à Memphis, soit à Héliopolis, soit à Tanis, villes voisines de Gessen et célèbres par le culte qu'on y rendait à des dieux ignés ou luni-solaires représentés par des génies à corps ou à tête les uns de veau ou de bœuf, et l'autre ou les autres d'âne ou d'onagre.

Comme ces quadrupèdes symboliques sont désignés en égyptien-copte, savoir : les premiers par les substantifs *Ioh* ou *Iah*, *Iho* ou *Iha*, etc., relevés ci-dessus, et le dernier ou les derniers par ceux d'*Eiô* et *Eia*, souvent abrégés en *Iô*, *Ia*, c'est à ces dernières formes ou qualifications que les égyptianistes dont je parle

(1) Nomb. XIII, 9, 17.

s'attachent plus particulièrement, par la raison qu'elles s'appliquent au terrible dieu *Set*, *Sot*, *Sut* ou *Sutekh* des monuments pharaoniques, c'est-à-dire à ce personnage divin que les Grecs avaient confondu avec leur mauvais génie *Typhon* ou *Typhoé*. C'est ce dieu qu'ils choisissent de préférence pour en faire le type de Jehovah, en raison du rôle *Typhonien*, suivant eux, que le rédacteur de l'Exode fait jouer au dieu des Juifs dans son récit des dix plaies d'Egypte.

Ce point de vue plus spécial et plus déterminé de la prétendue origine égyptienne du Tétragramme hébraïque n'est pas nouveau. Il est tellement ancien qu'on peut le faire remonter jusqu'à Manéthon et, qui plus est, soupçonner le moine portugais Oléaster d'en avoir eu connaissance lorsqu'il donnait au nom *Jehovah* le sens de *destructeur*. Mais aujourd'hui les rapprochements se présentent sous un aspect, avec des couleurs ou des nuances qu'ils n'offraient pas assez clairement d'abord et qui les rendent plus spécieux. Sous ce rapport, ils méritent d'être examinés de près. C'est ce que je vais essayer de faire au § suivant, au risque d'anticiper un peu sur certaines discussions mythologiques que j'aurai à reprendre et à compléter plus tard.

V.

Tout le monde sait que, sous les Ptolémées, les Séleucides et les Romains, on reprochait généralement aux Juifs d'adorer un dieu à tête d'âne: imputation triviale qui a même rejailli sur les premiers Chrétiens, à telle enseigne que, par dérision, on représenta le Christ sous cet aspect jusque sur son calvaire (1).

Les érudits des derniers siècles, et Bochart entre autres (2), n'ont pas hésité à signaler l'Egypte comme point de départ de ces calomnies. Selon eux, elles proviendraient d'un *quiproquo*, bientôt transformé en *calembourg*. Nos modernes égyptologues semblent accepter cette conjecture (3). Mais certains égyptianistes y voient quelque chose de plus. Ils s'en prévalent en les prenant dans deux sens également favorables à leur système d'emprunt du Tétragramme aux mythes égyptiaques ; car, pour prévenir les objections, ils ne refusent pas de remonter, au moins par hypothèse, à une époque anté-

(1) Voir à ce sujet dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, XY, p. 101-18 (année 1857), la curieuse dissertation du P. Garucci, traduite de l'Italien par l'abbé André.

(2) *Herozoïcon*, chap. 18.

(3) Voyez une dissertation allemande du dr Lepsius, imprimée dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, vol. de 1852, p. 163 et 210.

rieure, non seulement à Moïse et à Joseph, mais encore à Abraham.

Essayons d'exposer tout ceci le plus brièvement possible.

Sous le gouvernement des Lagides, il y avait à Alexandrie, devenue alors capitale de l'Egypte, deux écoles critiques, rivales l'une de l'autre, celle des philosophes grecs, plus ou moins partisans de la zoolâtrie symbolique des Hiérogrammates (1), et celle des rabbins hellénistes qui mettaient bien au-dessus la sage prudence de leur législateur ennemi des représentations figurées de la Divinité. Il va sans dire que ces grecs égyptianisants renvoyaient leurs antagonistes à l'histoire égyptienne qui représentait les anciens hébreux comme des esclaves lépreux et révoltés. En réponse, les docteurs juifs, dans le désir de relever l'antiquité de leur nation, s'avisèrent de confondre les hébreux de la terre de Gessen avec les *Hycsos* ou pasteurs qui les avaient précédés dans la vallée du Nil, y avaient dominé en maîtres pendant une période de 511 ans, et en avaient été expulsés par *Ahmos* ou *Ahmès*, chef de la XVIII[e] dynastie indi-

(1) « L'usage des symboles tirés de la nature animée, qui a laissé des traces si nombreuses dans l'écriture hiéroglyphique, avait conduit à donner pour emblême à chaque divinité l'animal qui rappelait ses énergies et ses vertus. On fut ainsi amené à vénérer ces animaux comme les images vivantes des dieux. Mais cette zoolâtrie purement symbolique dégénéra en une idolâtrie abjecte. » J'emprunte cette remarque à M. A. Maury. Voir *Revue des Deux-Mondes* du 1[er] septembre 1867. p. 197-8.

gène [1]. Les Egypto-Grecs jugèrent l'assimilation inadmissible de tous points, en raison de la différence des temps, des lieux, des personnages et des événements [2]. Ils opposaient les traditions égyptiennes rapportées par Manéthon et formellement contraires aux assertions judaïques dont Josèphe s'était fait l'écho.

Manéthon racontait, en effet, que Moïse, ex-prêtre d'Osiris, selon lui, avait été chassé d'Héliopolis avec d'autres à cause de la lèpre dont ils étaient infectés; que ces malheureux ayant obtenu de se retirer dans la ville d'Avaris, nommée autrefois ville de Typhon et ancienne résidence des rois Hycsos, s'y étaient mis en révolte, y avaient changé de religion et appelé à leur secours les pasteurs de Jérusalem. Il ajoutait que ceux-ci n'avaient pas demandé mieux que d'y rentrer dans l'espoir de reconquérir bientôt tout le pays; qu'en effet ils en étaient venus à bout et qu'ils avaient dominé de nouveau en Egypte pendant treize ans, parce que le Pharaon de cette époque, qui n'osait les combattre, s'était retiré en Ethiopie avec une grande partie de son peuple. Manéthon terminait par dire que ce monarque qu'il nomme Aménophis, était enfin rentré en Egypte avec de grandes forces, et qu'aidé de son fils Sethos, devenu adulte, il avait

(1) Voy. *la Réponse de Josèphe à Appion*, I, ch. 9 et 10.

(2) Elle a pourtant été reproduite de nos jours par certains exégètes de diverses communions, en France, en Angleterre et même en Allemagne.

livré bataille aux étrangers et aux rebelles, les avait vaincus et poursuivis jusque sur les frontières de Syrie (1).

Nos modernes égyptologues et M. le vicomte de Rougé à leur tête, placent l'Exode sous le règne de Menephtah, surnommé Séti II, 4e roi de la XIXe dynastie, fils de Ramsès II Miamun, le Sésostris des Grecs, petit-fils de Séti I et arrière-petit-fils de Ramsès I, chef de cette dynastie. Je ne mentionne ici ce grand événement que pour ordre et mémoire, sans prétendre ni en fixer la date précise, ni mettre en accord les deux récits biblique et manéthonien, et je passe de suite à une autre légende égyptiaque qu'on lit dans le *Traité* d'*Isis* et d'*Osiris*.

Celle-ci était relative, non plus aux démêlés de Moïse avec Pharaon, mais à ceux de Seth-Typhon avec Horus, son neveu. Elle représentait le premier dieu combattant le second sans succès, vaincu par lui, fuyant sur un âne roux à travers les marais du lac Serbonis (aujourd'hui lac Menzalez), et poussant sa retraite jusqu'en Palestine où il aurait engendré *Hiérosolymus* et *Judæus*, roux et pasteurs comme lui (2).

Le bon Plutarque s'étonnait qu'on eût mêlé les Juifs en cette affaire, mais c'est qu'il n'était pas au

(1) Manéthon dans Josèphe, *ouv. et lieu cités.* — Comparez Exode XII, 38, pour le ramas de gens de toutes sortes qui suivirent les Israélites à leur départ de Ramsès.

(2) Voy. là-dessus *Religions de l'Antiquité*, I, p. 490-9.

courant de l'histoire écrite par Manéthon. Il ignorait que la ville d'Avaris où Moïse se serait retranché avec ses troupes suivant les Égyptiens, s'appelait en leur langue ville de *Set* et en grec *Typhonopolis*, ville de Typhon (1); que le dieu y avait un temple solide bâti par un roi Hycsos et restauré par Ramsès II Miamun, père du Pharaon de l'Exode ; qu'enfin les Alexandrins accusaient Moïse d'avoir abandonné le culte d'Osiris pour celui de Seth-Typhon, son frère.

Ajoutons que, sur les monuments pharaoniques, le terrible dieu *Set* ou *Sut-ekh* est ordinairement représenté par un génie à forme humaine, mais avec une tête équivoque soit d'onagre, soit d'aigle-griffon, soit d'antilope-oryx à cornes gigantesques (2), mais quelquefois aussi par l'homme seul ou par l'animal entier; qu'au temps des Lagides et même bien auparavant (3), le peuple prenait la tête ou forme de quadrupède pour celle de l'âne en général et qu'en égyptien cet animal portait, entre autres noms, ceux d'*Iô*,

(1) M. le vicomte E. de Rougé a prouvé qu'*Avaris* n'était autre que l'antique ville de Tanis, située sur un bras oriental du Nil du côté des lacs amers ; fait admis aujourd'hui par les autres égyptologues.

(2) M. le vicomte de Rougé ne la précise pas autrement dans son *Examen du livre de Bunsen sur l'ancienne Egypte*. Voy. *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e série, XIV, p. 362-4.

(3) On raconte que le roi de Perse Ochus, traité d'âne par les hiérogrammates au moment où il voulait reconquérir l'Egypte, leur fit répondre : Prenez garde que cet âne là n'avale votre bœuf, par allusion à Set-Typhon, alors réputé ennemi d'Osiris-Apis.

d'*Ia*, par O ou A long sans H final. C'est, à ce qu'il paraît, le premier de ces noms là que le papyrus hiératique du Musée de Leyde donne au redoutable dieu *Set* avec l'épithète de *grand destructeur* (1).

Ces préliminaires posés, voici en abrégé comment raisonnent ou peuvent raisonner les égyptianistes que j'ai maintenant en vue :

« Durant leur séjour sur le territoire de Gessen, les Israélites avaient pour voisins des peuples qui adoraient ou vénéraient des dieux à formes animales, soit entières, soit partielles. Tels étaient, d'une part, les habitants d'Héliopolis et ceux de Memphis qui avaient pour dieu tutélaire ou patronal, les uns le Taureau *Mnevis-Horus*, incarnation ou seconde vie de *Ra* ou *Phra*, le Soleil, les autres le Bœuf *Apis-Osiris*, incarnation ou seconde vie de *Phtah* ou *Ptah*, le feu (2). Tels étaient, d'autre part, les habitants de Tanis-Avaris, adorateurs de l'âne *Set* ou *Sut-ekh* fils de *Nu* ou de *Nut*, l'abîme céleste au féminin.

Les Israélites donc, peuple essentiellement imitateur et idolâtre (3), n'avaient pu manquer d'adopter ces noms et ces symboles. Le veau d'or du Sinaï, érigé par Aaron, en l'absence de son frère, prouve qu'ils avaient voulu ramener le *Ihuh* de Moïse soit au taureau d'Héliopolis, soit au bœuf de Memphis. Le

(1) Voy. la *dissertation citée* du dr Lepsius.

(2) Sur l'interprétation égyptienne de ces deux symboles divins, voyez un article de M. le vicomte Em. de Rougé dans le *Journal Asiatique*, 5e série, XII, p. 123, en note.

(3) C'est le reproche que leur fait le livre de Josué, XXIV, 2 et 14.

simulacre d'or, érigé plus tard par Gédéon dans sa ville d'Hophra sous le nom d'*Ephod* (1), indique à son tour qu'ils l'avaient aussi ramené à l'âne *Set* ou *Sutekh* de Tanis-Avaris.

La Bible n'explique pas la forme de cette idole, mais le nom d'*Ephod* qu'elle lui donne, sa comparaison avec l'oracle appelé *Bath-Qol*, *fille de la voix*, dont parlent les Talmudistes, et d'autres indices encore, recueillis par l'exégèse indépendante, portent à faire croire que c'était une tête d'onagre (2), disposée de manière à rendre des oracles et, sinon tout-à-fait semblable, au moins très-analogue à la fameuse tête d'âne en or massif et de très-grand prix qu'Antiochus Epiphane et Pompée après lui

(1) Juges, VIII, 27.

(2) Le qualificatif hébreu *'Aphr,* d'où a été formé *'Aphr'a,* nom de la ville de Gédéon, est équivoque; car il désigne le petit de tout quadrupède champêtre ou sauvage, un veau, un faon, etc. Il en est de même du qualificatif *'Agl,* latin *vitulus;* en sorte que l'*'Agl zhb* d'Aaron et l'*Aphud zhb* de Gédéon (pour *'Aphr zhb*) auxquels on donne généralement l'acception de *veau d'or*, pourraient bien avoir signifié pour certains orientaux *ânon d'or*, comme l'ont soutenu deux érudits allemands, Théod. Hasœus au dernier siècle, et G.-Fr. Daumer dans le nôtre. Le mot égyptien *Hes* ou *Hus*, généralement interprété veau, peut offrir la même équivoque suivant M. E. de Rougé. On peut en dire autant du nom *Iô* (âne) que, par confusion avec *Ioh* (bœuf ou vache), les Egyptiens et les Grecs après eux, appliquèrent les uns à la vache Isis, et les autres à la vache Iô. Ajoutez la remarque, je n'ose dire la méprise de Philon portant qu'en Egypte les Hébreux avaient adoré le *taureau Typhon* : au lieu de soit *l'âne Typhon,* soit le *taureau Osiris.* — Dans la stélo dite de l'an 400 dont je parlerai plus loin, le dieu de Tanis est représenté sous une forme entièrement humaine avec la tête couverte d'une mitre décorée de deux petites *cornes* qui se terminent par des mains, et le commandant de la citadelle de Tsar lui dit : « Salut à toi, o Sutekh, fils de Nut, toi qui es vaillant dans la barque des siècles, toi qui renverses l'ennemi à la proue de la barque du soleil ! Grands sont tes *mugisse-*

auraient trouvée, disait-on, lors de la prise de Jérusalem, l'un dans le sacré trésor du temple [1], l'autre dans le sanctuaire même de cet édifice religieux [2].

Tout le monde sait comment les Grecs et les Romains expliquaient ces prétendues têtes d'âne du temple de Jérusalem. Ils racontaient qu'après leur sortie d'Egypte, les Hébreux, égarés et mourant de soif dans le désert, auraient été sauvés par un onagre qui, marchant devant eux, leur aurait fait découvrir des sources d'eaux vives et les aurait dirigés dans leur route vers la terre promise. En reconnaissance de quoi Moïse aurait consacré l'image ou les images de cet animal dans son tabernacle [3]. Salomon l'aurait imité, puis Zorobabel, l'un en transportant l'arche d'alliance dans son temple, l'autre en remplaçant cette arche dans le sien par une ou par deux têtes d'âne, employées, disait-on, comme sous les juges et sous les rois, à titre d'appareil divinatoire.

Divers passages du Pentateuque, assez mal entendus ou appliqués, avaient fourni matière à ces

ments...». (*Revue archéologique*, nouv. série, IX, p. 131 et XI, p. 170). Ces cornes et ces mugissements rappellent plutôt le buffle sauvage que l'onagre.

(1) Josèphe a cité et réfuté dans sa *Réponse à Appion*, II, ch. 4, les colporteurs grecs de cette fausse nouvelle.

(2) Cette seconde trouvaille, plus généralement alléguée que la première et plus répandue chez les Romains, a été contestée même par des païens.

(3) Voy. entre autres Tacite, *Histor.*, V, 4.— Diodore, XIV, 1. — Plutarque, *Symp.* IV, 5. — Notez sur Tacite que l'édition de Gronove porte *Asini effigies* (et non *effigiem*) *sacravere*, d'où. Théod. Hasœus, a conclu qu'il s'agissait des *Krubim* de l'arche. Voir sa dissertation de *Onolatriâ Judæorum* dans les *Commentationes* de la Société royale de Gœttingue, année 1851.

pots-pourris. Entre autres méprises, les anecdotiers confondaient les deux anciens chérubins de l'arche avec les deux génies à tête de bœuf et d'âne ou d'autres animaux analogues que les Egyptiens faisaient figurer sur leurs *Baris* ou barques sacrées. Ils les confondaient aussi, ce semble, tant avec l'ancien oracle mosaïque appelé *Urim et Tummim*, qu'avec l'*Ephod* de Gédéon, de l'Ephraïmite Mikas (1), et des prêtres de Dan et de Béthel, en Samarie, car les veaux d'or de ces deux villes étaient accompagnés d'un Ephod (2), et il en avait été probablement de même du veau d'or du désert, puisque les idolâtres qui l'avaient fait fondre et dresser, s'étaient écriés à sa vue : « voilà les dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Egypte (3). »

Quoiqu'il en soit,et pour remonter à l'origine des reproches faits aux Juifs d'adorer un âne ou une tête d'âne, le savant Bochart croyait les expliquer en disant que, comme les hébreux de Gessen, dans leurs réponses aux exacteurs égyptiens, se servaient de l'expression *Phi Ihoh*, *la bouche de Jehovah*, ou *Phi Iah*, *la bouche de Iah*, c'est-à-dire la parole, l'ordre, le commandement de Jehovah ou d'*Iah*, les employés de Pharaon entendaient qu'on leur opposait *Phi Iô* ou *Phi Ia*, c'est à dire *l'âne*, car en égyptien, *Phi* ou *Pi* n'était que l'article devant un nom

(1) Juges XVII, 5 ; XVIII, 17-20.
(2) Juges XVIII, 17-20 et Osée III, 4.
(3) Exode XXXII, 4, — Comp. I Rois, XII, 28.

ou qualificatif masculin. Bochart citait en même temps, et MM. Creuzer et Guigniaut ont reproduit après lui, maints vestiges d'un très-ancien culte de l'âne en Arabie, en Syrie, en Palestine, etc. (1). Puis G.-Fr. Daumer en a recueilli beaucoup d'autres pour la Judée sous la période des Juges (2).

On voit par ce qui précède qu'aux oreilles des Egyptiens les sons *Phi Iô* ou *Phi Ia* se rapportaient, non pas à *l'âne* en général, mais au dieu à corps ou à tête d'âne des habitants de Tanis-Avaris, adorateurs de *Set* ou *Sutekh*. Ces habitants, proches voisins des Hébreux, étaient des *Hycsos* ou des *Khétas*, c'est-à-dire des Asiatiques, établis dans cette ville au moins depuis l'usurpation des Rois-Pasteurs. Après le détrônement de ceux-ci, et l'expulsion de leurs bandes armées, on n'avait pas troublé ces étrangers dans leurs possessions; la politique des Pharaons indigènes les y avait même maintenus afin de s'en servir comme d'ouvriers très-utiles pour la construction ou réparation des forteresses du Delta oriental. Ils appartenaient à la même race que les Hébreux, parlaient la même langue et professaient probablement la même religion. Tout porte à croire que nombre d'entre eux se joignirent aux Israélites tant dans la révolte de ces derniers contre le Pharaon que dans leur fuite de la Basse-Egypte, car le Penta-

(1) Voy. là-dessus *Religions de l'Antiquité*, III, p. 141-5.

(2) Voy. son livre intitulé : *Der Feuer und Molochdienst der Alten Hebraer*, Braunschweig, 1842, p. 172-91.

teuque affirme en deux endroits qu'à leur départ de la ville de Ramsès les Beni-Israëls furent suivis d'un ramas de toutes sortes de gens (1).

Les modernes égyptianistes dont il s'agit en ce moment inclinent donc à penser que le Tétragramme hébraïque se rattache plus au *Iô* ou *Ia*, âne, de Tanis-Avaris, qu'au *Ihô*, *Ioh* ou *Iah*, bœuf, d'Héliopolis. Ils se prévalent même à ce sujet de la manière dont *Ihuh* est transcrit par la version grecque des septante à la tête des noms propres composés dans lesquels il entre comme élément constitutif. Pour cela ils s'arrêtent aux sept premiers livres de la Bible qui ne contiennent que six noms de cette espèce. Dans ce nombre, cinq débutent dans le texte hébreu par *Iu*, ponctué *Iô* par les massorèthes, et transcrit de même par les septante, comme s'il s'agissait de l'âne *Iô-Set* ou *Sutekh* de Tanis (2). Ils font remarquer que le 6e seul, celui de Josué, ministre et succeseeur de Moïse, porte en tête *Ihu* avec *h*, ponctué *Ihô*, comme s'il se référait au taureau *Ihô-Mnevis* d'Héliopolis, ville où Moïse aurait exercé la prêtrise selon Manéthon, mais que c'est là l'effet d'une rectification sacerdotale qui aurait préludé à celle de *Iusph* en *Ihusph* opérée

(1) Exode XII, 38; nomb. XI, 4.

(2) Ces cinq noms sont : 1° *Iusph*, Joseph, fils de Jacob; 2° *Iukbd*, Jocabed, mère de Moïse; 3° *Iuach*, Joas, père de Gédéon; 4° *Iuthm*, Jotham, son fils, et 5° *Iual*, Joël, fils de Samuel.

longtemps après par le psalmiste (1); que ce qui le prouve, c'est que Josué s'était d'abord appelé Osée, tout court, en hébreu *Huch'a,* Salut (2).

Ainsi, selon ces critiques, quelque prêtre ou lévite lettré, postérieur à Moïse, aurait préféré le nom d'*Ihô* à celui d'*Iô* et l'aurait ensuite sémitisé en *Ihuh,* distinction que ses coréligionnaires n'auraient pas toujours parfaitement comprise, puisque nombre de fois, après Samuel, les textes sacrés écrivent *ad libitum* tantôt *Ihu* avec *h* et tantôt *Iu* sans *h,* à la tête des noms propres composés, même lorsque ceux-ci s'appliquent à des personnages identiques.

Si ces dernières conjectures reposaient sur des fondements un peu plus solides, elles pourraient servir à expliquer et le culte du bœuf et le culte de l'âne en Palestine comme en Syrie, car elles feraient supposer que ces deux cultes venaient également de la zoolâtrie égyptienne. Mais l'Inde aussi connaissait ces emblèmes divins. J'ai déjà dit que celui du taureau figure dans les hymnes védiques. J'ajoute qu'il en est de même de celui de l'âne, car cet animal y joue également son rôle dans le mythe des *Açvins* ou des crépuscules au char desquels il est attelé.

J'avoue, d'ailleurs, que l'assimilation de *Jehovah* à *Set Typhon* a quelque chose de séduisant. Déjà, en

(1) Psalm. LXXXI, 6.

(2) Nomb. XIII, 17, comparé à Exode XVIII, 9, et XXIV, 13. mais il n'y a dans *Huch'a* qu'une soustraction de l'*I* initial comme dans le nom propre *Huchm'a* (quem Jehovah audit).

effet, à l'époque du séjour des Hébreux en Egypte, le redoutable dieu *Set* que les Pharaons conquérants honoraient de longue date comme dieu de la puissance, de la bravoure, de l'audace et de la victoire, comme *Dieu des combats* en un mot, devait souvent apparaître avec le caractère d'un génie destructeur aux yeux de leurs sujets timorés ou superstitieux, victimes des désastres causés par la guerre, par la famine, par la peste et par les autres fléaux naturels. Aussi est-ce sous ces divers aspects que l'Exode nous présente son dieu dans le récit des dix plaies d'Egypte, tout en faisant de Jehovah le dieu tutélaire des Hébreux, l'ennemi et le triomphateur des dieux de la vallée Niliaque. Ces fléaux indiquaient aux Egyptiens, laboureurs, artisans ou soldats, que, dans la circonstance, *Iô-Set* se tournait contre eux et faisait cause commune avec leurs voisins, pâtres étrangers et révoltés.

Ce point de vue suffit-il à la critique pour justifier la confusion? Je ne le pense pas. Il me semble qu'il y a ici nécessité pour les égyptianistes auxquels je réponds en ce moment, de choisir entre les deux hypothèses suivantes :

Ou prétendre avec certains égyptologues, d'ailleurs très-instruits, que le culte du dieu *Set* était inconnu en Egypte avant l'invasion des Rois-Pasteurs venant de l'Asie; que ce sont eux qui l'y ont introduit pour la première fois; qu'ils l'ont d'abord installé à Tanis-Avaris, leur premier et dernier camp

retranché, et qu'après y avoir construit *ad-hoc* un temple grandiose, ils ont fait adopter leur dieu asiatique par les Egyptiens, devenus leurs sujets (1).

Ou bien admettre avec le plus grand nombre des docteurs en hiéroglyphes que ce culte existait déjà en Egypte depuis l'époque la plus reculée (2), en sorte que ces usurpateurs n'auraient fait que l'adopter à leur tour et se l'approprier, en considération de ce qu'il représentait à leurs yeux leur puissant et redoutable dieu *Baal* (3).

Or, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, à quelque époque que l'on se reporte, fût-ce à celle de l'arrivée de Jacob en Egypte, et même à celle du voyage d'Abraham à la cour du Pharaon qui régnait alors, il est moralement impossible que le prétendu emprunt imputé aux Hébreux de la terre de Gessen, voisine de Tanis et d'Héliopolis, eût été fait aux véritables Egyptiens. En effet, de tout temps, ce peuple policé et dédaigneux avait les bergers en abomination (4). Les enfants d'Israël n'auraient pu s'adresser à cet égard qu'à leurs voisins de Tanis,

(1) Voir les *Mélanges égyptologiques* de M. Chabas, 1864, p.190.

(2) MM. Auguste Mariette et Emmanuel de Rougé se sont assurés, dans les tombeaux de Gizeh et de Sakharah, que le dieu *Set* était connu dans le Delta dès la IVe dynastie égyptienne. C'est désormais un fait acquis à la science.

(3) Voir à ce sujet le résumé fait par M. A. Maury des dernières découvertes sur l'ancienne Egypte, dans la *Revue des Deux-Mondes*, cahier du 1er septembre 1867 p. 195.

(4) Voy. Genèse, XLIII, 32 ; XLVI, 34.— Exode, VIII, 26.

étrangers comme eux, originaires des mêmes contrées, parlant des dialectes de la même langue et exerçant des professions semblables ou analogues, car il est aujourd'hui constaté que les anciens habitants de cette ville et du nôme arabique étaient des Syro-Araméens dont on a retrouvé les descendants sur les bords du lac Menzalez (1), autrefois lac Serbonide, dans cette province de Chargych où l'on disait que *Set-Typhon*, après sa défaite, avait fui devant la colère d'Horus, son vainqueur, comme Moïse et les siens auraient fui non loin delà devant celle de Pharaon, suivant les traditions égyptiaques. L'impossibilité morale que je viens de signaler, apparaît plus manifeste encore par les récits de l'Exode, du chap. Ier au chap. XV (2).

Voilà les considérations qui m'ont déterminé à ne point placer l'Egypte en tiers dans mes *Etudes Biblico-Védiques*. En ce point, comme en beaucoup d'autres, j'étais complètement d'accord, et je m'en félicitais, avec mon très-savant ami, M. Alfred Maury, qui,

(1) Voy. l'*Aperçu de l'Histoire d'Egypte depuis les temps les plus reculés*, par M. A. Mariette-Bey, p. 27, Alexandrie, 1864.

(2) *Nec obstat* le fameux emprunt des vases d'argent et d'or et des vêtements (sacerdotaux sans doute) effectné la veille du départ des Israélites. Car, d'un côté, les prêteurs pouvaient n'être que des étrangers à demi-égpytianisés; de l'autre, s'ils étaient des égyptiens d'origine, le dernier fléau (la mort des premiers-nés) avait dû les rendre accessibles et favorables à des gens qu'ils voulaient mettre dehors au plus vite dans la crainte du courroux d'*Iô-Set* auquel les emprunteurs allaient sacrifier dans le désert. Voy. Exode, XII, 29-36.

dès 1854, dans un premier aperçu succinct, mais substantiel de la religion des anciens habitants de la vallée du Nil, avait repoussé en quelques lignes l'origine égyptienne du Jehovah des Juifs (1). Depuis cette époque, sans revenir sur cette question spéciale, et même sans parler du peuple d'Israël, l'éminent archéologue, dans une analyse toute récente des dernières découvertes sur l'ancienne Egypte (2), s'est exprimé en termes qui prouvent qu'il n'a pas changé d'opinion. Avant ce second écrit, c'est-à-dire en 1866, l'illustre successeur et continuateur de Champollion jeune, M. le vicomte Em. de Rougé, dans ses savantes *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties* de Manéthon (3), était venu ajouter le poids de sa grande autorité en cette matière à l'ancien système que j'avais adopté sur l'origine asiatique des fondateurs de la monarchie égyptienne. Ils ont ainsi tous deux confirmé implicitement la conclusion que j'avais tirée des récits de la Genèse, à savoir que les Egyptiens, en passant d'Asie en Afrique, soit par l'Isthme de Suez, soit par le détroit de Bab-el-Mandeb, avaient transporté avec eux dans la vallée du Nil, en les altérant plus ou

(1) Voyez l'article *Egypte*, (Religion) de l'*Encyclopédie moderne*, dirigée par M. Léon Renier, XIII, p. 573-4.

(2) Voyez *Revue des Deux-Mondes*, n° cité du 1er septembre 1867, p. 206-7.

(3) Voy. le t. XXV, seconde partie des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, publié en 1866.

moins, le nom et le culte d'un dieu commun aux trois races de Japheth, de Sem et de Kham.

Cette digression est déjà bien longue, et il semble que je devrais la clore en cet endroit. Cependant, comme quelques égyptologues doutent encore, soit de la parfaite identité du dieu *Sutekh* des Hycsos avec le dieu *Set* des monuments pharaoniques antérieurs ou postérieurs à la domination de ces étrangers en Egypte, (M. Mariette), soit de l'authenticité de la lecture *Sutekh* (M. Chabas); comme, d'un autre côté, M. le vicomte de Rougé, qui admet l'une et l'autre, donne de ces deux noms une étymologie sémitique ou mieux syro-araméenne qui les rattache tous deux à l'*El-Chaddaï* des patriarches, en hébreu *Al-Chdi*, c'est à dire à un ancien nom biblique de Jehovah, je ne crois pas pouvoir me dispenser de résumer sur ce sujet les nouveaux éclaircissements de notre célèbre professeur d'égyptologie au Collège de France.

En identifiant ci-dessus le *Set* des pharaons égyptiens au *Sutekh* des rois *Hycsos* et des princes *Khètas*, leurs successeurs selon toute apparence, je n'ai fait que suivre l'opinion générale de nos modernes égyptologues, adoptée et confirmée par M. le vicomte Em. de Rougé. Or, d'un côté, il est reconnu aujourd'hui que les *Hycsos* expulsés par la XVIII[e] dynastie et les *Khètas* contre lesquels la XIX[e] eut à lutter, étaient des Syro-Araméens. D'un autre côté, l'égyptien-copte n'offre pas de racine à laquelle on puisse

rapporter les deux qualificatifs *Set* et *Sut-ekh*. Enfin M. de Rougé prouve, par la comparaison des noms éthniques, que les Egyptiens primitifs étaient venus d'Asie en Afrique par les côtes de la Mer-Rouge; qu'ils avaient dû traverser des pays habités par les Syro-Araméens, et qu'ils avaient sans doute habités eux-mêmes dans l'origine à en juger par l'appareil grammatical de l'égyptien comparé à celui de l'hébreu. C'en était assez pour autoriser notre grand égyptologue à recourir ici à l'idiome hébraïque qui lui offrait deux radicaux curieux, savoir : *Chud* et *Chdd*, signifiant tous deux « être fort ou puissant, agir avec violence, dévaster, détruire ». Ce savant rapproche donc *Set*, tant du pluriel *Chdim* (lisez *Chêdim*), les puissants, les seigneurs, employé dans le Deutéronome (XXXII, 27) pour désigner des démons ou des idoles, que du nom divin *Chdi*, (ponctué *Chaddaï*, grec et latin Saddaï), le *Tout-Puissant*. Il fait remarquer que les Egyptiens confondaient souvent le *D* avec le *T*, le *L* avec le *R* et le *Ch* avec le *S*, qu'ainsi ils pouvaient très-bien rendre *Ched* par *Set*, de même qu'ils rendaient *Baal* par *Baar* (1).

Quant à *Sut-ekh*, il va de soi que la première syllabe, *Sut*, répond au Syro-Araméen *Chud*, variante dialectique de *Chdd*, ce qui la justifie suffisamment. Mais la seconde, *Ekh*, reste inexpliquée Le caractère hiéroglyphique qui la représente et que l'on rend par *kh*, étant partout ailleurs employé comme

(1) Voir les *Recherches citées*, p. 232-3, avec les notes.

signe phonétique (et non idéographique) et supposé mû par une voyelle vague, (a, e, o), cette syllable peut très-bien être lue *Akh*. Ne pourrait-on pas voir dans celle-ci un très-vieux substantif *Akh*, synonyme de l'hébreu *Ach*, feu? Un prophète juif, voisin de la captivité, se sert encore de ce mot *Akh* pour signifier brasier ou poêle ardent[1], de sorte que *Chad-Akh*, chez les Hycsos, les Khetas et les habitants de Tanis, aurait signifié à la lettre ou le *puissant feu* ou le *seigneur feu*, car ces Asiatiques qualifiaient *Sut-ekh roi du ciel* et *Baal* ou *Seigneur* par excellence, en même temps que *grand destructeur*. C'est ainsi que le Deutéronome qualifie Jehovah de *feu consumant*[2], de dieu *qui fait mourir et qui fait vivre*[3], et que le Psalmiste le nomme quelque part le *roi des épouvantements*. Ces titres convenaient parfaitement à *Set* ou *Sutekh*, dieu de la puissance et de la dévastation, suivant M. de Rougé.

A ce sujet, l'illustre égyptologue nous révèle une particularité importante qu'il est bon de relever, c'est que *Set*, qui fut appelé le mauvais génie, le principe du mal ou de la force brutale, l'ennemi d'Osiris et d'Horus, à partir d'une époque qui paraît dater de la fin de la XXIe ou de l'avénement de la XXIIe dynastie[4], n'avait point ces caractères dans les temps

(1) Jérémie XXXVI, 22-3. Voir là-dessus, Gesenius, p. 69 B.
(2) *Ach-Akh*, Deutér. IV, 24, et IX, 3.
(3) Deutér. XXXII, 39.
(4) Le premier roi de celle-ci, nommé Çiçaq dans la Bible, fut contemporain de Salomon, de Roboam, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël. Voyez Rois XI, 40, et XIV, 25-6.

antérieurs, je veux dire jusque vers la fin de la domination des Ramsès qui remplissent les XIX°, XX° et XXI° dynasties réputées indigènes.

Déjà, sous l'ancien empire, et dès le commencement de la IV° dynastie, *Set* et *Horus* apparaissent sur les monuments hiéroglyphiques comme les représentants de la souveraineté, l'un sur la Basse-Egypte ou le Delta et l'autre sur la Haute ou la Thébaïde. Ils sont tellement unis que chaque Pharaon, en montant sur le trône, se fait appeler l'*Horus* et le *Set*, en même temps que : « *Soleil, fils du Soleil* » (1). Aussi le Rituel funéraire mentionne-t-il une scène dans laquelle *Horus* et *Set* sont représentés versant sur la tête des rois, lors de leur sacre probablement, les symboles de leur domination future (2). En outre, sur le tombeau de Ramsès III *Hic-Pen*, chef de la XX° dynastie, on voit figurer un génie symbolique à deux têtes qui sont, d'un côté, celle de *Set* et, de l'autre, celle d'*Horus* (3), en signe de la domination de ce roi sur les deux Egyptes, appelées dans la Bible *Mitsraïm* au duel, « les deux confins, les deux limites » (4).

Sous les *Toutmès* de la XVIII° dynastie, le culte

(1) Voir les *Recherches citées* p. 232-3 et pour les preuves, p. 264-5, 276-7 et 330.

(2) Voir *Revue archéologique*, nouv. série, I, p. 350.

(3) Champollion, *notices*, p. 420.

(4) Voy. sur le sens de ce mot ou le *Thesaur* ou le *Lexicon manuale* de Gesenius.

de *Set* qui avait prédominé au temps des usurpateurs asiatiques sous le titre de culte de *Sut-ekh*, fut associé de nouveau à celui d'Horus. Il reprit plus de faveur encore sous les *Ramsès* des trois dynasties suivantes, à tel point que le surnom de *Seti*, comme qui dirait dévoué à *Set* ou *Setien*, fut donné successivement : 1° au IIe roi de la XIXe dynastie, *Ramenma*, fils de *Ramsès* Ier et père du grand *Ramsès II Miamun*, 2° au IVe roi de cette dynastie, *Menephtah*, sous le règne duquel paraît s'être opéré l'Exode et qui était le 13e fils de *Ramsès II*, et 3° au chef de la XXe dynastie, *Ramsès III*, *Hic-Pen*, sur le tombeau duquel figure le génie à deux têtes dont je viens de parler.

Quoique *Ramsès II Miamun* n'eût pas pris lui-même le surnom de *Seti* que portèrent son père et son fils, le traité d'alliance offensive et défensive qu'il conclut avec le prince des *Khètas* où il se dit chéri de *Set* (1) et surtout la fameuse stèle de l'an 400, découverte récemment à Tanis par M. A. Mariette-Bey, prouvent sans réplique qu'il n'en était pas moins dévoué au dieu principal de cette ville, puisqu'il y restaura le temple de *Sut-ekh* et y consacra à ce dieu un monument en mémoire de ses ancêtres et

(1) Voir la traduction de ce traité par M. Em. de Rougé dans la *Revue archéologique*, nouv. série, XIII, p. 268-15. Notons ici : 1° que M. Chabas, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône*, IV, p. 453 (an. 1863), cite un texte hiéroglyphique où il est dit de ce Ramsès II : *C'est tout Horus-Set* ; et 2° que, suivant M. Em. de Rougé (*Revue archéologique*, IX, p. 131, nouv. série), ce grand roi avait épousé la fille du prince de *Khét*, quand le traité de l'an 22 de son règne eut ramené la paix entre les deux pays.

de son père Seti Ier. Les paroles prononcées à ce sujet par le Pharaon et le profil de sa figure qui rappelle le type syrien, ont fait croire à M. le vicomte de Rougé que les Ramsès s'honoraient de descendre (par les femmes probablement) d'un Roi-Pasteur, nommé *Noubti-Set* ou Set-le-Roux [1].

Le culte de Set avait donc été ravivé dans la Basse-Egypte au temps de l'Exode et replacé au même rang que celui d'Horus. En conséquence, les Egyptiens de cette époque, jusque-là vainqueurs de leurs voisins sous des Pharaons que protégeaient également ces deux divinités, durent être étrangement surpris des nombreux fléaux qui venaient fondre sur eux, à intervalles plus ou moins rapprochés, y compris l'insurrection des Israélites et de leurs adhérents; ils durent penser que l'antique dieu *Set* qui avait favorisé tour-à-tour les anciens Pharaons jusqu'à la fin de la XIVe dynastie, puis les Rois-Pasteurs ou *Hycsos* des trois dynasties suivantes, ensuite les *Ahmès* et les *Toutmès* de la XVIIIe et finalement les trois premiers *Ramsès* de la XIXe, redevenait contraire aux fidèles sujets du 4e Ramsès, (Menephtah), actuellement sur le trône. De là, ainsi que je l'ai déjà insinué à la fin du § précédent, ce conseil un peu rude donné au roi régnant par ses serviteurs timorés : « Jusqu'à quand

(1) Cette filiation présumée a été constestée par M. Mariette et maintenue par M. de Rougé. Voir *Revue archéologique*, nouv. série, XI, p. 169-90, et p. 346-7, et *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1 septembre 1867, p. 195-6.

« celui-ci (Moïse) nous sera-t-il en piége ? Laisse « aller ces gens, et qu'ils servent *Ihuh* leur Dieu. Ne « vois-tu pas que déjà l'Egypte est perdue ? (1) » Delà aussi ce cri de détresse proféré par les soldats égyptiens au passage de la Mer-Rouge : « Fuyons « devant Israël, car *Ihuh* combat pour eux contre « Mitsraïm (2). » Prononcez ce nom sacré à l'égyptienne, c'est-à-dire *Iô*, et vous verrez que, dans la pensée de ces égyptiens, militaires ou bourgeois, le dieu *Set* cessait d'être propice à la vallée du Nil, c'est-à-dire de personnifier, comme sous l'ancien empire, la royauté de la Basse-Egypte, et d'être pour elle un dieu national et protecteur, au même titre qu'Horus pour la Haute-Egypte, en sorte que désormais, c'est à ce dernier seul qu'il faudrait recourir dans les dangers, puisque l'autre passait du camp des Egyptiens dans celui des Hébreux.

Ami lecteur : « *Si quid novisti rectius istis,*
« *Candidus imperti, si non, his utere mecum.* »

VI.

Mon parallèle de Jehovah et d'Agui resterait incomplet, controversable et même obscur pour la plupart des lecteurs studieux, peu au courant de ces sortes de matières, si, avant de l'entreprendre, je ne résumais pas dans un chap. préliminaire, les

(1) Exode, X, 7.
(2) Exode, XIV, 25.

travaux exécutés avant le mien sur les vieilles prononciations du Tétragramme hébraïque qui nous ont été transmises, non point par les docteurs juifs, ils se gardent bien d'entrer en explication à ce sujet, mais par des écrivains étrangers au Judaïsme, tels que païens, gnostiques et pères de l'Eglise, après la destruction du temple de Jérusalem. Ce hors-d'œuvre me paraît indispensable ; c'est une sorte de question préjudicielle qu'il importe d'examiner et de résoudre tout d'abord, car, avant d'aborder le fond, il faut s'assurer de la forme : autrement la partie philologique de mon exégèse manquerait de base certaine.

N'ayant à ma portée que la traduction française du Rig-Véda par feu A. Langlois, c'est à elle que j'emprunterai la plupart de mes citations védiques, toute divinatoire qu'elle ait paru en certains endroits au très-savant éditeur du *texte* et du *commentaire sanscrit* (1).

Pour abréger, je me bornerai généralement à l'énonciation de trois chiffres, dont le premier, en caractères romains, indiquera le volume, le second, en chiffres arabes, la page, et le troisième, en mêmes chiffres, la stance. Je ne mentionnerai l'hymne, et entre parenthèses seulement, que quand la page

(1) Voyez la seconde série, p. 409, des *Lectures on the Science of Language* par M. Max Müller. Les indianistes savent que la traductiou anglaise de feu M. H. Wilson est restée incomplète et que la version allemande de Théod. Benfey marche lentement dans son journal intitulé *Orient and Occident*, dont le 1er fascicule a paru à Gœttingue en 1862.

de renvoi contient deux stances du même numéro. Je suivrai le même procédé tant pour la transcription et la traduction latines du premier livre du Rig-Véda par Fréd. Rosen que pour la traduction anglaise du Sâma-Véda par Stevenson, en ce sens que, comme ces ouvrages ne contiennent chacnn qu'un volume, je me bornerai pour eux à denx chiffres arabes indiquant la page et la stance. Quant au petit nombre de citations que j'aurai à extraire de la transcription en caractères européens de tout le Rig-Véda par M. Théodore Aufrecht dans les volumes VII et VIII des *Indische studien* de M. Albrecht Weber, j'emploierai trois chiffres dont le premier indiquera le *mandâla* ou livre, le second le *sukta* ou hymne, et le troisième le *rig* ou verset. Malheureusement je ne peux adapter les mêmes abréviations au *Sama-Véda* de M. Théodore Benfey à l'égard duquel je me verrai obligé de recourir à la série de chiffres très-compliquée qu'il indique lui même à chaque page de sa traduction allemande.

En ce qui touche la transcription des mots étrangers, je veux dire sanscrits et hébreux, je suivrai pour les premiers la méthode d'Eugène Burnouf, et pour les seconds celle de Gesenius, sauf, à l'égard de ceux-ci, quelques légères modifications indiquées dans la note ci-après.

Je ne puis ni ne dois terminer cette préface-introduction, sans donner ici un témoignage public de ma profonde gratitude envers MM. Adolphe Regnier,

Alfred Maury et Gustave Liétard, les deux premiers membres de l'Institut, et le troisième membre des Sociétés d'Anthropologie et de Linguistique, pour les grandes facilités qu'ils ont bien voulu m'accorder, tantôt en consultant avec moi ou pour moi, tantôt en mettant à ma disposition plusieurs ouvrages rares de leurs bibliothèques particulières dont j'avais besoin pour mon travail.

Note pour la transcription des mots hébreux.

L'hébreu ne se prête pas aussi facilement que le sanscrit à une transcription uniforme, parce que son alphabet est comparativement fort incomplet, ce qui entraîne l'obligation d'affecter plusieurs sons ou emplois à une seule et même lettre, tantôt pour l'aspirer, tantôt pour l'adoucir. Quoique tous les caractères *écrits* dans le canon alphabétique soient réputés consonnes, il en est plusieurs qui font réellement fonction de voyelles. En conséquence, j'avertis le lecteur que je transcrirai, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs pour quelques lettres :

1° L'*ALEPH* par *A* et l'*AIN* par *'A*, et non par *O*;

2° Le *HE* par *H* et le *HHETH* par *'H*, et non par *KH;*

3° Le *VAU* et le *IOD*, tantôt par *U* (pour ou) et par *I*, lorsqu'ils restent voyelles, tantôt par *V* et par *Y* lorsqu'ils deviennent consonnes.

4° Le *CAPH* et le *COPH*, l'un par *K* ou *KH* et l'autre par *Q* dont il a la forme.

5° Le *PE* par *P* ou *PH* selon qu'il est simple ou marqué au milieu d'un point diacritique;

6° Le *SAMEKH* et le *TSADE*, l'un par *S* et l'autre par *TS* et non par *Ç* italien sonnant *TCH*.

7° Le *SIN* et le *SCHIN* ou *SHIN*, le premier par ç cédillé et le second par *CH* français dans *CHAT, CHER, CHIEN, CHOSE, CHUTE.*

8° Enfin le *TÈT* et le *THAU*, l'un par *'T*, l'autre par *T* simple lorsqu'il est muni de point diacritique, sinon par *TH*, cas le plus ordinaire.

—

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. MOULLART.

(*Séance du 3 mai 1867*).

Messieurs,

Il y a quelques années, à Paris, à toutes les réunions littéraires, religieuses, scientifiques, partout où, dans une fête de l'intelligence, une parole aimée s'adressait au public, où devaient être discutés un principe, une œuvre d'art, une question de justice, on pouvait remarquer un homme d'une mise plus que simple et que personne ne connaissait. Il écoutait attentivement ; son œil s'illuminait parfois, parfois aussi il penchait son front attristé. Sa figure éloquente et mobile traduisait toutes ses impressions. Quel était cet homme ? Il avait l'air humble et pauvre. Un jour, des jeunes gens l'entourèrent et l'un d'eux plus hardi lui demanda ce qu'il venait chercher dans ces assemblées où il paraissait

étranger par ce dont les hommes se préoccupent le plus, l'extérieur. « La Vérité, » répondit simplement l'inconnu, et il s'éloigna salué avec respect par nos étourdis.

Oui, c'est là le tourment de toute âme élevée et généreuse. La vérité est notre nourriture intellectuelle, elle se gagne aussi à la sueur de notre front. Le travail, qui nous la donne rebute parfois, mais l'objet poursuivi est trop précieux pour que le découragement dure longtemps. « Croyez-moi, disait « Mallebranche, cette nourriture des esprits est si « délicieuse et donne à l'âme tant d'ardeur lors- « qu'elle en a goûté, que, quoiqu'on se lasse de la « chercher, on ne se lasse jamais de la désirer et de « recommencer ses recherches, car c'est pour elle « que nous sommes faits. »

L'un des plus grands obstacles à la recherche de la vérité est dans les conditions mêmes de notre existence. Dans nos sociétés modernes où le travail est si divisé, où chaque jour il se divise encore davantage pour le plus grand profit de tous, tout homme est obligé de se choisir une spécialité. Quiconque refuse de se soumettre à cette loi parait d'abord comme déclassé, et bientôt, on en trouve la raison, car on constate qu'au sein du concert de l'activité générale, cet homme, effleurant tout et ne se fixant à rien, ne hâte pas plus que la mouche du coche la marche de ses semblables et leur devient ainsi à peu près inutile. Causeur agréable peut-être,

esprit brillant, il charmera une heure et fatiguera ensuite ses hôtes d'une soirée.

Mais s'il est nécessaire dans le vaste champ du travail humain de rester attaché patiemment, sans gloire, à la petite parcelle qu'on a entrepris de défricher, il y a un grand danger. Il semble que l'esprit de l'homme condamné à un travail unique devienne étroit, comme est étroit le cercle d'idées dans lequel il est tenu d'enfermer chaque jour sa vie monotone.

Une des sources les plus certaines de nos désaccords vient de là ; quand le spécialiste se trouve en contact avec ses semblables, le plus souvent il ne peut quitter le sujet habituel de ses réflexions, il en fait le thême imposé de sa conversation, il écoute à peine autrui et n'accorde aucune confiance à ce qui est étranger à sa carrière.

Il se passe dans l'ordre des idées, ce qui se passe dans l'ordre moral. « Je pense comme ma terre, « disait un propriétaire, mot plein de sens, » remarque Joubert, « et dont on peut faire l'application « chaque jour. Les uns pensent en effet comme leur « terre, les autres comme leur boutique, quelques-« uns comme leur marteau, quelques autres comme « leur bourse vide et qui aspire à se remplir. »

Ainsi dans un salon, le botaniste classe toute chose, le légiste procède par des distinctions sans fin, le professeur fait d'un mot un lit de Procuste où il raccourcit les idées de ses interlocuteurs, l'homme

d'affaires chiffre les sentiments, le médecin traite ses plus aimables causeuses, l'administrateur aligne la conversation, le philosophe, qu'un aigle semble porter au milieu des nuages où s'élabore l'éclair, vole étonné autour d'une définition, et le mathématicien, ce roi du raisonnement, trouve que chacun déraisonne.

Comment échapper à ce danger de la spécialité? il faudrait que l'homme, au lieu de se condamner pour ainsi dire à suivre un seul rayon de lumière et à ne voir que le point qu'il éclaire, pût, de temps à autre, jeter un coup d'œil sur l'ensemble, reconstituer, en quelque sorte, la lumière totale.

Pour qu'un homme soit complet, il est nécessaire que toutes ses facultés se développent harmoniquement, le sentiment ne doit pas étouffer la raison, la raison ne doit pas se repaître d'une contemplation froide et abstraite et étouffer la volonté. Toute pensée qui ne tourne pas en amour, et tout amour qui ne tourne pas en action sont choses stériles et souvent mauvaises; elles amènent promptement une déviation de l'intelligence et du cœur.

Mais, pour ne parler que de l'esprit, il me semble également qu'il n'est complet que quand il n'est plus divisé, apte à un ordre unique de vérités, s'en remplissant et repoussant toutes les autres.

Il y a trois sortes d'esprits bien différents.

Les uns semblent plus vastes, ils abordent tout, parcourant sans cesse et en tous sens la campagne

illuminée de soleil, couverte de fleurs, mais ils sont superficiels et leurs connaissances ont la fragilité de cette poussière brillante qui rend le papillon si beau et si éphémère.

Les seconds poursuivent infatigables un seul ordre de faits, ce sont les mineurs obstinés qui suivent un filon. Ils creusent, creusent toujours; mais à mesure qu'ils s'enfoncent, l'obscurité devient de plus en plus grande autour d'eux. Si pour d'autres qui mettent en œuvre ce fruit de leur travail, l'objet de tant de recherches pourra être un bien précieux, pour eux, c'est le charbon noir qui ne leur donne ni chaleur, ni lumière.

D'autres enfin, plus heureux, se sont sans doute livrés à une étude distincte et préférée; ils ont compris que dans notre monde social, avec notre faiblesse native et le peu de durée de la vie humaine, il fallait se borner. Mais leur esprit n'est point devenu exclusif, le vrai total leur est apparu comme but unique et idéal de toutes les sciences, n'en cultivant qu'une dans tous ses détails, ils ont demandé cependant à toutes leurs résultats généraux et ont fait converger les rayons épars qu'ils recevaient sur le point unique, objet de leurs dernières recherches: si petit que soit ce bien recherché, il n'est pas resté charbon, mais est devenu diamant.

Nous ne mépriserons pas le spécialiste exclusif, nous le plaindrons bien plutôt, déplorant ses labeurs sans joie et le vide qui résulte du développement

incomplet de son intelligence. Mais nous désirerions suivre la méthode de ce travailleur dont l'esprit est tout rayonnant, tout heureux des horizons que la lumière lui fait entrevoir.

Le tout est d'arriver à ce dernier résultat : comment faire ? Travailler seul et interroger tour à tour toutes les sciences, c'est impossible. Dans son isolement, que peut l'homme dans les larges études ? rien ou presque rien. Qui peut ainsi se tenir au courant, je ne dis pas des détails, des sentiers qui conduisent aux principes, mais de ces grandes vérités qui constituent une science.

Et pourtant elles éclatent en grand nombre aujourd'hui, tant est grand et rapide le progrès scientifique contemporain.

Hier, c'était un savant qui faisait descendre un rayon d'une étoile et lui demandait curieusement quels étaient les métaux répandus dans l'atmosphère de la petite étoile placée à des milliers de lieues de lui ; puis c'est un astronome qui nous révèle la marche régulière d'astres jusqu'alors inaperçus ; un Chevreul posant les principes d'une philosophie des sciences naturelles ; un Claude Bernard déterminant les règles de la méthode expérimentale et vous faisant assister à ce qu'un jeune professeur appelait, il y a qnelques années, au Collége de France, le dialogue muet de l'esprit et de la nature, c'est-à-dire l'expérience; un Bastiat montrant la marche de la société humaine dirigée par des lois aussi fixes que

celles qui président aux mouvements des corps céleste.

Et de ces progrès variés, commence à se dégager comme une synthèse philosophique des lois universelles qui atteste la vérité du mot profond de Lebuitz: « Il y a de l'harmonie, de la métaphysique, de la géométrie, de la morale partout. »

L'esprit à qui l'on montre cet ensemble s'élargit, et en même temps la science comparée lui permet d'aller plus loin.

Permettez-moi de raconter un souvenir personnel. J'assistais au Collége de France à des leçons faites sur les lois de la variabilité des espèces (1). Mes études personnelles paraissent bien étrangères à ces recherches. Un jour en sortant d'un cours, je fus frappé d'une idée. Elle ne vous paraîtra sans doute pas neuve, mais pour moi elle était imprévue et aucun de mes maîtres ne m'y avait préparé. Ces lois sur la variabilité de l'espèce, me disais-je, n'existent-elles pas aussi pour nous autres jurisconsultes? Et immédiatement j'appliquai à un certain nombre de faits juridiques ces données si nouvelles pour moi. Il me parut en effet que les actes de donation, d'échange, d'association, étaient comme trois types distincts, séparés par des caractères essentiels, impossibles à fondre.

Le naturaliste venait de me montrer, contraire-

(1) Elles étaient faites par M. E. Faivre, aujourd'hui professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon.

ment aux assertions de Darwin, que l'expérimentateur, l'éleveur pouvait bien faire jouer en quelque sorte les caractères secondaires d'une espèce, créer ainsi des races et les perpétuer par l'hérédité, mais qu'il ne pouvait dépasser certaines limites infranchissables qui déterminaient précisément l'espèce. Si la variété obtenue sortait de ces limites, ou si une fusion était tentée entre deux espèces, l'étiolement, les monstruosités, la stérilité, c'est-à-dire la mort sous toutes ses formes était la sanction des lois violées de l'espèce.

Et il me semblait en même temps que, dans un même type juridique, l'association par exemple, pour ne citer qu'elle, on pouvait constater des variétés multiples, dont quelques-unes, comme des races, se fixaient aussi et se perpétuaient dans la jurisprudence et la pratique, mais dont d'autres au contraire étaient arrêtées et annulées par les tribunaux. Des praticiens habiles, expérimentateurs intéressés, avaient en effet voulu faire trop jouer les caractèresdu type, fondre, par exemple, l'une des formes de la société, la commandite, avec le prêt à intérêt qui est une des formes d'une autre espèce, l'échange. Le bailleur de fonds, si l'entreprise manquait, voulait pouvoir dire aux créanciers sociaux : « Je suis un prêteur, créancier comme vous, et ayant un droit égal au vôtre sur l'actif social et contre le gérant »; et si le succès arrivait, il disait au gérant : « Je suis associé, donnez-moi ma part de bénéfices. »

Mais les tribunaux étaient là, gardiens de la justice, qui déclaraient impossible, pardonnez-moi l'expression, un métis du prêt et de la sociétés; ils annulaient le prétendu prêt et forçaient le bailleur de fonds à être responsable des dettes sociales vis-à-vis des tiers. La nullité d'un contrat injuste correspond à la stérilité d'un être difforme.

Et pendant que toutes ces idées s'agitaient en moi, que je les exagérais peut-être, un jour, en quittant le cours avec un de mes amis, sculpteur épris de son art, il nous arriva de parler de l'utilité qu'il y avait pour nous à sortir de nos études exclusives, et j'insistais sur les analogies, pour ne pas dire un mot plus fort, que m'avait révélées le cours d'où nous sortions entre les lois du monde moral et les lois du monde physique; nous constations l'immense pouvoir que la loi inflexible de l'espèce laissait encore à l'homme, combien il pouvait être créateur dans les limites du type, que de variétés il en pouvait tirer.

« Ah ! les types ! un artiste ne s'y trompe pas.
« Venez dans mon atelier, me dit mon ami, vous
« en verrez un curieux exemple. » Je le suivis; je découvris en entrant chez lui le modèle d'une statue commencée : celle du curé d'Ars. En face, sous les yeux de l'artiste, pendant son travail, était le plâtre de Voltaire : c'était le masque immortel, œuvre d'Houdon, et que chacun a pu voir au foyer de la Comédie Française. Je ne songeais plus, je l'avoue,

au but de ma visite et demandais à mon ami le motif de ce rapprochement. « C'est le même type, me « répondit-il, regardez; j'ai pu voir pendant sa vie « le curé d'Ars, dessiner même son portrait, mais « ce masque de Voltaire m'est fort utile pour ter- « miner mon œuvre. » Et en effet, plus je regardais les deux têtes, plus je constatais une incontestable ressemblance : le large front, le nez le menton également accentués, la bouche s'élargissant aussi en un sourire. Mais quelle différence dans la physionomie, expression de l'âme, de ses sentiments, de ses idées, de ses habitudes !

Les lois semblent donc être partout les mêmes ; placées en dehors de l'homme, elles s'imposent à son intelligence, comme à son activité. Il peut bien, éclairé, guidé par elles, ordonner toutes choses et s'ordonner lui-même, mais il ne peut dépasser les limites infranchissables où elles circonscrivent son empire.

Qui peut cependant dire au travailleur isolé ces lois révélées par tant de sciences diverses qui s'isolent aussi. Leur connaissance élève et agrandit l'âme; elle nous donne la certitude d'un ordre suprême en nous montrant dans une harmonie parfaite l'ensemble de la création. Pour celui qui ne croit pas aux affirmations de la religion, je n'imagine rien de plus délicieux, car c'est encore pour le croyant un spectacle qui le ravit, le transporte et lui arrache le même cri d'amour pour l'auteur des mondes.

J'ai un jour entendu le son que rend l'âme quand elle reçoit ces grandes impressions. Oserais-je vous faire partager ce que j'ai ressenti? Pourquoi non? Je causais avec l'un de vous, Messieurs, des différences des lois morales et des lois physiques; si nous n'avions pas les mêmes opinions sur beaucoup de questions, nous nous rencontrions au moins dans ce fonds commun d'idées, patrimoine de ceux qui ne veulent point rester isolés, et le lendemain je lisais avec joie ces vers, éclos la nuit, et que le matin mon interlocuteur aimé m'écrivait d'une main ferme et rapide :

Dans le chemin prescrit par les lois éternelles
Les astres radieux marchent toujours fidèles,
Dans les cieux poursuivant leur cours;
Sur les mondes obscurs ils versent la lumière,
Et de leurs pas égaux mesurant la carrière,
Font les jours semblables aux jours.

Tu les verras encor, lumineux, admirables,
Demain briller là haut, tourner infatigables,
Reprenant le même chemin.
Depuis le jour où Dieu les lança dans l'espace
Ils ont toujours marché suivant la même trace;
Ils ne feront pas mieux demain.

Dieu les créa parfaits. Ils n'ont pas eu d'enfance,
De trouble, ni d'erreur, et dans leur route immense,
Aucun d'eux n'a jamais failli.
On a vu triompher, hélas! sur notre terre,
L'injustice, le mal; le soleil qui l'éclaire
D'aucun forfait n'a tressailli :

Parfait, mais circonscrit, brûlant, mais insensible,
Dans sa sphère splendide il demeure impassible,

Ignorant qu'il fait son devoir.
Pour un dessein borné, certain, invariable,
Dieu fit à la matière une règle immuable,
Sans lui donner aucun pouvoir.

De ses productions, même quand l'abondance
Semble de la nature attester la puissance,
Elle ne fait rien qu'obéir;
Car sa force est ailleurs qu'en elle, condamnée
A suivre aveuglément l'impulsion donnée.
Elle ne peut jamais agir. (1)

Messieurs, je ne vous demande pas pardon pour ma citation; elle couvre d'ailleurs mon insuffisance, et puis elle m'a donné le désir d'être des vôtres. Il m'a semblé que votre Compagnie, qui soutenait de telles inspirations, permettait de satisfaire ce besoin de vued'ensemble que chacun de nous éprouve.

La division du travail nous condamne à l'isolement; l'association au contraire, c'est une loi économique et il me fait plaisir de constater que c'est en même temps une loi intellectuelle, l'association permet de faire l'édifice total. Si chacun, en restant séparé, y contribue sans le savoir, au moyen de l'association, il peut, par la comparaison, en regardant les fruits variés de tant d'efforts individuels, voir ce que doit être sa pierre, la place qu'elle occupera dans l'ensemble et la forme qu'il convient de lui donner par le travail solitaire.

Le faisceau scientifique existe complet au sein de votre Académie; chacun de nous n'a qu'à écouter

(1) H. Daussy. Albert. 19 août 1865.

et il est au courant. Rentré dans son cabinet, il peut faire converger ces rayons épars qu'il a recueillis sur le terrain qu'il a choisi. Il voit mieux son but, son esprit devient plus compréhensif, il compare, il cherche, il dégage, il trouve.

Un philosophe, écrivain délicat et élégant, a dit qu'il se passait alors pour l'esprit ce que la science a constaté pour l'eau dans sa capacité d'absorption: « Saturez l'eau d'une certaine substance, cela ne « vous empêche en rien de la saturer aussitôt d'une « autre substance, comme si la première n'y était pas, « puis d'une troisième et plus. Au contraire, et « c'est là le fort du prodige, la capacité du liquide « pour la première substance augmente encore « quand vous l'avez en outre remplie par la seconde, « et ainsi de suite jusqu'à un certain point. »

Il en est ainsi pour l'esprit: vous étudiez une science spécialement, le droit, la mécanique, la philosophie, la médecine, la chimie, la morale, la géométrie..., vous êtes bientôt saturés. Ajoutez à cette science, instrument de votre carrière, le droit par exemple, ajoutez une autre étude et votre capacité spéciale augmente. Je n'insiste pas: le terme ou l'accroissement de capacité dépend, dit le philosophe, de la nature finie de l'esprit humain et du tempéramment particulier de chaque esprit.

Il y a plus, la capacité augmente avec la température. « L'esprit grandit quand il fait chaud dans l'âme. » dit excellement le même écrivain; ce qu'un

autre penseur plus vigoureux a exprimé dans une formule célèbre quoique peut-être moins exacte : « Les grandes pensées viennent du cœur. » Or, Messieurs, votre indulgence amicale réchauffe, je le sais, les timides, et vos discussions simples et familières laissent le cœur se dilater. Une froideur glaciale n'éloigne pas de vous ceux que vous recevez et n'étouffe point le sentiment qui seul donne de solides études.

Je ne puis vous remercier autrement, Messieurs, qu'en vous disant ainsi mes impressions, peut-être naïves ; qu'en me félicitant enfin de pouvoir me placer, grâce à vous, à ces hauteurs calmes où vous portent vos travaux désintéressés. Il est si bon de se reposer au-dessus des agitations mesquines des partis, de laisser les discussions qui divisent, rendent ennemis des hommes faits pour s'estimer. Il est si bon d'aimer par dessus toute la vérité : elle seule ne demande jamais de sacrifier la justice, de méconnaître la bonne volonté et la probité intellectuelle d'un homme si faible et si obscur qu'il soit, si peu féconds que doivent être ses efforts.

Je vous remercie donc encore une fois, en terminant, de m'avoir admis parmi vous.

APPRÉCIATIONS MÉDICALES

SUR LE

TRAITÉ DE LA VIEILLESSE DE CICÉRON

Par M. le Docteur ALEXANDRE.

(*Séance du 14 Juin* 1867).

MESSIEURS,

Vous aurez tous fait la remarque qu'autour de nous, parmi les hommes avec lesquels nous avons des rapports quotidiens, nous en trouvons qui sont doués d'un bon sens hors ligne qui fait que, même en dehors de ce qui regarde leur profession, ils raisonnent sainement des choses de notre spécialité, quelle qu'elle soit, pourvu qu'ils n'y pénètrent pas trop avant. C'est généralement avec un sentiment de satisfaction que l'on rencontre ces esprits bien doués et avec lesquels il est toujours facile de s'entendre. Mais ce don de l'universalité est bien plus ordinaire et plus remarquable encore chez les hommes supérieurs, en quelque genre que ce soit. Ceux-ci savent une foule de choses qu'ils n'ont pas apprises

et parfois même assez bien pour en tirer quelque lumière dont les autres pourront profiter.

Ils sont arrivés là, non par les moyens ordinaires; mais par intuition ou connaissance immédiate. Cette autre manière de connaître la vérité la confirme et vient ainsi à l'appui des autres moyens qui nous la font acquérir, comme la preuve en arithmétique vient, par un autre mode d'opération, vérifier l'exactitude d'un calcul.

Si j'ai dit que ces hommes hors ligne dans le travail de la pensée arrivent à connaître bien des choses par intuition, ce n'est pas que j'ignore qu'ils y sont aidés aussi, et surtout, par le goût qui les pousse à tout étudier, à tout connaître. C'est dans ce cas justement que se trouvait Cicéron, « car, comme le disent Plutarque et Amyot ses historiens, « il embrassait toute sorte de savoir, et n'y avait « art, ny science quelconque libérale qu'il dédai-« gnast. » On pourrait dire la même chose de Montaigne, La Fontaine, Voltaire et de bien d'autres.

Cette remarque, je l'avais faite aussi comme vous, Messieurs; elle m'avait donné plus d'une fois l'idée de prendre dans l'œuvre de l'un de ces grands hommes, de Voltaire par exemple, de cet esprit placé sans conteste au premier rang parmi ceux que le sens droit distingue, ce qui a rapport à la médecine et, d'en faire, avec commentaire, l'objet d'une lecture. J'avais même amassé quelques matériaux pour cela. On aurait pu faire la même chose avec le

livre de Montaigne auquel on pourrait bien appliquer *le tout est dans tout* de Jacotot ; ou encore avec l'œuvre de La Fontaine qui renferme aussi tant de choses et un poëme sur le quinquina. J'avais aussi pensé à Cicéron.

Mais dans la sphère de l'intelligence comme sur le globe que nous habitons, où donc peut-on poser le pied sans rencontrer les pas d'autres chercheurs qui ont passé là avant nous ? Que dis-je, des pas ? C'est parfois déjà une voie frayée ou un chemin large et fréquenté. C'est justement ce qui m'est arrivé à l'endroit de Cicéron. Comme l'idée d'y glaner à mon point de vue me revenait de loin-à-loin, me proposant de la travailler à mon temps et remettant de jour en jour, comme on le fait trop souvent, je fus frappé un jour par ce titre d'un livre assez récemment fait (1862) : *Cicéron médecin, étude médico-littéraire, par le docteur Menière.* Ce médecin m'avait donc prévenu. Mais ce n'était pas tout encore comme vous l'allez voir.

Menière qui était fort lettré (comment donc, lui médecin, avait-il pu faire pour l'être autant ?) avait, pour écrire son livre de près de 400 pages, ma foi! non-seulement relu avec soin l'œuvre entière de Cicéron, mais encore il avait recherché dans toute la littérature médicale, et ramassé soigneusement, ce qui avait quelque analogie avec le travail qu'il entreprenait. Il avait trouvé, dans la bibliothèque médico-historique de Choulant, un livre fait en 1711

par Berger, ayant pour titre : *de Cicerone medico*. Il avait trouvé trois ou quatre thèses sur le même sujet soutenues à l'Université d'Iéna en 1710, 1711, 1734 et 1750; puis à l'Université d'Upsal, où régnait notre grand Linné, une thèse d'histoire naturelle dont tous les arguments sont pris dans Cicéron. Menière cite encore un travail dû à Hiéron : « *De médica facultate in M. T. Cicerone comperta.* » Puis il cite du professeur Goulin « *sa dissertation sur un passage de Cicéron relatif à la médecine*, 1779. Puis enfin Birkholz, doyen de la Faculté de médecine de Leipzig : « *Ciceron medicus, hoc est selecti à Ciceronis operibus etc.*, 1806. Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'était plus quelques pas seulement que je trouvais sur le terrain où je croyais passer le premier ; c'était un chemin bien frayé, c'est même une grande route. Auriez-vous jamais cru que Cicéron eût tant écrit sur la médecine? Est-ce que le bonnet de docteur, selon vous, ne lui siérait pas aussi bien qu'à beaucoup d'autres?

Mais il semble qu'il en soit parfois d'une idée comme de la maladie : sporadique, quand elle naît çà et là, isolément; épidémique, quand elle se trouve chez un grand nombre de personnes en même temps. Ainsi l'idée de relever et de commenter ce qu'il y a de médical dans un ouvrage non médical a été passablement exploitée depuis quelques années.

Menière avait déjà fait en 1858 *ses études médicales sur les poëtes latins*, un in-octavo de 450 pages.

En 1862, peu de temps après la mort de ce médecin, la *Gazette médicale* publiait de lui : *les consultations médicales de Madame de Sévigné*. C'était tout ce qui avait trait à la médecine trouvé dans les lettres de cet écrivain. Son *Cicéron médecin* est aussi de 1862. En 1865, M. Daremberg publiait : *La médecine dans Homère, ou études d'archéologie sur les médecins, l'anatomie, la physiologie, la chirurgie et la médecine dans les poëmes d'Homère*. La mine était riche, comme vous le voyez, Messieurs, aussi l'exploita-t-on hardiment.

Maintenant l'embarras est grand. Que faire quand on ne peut mettre le pied là où déjà quelqu'un ne soit passé? Il n'y a pas de milieu : il faut suivre les sentiers battus, en cherchant si ceux qui sont passés avant nous ont tout vu ou tout dit. Et puis ne peut-on pas compter sur la variété des esprits, qui fera toujours que sur un objet d'art, un sujet littéraire, un visage, une idée, un événement ou tout autre chose, les appréciations ne seront jamais les mêmes?

Je vais donc cheminer dans la voie qu'a prise Menière, mais sur un petit parcours, et vous entretenir quelques instants du traité *de la Vieillesse*, mais au point de vue purement médical, selon mon premier dessein. Ce n'est pas ce qu'a fait Menière; car en commentant dans les livres de Cicéron tout ce qui est relatif à la médecine, il se livre encore à des appréciations littéraires, philologiques et archéologiques, appréciations pleines d'intérêt assurément,

mais qui auraient dû trouver leur place autre part. Fallait-il ensuite, comme il le fait, citer et commenter tout ce qui a trait à la médecine, de près ou de loin, ne fût-ce qu'un mot, qu'un proverbe? Je ne le pense pas. Jugez-en Messieurs, par un ou deux exemples que je prends dans un autre ouvrage : ses études médicales sur les poëtes latins.

Dans une comédie de Plaute intitulée *le Persan*, un esclave, nommé Sagaristion, a placé sur son épaule, recouvert par son manteau, un sac d'argent qu'il apporte à Toxile pour l'aider à racheter une esclave, son amante.

Toxile, aperçoit la saillie formée par le sac ; il y porte la main en disant : « Quelle est cette enflure que tu as au bas du cou? » *Quid hoc heic in collo tibi tumet?* L'autre répond en plaisantant : « douce-
« ment, c'est un abcès, et je souffre quand on y
« touche sans précaution. *Vomica st pressare parce;*
« *nam ubi qui mala tetigit manu, dolores cooriuntur.*

« Depuis quand est-il venu? — Aujourd'hui
« même. — Fais toi opérer : *Secari jubeas.* » Mais Sagaristion ne manque pas de dire : « Je crains
« qu'on l'ouvre avant qu'il soit à maturité, et que
« le mal augmente. » Voici comment Menière commente ce passage. « On croirait, dit-il, entendre
« deux Français de notre époque. Cette maturité
« des abcès est toujours le grand argument de ceux
« qui craignent le bistouri. » Là où Menière ne voit que la poltronnerie d'un malade qui craint le bis-

touri, poltronnerie assez naturelle, convenons-en, et qu'il retrouve dans les Français de notre temps, toutes choses vraiment non médicales et nullement scientifiques, je trouve une situation tout-à-fait comique En effet, ne voit-on pas que Sagaristion se fait un jeu de laisser ignorer à son ami que cette saillie du cou qui l'occupe tant, est justement l'argent qui va combler ses vœux. « Doucement, « dit-il, afin d'éloigner la main de son interlocuteur, « c'est un abcès et je souffre quand on y touche « sans précaution. — Fais-toi opérer, dit l'autre. « — Je crains qu'on l'ouvre avant maturité et que « le mal augmente. » Ce langage équivoque, qui s'applique aussi bien à un abcès qu'au sac d'écus, langage que le personnage tient avec une malice dont le spectateur est complice, est d'un vrai comique qui devait exciter le rire; Plaute prolonge même cette scène comique lorsqu'il fait dire par Sagaristion à Toxile: « éloigne toi, et prends garde aux coups « de corne. — Comment, dit l'autre? — C'est qu'il « y a une paire de cornes dans ce sac. » Le spectateur rit de plus en plus parce qu'il sait avant Toxile que Sagaristion a volé à son maître cet argent destiné par lui à l'achat de deux bœufs. Toxile est au comble du bonheur quand il apprend enfin que ce sac contient l'argent que dans sa folie amoureuse il avait demandé à tout le monde, sans l'obtenir. Et tout cela, comme vous le voyez, Messieurs, ressortit bien plus à l'art de la comédie qu'à celui des méde-

cins. Citons encore une scène, qui nous parait assez malheureusement choisie parce qu'elle n'a aucun trait à la médecine. Cette scène est prise dans le *Soldat fanfaron*, encore une comédie de Plaute.

Un amant Pleusides, retrouve la femme qu'il adore et qu'il croyait perdue; celle-ci, au comble de l'émotion, paraît s'évanouir. Pleusides cherche à la faire revenir, et le jaloux surveillant s'offusque de ses soins. « Leurs têtes sont trop rapprochées, dit-il; « leurs bouches sont comme soudées ensemble « *labra labellis ferruminant.* » Le jeune homme allégue pour motif « que l'attaque ayant été vio-« lente, il voulait savoir si la patiente respirait « encore » Et alors le fâcheux réplique avec aigreur: « C'est ton oreille que tu aurais dû appliquer et « non ta bouche ». Pour moi, Messieurs, je vois là encore une situation tout-à-fait comique dans l'état de ce jaloux, tourmenté, et rien de médical, pas même ce prétexte d'abcès dont il s'agit dans la comédie *du Persan*. Menière voit avec d'autres yeux. « La distinction est lumineuse, dit-il ; il fallait « *ausculter*. » et il souligne ce mot « L'auscultation « est là en germe » ajoute-t-il « pour naître après « des siècles. » Voir là le germe de l'auscultation, cette pratique inventée de notre temps par l'illustre Laënnec, pratique qui consiste dans l'exploration par l'oreille, des bruits normaux et anormaux qui se font dans la poitrine, le bas-ventre, quelquefois même dans la tête, soit en santé, soit en maladie,

me paraît par trop fort. On verrait l'idée première de l'auscultation dans la succussion de la poitrine telle que la pratiquait Hippocrate, pour provoquer par la secousse, des bruits dus à la présence simultanée de l'eau et de l'air dans cette cavité, bruits que l'oreille perçoit à distance, je le comprendrais; parce que il y a là une certaine analogie qui peut conduire l'esprit de l'une à l'autre de ces choses. Hippocrate, du reste, était bien plus près encore d'inventer l'auscultation ou plutôt ne l'inventait-il pas quand il appliquait immédiatement l'oreille sur la poitrine? C'était même aussi et déjà pour apprécier la force des battements du cœur; et pourtant la découverte de Laënnec ne se fait que deux mille ans plus tard! Nous pardonnerez-vous, Messieurs, de critiquer ainsi Menière, soit sur le choix de quelques-unes de ses citations, soit sur ses appréciations, mais en reconnaissant toutefois le mérite de l'auteur et tout ce qu'il a d'intéressant dans ses œuvres? Seulement en faisant autrement il ne serait pas tombé dans la faute que lui-même reproche au professeur Birkholz; car pour faire tant de médecine avec les idées plus ou moins médicales que l'on trouve dans Cicéron, ou les poètes latins, pour en faire deux volumes de 400 à 500 pages chacun, il a fallu souffler la matière; et c'est un grand défaut, un défaut trop commun au temps où nous vivons. N'écrivons que quand nous avons quelque chose de neuf à dire (à moins que ce ne soit à l'Académie

d'Amiens où le règlement veut, bon que malgré, que l'on parle ou que l'on écrive à son tour ; disons en peu de mots ce que nous avons à dire, raccourcissons nos chapitres, faisons des volumes moins épais, et en rendant par cela même plus saillantes les idées que nous voulons répandre, nous épargnerons à ceux qui nous lisent, le temps, ce bien inestimable et pourtant toujours gaspillé.

C'est sous forme de dialogue, vous vous le rappelez, Messieurs, que la question de la vieillesse est traitée dans ce livre de Cicéron. Les interlocuteurs sont Caton l'ancien, Lélius et Scipion Émilien. On comprend que l'écrivain mette ce qu'il veut dire sur la vieillesse dans la bouche de Caton l'ancien qui vivait un siècle avant lui ; d'abord pour la vraisemblance, Caton plus qu'octogénaire avait conservé toute son activité de corps et d'esprit;puis parce que dans cette vie si honorable et si longue de Caton, Cicéron pouvait se reconnaître par l'analogie des situations. Caton travaille à ses *origines* comme Cicéron à ses œuvres de *philosophie*. L'un et l'autre recueillent les monuments de l'antiquité; tous deux rédigent les plaidoyers qu'ils ont prononcés dans des causes célèbres; tous deux consuls, tous deux augures, ils avaient tous deux fait la guerre dans leur jeunesse : (chez les Romains avoir fait la guerre, était pour ainsi dire une espèce de baccalauréat pour les hommes qui aspiraient aux emplois publics); tous deux encore, dans leur vieillesse, cultivaient

les lettres grecques; enfin Cicéron adorait la vie des champs et Caton avait fait son traité : *de re rusticâ*.

Le meilleur guide, à chaque âge, est la nature. C'est celui de Caton ; c'est là son secret pour bien supporter la vieillesse. Répondant à Scipion et à Lélius qui admirent que jamais la vieillesse ne lui est à charge, quand elle est si odieuse à la plupart des vieillards, qu'ils en trouvent, à leur dire, le fardeau plus lourd que celui de l'Etna, il leur dit : « Vous « admirez là, Scipion et Lélius, un mérite qui certes « ne coûte pas beaucoup. Tous les âges sont insup- « portables à ceux qui ne trouvent en eux-mêmes « aucune ressource pour orner et remplir leur exis- « tence; mais pour qui sait trouver en soi tous ses « biens, les diverses conditions de notre nature où « le cours des choses nous amène ne sont jamais des « maux. Telle est en première ligne la vieillesse, « que tous souhaitent d'atteindre et qu'ils accusent « dès qu'ils y sont parvenus, tellement est incons- « tante et inique l'humeur insensée des hommes... « Si vous admirez ma sagesse, dit toujours Caton, « je vous dirai qu'elle consiste tout entière à tenir « la nature pour le meilleur des guides, à la suivre « et à lui obéir comme à un Dieu. Il n'est pas vrai- « semblable qu'après avoir si bien disposé les autres « âges de la vie, elle en ait, comme un mauvais « poète, négligé le dernier acte. Il fallait bien qu'il « y eût un terme et que la vie, mûrie comme le fruit « de l'arbre ou le grain de la terre, s'amollit et se

« courbât sous le poids du temps. Cette nécessité « doit être douce au sage. Faire comme les géants « la guerre aux Dieux, qu'est-ce autre chose, si ce « n'est s'irriter contre les lois de la nature? »

On voit par ces quelques lignes que dans les temps anciens aussi il était besoin de leçons pour apprendre à vieillir. Il en est encore ainsi dans les temps modernes: « peu de gens savent être vieux, » dit La Rochefoucauld.

Enfin, selon Caton, c'est toujours la nature qui est le meilleur guide en ces choses. Cicéron invoque souvent dans ses écrits le témoignage de la nature; en cela il se rapproche des médecins les plus sages de tous les temps. Voyez ce qu'il dit encore dans son traité de l'amitié: « Mais tandis que cette même « nature nous fait connaître par tant de signes ce « qu'elle veut, ce qu'elle recherche, ce qu'elle « désire ardemment, je ne sais comment il se fait « que nous fermions l'oreille et ne voulions pas « entendre ce qu'elle nous crie. »

Cicéron cite comme types quelques vieillards que l'âge semblait n'affaiblir en rien; Massinissa, par exemple, qui avait le corps le plus dispos du monde à 90 ans, montait à cheval ou faisait route à pied, quelque temps qu'il fît. Il cite encore cet Appius qui avait quatre fils grands garçons, cinq filles, une légion d'esclaves, des clients sans nombre et gouvernait ce monde, tout vieux et aveugle qu'il était; car il tenait toujours son esprit tendu comme un arc et ne fléchis-

sait pas sous le poids de la vieillesse. L'histoire nous fait connaître à toutes les époques des hommes de la même trempe que ces beaux vieillards de l'antiquité; et on en trouverait aussi parmi nos contemporains auxquels on pourrait appliquer ces sages paroles de Cicéron: « Un vieillard est toujours honoré quand « il sait faire compter avec lui, quand il maintient « ses droits, ne se rend l'esclave de personne et « conserve jusqu'à son dernier souffle toute son « autorité sur les siens. »

C'est par l'exercice et la tempérance, dit Cicéron, que ces beaux vieillards sont arrivés à conserver quelque chose de la jeunesse. Là le grand écrivain fait bel et bien de la médecine et de la meilleure, celle qui prévient les maux. Voyez plutôt. « Il faut « lutter contre la vieillesse, Lélius et Scipion, dit « Caton, il faut disputer le terrain à la décrépitude « et combattre l'envahissement de ce mal, comme « on combat toute autre maladie. Nous devons, « nous autres vieillards, des soins à notre santé, « faire quelques exercices modérés, manger et « boire avec discrétion, réparer nos forces, mais « non les étouffer. » Ici nous remarquerons en passant que c'est dans ce même chapitre et non dans un livre d'hygiène fait par un médecin, que Molière qui, comme vous le savez, prend son bien où il le trouve, prenait cette maxime qu'Harpagon trouve si belle et goûte si bien qu'il la fera mettre en lettres d'or sur la cheminée de sa salle à manger :

« *Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger.* » Cicéron dit : « *Esse opportet ut vivas; non vivere ut edas.* »

Caton ne veut pas que l'on veille seulement à la santé du corps, mais aussi, et surtout, à celle de l'esprit et de l'âme ; « car il en est, dit-il, de la vie « de l'esprit comme de la flamme d'une lampe ; il « faut l'entretenir et y verser de l'huile, autrement « à la longue elle s'éteint. »

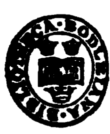
Ainsi, comme vous le voyez, Messieurs, Cicéron fait toujours de l'hygiène pour le corps et même pour l'esprit. Et ces excellents conseils d'hygiène de l'intelligence et du corps sont applicables à tous les âges. Voyons donc les différences, pour l'intellect, qui se trouvent chez les hommes, quelsque soient leur âge et leur condition, entre ceux qui lisent et ceux qui ne lisent pas. La sécheresse d'esprit chez les uns, la variété, l'agrément, l'ornement même chez les autres! Les idées appelent les idées ! Nous ajouterons encore aux remarques de Cicéron que non seulement le corps et l'esprit ne se développent pas s'ils manquent d'exercice, mais qu'ils se rétrécissent par une trop longue inaction. Il en est d'eux comme de ces cavités ou canaux de l'intérieur des animaux, estomac, intestins, vaisseaux, qui se resserrent ou se bouchent tout-à-fait quand les substances solides ou fluides qui doivent les traverser cessent d'y passer. Il en est ainsi encore dans les choses de l'ordre

moral : n'usez pas d'un privilége, vous le perdez: l'affection qu'on ne cultive pas s'éteint.

Cicéron revient fort souvent dans son livre de la *vieillesse*, sur la nécessité de l'exercice du corps et les avantages que l'on en retire, tant il est pénétré de cette vérité que son esprit d'observation lui faisait rencontrer à chaque pas. Au point de vue physiologique où la science nous place aujourd'hui, que de choses curieuses il y aurait à dire à l'appui de ces remarques si, justifiées qu'elles sont déjà par tant de preuves, elles en demandaient de nouvelles. Un mot pourtant encore à ce sujet, si vous le permettez, Messieurs.

La nature a donné à nos organes, dans la prévision des fonctions qu'ils doivent remplir, la forme, le volume, l'épaisseur, l'élasticité et une structure particulière à chacun d'eux. Elle leur a donné des nerfs d'une nature spéciale et encore inconnue, ou à peu près inconnue jusqu'ici, des vaisseaux de diverses sortes, artères, veines, lymphatiques, toutes parties formées elles-mêmes d'éléments microscopiques dont nos moyens d'exploration, de jour en jour plus puissants, nous découvrent l'infinie variété, sans nous apprendre jusqu'ici ce que font ces infiniment petits. Tous ces organes sont liés par une solidarité admirable qui ne souffre pas la suspension d'action d'un seul d'entre eux, sans compromettre l'ensemble. Et bien, avec cette admirable harmonie tout n'était pas fait encore. A l'action moléculaire

et au mouvement propre et de totalité dont chacune de ces parties est animée, il fallait le mouvement général, celui de tout le corps, l'exercice enfin, l'exercice auquel nous poussent des instincts irrésistibles. Ainsi donc, la digestion, l'absorption, la respiration, la circulation, les sécrétions, les excrétions, toutes fonctions qui peuvent se faire dans le repos le plus absolu et par la seule action de leurs organes respectifs, sont singulièrement aidées par les mouvements partiels ou généraux de notre corps. De là vient que l'enfance, où les fonctions nutritives sont les plus actives, est aussi l'âge où les mouvements généraux sont le plus nécessaires; delà encore cette impulsion au mouvement à laquelle les enfants ne peuvent résister : *Chair qui croît n'a pas d'arrêt*, dit-on dans notre pays et dans d'autres pays sans doute; car ces espèces de sentences ou d'aphorismes populaires, qui expriment des faits d'observation, sont de tous les temps et de tous les lieux. Les mouvements de totalité de l'être vivant lui sont si nécessaires, comme un auxiliaire général des fonctions de chaque organe, que la nature en a pourvu les végétaux eux-mêmes. Nous avons lu devant vous, Messieurs, il y a quelques années, un petit travail sur les mouvements des végétaux, mouvements de totalité, véritable locomotion aérienne qui répond à la locomotion proprement dite des animaux. Nous cherchions à démontrer que l'agitation que le vent, dans toutes ses nuances de force et de vitesse, déter-



mine dans les plantes, de la plus petite à la plus grande, du brin d'herbe qui oscille à l'arbre le plus élevé qui se balance gracieusement dans l'air, ou d'autres fois semble se tordre dans des convulsions, est un véritable exercice. Puis, assimilant sans effort cette locomotion aérienne à la locomotion proprement dite des animaux, qui aide puissamment à la circulation du sang et des autres liquides, nous trouvions que la première aidait aussi puissamment à la circulation de la sève, ce sang des végétaux. Les cultivateurs disent : *voilà de bon vent qui va faire pousser nos blés.* Cette locution ne répond-t-elle pas parfaitement à celle qui dit : *Chair qui croît n'a pas d'arrêt.*

Il ne faut pas croire, Messieurs, qu'en citant des cas exceptionnels de belle vieillesse, tels que ceux de Massinissa, d'Appius et d'autres encore qui, octogénaires, ou même nonogénaires, étaient les plus dispos du monde, il ne faut pas croire, dis-je, que Cicéron n'ait eu en vue que ces rares exemples pour réhabiliter les vieillards. On peut être un beau vieillard, apte à bien des choses encore, malgré l'affaiblissement des organes, qui est un des effets les plus ordinaires de l'âge avancé. A ceux qui reprochent à la vieillesse de n'avoir plus de forces, il répond : « Mais on ne lui demande pas d'en avoir; « ni les lois, ni les mœurs n'imposent à notre âge « des fonctions qui ne puissent s'accomplir sans « vigueur corporelle ; bien loin d'exiger de nous

« l'impossible, on ne nous demande pas même tout « ce que nous pouvons. »

Enfin on voit bien par là, et par plusieurs passages du livre, que c'est plutot par les facultés intellectuelles qui, ne subissant pas toujours, ni toutes, la même dégénération que le corps, deviennent, au contraire, parfois plus fortes et plus régulières; que c'est par là surtout que les vieillards ont encore un beau rôle à jouer dans le monde. Tous. les peuples en effet n'ont-ils pas reconnu cela comme vrai, en faisant entrer presque toujours, et dans leurs divers modes de gouvernements, un conseil composé de vieillards? Mais si l'on a toujours été obligé de défendre la vieillesse, du temps de Cicéron, comme il le faudrait faire encore de nos jours qu'on la dépossède d'une foule d'emplois même en y faisant participer la loi, c'est que l'on a toujours confondu la vieillesse valide avec la vieillesse imbécile, folle, crédule, oublieuse, qui est celle des vieillards de comédie dont parle Cécilius cité par Cicéron.

L'affaiblissement de la mémoire se trouvant parmi les défauts reprochés à la vieillesse, Cicéron n'oublie pas d'y faire répondre par son principal interlocuteur.

Ici encore nous retrouvons des préceptes d'hygiène et pour le corps et pour l'esprit. « Sans doute, « dit Caton, la mémoire s'affaiblit si vous ne l'exer« cez pas, ou si vous avez un esprit ingrat. Que « de choses renferme la mémoire des jurisconsultes,

« des pontifes, des augures, des philosophes par-
« venus à la vieillesse! Le vieillard conserve tout
« son esprit pourvu qu'il ne renonce ni à l'exercer,
« ni à l'enrichir; et je ne parle pas seulement, ajoute-
« t-il, d'une vieillesse des grands citoyens et des
« hommes d'État, mais de celle qui s'écoule dans
« la vie privée. Sophocle, (c'est toujours Caton qui
« parle) dans son extrême vieillesse, composait
« encore des tragédies. On l'accusait de négliger
« son patrimoine pour cultiver la poésie, et ses fils
« l'appelèrent en justice pour le faire interdire
« comme fou, au nom d'une loi semblable à celle de
« Rome, qui ôte la gestion de leurs biens aux pères
« qui les dissipent. On dit que le vieillard lut aux
« juges son OEdipe à Colone qu'il tenait à la main
« et qu'il avait tout récemment composé, et leur
« demanda ensuite si c'était là l'œuvre d'un fou. »

Par cette enquête de l'intelligence, la justice d'Athènes faisait alors et déjà ce que prescrit de faire la justice de nos jours, ce que font nos tribunaux par eux-mêmes et font faire par des experts médecins. Ces cas ne sont pas assez rares, à ce qu'il paraît, et il n'est pas mal de le répéter.

« Un vieillard, dit toujours Caton, ne peut faire
« honneur à une belle table ,et de fréquentes liba-
« tions lui sont interdites. C'est dire qu'il ne connaît
« ni l'ivresse, ni les indigestions, ni les insomnies. »
Ce sont là déjà des correctifs, des adoucissements à ce défaut des vieillards de ne pouvoir faire ni de fré-

quentes libations, ni des diners sans fin. Mais Caton, ou mieux Cicéron, en trouve encore d'autres. « S'il « est vrai, dit Caton qu'il faille donner quelque « chose à l'agrément, et qu'on ne puisse tout-à-fait « résister aux charmes du plaisir que Platon nomme « l'appât du mal, parce que les hommes s'y laissent « prendre comme les poissons à l'amorce, avouons « que les vieillards, tout privés qu'ils sont des « grands festins, peuvent encore trouver quelque « jouissance dans leurs modestes repas. Je n'ai pas « besoin, dit encore Caton, de parler des autres; je « suis ici assez riche de mon fonds ; d'abord j'ai « toujours eu des compagnons de table. Ce qui « fesait l'agrément de mes repas ce n'était pas tant « la saveur des mets que la société et la conversa- « tion de mes amis... Mais si l'on veut à toute force « qu'il soit ici question des plaisirs de table, je ne « prétends pas déclarer une guerre d'extermination « à la volupté, qui a peut-être quelquefois la nature « de son parti ; (qui a la nature de son parti voilà bien, Messieurs, de ces heureuses parenthèses de Cicéron), « je ne vois pas comment la vieillesse nous « ôterait le sens des plaisirs de cette espèce. » Je continuerai jusqu'au bout la citation quoique déjà un peu longue, Messieurs, parce que l'on trouve jusque dans les détails de ces fêtes intimes et de tous les jours, encore quelque chose de cette hygiène que Cicéron semait çà et là dans ses écrits.

« D'abord, (c'est toujours Caton qui parle), je

« suis très partisan des royautés de table établies
« par nos ancêtres, et du discours prononcé, le
« verre à la main, et selon l'usage du vieux temps,
« par le roi du festin... J'aime ces petites coupes
« dont il est parlé dans le banquet de Xénophon,
« qui distillent la liqueur goutte à goutte »

N'est-ce pas là l'origine des *petits coups* de Béranger ? Notre traducteur trouve dans ce qui précède l'occasion de rappeler avec assez d'àpropos ces vers d'Horace :

« Narratur et prſsci Catonis
« Sœpe mero caluisse virtus. »

Un peu plus loin Caton, qui veut parler de tout ce qui peut concerner la vieillesse, arrive à parler d'autres plaisirs. Il commence par citer cette réponse de Sophocle devenu vieux à qui on demandait s'il usait encore des plaisirs de l'amour? « Que les
« Dieux m'en préservent, dit Sophocle ; je m'en
« suis affranchi de bon cœur comme d'un maître
« furieux et sauvage. »

Il paraît pourtant que Caton à la place de Sophocle n'eût pas fait une réponse aussi ferme et aussi accentuée ; car quelques lignes plus bas il dit : « que
« cette coupe, pour être moins pleine dans la vieil-
« lesse, n'est pas, il s'en faut, entièrement épuisée. »
Et il finit par cette comparaison : « Quand Ambivius
« Turpio (acteur célèbre) est sur la scène, ceux qui
« sont placés au premier rang jouissent mieux de
« son jeu; mais ceux qui sont au dernier en jouissent

« encore : tout pareillement la jeunesse qui voit les « voluptés de près y trouve sans doute plus d'agré- « ment, mais la vieillesse, qui les regarde d'un peu « loin, sait encore les goûter d'une manière suffi- « sante. »

Il faut dire ici que Cicéron avait 63 ans lorsqu'il écrivait son traité de la vieillesse, et qu'il s'était remarié avec une jeune personne un an auparavant.

Dans tout cela, Messieurs, que de conseils hygiéniques donnés à la vieillesse : on ne lui dit rien de plus de nos jours.

Mais est-ce seulement pour les vieillards qu'on trouve de sages avis dans ces pages ? Non. Caton après avoir loué la vieillesse de n'être plus en butte à ce qui souvent devient vice dans la jeunesse, rapporte à ses jeunes interlocuteurs les paroles d'Archytas, philosophe de Tarente, qui vivait 400 ans avant J.-C., paroles qui doivent être, au point de vue de l'hygiène physique et morale, un préservatif de l'abus des plaisirs de l'amour. « Il n'est pas « dans toute la nature, disait Archytas, de peste plus « dangereuse que les voluptés du corps ; elles allu- « ment les passions, elles déchirent et bouleversent « l'homme. Les trahisons, les perfidies, le viol, « l'adultère en sont les conséquences. » Archytas ajoutait, pour rendre la chose plus sensible : « Ima- « ginez un homme plongé dans la volupté la plus « vive qu'il soit donné à notre nature de sentir, et « dites-moi, qui que vous soyez, s'il n'est pa

« démontré pour vous qu'un tel homme, dans cet « excès de jouissance, est absolument incapable de « penser, de juger, d'entendre? Il n'y a donc rien « de plus dangereux et de plus détestable que la « volupté, puisque toutes les fois qu'elle est vive et « qu'elle dure, elle éteint toute lumière dans « l'esprit. » A-t-on jamais dépeint, depuis Cicéron, d'une manière aussi saisissante, les ravages faits dans l'esprit par l'abus des plaisirs ?

C'est surtout aux jouissances de l'agriculture, qui remplacent d'autres plaisirs, et que l'on peut goûter jusque dans l'extrême vieillesse, que Cicéron s'arrête. Comme il décrit avec bonheur et en naturaliste la germination, le développement de la plante, la culture de la vigne qu'il aime, non-seulement pour la vue de ses grappes dorées ou des vins qu'elle produit, mais parce qu'il la cultive « en disposant « ses supports, liant les sarments, propageant les « boutures, émondant les ceps trop chargés, retran- « chant ou replantant les rameaux... » On dirait un commencement d'idylle. Voyez encore ce qu'il dit de l'abonnance de toutes choses dont ces heureux vieillards jouissaient dans leurs maisons rustiques. « Un maître de maison vigilant et écononome, dit « Caton, a toujours ses celliers remplis de vin et « d'huile, ses offices bien garnis, une abondance de « toutes sortes de provisions dans sa campagne; il a « des porcs, des chevreaux, des agneaux, des poules, « du lait, du fromage, du miel. Le jardin est un

« second office, comme on le disait alors; et dans « les moments de loisirs la chasse vient apporter les « dernières pièces à ce service digne des rois. » Et il ajoute pour finir « que la jeunesse garde pour elle « les armes, les chevaux, les javelots, le bâton et la « paume, la nage et la course; qu'elle nous laisse « de tant de jeux différents les osselets et les dés ; « et encore qu'elle ne se contraigne pas, car la « vieillesse peut s'en passer et être heureuse. »

Avez-vous remarqué, Messieurs, que Caton, dans son hygiène toujours fondée sur la nature, n'exclut pas la chasse des plaisirs de la verte vieillesse ?

Comme on voit bien dans cette antithèse la différence d'hygiène prescrite par la nature soit à la jeunesse, soit à la vieillesse. Mais cette belle et douce hygiène, que les vieillards trouvaient dans la vie des champs et des jardins telle que pouvaient se la donner Caton et Cicéron, qui tous deux avaient plusieurs campagnes, était déjà du temps de l'un et de l'autre, le bonheur de peu d'élus; et il en est encore ainsi du nôtre.

Ne croirait-on pas, en lisant ces heureuses lignes, que celui qui les traçait était l'homme le plus heureux du monde ? hélas! non; c'était, au contraire, dans l'un des plus douloureux moments de sa vie, lorsque la patrie était en proie à des guerres civiles, quand cette liberté politique qu'adorait Cicéron était perdue pour toujours; quand à chaque moment il devait craindre la venue des sicaires envoyés par

Antoine, crainte trop bien fondée puisqu'ils vinrent en effet peu de temps après l'assassiner dans sa retraite.

Singulier contraste! c'est quand Cicéron est en proie aux plus grands tourments qui peuvent agiter une âme généreuse comme la sienne, que son esprit se complait à retracer les plus douces images de la vie champêtre! Il avait alors 64 ans, et il n'avait plus que quelques mois à vivre, et il pouvait prévoir, par les avis que ses amis lui donnaient, le genre de mort qui l'attendait!

Ce contraste, Messieurs, la nature semble quelquefois le faire naître à dessein dans le cœur de l'homme dans ces moments où il ne peut plus douter sa fin prochaine. C'est comme pour faire une douce, mais courte diversion, à ses biens tristes et bien terribles pensées. Il n'est même pas rare de voir des moribonds arrêter leur esprit sur les moments heureux de leur existence. Je me rappelle toujours avec un sentiment d'affectueuse piété, votre collègue, notre excellent et distingué maître, le docteur Barbier, à son lit de mort, se sachant en proie à un mal implacable. Il aimait, quand la douleur lui laissait quelque répit, il aimait à se rappeler une belle journée d'herborisation, passée sous un beau ciel, dans les champs ou dans la forêt; il revoyait en souriant la lisière du bois où l'on se reposait, où l'on faisait une collation frugale, en vue de sites pittoresques.... Mais le retour en lui-même se faisait

bientôt sans doute, car une larme silencieuse moullait sa joue.

En lisant ce beau traité de la vieillesse, avec l'idée de glaner tout ce que nous y trouverions de médical, nous nous sommes rangé au plus vite au sentiment d'Erasme cité par le traducteur qui nous a servi de guide. « Je ne sais point ce qu'éprouvent les autres « en lisant Cicéron, dit Erasme, mais je sais bien « que toutes les fois qu'il m'arrive de le lire (ce que « je fais souvent), il me semble que l'esprit qui a « pu produire de si beaux ouvrages renfermait « quelque chose de divin. »

Ce quelque chose de divin qui, par sa nature, va si directement au cœur, fait sentir le besoin de lire et de relire les œuvres de ces hommes d'élite, grands penseurs, créés, selon toute apparence, pour instruire la foule, et placés évidemment dans ce but par la Providence, ça et là parmi les peuples. Pourquoi donc ne pas faire connaître ces œuvres divines, par des extraits choisis et courts, à la multitude qui a, on peut le dire, des instincts de littérature et de philosophie, comme on peut le voir par son langage figuré et souvent sentencieux? Cela lui vaudrait mieux sans doute que la nourriture creuse et peu substantielle que lui sert chaque jour, et à profusion, ce qu'on appelle aujourd'hui la petite presse. Il semble, qu'elle aussi, veuille concourir à rétrécir l'esprit humain! Ce serait faire de cette hygiène de l'intelligence, recommandée encore par Cicéron et

qui finirait par porter ses fruits, comme l'hygiène proprement dite à laquelle on s'applique si heureusement depuis quelque temps, porte déjà les siens. Le sentiment d'Erasme à l'égard de Cicéron a été celui de bien des philosophes et de Montaigne en particulier qui disait du livre *de la vieillesse:*

« Il donne appétit de vieillir. »

TABLEAU

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

BUREAU ET OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

MM. Lenoel ❋, *Directeur.*
Bohn, *Chancelier-Trésorier.*
Anselin ❋, *Secrétaire-Perpétuel.*
E. Yvert, *Secrétaire-adjoint.*
Garnier ❋, *Archiviste-permanent.*

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE RÉCEPTION

MM.

31 Mars 1819. Anselin, ❋, Avocat, Conseiller de Préfecture honoraire.
30 Avril 1830. Obry, Juge honoraire au Tribunal civil.
21 Juin 1837. Garnier ❋, Professeur, Conservateur de la Bibliothèque communale.
19 Févr. 1838. Tavernier, O. ❋, Directeur de l'Ecole de Médecine.
10 Mars 1838. Roussel (Martial), ancien Directeur des prisons.
25 Juin 1842. Dauphin, ❋, Conseiller à la Cour impériale.
19 Août 1842. Mathieu, ancien Négociant.
13 Févr. 1847. G. de Forceville, ancien Banquier, Statuaire.
22 Juillet 1848. Alexandre, O. ❋, Médecin des épidémies, Professeur à l'Ecole de Médecine d'Amiens.

MM.

24 Janv. 1851. DAUSSY, Avocat.
12 Févr. 1852. YVERT, Homme de lettres, Imprimeur.
11 Févr. 1854. DENEUX (Jules), ❋, Président de la Société Philharmonique.
12 Janv. 1856. GAND (Edouard), Dessinateur industriel.
12 Janv. 1856. MANCEL, ❋, propriétaire.
24 Févr. 1858. TIVIER, Professeur de Rhétorique au Lycée impérial.
13 Janv. 1859. COURTILLIER, ❋, Docteur en Médecine.
11 Févr. 1859. CORBLET (l'Abbé), ❋, historiographe du diocèse.
10 Mai 1859. VION, Chef d'Institution.
22 Juin 1860. FUIX, ❋, ancien Ingénieur en chef du Département.
13 Juin 1862. MOLLET (Vulfran), ❋, Manufacturier, Président de la Chambre de Commerce d'Amiens.
13 Juin 1863. HENRIOT, ❋, propriétaire, membre du Bureau de bienfaisance.
25 Juillet 1863. LENOEL, ❋, Docteur en Médecine.
25 Juillet 1863. HERBET, Docteur en Médecine.
14 Mai 1864. PONCHE, Négociant.
14 Mai 1864. POIRÉ, Professeur de Physique et de Chimie au Lycée.
31 Déc. 1864. DAUPHIN fils, Avocat.
11 Févr. 1865. BOHN, Professeur de Philosophie au Lycée impérial.
11 Mars 1865. WATEAU, ❋, premier Avocat général.
10 Févr. 1866. DUBOIS (Charles), Avocat, Docteur en droit.
30 Nov. 1866. MOULLART, Avocat.
14 Déc. 1866. GUILLON, ❋, Ingénieur en chef du Chemin de fer de Rouen.
26 Janv. 1867. DAVOST, ❋, Conseiller à la Cour impériale.

MEMBRES CORRESPONDANTS

—

MM.

D'Ault-Dumesnil, à Oisemont.

Chopin-Dallery, Propre., rue de Braque, 6, à Paris.

Dovergne, à Hesdin.

Boistel, ancien Professeur au Collége Rollin, rue Neuve Ste-Géneviève, 22. à Paris.

Machart ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Orléans.

Dupont ✠, Colonel du Génie, rue Castellane, 11, à Paris.

Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.

Marcotte, Bibliothécaire d'Abbeville.

Du Souich ✠, Inspecteur des Mines, à Paris.

Veret, Docteur en médecine, à Doullens.

Lefils (Florentin), Homme de lettres, à Abbeville.

Coët, Pharmacien à Roye.

Ferrand ✠, Préfet de l'Aisne, à Laon.

Vincent ✠, Membre de l'Institut, à Paris.

Soupé, Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Serres, Docteur en médecine, à Uzès (Gard).

Le Comte de Vigneral, à Ry (Orne).

V. de Beauvillé, ancien magistrat, à Montdidier.

J. Lefebvre, Secrétaire de la Société d'Emulation, à Abbeville.

Huard (Adolphe), Homme de lettres, rue Dauphine, 5, à Paris.

MM.

Courbet-Poulart, ❋, Président de la Chambre de Commerce d'Abbeville, Membre du Conseil général.

Duparcque, ❋, Docteur en médecine, à Paris.

Buteux, ❋, ancien Membre du Conseil général, Maire de Fransart.

Bernard, Avocat général à la Cour impériale de Dijon, ancien titulaire.

Béraud, ❋, Conservateur des Eaux et Forêts, à Niort, ancien titulaire.

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT.

MM.

Le Premier Président de la Cour impériale.

Le Préfet de la Somme.

Mgr l'Evêque d'Amiens.

Le Maire d'Amiens.

Le Procureur-Général près la Cour impériale.

L'Inspecteur de l'Académie universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ELUS.

MM.

Berville, O ❋, Président honoraire à la Cour impériale de Paris.

Damay, ❋, Procureur général, à Poitiers.

Duval (Raoul), ❋, premier Président à la Cour impériale, à Bordeaux.

Duroyer, ❋, ancien Maire d'Amiens, à Amiens, ancien titulaire.

Pollet, Inspecteur d'Académie universitaire, à Besançon, ancien titulaire

Decaïeu, ❋, Président honoraire à la Cour impériale d'Amiens, ancien titulaire.

Brlin-Delaunay, Professeur d'Histoire au Lycée impérial de Bordeaux, ancien titulaire.

Dubois (Amable), Docteur en médecine, à Paris, ancien titulaire.

MM.

DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ❋, Membre de l'Institut.

DAVELUY, ❋ ancien président du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Amiens, ancien titulaire.

FUSTEL DE COULANGES, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg, ancien titulaire.

HARDOUIN, Conseiller à la Cour impériale de Douai, ancien titulaire.

DE MARSILLY ❋, Ingénieur, Directeur des Mines d'Anzin, ancien titulaire.

BOR, Pharmacien à Amiens, ancien titulaire.



TABLE DES MATIÈRES



MATIÈRES ET SUJETS

TRAITÉS DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ET NON INSÉRÉS DANS CE VOLUME

24 Févr. 1866. ANALYSE ET FRAGMENT DE MANUSCRITS, par M. le Dr COURTILLIER.

9 Mars 1866. SUITE DE LA VIE DE St-GEOFFROY, par M. l'Abbé CORBLET.

23 Mars 1866. PROPOSITION D'UN VOCABULAIRE UNIVERSEL, par M. VION.

27 Avril 1866. DE LA CULTURE DES CÉRÉALES ET DE LEUR VALEUR, par M. MANCEL.

11 Mai 1866. ÉTUDE SUR LA CONSÉQUENCE ET LES EFFETS DES DÉCOUVERTES DU XIXe SIÈCLE, par M. MOLLET.

11 Mai 1866. VERS SUR LES VACANCES DU THÉATRE, par M. E. YVERT.

10 Août 1866. ÉTUDE SUR LA TRANSFORMATION DES ESPÈCES, par M le Dr LENOEL.

11 Janv. 1867 DE L'INSUFFISANCE ET DE L'INSALUBRITÉ DES EAUX, par M. MANCEL.

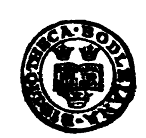
8 Févr. 1867. DE LA PLANTATION DES ROUTES POUR PRODUIRE DU COMBUSTIBLE, par M. MANCEL.

12 Avril 1867. ANALYSE DU POÈME LE DERNIER HOMME, par M. DAUPHIN.

28 Juin 1867. COMMENTAIRE SUR L'ŒUVRE DE M. BOUTHORS, DES BIENS COMMUNAUX, par M. DAUSSY.

29 Nov. 1867. POÉSIES DIVERSES, par M. le Dr COURTILLIER.

13 Nov. 1867. RÉFLEXIONS SUR L'ART POÉTIQUE ET LE LUTRIN DE BOILEAU, par M. TIVIER.



ERRATA

AU PROGRAMME DE M. FUIX (PAGE 59).

Page	62,	ligne	1,	au lieu de	*n'importe,*	lisez : n'emprunte.
—	66,	—	9,	—	*des parties,*	lisez : de parties.
—	67,	—	8,	—	*des limites,*	lisez : de limites.
—	70,	—	17,	—	*millièmes,*	lisez : millième.
—	73,	—	9,	—	*important,*	lisez : impuissant.
—	73,	—	9,	—	*éclaicir,*	lisez : éclairer.
—	77,	—	1,	—	*sin.* $\frac{0}{0}$ *et tang.* $\frac{0}{}$,	lisez : $\frac{\text{sin. } 0}{0}$ et $\frac{\text{tang. } 0}{0}$
—	82,	—	13,	—	*mondre,*	lisez : moindre.
—	84,	—	5,	—	*signes,*	lisez : lignes.
—	86,	—	10,	—	*situés,*	lisez : située.
—	90,	—	8 (de la note),		*à H* $\frac{2r}{\sqrt{3}}$,	lisez : H ayant pour expression $\frac{2r}{\sqrt{3}}$.
—	93,	—	10,	—	*l'équation,*	lisez : l'équation.
—	95,	—	7,	—	*antérieurs,*	lisez : intérieurs.
—	96,	—	2,	—	*que égal,*	lisez : que son égal.
—	97,	—	15,	—	*A L N P etc.,*	lisez : A,L,N,P,etc.
—	100,	—	4,	—	*constance des angles,*	lisez : constance de la somme des angles.
—	100,	—	11,	—	*dans,*	lisez : donc.

Amiens, Imp. de E. Yvert.

